Ex libris Ioannis Antonij
Comitis de Schaffgotsch. etc.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE DE L'ANNÉE MDCXCIII.

TOME VINT-QUATRIE'ME.

Premiére Partie.

Seconde Edition revûë & corrigée.



A AMSTERDAM,
Chez les Héritiers
D'ANTOINE SCHELTE.

MDCXCIX.

TABLE DES LIVRES,

Contenus dans cette Première Partie du Tome XXIV. & de quelques autres imprimez depuis peu.

A.

B.

H.

N.

P.

R.

S.

BI-

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1693.

JANVIER.

I.

Samuelis PRZIPCOVII *Equitis Poloni & Consiliarii Electoris Brandenburgici* COGITATIONES SACRÆ *ad initium Evangelii Matthæi & omnes Epistolas Apostolicas, nec non* TRACTATUS VARII ARGUMENTI, *præcipuè de jure Christiani Magistratus. Quorum Catalogus post Præfationem exhibetur.* Eleutheropoli. Anno salutis 1692. in fol. pagg. 900.

I. C'EST ici le septiéme Volume de la *Bibliothéque des Fréres Polonois* ou *Sociniens*. Il comprend tous les Ouvrages de *Przipcovius* Gentilhomme de Pologne. Ceux qui ont eu soin de cette Edition, y ont ajoûté une Préface, qui contient l'élogé & la vie de cèt Auteur. Il fit ses études à Leide, & dès l'âge de dix-huit ans, il composa un Traité *de la Paix & de la Concorde de l'Eglise*, que l'on trouve dans ce Volume; & peu de tems aprés il répondit au livre de Heinsius, qui a pour titre, *cras credo, hodie nihil*: cette réponse est aussi dans ce Recueil. Etant de retour en Pologne, il fut honoré de divers emplois civils & militaires; il s'attacha à la personne du Prince *Radzevil*, dont il fit l'Apologie, & fut assez avant dans la faveur du Roi de Pologne. Les Sociniens ayant été chassez du Pays, tout son credit n'empêcha pas qu'il ne fût envelopé dans les malheurs de ceux de son Parti. Il perdit ses emplois & ses biens. Il est vrai que d'abord ils eurent permission de les vendre, & qu'on leur donna trois ans pour s'en défaire; mais ces trois ans furent bientôt reduits à un; & la nécessité dans laquelle on les

voyoit

voyoit de s'en défaire, fit qu'ils furent contraints de les donner presque pour rien. Nôtre Auteur ne perdit pas seulement ses emplois & ses biens dans cette dispersion. Quelques uns de ses Ouvrages eurent le même sort, & entr'autres l'Histoire des Eglises de sa Secte.

S'étant retiré sur les Terres de l'Electeur de Brandebourg, il fut fait Conseiller de ce Prince, & employa les revenus de cette Charge à soulager ceux de son Parti, qui s'étoient retirez de Pologne avec lui, & qui étoient dans la derniere misére. Comme il ne suivit pas en tout les sentimens de *Socin* & de ceux de sa Secte, surtout en ce qui regarde les droits du Magistrat, & la justice de la guerre, il y en eût quelques uns qui l'attaquerent vigoureusement, ce qui donna lieu à de longues Apologies, qu'on trouve à la fin de ce Volume. Il mourut en Prusse lieu de son exil, le 19. de Juillet de l'année 1670. agé d'un peu moins de quatre-vints ans.

II. LA premiere & la plus considérable piéce de ce Recueil, est une espéce de Commentaire, sur les sept premiers Chapitres de S. Matthieu, & sur toutes les Epîtres, excepté l'Epître aux Hebreux, auquel l'Auteur a don-

donné le nom de *Cogitationes Sacræ*. Ce n'est pas en effet un Commentaire complet & suivi, puis qu'il y a plusieurs endroits sur lesquels il ne dit rien; pendant qu'il s'étend beaucoup sur quelques autres. Ce sont proprement les pensées qui lui venoient en lisant l'Ecriture Sainte. Ses explications sont plûtôt Theologiques que Critiques.

Il paroit n'avoir eu aucune connoissance de la langue Hébraïque, sans laquelle néanmoins il est bien difficile d'entendre le Nouveau Testament. Il se jette souvent sur la controverse; & ne perd jamais l'occasion d'appuyer les sentimens de ceux de sa secte, & de refuter les opinions contraires. Quoi qu'il semble se piquer de bien parler latin, son Stile n'est pas tout-à-fait net, il est d'ailleurs fort diffus; & il faut souvent le lire plus d'une fois pour le bien comprendre. Afin que le Lecteur puisse mieux juger de ses Commentaires, & savoir à peu près ce qu'il doit y chercher, nous raporterons ici quelques unes de ses Remarques.

1. On vient de dire que *Przipcovius* ne perd point d'occasion de debiter & de faire valoir les opinions de ceux de son Parti. On en voit une preuve dans ce qu'il dit sur la Tentation de *Je-*

sus-

sus-Christ. Les Sociniens pour se tirer des passages de S. (*a*) Jean, où il est dit que le Fils de Dieu est descendu du Ciel, se sont imaginé qu'il y étoit monté depuis sa naissance, pour recevoir les ordres de son Pére, avant que d'exercer les fonctions de son Ministére. (*b*) Nôtre Auteur prétend qu'on peut raisonnablement conjecturer que cette Ascension arriva, lors qu'ayant surmonté toutes les tentations du Démon, les Anges s'aprocherent de Jesus-Christ qui l'enlevérent triomphant dans le Ciel. Mais si cela étoit, d'où vient que l'Evangeliste, qui nous dit expressément que Jesus-Christ fut mené par l'Esprit au Desert pour y être tenté par le Diable, ne nous dit rien de cette prétenduë Ascension? Cette circonstance n'étoit-elle pas digne de la curiosité des Chrêtiens?

2. Sur la seconde demande de l'Oraison Dominicale, *Ton Régne vienne*, (*c*) il donne de grandes esperances que ce Régne sera un jour établi dans le Monde, c'est-à-dire, que les sentimens de ceux de sa secte seront generalement reçus. Il fait remarquer pour établir cette espérance, que l'Ecriture a promis la ruine de l'Antechrist

(*a*) *Evang. S. Jean, III.* 13. 31. *&c.*
(*b*) *pag.* 4. (*c*) *pag.* 18. 19.

& la conversion des Juifs, ce qui ne peut arriver sans que les erreurs des Eglises Chrêtiennes, qui sont le scandale du Juif, & qui sont l'appui de l'Homme de péché, soient entierement dissipées. Que si on objecte qu'il y a peu d'aparence, que des opinions cruës & reçuës depuis tant de siécles puissent être bannies de l'esprit des hommes ; il répond que le Paganisme, dont le Régne a été beaucoup plus long, a bien été détruit. Que dans le fonds ce qu'il nomme l'erreur n'a d'autre fondement, que l'autorité humaine, & que si une fois cèt apui lui peut être ôté, la verité triomphera d'elle-même & sans beaucoup de peine.

3. Sur ce que dit S. *Paul* aux Romains, Chap. I. vers. 17. que la *Justice de Dieu se revéle* dans l'Evangile *de foi en foi*; (*a*) Przipcovius remarque, que par la premiere foi, il faut entendre celle, qui est produite par la seule raison en contemplant les œuvres de la nature, & qui est un acheminement à la foi Evangelique, qui est la foi proprement dite, & qui seule merite ce nom. Que l'Apôtre donne le nom de foi à cette premiére, parce qu'il écrivoit à des gens, qui avant la prédication de l'Evangile, n'avoient été honorez

(*a*) *Pag.* 48.

norez d'aucune revelation surnaturelle; & qui avoient passé de la foi que peut produire la seule raison, à celle qu'on aquiert par l'Evangile. Par les (a) *Oracles de Dieu* qui ont été confiez aux Juifs, dont parle le même Apôtre, (b) il entend principalement les promesses qu'ils avoient reçuës, d'une alliance beaucoup plus parfaite, que Dieu devoit traiter avec tous les hommes du Monde.

4. Il est assez étonnant de voir que nôtre Auteur préfere le sentiment de ceux qui expliquent ces paroles de S. Paul (c) ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον, par celles-ci *en qui*, c'est-à-dire, *en Adam tous ont péché*, au sentiment de ceux qui traduisent *parce que tous ont péché*, & qui croient que l'Ecriture veut dire, que la mort n'est survenuë sur tous les hommes, que parce que tous les hommes sont pécheurs. Il soûtient que S. Paul veut parler de ceux à qui Dieu n'imputoit pas les péchez particuliers, quoi que pecheurs, comme il les avoit imputez à Adam; parce qu'ils n'avoient point de Loi; & qui néanmoins étoient sujets à la mort, non à cause de leurs fautes; mais à cause du péché du premier Homme.

(a) *Rom. III.* 1. (b) *pag.* 40. (c) *Rom. V.* 12.

5. Il soûtient avec un grand nombre d'autres Théologiens de tous les Partis, que St Paul ne parle point de lui-même dans le Chap. VII. de la même Epitre; ou que s'il en parle, il se regarde tel qu'il étoit avant sa conversion. (a) Les raisons qu'il en allégue, c'est (1) que S Paul dit qu'il étoit autrefois sans Loi, ce qui n'est pas vrai de lui-même, qui étoit né Juif, & avoit été élevé dans la Religion Judaïque, comme il l'assûre dans ce même Chapitre, quand il parle de lui-même vers. 5. & 6. (2) L'Apôtre oppose dans l'homme dont il parle, la Loi à la chair, en excusant & justifiant la Loi, & rejettant toute la faute du péché sur la chair; il ne pouvoit pas donc parler de lui-même, qui n'étoit plus sous la Loi. (3) L'homme dont S. Paul parle est représenté comme étant *vendu sous le péché* vers. 14. ce qui ne se peut dire d'un Apôtre régeneré. (4) Enfin l'homme dont il parle reconnoit qu'il est misérable, & qu'il n'est point encore délivré du Corps de la mort, c'est-à-dire, de la servitude du péché, & de la mort qui en est le gage vers. 24. & dans le vers. 25. l'Apôtre parlant de lui-même, dit qu'il a été delivré & racheté de la mort.

6. Il

(a) *Pag.* 46.

6. Il y aura, sans doute, plus de gens, qui conviendront de cette explication, que de celle que donne le même Auteur des verss. 19. & suiv. du Chap. VIII. de la même Epitre, où il est parlé des Creatures qui attendent avec grand desir la manifestation des Enfans de Dieu, parce qu'elles ont été assujetties à la vanité. (*a*) Il prétend, que par ces Créatures il faut entendre les nouvelles Créatures, c'est-à-dire, les veritables Chrétiens, qui ont été assujettis à la vanité, aux persécutions, & à la mort, & qui souhaitent d'en être delivrez, & de parvenir à cèt état dont parle S. *Jean* quand il dit que (*b*) *ce que nous serons ne paroit pas encore.*

7. Les Sociniens qui trouvent dure la maniére dont les premiers Reformateurs ont parlé du concours de Dieu dans le mal, ne pardonneront pas, sans doute, (*c*) à nôtre Auteur, ce qu'il avance sur le Chapitre IX. de l'Epitre aux Romains (*d*) *Comme Dieu*

(*a*) *pag.* 49. (*b*) 1. *Jean*, III. 2. (*c*) *pag.* 52.
(*d*) *Ergo ut probitati & virtuti Mortalium, stimulos, occasiones, auxilia deesse noluit: ita in viis suis eas pravitati ac improbitati hominum tetendit insidias, ut suismet fraudibus irretita impietas caperetur. Vult igitur &*

ne veut pas, dit-il, *que la vertu des hommes & leur probité, manque d'aiguillons, d'occasions, & de secours, aussi a-t-il dressé des embûches sur le chemin des hommes dépravez & méchans, afin que leur impieté enlacée par leur propre fraude se prît d'elle-même. Dieu veut donc & desire que les hommes ne péchent point, mais il ne les contraint pas avec violence à être gens de bien. C'est pourquoi quand ils péchent malgré la volonté de Dieu, il démontre quelquefois sa puissance, & cherche sa gloire dans leur punition, comme il fit à l'égard de Pharaon.*

8. On croit ordinairement que ces paroles de S. Paul 1. Corinth. VIII. 3. *si quelcun aime Dieu, il est connu de lui*, signifient que Dieu connoit & aprouve celui qui l'aime, & la Version *de Mons* qui paraphrase plûtôt qu'elle ne traduit, n'a pas manqué de métre en cèt endroit; *mais si quelcun aime Dieu il est connu & aimé de Dieu*, comme si le mot de Dieu étoit repeté. (*a*) Mais nôtre Auteur remarque, que le sens est équivoque

& optat Deus ne homines peccent: sed eos violenter non cogit ad innocentiam. Ideò, quoties invito Deo peccant, ostendit interdum in iis puniendis potentiam suam, & in eo quarit gloriam, ut fecit in Pharaone.

(*a*) *pag.* 83.

voque dans le Grec, le pronom ȣ̃ se pouvant raporter ou à Dieu, ou à c qui l'aime, il prend le premier sens soûtient que S. Paul veut dire que c qui aime Dieu, le connoit vérita ment comme il le doit connoitre, te autre connoissance infructueus meritant pas ce nom.

9. Il soûtient aussi (*a*) qu'on ne duit point bien ordinairement le v 10. du Chapitre cinquiéme de la miére aux Corinthiens; *car nou vons tous comparoître devant le T nal de Christ, afin que chácun rem en son corps, selon ce qu'il aura fai bien soit mal.* Il veut qu'on tradu *afin que chácun remporte selon ce qu'i ra fait par le moyen de son Corps, bien, soit mal.* Il montre que le ne peut pas être construit autrem mais il paroît par cèt endroit, ou ne pouvoit pas consulter les diffé tes leçons, ou qu'il n'en prenoit la peine. S'il les eût vuës, il n'a pas manqué de les citer en cèt endi puis qu'elles favorisent son opin car au lieu que dans les (*b*) E plaires ordinaires on lit d'une m re qu'il seroit bien difficile de tra mot à mot en François; il y en a

(*a*) pag. 123. (*b*) Τὰ διὰ τȣ̃ σώ ματος ἃ ἔπραξεν.

ques-uns où l'on lit, comme a lû la Vulgate, (a) *les propres choses du Corps, selon qu'il a fait*, & en d'autres, (b) *les choses qu'il a faites par le corps*. Ainsi, selon l'une ou l'autre de ces deux dernieres leçons, l'Apôtre voudra dire, que chacun recevra selon le bien ou le mal qu'il aura fait, par le moyen du corps, ou lors qu'il étoit encore dans le corps.

10. On ne fera point, sans doute, de procès à l'Auteur sur cet article; mais il y aura peu de gens qui s'accommodent de son opinion sur la chute des Anges, qu'il (c) croit être arrivée avant la creation du Monde, à cause de ce qu'il est dit (d) qu'avant que le Monde fût créé, Dieu nous avoit élûs en Christ, c'est-à-dire, qu'il avoit résolu de sauver ceux qui croiroient en son Fils, ce qui présuppose le péché des hommes, qui ne devoient pécher qu'à la sollicitation du Démon; comme s'il étoit plus difficile de comprendre que cette élection se soit faite, avant la chute des Anges; qu'avant celle des hommes.

11. On doit dire la même chose de l'explication qu'il donne à ces autres pa-

(a) Τὰ ἴδια τοῦ σώματος. (b) Ἃ διὰ τοῦ σώματος ἔπραξεν. (c) *pag.* 140. (d) *Ephes.* I. 4.

paroles de S. Paul Coloss. I. 16: *par lui*, c'est-à-dire, par Jesus-Christ *ont été créez les Thrônes, les Dominations, les Principautez, & les Puissances.* On entend ordinairement ces paroles des Anges. Mais une telle interprétation incommode des gens, qui croyent que Jesus-Christ n'a point été avant sa naissance de Marie. (*a*) Nôtre Auteur donc, qui raporte tout ce qui est dit dans ce Chapitre à la nouvelle Creation, entend par ces *Thrônes*, ces *Dominations*, ces *Principautez* & ces *Puissances*, toutes les dignitez différentes que Jesus-Christ a aquises dans le Ciel aux Fidéles; dont ils seront mis en possession au dernier jour; & qui seront plus excellentes que toutes celles ausquelles les Anges ont été élevez; & c'est à quoi a égard l'Auteur de l'Epitre aux Hébreux quand il dit, chap. II. 5. *que ce n'est point aux Anges, qu'il a assujetti le Monde à venir.*

12. Bien que les Reformez n'établissent les Articles de leur Réligion que sur l'Ecriture; ils avoüent pourtant que c'est un préjugé bien favorable pour un sentiment, quand on n'en peut marquer d'autre commencement, que celui de la naissance de l'Eglise Chrêtienne. Aussi n'ont-ils pas manqué d'é-

(*a*) *pag.* 174.

d'établir la Divinité du Fils de Dieu contre les Antitrinitaires, en leur montrant que ce dogme a toûjours été crû dans l'Eglise, & qu'il est aussi ancien que la premiére prédication de l'Evangile.

Nôtre Auteur fait tous ses efforts pour répondre à l'évidence de cét argument, & y revient bien souvent en plusieurs endroits de ses Ouvrages: Il fait remarquer dans toutes les occasions, que les Apôtres ont prédit, que l'Antechrist naitroit bientôt dans le monde, & qu'ils se sont plaints que de leur tems, il y avoit déja un grand nombre de faux Docteurs, qui préparoient ses voyes, par les erreurs dont ils corrompoient la fausse doctrine. Qu'on ne sauroit nier que dès le tems des Apôtres, *Simon le Magicien* n'aît paru, & n'ait enseigné diverses héréſies. Qu'il a été le chef des *Gnostiques*, qui par la doctrine de leurs Aeons, & par ce qu'ils ont enseigné de leurs Générations, ont donné lieu au dogme de la génération éternelle du Fils, & à la procession éternelle du S. Esprit; comme s'il y avoit bien du raport entre la doctrine des Gnostiques touchant leurs Aeons, qu'ils croyoient mariez, & ce qu'enseignent les Chrétiens du Mystere de la Trinité; & comme

me si les Anciens Péres qui ont e
gné cette Doctrine, ne s'étoien
eux mêmes fortement opposez au
reurs des Gnostiques.

Przipcovius veut encore que l'o
marque soigneusement, que la plû
des Anciens Docteurs de l'Églis
voient été Philosophes avant que
tre Chrêtiens, & que cela étant,
ne doit pas être surpris qu'ils ayent
troduit les dogmes de *Pythagore* &
Platon dans la Réligion. Que cela
clair surtout de S. (a) *Justin*, qu
été le premier qui ait parlé clairem
de la Divinité éternelle du Fils de Di
(b) Que les Juifs qui avoient été co
vertis retinrent à la verité la Doctr
Evangelique, & en particulier celle
regarde la Personne de Jesus-Chri
mais que parce qu'ils vouloient d'a
leurs retenir la Circoncision & les aut
cérémonies de la Loi; ils furent m
prisez du reste des Chrêtiens, & le
autorité ne fut plus comptée pour rie
surtout depuis la ruine de Jerusalet
& la dissipation entiére de toute la N
tion. A quoi on doit ajoûter, q
comme d'un côté, il y en eut par
les Gnostiques, qui poussant leur fo
à l'excès, enseignérent des sentim
honteux, & qui ressembloient plu

(a) pag. 511. (b) pag. 233.

des contes de Vieille, qu'à des pensées de personnes sages; il y en eut aussi parmi les Chrêtiens Juifs, qui se jettant dans une autre extrémité, enseignerent que Jésus-Christ étoit le véritable Fils de Joseph, ce qui leur fit donner le nom d'*Ebionites*, c'est-à-dire, de pauvres, à cause de la foible & legére connoissance qu'ils avoient de l'Ecriture & des choses divines. Ce nom fut donné dans la suite généralement à tous les Chrêtiens Judaïzans, qui vouloient retenir les cérémonies de la Loi; & dont la plûpart, à ce que croit nôtre Auteur, avoient les mêmes sentimens de Jesus-Christ, que les Sociniens d'aujourd'hui.

Il ne renferme pas néanmoins tellement cette Doctrine dans la secte des Chrêtiens Judaïzans, qu'il ne soûtienne qu'elle se conserva encore parmi ceux qui avoient été convertis du Paganisme à la Foi Chrêtienne. *Berylle* Evêque de Bostres en Arabie l'enseigna sur le milieu du troisiéme siécle (*a*) *Theodote* de Bysance Corroyeur de son mêtier, (*b*) qui fut excommunié par le

(*a*) *Il y a des fautes d'impression si énormes dans cet endroit de nôtre Auteur, qu'il seroit bien difficile de les corriger, si l'on n'avoit des lumieres d'ailleurs.* (*b*) *Voyez Bibliothéque Univers. Tom. X. pag.* 184.

le Pape *Victor* en CXCIV, *Paul* de Samosate Evêque d'Antioche, qui fut condamné par un Concile tenu dans cette Ville : *Artemon*, & quelques autres ont soûtenu en divers tems la même opinion. Enfin, pour trouver quelque succession dans la doctrine des Sociniens, nôtre Auteur ne fait pas difficulté de soûtenir, qu'il y en a eu plusieurs qui l'ont enseignée parmi les *Manichéens*; les *Eutychiens*, les *Albigeois* même & les *Vaudois.* (a) Il regarde le Pape Victor comme le premier grand Antechrist qui ait paru dans le Monde, parce que ce fut le premier qui condamna ceux qui s'en tenoient aux doctrines enseignées dans le symbole des Apôtres, c'est-à-dire, comme il le prétend, ceux qui étoient dans l'opinion des Sociniens.

13. C'est en suivant ces mêmes idées dont nous venons de parler, que (b) Przipcovius ne veut point qu'on entende des questions qui étoient agitées parmi les Juifs touchant leurs Tribus, ce précepte de (c) S. Paul, qu'on ne s'adonne point *aux Fables & aux Généalogies, qui sont sans fin.* Les fables du Thalmud, dit-il, n'étoient point encore inventées alors, & il n'y avoit point

(a) pag. 316. 355. 511. (b) pag. 237.
(c) 1. Timoth. I. 4.

point encore de confusion dans les généalogies des Juifs. Mais il faut entendre par là les contes ridicules que les Gnostiques faisoient de leurs Aeons; & tout ce qu'ils enseignoient de leurs mariages & de leurs générations. C'étoit le sentiment de *Tertullien*, qui se trompe neanmoins en cét endroit, en ce qu'il y parle de *Valentin*, qui ne parut que longtems depuis.

14. Nous ne ferons plus que deux remarques sur les Commentaires de nôtre Auteur. La premiére est, (*a*) que de ce qu'on trouve dans S. Paul un grand nombre de periodes qui ne sont point achevées, & plusieurs comparaisons, qui n'ont que le premier membre; il conclut que cét Apôtre n'écrivoit pas lui-même ses Epîtres, mais qu'il les dictoit, ce dont on a d'ailleurs des preuves incontestables. Il arrive assez souvent que la main d'un scribe ne pouvant pas fournir à l'abondance des pensées de celui qui dicte, il commence de dicter une seconde pensée, avant que la premiére soit achevée.

La seconde remarque concerne les *Diaconisses* de la Primitive Eglise, dont il est parlé dans les Epîtres de S. Paul. Przipcovius croit, que l'Ordre en fut établi sagement dans l'Eglise, afin qu'elles

(*a*) pag. 235.

qu'elles eussent soin d'instruire les jeunes femmes & filles, dont l'instruction ne pouvoit être commise aux Ministres de l'Eglise, sans fournir des prétextes ou des occasions mêmes à de certains vices, dont les Ecclesiastiques ne sont pas plus exempts, que les autres hommes. L'Auteur croit que cet office des *Diaconisses* peut bien avoir été aboli, parce que les Ministres de l'Eglise ont été bien aises de converser en particulier avec des personnes d'un sexe, qu'ils ne devroient voir que dans les temples. Il ne manque pas de raporter à cette occasion l'Histoire de S. *Athanase*, qui demeura caché pendant sept ans, dans la maison d'une des plus belles Filles d'Alexandrie, sans qu'il y eût d'autres témoins de ce commerce, qu'eux deux. *Car*, dit (*a*) *Sozoméne*, *elle lui rendit seule tous les services que la misére de nôtre nature rend nécessaires durant cette vie. Elle lui lava les piez, elle lui porta à manger, elle alla lui chercher les Livres, dont il avoit besoin, & lui garda si fidelement le secret, pendant tout le temps qu'il fut chez elle, que jamais personne n'en eut connoissance.*

III. APRE'S les Commentaires de Przipcovius, suivent divers Traitez du mê-

(*a*) *Livr. V. chap. 6.*

même Auteur, tant sur des matiéres de Theologie, que sur quelques autres sujets. Nous ne ferons, à l'égard de la plûpart que les indiquer, afin que le Lecteur sache ce qu'il doit chercher dans ce Volume.

1. Le premier est la Dissertation de la Paix de l'Eglise, dont on a déja parlé au commencement de cèt Extrait. Le but que l'Auteur s'y propose, est de faire voir, que les Articles de Foi nécessaires au salut sont en petit nombre, & qu'ils ont été clairement expliquez dans l'Ecriture. Que, comme nous n'avons qu'une connoissance très-imparfaite de la Divinité, ce qu'on enseigne de la Trinité des Personnes n'est point un de ces Articles nécessaires au salut clairement révélez, & que, par conséquent, on doit suporter ceux qui sont dans l'erreur sur ce sujet.

Il paroit par ce que dit l'Auteur dans le Chapitre V. de ce Traité, qu'il est du nombre de ces Sociniens, qui ne reconnoissent point d'autre peine éternelle à l'égard des mechans, qu'une mort absoluë, dont il n'y a point de retour, & qu'il nomme pour ce sujet la mort éternelle. Et sur ce qu'on lui objecte que, si cela étoit, les Peuples du Bresil & autres, qui n'ont jamais

ouï parler de Jesus-Christ, ni d'aucune révélation surnaturelle, seroient punis aussi sévérement, que les impénitens & incrédules, qui ont été rebelles à la voix de l'Evangile; il répond qu'il n'y a point d'inconvenient à cela. Que l'impenitent a sujet de benir Dieu de ce qu'il ne le punit pas d'une maniere plus severe; mais que le Brasilien n'a pas sujet de se plaindre puis que Dieu se contente de le laisser à lui-même sujet à la peine que le peché d'Adam a attirée sur sa posterité, qui est la mort éternelle, telle que nous venons de l'expliquer.

2. On trouve ensuite la réponse au Livre de Heinsius, dont on a déja parlé; l'Apologie pour le Duc de Radzevil; le Panegyrique de *Ladislas-Sigismond*, Roi de Pologne & de Suede; la Vie de *Fauste Socin*, & une Dissertation pour métre au devant de ses Ouvrages. Ces deux derniéres Pieces ont déja été imprimées à la tête de la *Bibliotheque des Fréres Polonois*, ce qui fait que nous nous contenterons d'en raporter deux remarques, qui nous paroissent considérables. La premiére regarde *Lælius Socin* Oncle de Fauste. (*a*) L'Auteur nous dit qu'il avoit commerce de Lettres avec tous les savans hommes de son

(*a*) *pag.* 419.

son tems, dont le principal étoit, sans doute, *Calvin*. Mais, enfin, celui-ci importuné des difficultez perpetuelles que lui faisoit Lælius, & qui regardoient les mystéres les plus importans de la Réligion, lui écrivit, qu'il ne devoit pas esperer qu'il répondit aux questions monstrueuses qu'il lui avoit proposées; qu'il lui étoit permis de s'évaporer en speculations subtiles ; mais qu'il souffrit que quant à lui, il meditât les choses qui contribuoient à son édification. Qu'il étoit fort fâché qu'il employât le beau genie dont Dieu l'avoit honoré, non seulement à des questions de neant; mais même à des imaginations pernicieuses. Qu'il l'avoit déja averti, & qu'il l'avertissoit encore, que s'il ne se corrigeoit de bonne heure de la démangeaison de faire toûjours de nouvelles difficultez, il s'atireroit enfin de cruels suplices.

La seconde remarque regarde Fauste Socin. (*a*) Etant à Bâle, il fut appellé en Transylvanie par *George Blandrata*, pour s'opposer aux dogmes que debitoit un certain *François de David*, contre la Puissance de Jesus-Christ, & l'honneur qui lui est dû. Ils disputerent plus de quatre mois, sans que Socin pût faire revenir François de ses erreurs.

(*a*) *pag.* 421.

erreurs. Le Prince de Transylvanie, informé de ce qui se passoit, fit métre François en prison, où il mourut; & il y eut bien des gens qui accusérent Socin de cette mort, dont nôtre Auteur tâche pourtant de le justifier: mais les raisons qu'il allégue ne sont pas trop convaincantes. Si cette accusation est véritable, les Sociniens ne doivent plus faire tant de bruit de la mort de *Servet* dont ils accusent Calvin, puis qu'on ne peut rien reprocher à ce Reformateur à cet égard, qui ne retombe sur leur Patriarche.

3. La Dissertation sur les Oeuvres de Socin est suivie d'une (a) Réponse à une Exhortation adressée à la Diéte de Pologne pour la porter à exécuter contre les Ariens, les Decrets qui avoient été faits contr'eux. Le Jesuite *Cichovius*, qui en étoit l'Auteur, soûtenoit, que les mauvais succès de la guerre & les autres maux dont la Pologne étoit affligée depuis quelque tems, ne procedoient que du suport qu'on avoit pour les Hérétiques. Przipcovius, qui dans sa Réponse revêt le Personnage d'un Catholique modéré, fait voir que dans le tems que les Ariens étoient tolerez, les armes de Pologne ont eu de très-heureux succès; & qu'on pouvoit aussi tôt im-

(a) pag. 437.

imputer les malheurs de la République à la persécution qu'on leur avoit faite, qu'au suport dont on avoit usé envers eux. En un mot, il se sert de toutes les raisons de convenance qu'on peut alleguer dans une matiere aussi obscure, qu'est celle des fins que Dieu se propose dans les bons ou mauvais succès dont il accompagne les desseins des hommes; & des motifs qui l'obligent à agir d'une telle ou d'une telle maniere. Ceux qui se plairront à raisonner sur de pareils sujets, trouveront toûjours de la matiére de reste, quelque parti qu'ils veuillent soûtenir.

4. (a) La Piéce suivante est une Apologie pour le Parti des Sociniens adressée à l'Electeur de Brandebourg, sur les Terres duquel ils s'étoient retirez, après avoir été chassez de Pologne. L'Auteur tâche de les justifier des Blasphémes qu'on les accusoit d'enseigner contre la S. Trinité. Il déclare, que bien qu'ils ne reconnoissent qu'un Dieu suprême, ce qui leur a fait donner autrefois le nom de *Monarchiens*, & aujourd'hui celui d'*Unitaires*, ils ne laissent pas d'avoir du respect pour la Doctrine de la Sainte Trinité, le Pére, le Fils, & le S. Esprit, au nom desquels ils sont bâtizez; & qu'une des preuves

(a) *pag.* 451.

preuves de la vénération qu'ils ont pour ce S. Mystére, c'est qu'ils n'osent pas employer d'autres termes pour l'expliquer, que ceux dont la S. Ecriture s'est servie. Qu'on a inventé tant de termes nouveaux pour expliquer cette Doctrine, & qu'on l'a chargée d'un si grand nombre de difficultez, qu'ils croyent que le plus sûr est de s'en tenir aux expressions de l'Ecriture & du Symbole des Apôtres.

Que pour ce qui regarde Jesus-Christ, ils le reconnoissent pour le *Fils unique de Dieu ainsi proprement dit*. Qu'il a merité ce nom dès sa naissance, ayant été conçû du S Esprit & étant né de la S. Vierge; mais d'une maniere beaucoup plus pleine, plus parfaite & plus évidente, lors qu'après son ascension dans le Ciel il a été honoré d'une nature non seulement immortelle & céleste; mais aussi très-Divine & très aprochante de la nature du Pere, revêtuë de la Puissance des autres Attributs de la Divinité, en sorte qu'il est le vrai Dieu, ainsi proprement dit, & par sa nature. Quoi qu'il en soit, outre qu'il est inconcevable qu'un Etre créé puisse être revêtu de tous les attributs de la Divinité, Przipcovius ne reléve la gloire de Jesus-Christ après son ascension, que pour lui ravir celle

qu'il a possedée de toute éternité avec le Pére & pour trouver plus de facilité à répondre aux témoignages de l'Ecriture, sur lesquels on établit cette Divinité éternelle du Fils. Pour le S. Esprit, l'Auteur declare qu'il convien-dra de tous les titres augustes qu'on voudra lui donner, pourvû seulement qu'on ne ravisse pas à la personne du Pére, le nom & le titre de Pére de nôtre S. Jesus-Christ. Quant à ce qui regarde le mérite du Sauveur, il confesse que nôtre Redemtion est duë à l'effusion de son sang très-precieux; en sorte pourtant que la grace du pardon de nos péchez est duë principalement à la Miséricorde du Pere. Il se justifie à peu près de même des autres accusations dont on charge ceux de son Parti.

5. Cette Apologie est suivie d'une (a) Défense qui paroit être proprement contre certains Sociniens, qui, au jugement de nôtre Auteur, avoient poussé les opinions de leur Secte un peu trop loin. On trouvera en cèt endroit des sentimens bien extraordinaires, & qui semblent avoir été particuliers à Przipcovius. Il prétend que Jesus-Christ est proprement & véritablement le Fils de Dieu, & non simplement par me-

(a) pag. 453.

metaphore, comme le prétendoient quelques Sociniens; mais il n'établit dans le fonds cette *Filiation*, que sur les dons & les perfections que le Seigneur a reçuës du Pére, soit dans sa naissance, soit principalement après son ascension.

Il reconnoit à la vérité deux Natures en Jesus-Christ, la Nature humaine, & la Nature Divine; mais il explique la chose d'une façon bien singuliére. Il prétend que ces deux Natures n'ont pas été en Jesus-Christ en même tems. Que la Nature humaine a existé la premiére, & qu'après l'Ascension, cette Nature a été changée en la Nature Divine; en sorte que, comme à proprement parler, Jesus-Christ n'étoit pas Dieu pendant qu'il étoit sur la Terre, aussi n'est-il plus homme présentement qu'il est dans le Ciel; car ces deux Natures, dit-il, sont si opposées entre elles, qu'elles ne peuvent se trouver en même tems dans le même sujet. La Nature Divine a aneanti, & absorbé la Nature humaine; en sorte qu'aujourdhui on ne peut donner le nom d'homme à Jesus-Christ qu'improprement, parce qu'il l'a été autrefois. A présent il est Dieu proprement & simplement, non seulement à cause de sa puissance, mais

à cause de la Nature Divine qui lui a été conférée par une seconde génération, qui est toute céleste, dans laquelle il régne & vit maintenant glorieusement. Que si on oppose à nôtre Auteur que Jesus-Christ avant son exaltation a été honoré du nom de Dieu, il répond que ce n'est que parce qu'il le devoit être un jour; de même qu'il est encore appellé homme présentement, parce qu'il l'a eté autrefois.

Ce qu'il y a encore de remarquable, c'est que (*a*) Przipcovius prouve la Divinité présente qu'il attribue à Jesus-Christ, de la même maniere que les Orthodoxes prouvent sa Divinité éternelle. L'Ecriture, dit-il, lui attribuë le culte dû au seul vrai Dieu, & toutes les proprietez de la Divinité. Elle le représente comme immortel, tout-puissant, ayant un droit souverain sur toutes choses, étant présent partout, connoissant toutes choses, sondant les cœurs & les reins, étant très-saint, & possedant une felicité Souveraine, & éternelle. L'Auteur prévoyant bien, que ceux-là même de sa Secte lui reprocheroient la nouveauté de ce sentiment, répond que ç'a été celui de l'ancienne Eglise, & que ceux de sa Communion reconnoissant la ve-rité

(*a*) pag. 468.

rité des principes qu'il a posez, doivent nécessairement admétre les justes conséquences qu'il en a tirées.

Il soûtient encore que le Régne de Jesus-Christ doit être éternel, parce qu'il est inséparable de la Divinité dont il a été fait participant, & qui sera éternelle. Il est vrai que (*a*) S. Paul dit que Christ remétra le Royaume à Dieu le Pere ; mais (*b*) Przipcovius prétend que cela ne se peut entendre de ce Royaume Universel, qui a été le prix de l'obeïssance du Fils de Dieu ; mais de cèt *Empire particulier* qui lui a été conferé sur l'Eglise militante, par le moyen duquel il peut sauver & damner qui bon lui semble, & à l'égard duquel il est dit que (*c*) *le Pere ne juge personne.* Après que le Seigneur aura triomphé de nos Ennemis & des siens, il remétra aux mains de son Pere l'Armée triomphante qu'il lui avoit donné, & les dépouilles de ses Ennemis.

6. Le (*d*) Traité suivant est une réponse à un Livre que *Comenius* a écrit contre les Eglises Sociniennes de Pologne, à l'occasion d'un Ouvrage intitulé *Irenicon Irenicorum*, qu'on croyoit être une espéce de Manifeste, dans

(*a*) 1 *Corinth.* XV. 24. (*b*) *pag.* 469.
(*c*) *Evang. Jean.* V. 22. (*d*) *pag.* 477.

dans lequel les Antitrinitaires offroient la paix au reste des Chrêtiens, à de certaines conditions. Przipcovius déclare qu'on s'est fort trompé d'avoir eu cette pensée : que l'*Irenicon Irenicorum* est un Ouvrage d'un Particulier, que les Fréres de Pologne ne reconnoîtront jamais, puis que l'Auteur y établit des principes, qui ne s'accordent point du tout avec ceux des Sociniens; comme quand il veut qu'on reçoive la Tradition pour un des fondemens de la Foi, conjointement avec l'Ecriture & la Raison; outre qu'il défend les sentimens des *Mennonites* en plusieurs endroits. Przipcovius ne laisse pas de soûtenir cèt Auteur contre Comenius; mais il l'abandonne & le refute même quelquefois, lors qu'il s'éloigne ou des opinions communes des Sociniens, ou des opinions particulieres de nôtre Auteur.

Un des endroits les plus remarquables de ce Traité est lors que Przipcovius refute Comenius, sur ce que celui-ci avoit avancé, que les Péres du quatriéme Siécle, avoient été beaucoup plus éclairez, que ceux des trois Siécles précédens, qui n'avoient fait que begayer en disputant contre les Juifs & contre les Gentils. Il prétend que son Adversaire avoüe par là tacite-

ment,

ment, que les premiers Docteurs de l'Eglise ne lui sont pas favorables; & que ce principe que la Theologie n'a été perfectionnée, que du tems de *Tertullien*, de S. *Jerôme*, & de S. *Augustin*, ressent l'esprit charnel & mondain de l'Antechrist, & est tout propre à renverser les fondemens de la Réligion Chrêtienne. Que c'est faire tort à Jesus-Christ, l'Auteur de cette Religion, & à ses Apôtres qui en ont été les premiers Ministres, que de prétendre qu'ils l'ayent laissée dans un état à avoir besoin des lumieres des Docteurs du quatriéme Siécle, pour la perfectionner. Que c'est accuser d'insuffisance l'Ecriture Sainte, dont le Canon a été parfait avant la fin du premier Siécle, puis qu'il faudra avoir recours à l'autorité des Docteurs qui ont vêcu depuis, pour résoudre les Controverses & juger des articles de la Réligion. Que les premiers Réformateurs auront eu tort de ne vouloir admétre que l'Ecriture, pour purger l'Eglise de ses erreurs; & qu'enfin il faudra condamner S. Paul & les autres Apôtres, qui ont exhorté les Chrêtiens à retenir ferme la Doctrine qu'ils avoient reçûë, & à n'en recevoir point d'autre, quand même elle leur seroit annoncée par un Ange du Ciel. Przip-

covius prétend d'ailleurs qu'il y a une si grande liaison entre la bonne Doctrine & les bonnes mœurs; qu'il faut nécessairement que la Doctrine du quatriéme Siécle ait été beaucoup plus corrompuë, que celle des trois précedens, puisque les mœurs en étoient beaucoup plus mauvaises.

7. Après cette Réponse à Comenius, on en trouve (*a*) une autre à un Ecrit de *George Nemiricius*, qui ayant abandonné le Parti des Unitaires, pour entrer dans l'Eglise Gréque, vouloit persuader à tous ceux de ce Parti d'en faire de même. Cèt Auteur fait aux Sociniens contre la nécessité de l'Examen, à laquelle châque particulier est obligé, à peu près les mêmes difficultez que les Catholiques Romains font aux Réformez; & Przipcovius répond à peu près de la même maniere que ceux-ci ont accoûtumé de répondre; si ce n'est qu'il met un beaucoup plus petit nombre d'Articles de Foi nécessaires au salut, afin, sans doute, d'en rendre l'examen plus facile à châque particulier.

Nemiricius entrant ensuite dans le détail, soûtient que des Articles qui séparent les Unitaires de l'Eglise Greque, il y en a où ces premiers ont visible-

(*a*) *pag.* 533.

fiblement tort, & que les autres sont tels qu'ils ne doivent pas les empêcher d'entrer dans cette Communion. L'Auteur répond à tous ces Chefs, & après avoir défendu ses opinions, il fait voir qu'il y en a plusieurs dans l'Eglise Gréque qui sont telles, qu'un Unitaire ne sauroit en conscience entrer dans sa Communion. C'est un crime, par exemple, d'adresser à Dieu des prieres, dans un Temple consacré à l'Idolatrie, tels que sont les Temples de l'*Eglise* Gréque. Il déclare encore que ceux de son Parti ne prononcent des Anathêmes contre personne, qu'ils reçoivent tous ceux qui font profession de croire l'Evangile & le Symbole des Apôtres, & de vivre conformément aux préceptes de Jesus-Christ; qu'ils suportent avec beaucoup de douceur les errans; mais qu'ils ne poussent pas la Tolérance jusques à porter préjudice à la vérité & à scandaliser les Domestiques de la Foi; ce qui arriveroit infailliblement, s'ils entroient dans la Communion des Eglises d'Orient.

(*a*) Nemiricius leur proposoit de ne parler point des sentimens qu'ils avoient sur la Trinité, & de se servir lors qu'ils en parleroient, des termes qu'employoit

(*a*) *pag.* 569.

ployoit l'Eglise Gréque, pour expliquer ce Mystére. Przipcovius répond que c'est une Hypocrisie criminelle, & qui ne sauroit plaire ni à Dieu, ni aux Hommes, de parler autrement que l'on ne croit: que pour quelques biens temporels on ne doit pas offenser Dieu, nourrir une conscience tourmentée de mille reproches, & courir le danger d'un suplice éternel; & qu'enfin la verité est un talent dont Dieu demandera compte à tout homme qui l'aura enfoüi, & qui l'ayant caché dans son cœur, n'aura pas osé en faire confession devant les hommes. Il prétend, que bien loin qu'il soit permis d'entrer dans une Eglise corrompuë, on est obligé nécessairement d'en sortir, quand on en reconnoit les erreurs.

8. Przipcovius soûtient encore la même Doctrine dans le (*a*) Traité suivant. C'est la réponse à une Létre fort courte d'un Anonyme, qui prétend, que pourvû que l'on conserve la vérité dans le cœur, on peut sans risquer son salut, se joindre à quelque Communion Chrêtienne que ce soit. Nôtre Auteur ne met aucune différence entre cette Opinion & l'Atheïsme, & il la combat de toutes ses forces.

(*b*) Le premier argument pour l'indif-

(*a*) *pag.* 600. (*b*) *pag.* 602.

différence des Réligions, c'est qu'e
sont toutes conservées par la Provide
ce qui semble être une marque qu
peut également se sauver dans tou
L'Auteur répond, que les mauvaises
ligions ne sont conservées que par c
Providence générale, qui n'est point
marque de son aprobation, puis qu'
s'étend sur les plus scélérats d'entre
hommes, sur les Bêtes, & sur les ch
inanimées. Que si de cette Provide
générale on en pouvoit tirer une co
quence pour le salut, on ne devroit p
tant se moquer de ces Fanatiques d'
gleterre, dont parle le Partisan de l
différence des Réligions, qui prêcho
l'Evangile aux Oisons, & à d'autres
tes, de même que S. *François* le prêcl
aux Oiseaux: & S. *Antoine* de Pad
aux poissons.

(*a*) Il n'est pas vrai, comme le p
tend le Partisan de l'indifférence,
le Culte interieur que l'on rend à D
renferme toute l'essence de la Foi
lutaire; puis que cette Foi est une
miére qui doit reluire devant les h
mes, & les édifier; ce qu'elle ne p
faire, lors qu'elle se tient si caché
fond du cœur, qu'elle trompe la
des Inquisiteurs les plus éclairez. I

(*a*) *pag.* 603.

d'ailleurs impossible qu'un homme, dont toutes les actions extérieures démentent cette foi interieure qu'il prétend avoir, l'ait effectivement telle qu'il le prétend.

Il n'est pas vrai non plus, comme le veut le même Auteur, que toutes les Sectes conviennent dans l'essentiel, & qu'il n'y ait que des Disputes de peu d'importance qui les séparent. Il y en a qui ordonnent & pratiquent de certains crimes, contraires à la pieté, comme sont toutes les Sectes Idolatres. Il y en a qui n'ont pas de la Foi & des bonnes œuvres l'idée qu'elles en devroient avoir. Il y en a qui font consister toute la pieté dans des exercices corporels, qui, selon S. Paul, sont utiles à peu de chose. Il y en a qui promettent le salut au pécheur, bien qu'il croupisse dans le péché jusques à la mort. Il y en a qui enseignent des doctrines toutes propres à éteindre l'amour de la vertu dans le cœur de l'homme. Enfin, il y en a dont la doctrine & les préceptes peuvent être purs, mais dont la Discipline est si relâchée qu'elle laisse vivre les particuliers dans le vice, par l'impunité, & par le peu de soin qu'elle prend de les châtier. Les autres argumens du Défenseur de l'indifférence des Réli-

gions ne sont pas considerables.

Przipcovius ne se contente pas neanmoins d'y répondre, il fait voir encore directement l'injustice & l'impieté de cette opinion, & combien elle est opposée à tous les bénéfices que nous recevons de Dieu. Elle éteint tout d'un coup toute la gratitude que nous lui devons, puis qu'elle nous ôté tous les moyens de soufrir quelque chose pour l'amour de lui. Elle est contraire à ce que nous devons à Jesus-*Christ*, puis qu'elle nous permet d'entrer dans la Communion de l'Antechrist, c'est-à-dire, de son Ennemi capital. Elle détruit toute Réligion, & principalement la Réligion Chrêtienne, puis qu'elle enseigne que tout le service exterieur n'est qu'un lien politique de la Societé. Elle est contraire à l'Ecriture, qui nous enseigne qu'il ne suffit pas de croire de cœur; mais qu'il faut faire confession de bouche. Elle s'oppose même à la droite Raison, puis qu'elle veut concilier deux choses incompatibles, savoir un culte interne, veritable & salutaire, avec un culte exterieur tout-à-fait faux. Elle détruit la sincerité & la bonne foi; elle aneantit toute vertu Chrêtienne, puis qu'elle ôte du chemin de la vertu tout ce qu'il y a de pénible & de difficile.

C'eſt le parti des lâches & des timides, qui ne veulent rien ſoufrir pour la vérité : enfin elle eſt le ſcandale de toutes les ſectes, & une ſource féconde de remords de conſcience & de toutes ſortes de maux, pour ceux qui ſont aſſez malheureux, pour croire véritable une erreur ſi pernicieuſe.

9. (*a*) Les quatre derniers Traitez de ce Volume, qui ſont fort longs ſont employez à examiner, ſi ſelon les Loix de l'Evangile, il eſt permis à un Chrêtien d'exercer quelque charge de Magiſtrature ; & ſi un Magiſtrat Chrêtien peut faire la guerre, & condamner les criminels à la mort. L'Auteur accuſe Socin, qui étoit ſur ce ſujet, dans le ſentiment des Anabaptiſtes, de n'avoir jamais bien médité cette matiére ; & de n'avoir condamné toute ſorte de guerre, & ôté au Magiſtrat le pouvoir de faire mourir les Criminels, que par complaiſance, pour pluſieurs perſonnes de ſa Secte, qui étoient dans cette Opinion. Przipcovius répond donc fort au long à toutes les raiſons que Socin a alleguées pour ſon ſentiment ; & ſoûtient le droit du Magiſtrat ſoit à l'égard de la guerre, ſoit à l'égard des criminels, par tous les argumens, que la Raiſon & l'Ecriture nous peuvent fournir.

On

(*a*) *pag.* 621. & *ſuiv.*

On feroit trop long, fi l'on vouloit entrer dans le détail. Il fuffit de dire que nôtre Auteur prouve fort bien, que le Monde ne fe peut paffer de Magiftrats, fans la perte de la Societé civile, quand même il feroit tout Chrêtien. Que jamais tous les hommes ne poufferont la pieté fi loin, qu'il ne foit néceffaire d'employer les châtimens, pour reprimer les mechans. Que Jefus-Chrift en donnant fa Loi, n'a rien dit d'où l'on puiffe conclurre qu'il aît condamné les Loix politiques du Peuple Juif; ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, fi ces Loix euffent été incompatibles, avec la nouvelle Alliance qu'il venoit établir. Qu'il a déclaré que fon Régne n'étoit point de ce monde; & qu'ayant établi un Régne Spirituel, il avoit laiffé tous les Souverains & tous les Peuples dans tous leurs droits. Que des paffages de l'Ecriture qu'on allégue contre les droits du Magiftrat, la plûpart ne regardent que les particuliers; & doivent même être reçus avec quelque modification. Que lors, par exemple, que Jefus-Chrift dit, (*a*) que fi quelcun nous donne un fouflet fur la joüe droite, nous devons préfenter l'autre, il ne veut

(*a*) *Matth. V.* 39.

veut parler que des injures legéres dont nous ne saurions nous venger sans faire plus de mal, que celui que nous avons reçû ; mais qu'il n'a pas prétendu qu'il ne nous soit point permis de défendre nôtre vie, contre un homme qui tâche de nous l'ôter, même au hazard de lui ôter la sienne, si nous ne pouvons conserver la nôtre autrement. Qu'il est vrai que le Seigneur n'a pas donné des loix dans son Evangile pour régler les droits des Magistrats ; mais qu'il suffit qu'il n'ait point condamné ceux qui étoient établis, pour conclurre qu'ils étoient légitimes ; & qu'enfin les paroles de S. Paul, aux Rom. Chap. XIII. vers. 1. & suiv. pour établir les droits des Souverains, sont plus fortes que tout ce qu'on peut alleguer d'ailleurs contre ce même droit.

Przipcovius n'eût pas le bonheur de persuader tous ceux de son Parti. Il y en eut qui écrivirent contre lui, & d'une maniére même assez violente, ce qui l'obligea de composer des Apologies assez longues, que l'on trouvera à la fin de ce Volume.

II.

Christoph. WITTICHII *Investigatio Epistolæ ad Hebræos*, & *Positiones, sive Aphorismi Universam Theologiam adumbrantes.* Amstelædami, apud Joannem Wolters, 1691. in 4. pagg. 464.

I. CELUI (*a*) qui a fait la Préface qui est au devant de l'*Antispinoza* de *Wittichius*, & dont on a parlé (*b*) ailleurs, est le même qui en a ajoûté une à ce Commentaire du même Auteur. Il y explique d'abord en peu de mots quel a été le but de Wittichius dans cet Ouvrage, qu'il fait consister en ces quatre choses. 1. d'établir la Divinité de l'Epître aux Hébreux. 2. d'en expliquer le véritable sens, par la connoissance de la langue Gréque, qu'on soûtient que l'Auteur possedoit à fonds. 3 D'examiner avec soin quel est le sujet principal de ce Livre, & le but de l'Auteur sacré. 4. & enfin de faire voir la suite de son raisonnement, & la liaison de toutes ses paroles. Sur cela M. *Hassel* remarque,

(*a*) *M. Hassel.* (*b*) *Bibliotheq. Univers. Tom. XXIII. pag.* 323.

que, que ceux-là se trompent fort, qui soûtiennent que les Epîtres des Apôtres ont été écrites sans ordre & sans methode, & que ces Ecrivains sacrez ont souvent mis devant ce qui devoit être aprés. Les Payens, dit-il, ont donné à Dieu le nom de Sagesse, de Raison, d'Intelligence; Platon répondit à ceux qui lui demandoient ce que faisoit la Divinité, (a) qu'elle s'occupoit à la Geometrie. Aurons-nous moins bonne opinion de cèt Etre Souverain que les Payens, & croirons-nous qu'il n'est ni Geometre, ni Dialecticien? Cette raison, pour être trop générale, prouve un peu plus qu'il ne faudroit; puis qu'en suivant le même raisonnement, on pourroit soûtenir que le langage de l'Ecriture est le plus parfait que l'on puisse imaginer, puis que Dieu, qui sait parfaitement toutes les Langues du Monde, en est l'Auteur.

Aprés avoir parlé de Wittichius, M. Hassel parle de lui-même. On l'a blâmé d'avoir dit dans sa Préface sur l'*Antispinoza* de l'Auteur, que la Doctrine d'*Aristote* n'étoit pas fort différente de celle de *Spinoza*. Il soûtient ici cette même opinion, & en allégue diverses preuves. L'idée que cèt Ancien Phi-

(a) Τὸν Θεὸν γεωμετρεῖν.

Philosophe avoit de la matiere premiére, convient assez bien à la Divinité de Spinoza. Il la faisoit ingénérable & incorruptible, il lui attribuoit des désirs, & par conséquent de la pensée, en même tems que de l'étenduë. Ce qu'il dit de la Forme, qui est le second principe de tous les Etres corporels, convient encore très-bien à la Divinité, puis qu'il soûtient que c'est quelque chose de divin, de bon, de desirable. Il prétend que le Monde est un animal incréé, qui n'a point été produit, qui est éternel.. „ C'est ce qui „ a fait dire à *Lactance* qu'Aristote ne „ s'est point mis en peine d'une Divi- „ nité & ne l'a point honorée ; *Aristoteles Deum nec curavit, nec coluit.* Ce qu'en dit *Pic de la Mirande* après *Athenagoras*, est encore plus formel. *Aristoteles autem & Sectatores*, dit-il, *unum inducentes, tanquam* Animal, *compositum ex anima & corpore constitutum, dicunt* Deum, *corpus quidem ipsius æthereum existimantes, erratica Sydera & Sphæram non errantium motam circulariter, Animam verò in motu corporis rationem, ipsam quidem non motam, corporei verò motus causam constitutam.* Enfin, pour n'alleguer pas tous les témoignages que raporte nôtre Auteur, *Galien* assûre, qu'Aristote a enseigné que

que Dieu étoit (a) *un Animal composé de corps & de Divinité.* (b) Ciceron n'en parle pas si positivement. Il se contente d'assûrer que ce Maître des *Peripateticiens* en s'éloignant des sentimens de *Platon* a broüillé bien des choses, donnant quelquefois toute la Divinité à l'Intelligence, *Menti*, & assûrant quelquefois, que le Monde est Dieu même.

Après tant de témoignages, il n'y a pas d'apparence de faire un procès à M. Hassel, pour avoir dit que les Dogmes d'Aristote sont fort aprochans de ceux de Spinoza. Mais ne craint-il point de s'en faire un autre avec bien des Savans, assûrant, comme il fait, qu'après *Calvin*, il n'y a point eu de Théologien au dessus de *Cocceïus*?

II. POUR ce qui regarde le Commentaire de Wittichius; on peut dire en général, que l'Auteur examine avec soin toutes les paroles de l'Original selon les régles de la Grammaire & de la Critique; & comme il ne s'étend point sur les Lieux Communs de Theologie, mais qu'il s'arrête uniquement au sens de son Auteur, il est assez court. Il fait regner partout les idées

(a) Ζῶον σύνθετον ἐκ σώματος καὶ Θεότητος. (b) *Cicero. de Natur. Deor. Lib. I. cap.* 13.

idées Cocceïennes ; aussi cite-t-il Cocceïus presque à toutes les pages, & y renvoye ordinairement, pour y lire plus au long, ce qu'il ne dit qu'en abregé. Voici un exemple de cette maniere d'expliquer l'Ecriture, si ordinaire aux Cocceïens.

1. Sur ces paroles du Chapitre I. verf. 11. *Ils periront, mais tu es permanent, & ils vieilliront tous comme un vêtement.* (a) Après avoir entendu ces paroles à la lêtre des Cieux & de la Terre materiels ; Wittichius les explique mystiquement du Peuple Juif, qui a vieilli peu-à-peu, & dont la République s'est corrompuë, & ensuite *du Régne de l'Antechrist*, qui a reçû une grande playe par la Réformation, & qui continuë à vieillir, jusques à ce qu'il soit tout-à-fait aboli. Nôtre Auteur fonde, sans doute, cette explication, sur une maxime de Cocceïus, qu'il faut donner aux paroles de l'Ecriture toute l'étenduë qu'elles peuvent recevoir, sans blesser l'Analogie de la Foi, de peur de borner les vuës du S. Esprit, maxime si peu évidente, qu'il y a des Théologiens qui en établissent une toute contraire ; qui est, que de peur d'atribuer au S. Esprit les reveries de nôtre imagination, il faut pren-

(a) pag. 45.

prendre ses paroles précisément & uniquement dans le but, qu'il nous paroit clairement s'être proposé. Ces Théologiens soûtiennent, que si l'on ne suit cette maxime, qui est celle du bon sens, il en sera de l'Ecriture Sainte, comme des cloches, ausquelles on fait dire tout ce qu'on veut. En effet, s'il suffit, pour recevoir une explication, qu'elle ne soit pas contraire à l'Analogie de la Foi, rien n'empêche que nous ne recevions le sens que quelques Chymistes donnent au premier Chapitre de la Génese, ou toutes les froides explications qu'on a alleguées de l'Apocalypse.

2. Wittichius croit après (*a*) Cameron, & divers autres Commentateurs tant Anciens que Modernes, que ces paroles du Chap. II. des Hébreux, vers. 16. *Il n'a pas pris les Anges; mais il a pris la semence d'Abraham*; ne signifient pas que la seconde Personne de la Trinité s'est unie personellement non aux Anges; mais à la semence d'Abraham, comme on le croit communément; puis que (*b*) le mot de l'Original n'est peut-être jamais employé en ce sens. L'Apôtre veut dire, que Jesus-Christ n'a pas racheté les Anges; mais

(*a*) *Voyez Biblioth. Univers. Tom.* XXIII. *pag.* 486. (*b*) Ἐπιλαμβάνεται.

mais la Famille d'Abraham, c'est-à-dire, les veritables Fidéles. Le mot grec se prend quelquefois dans les Auteurs Prophanes, pour *vendiquer* une chose comme sienne, ainsi que parlent les Jurisconsultes, & ce sens peut fort bien avoir lieu ici.

3. Un des endroits les plus difficiles de cette Epître, est le verset 40. du Chapitre XI, où l'Apôtre parlant des Fidéles de l'Ancien Testament dit, que Dieu *a pourvû quelque chose de meilleur pour nous, afin qu'ils ne vinssent point à la perfection sans nous.* Il est assez difficile de comprendre comment ces Fidéles ne sont point venus à la perfection sans nous, si dès le moment de leur mort, ils ont été rendus participans de la Félicité éternelle. Ceux qui croyent que toutes les Ames dorment jusques au jour du jugement expliquent assez facilement ces paroles. Le mal est que ce prétendu dormir des Ames est inconcevable. Les Catholiques Romains se tirent encore assez bien de ce mauvais pas, en supposant que les Ames des Péres de l'Ancien Testament ont été renfermées dans de certains Limbes, jusques à la venuë du Seigneur: mais par malheur ces prétendus Limbes n'ont point de fondement. Wittichius croit que cette perfection à la-

quelle

quelle les Anciens Fidéles ne sont pas parvenus, sans les Fidéles de la nouvelle Alliance, ne regarde que la connoissance des Mystéres de la Réligion, de tout ce qui est arrivé à Jesus-Christ, & de tout ce qu'il a fait, connoissance qui étoit fort imparfaite, dans les Saints même glorifiez, avant la venuë du Sauveur; ce qui ne doit pas surprendre, puis qu'il est dit que les Anges même (*a*) ne connoissoient pas parfaitement tous ces Mystéres, avant cette venuë.

4. Nôtre Auteur a souvent reccurs aux maximes & à la conduite des Juifs, pour expliquer les raisons des préceptes, que S. Paul leur adresse dans cette Epitre. C'est ainsi que pour trouver la raison de ce commandement de l'Apôtre (*b*) *Que le mariage soit honorable entre tous, & que le lit nuptial soit sans tache*; Hebr. Chap. XIII. vers. 4. il remarque après (*c*) *Seldenus*, que les Maîtres des Juifs croyoient que ce n'étoit pas un crime, que d'avoir commerce avec une femme qui n'étoit pas Juive. Cette raison jointe à celle du Divorce, qui étoit si fréquent parmi les

(*a*) 1. *Pierr. I. 12.* (*b*) *L'Auteur croit qu'il vaut mieux traduire ces Paroles par l'Imperatif, que par l'Indicatif.* (*c*) *Selden. Lib. V. de Jure naturali & Gentium.*

les Juifs, a donné lieu à ce précepte de l'Apôtre.

5. Bien que Wittichius ne perde guéres son Auteur de vuë, il ne laisse pas de resoudre quelquefois en peu de mots des questions assez importantes. Ainsi dès le premier verset de l'Epître aux Hébreux, à l'occasion des Prophétes, par le moyen desquels l'Apôtre dit, que Dieu a parlé aux Péres; il examine comment les Prophétes pouvoient connoître que c'étoit Dieu qui leur parloit; & comment le Peuple pouvoit connoître qu'un Prophéte étoit véritablement inspiré de Dieu. Les Prophétes connoissoient que c'étoit Dieu qui leur parloit; 1. lors que ce qu'ils entendoient ne contenoit rien de manifestement faux, ni rien de contraire, à ce qu'on savoit d'ailleurs très-certainement avoir été révélé. 2. Quand les choses qui leur étoient révélées dépendoient de la pure volonté de Dieu, & qu'on ne pouvoit les connoître, ni par la droite Raison, ni par les Révélations précédentes. 3. Quand ils avoient une grande lumiere des choses qui leur étoient révélées, qu'ils se sentoient des mouvemens extraordinaires d'une très-grande joye, & d'un amour de Dieu si vif, qu'ils en étoient comme ravis hors d'eux-mêmes, ou de

quelque autre Passion particuliere, mais qui eût quelque chose de surnaturel. 4. Quand ce qui leur étoit annoncé contenoit des prédictions des maux qui devoient arriver à l'Eglise, parce que c'étoit principalement dans ces occasions, que Dieu envoyoit des Prophétes à son Peuple. 5. Enfin, quand ces Révélations contenoient des promesses faites à l'Eglise affligée; telles que sont celles qu'on trouve dans *Zacharie* & dans *Daniel.*

Pour ce qui regarde le Peuple, il pouvoit connoître qu'un Prophéte étoit envoyé de la part de Dieu, ou parce qu'il entendoit lui même Dieu parlant à ce Prophéte, comme cela arriva aux Israëlites à l'égard de Moyse; ou parce que les Prophétes, qui se disoient envoyez de la part de Dieu, étoient d'ailleurs reconnus, pour des gens de bien, devots, craignans Dieu; & dignes de foi, qu'on ne pouvoit justement accuser du dessein de vouloir tromper les hommes. Il semble qu'il faudroit ajoûter un autre caractere, qui est celui d'homme de bon sens & de jugement. Sans cela il est très-facile à des gens de bien & de probité, de s'imaginer d'avoir des inspirations particulieres; & de vouloir ensuite le persuader aux autres, sans avoir le moin-

dre

dre dessein de les tromper. On pouvoit encore reconnoître un Prophéte en ce que les choses qu'il enseignoit avoient un très-juste raport aux Révélations précédentes, de la verité desquelles on étoit très-persuadé, ou enfin quand de véritables Prophétes reconnus pour tels leur rendoient témoignage. C'est ce que dit Wittichius sur cette matiére, qui est d'ailleurs trop importante & trop difficile, pour pouvoir être bien expliquée en si peu de mots. Du reste nous n'avons rien remarqué de fort singulier dans ce Commentaire, & qu'on ne trouve dans la plûpart des autres Commentateurs Réformez. L'Auteur prétend que S. Paul est le véritable Auteur de cette Epitre, & le prouve par les argumens ordinaires, ce qui fait qu'on ne s'y arrêtera point. On ne dira rien non plus des Aphorismes de Theologie, qu'on a ajoutez à la fin de ce Volume, puis qu'ils ne contiennent que de simples positions sans être appuyez d'aucun raisonnement.

III.

HISTOIRE *des* EMPEREURS *&* *des autres* PRINCES *qui ont regné durant les six premiers Siécles de l'E-*

 glise,

glise, des Persécutions qu'ils ont faites aux Chrêtiens, de leurs guerres contre les Juifs, des Ecrivains profanes, & des Personnes les plus illustres de leur tems. Justifiée par les citations des Auteurs originaux. Avec des Notes pour éclaircir les principales difficultez de l'Histoire. Tome Premier. Qui comprend depuis AUGUSTE *jusqu'à* VITELLIUS, *& à la ruïne des Juifs. Par le Sieur* D. T. A Paris, 1690. in 4. pag. 828. & à Bruxelles, chez Henri Frix. 1692. in 12. pagg. 1282.

I. IL n'en est pas de M. de *Tillemont* Auteur de ce Livre, comme de quelques Historiens Modernes, qui ayant écrit l'Histoire des Siécles précédens, dont ils ne pouvoient avoir d'autre connoissance, que celle que leur fournissoient les Auteurs qui ont écrit avant eux, ne se sont pas néanmoins donné la peine de marquer les sources où ils avoient puisé; mais se sont imaginez qu'on devoit les en croire sur leur parole, comme s'ils avoient été eux-mêmes les témoins de tout ce qu'ils ont raporté. M. de Tillemont ne fait pas un pas sans alleguer ses Garands. Il se sert même de leurs propres paroles

roles autant qu'il peut, & s'il dit quelquefois quelque chose de son chef, il a toûjours soin de le renfermer entre deux crochets, afin qu'on puisse le distinguer de ce qu'ont dit les Auteurs qu'il cite. Cette exactitude scrupuleuse est nécessaire dans un tems, où tant d'Ecrivains s'émancipent de nous donner au lieu de la verité de l'Histoire, ce que leur dicte ou leur passion, ou leur simple imagination.

M. de Tillemont a employé plusieurs années à étudier l'Histoire de l'Eglise dans les sources, afin de *distinguer la vérité, de ce qu'en ont publié les préventions des nouveaux Auteurs*. L'experience lui ayant apris, que l'Histoire Sainte avoit une telle liaison avec la Prophane, qu'il faloit nécessairement s'instruire avec soin de la derniere, pour posseder l'autre, & en pouvoir résoudre les difficultez; il s'est attaché à l'étude de l'Histoire prophane dans cette vuë. Il a ramassé tout ce que les Auteurs ont écrit sur ce sujet, pour servir de fondement à l'Histoire de l'Eglise, qu'il pourra donner un jour; & c'est proprement ce recueil qui compose le volume dont on a donné le titre, & quelques autres, qui paroîtront dans la suite.

Il s'est attaché principalement à recher-

cher la vérité des faits, & à les placer dans le tems auquel ils sont arrivez. Il a puisé, comme on l'a dit, dans les Auteurs Originaux, en abrégeant ce qui n'est raporté que par un seul, & en prenant de chacun ce qu'il a de particulier, lors qu'il est rapporté par plusieurs. Par ce moyen, on a l'avantage de trouver dans un seul livre, tout ce qu'ont dit un grand nombre d'Auteurs différens, & celui de pouvoir consulter les sources, par l'exactitude des citations, qu'on ne manque jamais de trouver à la marge. On n'auroit plus à souhaiter après cela, si ce n'est que les Auteurs que cite M. de Tillemont eussent été aussi judicieux que lui, pour ne rien avancer, que ce qu'ils avoient vû, ou du moins dont ils pouvoient alleguer de bons Garands. Mais comme on est souvent obligé de puiser dans des Auteurs ou peu instruits, ou peu judicieux, ou passionnez, faute d'autres; tout ce dont nous pouvons nous assûrer à l'égard du travail de M. de Tillemont, c'est qu'il contient ce que les Auteurs anciens ont dit de remarquable à l'égard des tems dont il parle, qui est tout ce qu'on pouvoit exiger de lui. Pour la vérité de l'Histoire, il faudra toûjours se servir de son jugement, pour tâcher de la découvrir à travers

la

la prévention, ou l'ignorance des pre miers Historiens. Lors qu'il a pû éclai cir les difficultez de l'Histoire en pe de mots, il l'a fait ou dans le corps d la narration, ou par de petites Note au bas de la page ; mais quand il falu un plus long discours, il a reserv les Notes pour la fin, & ce n'est pa ce qu'il y a de moins curieux dans ce Ouvrage.

Ce Volume commence par *Augus* & finit par *Vitellius*. L'Auteur a cr devoir dire quelque chose du premie de ces Empereurs, parce que c'est d son tems que nâquit le Sauveur d Monde, & que ce fut lui qui fond l'Empire Romain, *Jules Cesar*, n'a yant pas assez vêcu pour achever u Ouvrage, qu'il avoit heureusemet commencé.

M. de Tillemont s'étend beaucou plus sur la vie des autres Empereurs que sur celle d'Auguste, parce qu'i ont plus de raport à l'Histoire de l'E g'ise. Il a mis à la fin de chaque Ti tre, quand il n'a pas eu occasion d'e parler suffisamment dans la suite d l'Histoire des Princes, ce qui regard les hommes célébres, qui ont vêcu d leur tems. L'Histoire des guerres & de la ruïne des Juifs entrant nécessa rement dans celle de l'Eglise, & étar

liée à celle de Neron & de Vespasien, il n'a pû se dispenser de la métre. C'est ûn Abrégé de ce qu'en a écrit *Joseph.* M. de Tillemont, au reste, ne s'attache pas tellement aux Auteurs Anciens, qu'il ne cite aussi les Modernes, quand ils peuvent éclaircir les autres ; & il les reprend sans aigreur, lors qu'il croit qu'ils se sont trompez. On a ajoûté à tout cela des Tables fort amples & très-exactes.

Voila ce qu'on peut dire de l'Ouvrage en général. Le Lecteur ne s'atend pas, sans doute, qu'on suive l'Auteur pié-à-pié dans cèt Extrait. La matiere qu'il traite est trop connuë pour cela. Il suffira d'indiquer les principaux sujets, & de raporter quelques remarques de celles qu'on croira les plus propres à exciter la curiosité du Lecteur, & à faire connoître cèt Ouvrage.

II. DANS l'Histoire d'Auguste, l'Auteur s'attache principalement à décrire la Police, que ce Prince établit dans le Gouvernement de l'Empire, & qui fut suivie par ses Successeurs. 1. Il ordonna que (a) l'Egypte fût gouvernée d'une maniére toute particuliére. L'importance de ce Pays, & la légéreté des Habitans, toûjours portez à la sédition, fit qu'il ne la voulut point fier à un Senateur,

(a) Pag. 14.

teur, ni soufrir même qu'aucun de cette qualité y allât, sans en avoir une permission expresse. Il y mit un simple Chevalier, auquel il donna pouvoir de rendre la justice, avec la même autorité, que si c'eût été un Magistrat Romain; quoi qu'on n'eût point accoûtumé de donner de jurisdiction à de simples Chevaliers, depuis les disputes, & les guerres mêmes, qui s'étoient excitées sur ce sujet.

2. Un des moyens dont (*a*) Auguste & ses Successeurs se servirent, pour afermir leur autorité, & établir une pure Monarchie, à laquelle il ne manquoit que le titre de Monarque & le nom de Roi, fut de réünir en leur personne toutes les dignitez de la République, qu'ils ruïnerent par ce moyen. Ils étoient en même tems Tribuns du Peuple, Consuls, Censeurs, Grands Pontifes, &c. Et afin qu'on ne leur pût opposer aucune puissance légitime, ils se firent déclarer exemts de la jurisdiction des Loix, & de l'obeïssance qui leur étoit duë. Ce privilége fut accordé à Auguste dans la huitiéme année de son Régne.

(*b*) Ce changement de la République en Monarchie, favorable à la paix & à la félicité des Peuples, fit tort

(*a*) *pag.* 25. (*b*) *pag.* 26.

aux Grands Génies, qui n'eurent plus la même liberté de se faire connoître; & à l'Histoire en particulier, parce que ceux qui en savoient la vérité, la déguisoient, pour flater les Puissans, ou pour les rendre odieux. (*a*) La flaterie commença alors à prendre la place d'une honnête liberté. Dès qu'on eut donné à *Octavien* le nom *d'Auguste*, *Pacuve* Tribun du Peuple, déclara qu'il se vouloit dévoüer & consacrer à lui, comme cela se faisoit parmi les Barbares, pour lui obéir au dépens même de sa vie, quoi qu'il lui pût commander. Son exemple fut suivi de tous les autres; & la coûtume s'établit enfin, qu'on n'alloit point saluër les Empereurs, sans dire qu'on leur étoit dévoüé.

Cette lâche & criminelle flaterie ne resta pas toûjours sans punition. (*b*) Quelques personnes s'étant voüées à la mort pour la santé de *Caïus Caligula*; ce cruel Empereur les obligea d'exécuter leurs promesses, au lieu de leur donner les récompenses qu'ils avoient attenduës.

3. On doit néanmoins avoüer que si Auguste & ses Successeurs ont porté du préjudice à la République Romaine, ils lui ont aussi procuré de grands avan-

(*a*) *pag.* 27. (*b*) *pag.* 235.

vantages, quand ce ne seroit qu'à cause d'un très-grand nombre de bonnes loix, dont ils ont été les Auteurs. (*a*) Il y en avoit d'établies avant Auguste contre ceux qui ne se marioient point, & qui n'avoient point d'enfans. Les Chevaliers Romains lui en demandérent l'abolition : mais ce Prince les ayant fait assembler, & ayant trouvé que ceux qui n'étoient pas mariez étoient en plus grand nombre que les autres, il augmenta les peines déja établies contr'eux. Il ne toucha point au privilége des *Vestales* : *mais il dit aux autres qui eussent pû se prévaloir de cèt exemple*, que *s'ils prétendoient s'exemter*, comme *elles*, du mariage, par l'amour de la chasteté, il faloit qu'ils consentissent à être punis, comme elles, en cas qu'ils vinssent à violer les régles de la pudeur.

Avant *Tibere*, (*b*) on se contentoit de condamner les femmes qui vouloient s'abandonner aux derniers déréglemens, à faire une declaration publique de leur infamie devant les Magistrats. Mais sous le Régne de cèt Empereur, comme on vit que cette honte ne retenoit pas même les personnes de condition, il fut ordonné, que celles qui étant filles, petites-fil-

 les,

(*a*) *pag.* 65. (*b*) *pag.* 115.

les, ou femmes de Chevaliers Romains, tomberoient dans ce désordre, seroient bannies. (*a*) Ce fut à peu près dans le même tems, que le Senat condamna la Réligion des Juifs, avec les superstitions des Egyptiens, ordonnant que les uns & les autres sortiroient d'Italie, s'ils ne changeoient de Réligion dans un certain tems, sur peine à ceux qui n'obéïroient pas, d'être reduits pour toûjours en servitude.

(*b*) La mort précipitée de *C. Lutorius Priscus*, qui fut presque aussi-tôt exécuté, que condamné à mort par le Senat, pour avoir fait un Poëme sur la mort de *Drusus*, durant une maladie de ce Prince, dont il crut qu'il mourroit, donna lieu à une Loi du Senat, qui ordonnoit que les Arrêts de mort rendus par la Compagnie ne seroient ni exécutez, ni enregîtrez qu'au bout de dix jours. Cette Loi faite sous *Tibere*, s'observoit encore sous Caligula, même à l'égard de ceux, que ce Prince cruel faisoit mourir. *Theodose* voulut depuis que cette surseance fût de trente jours, pour ceux que le Prince auroit condamnez.

L'Empereur *Claude* (*c*) reprima la cruauté dont les Romains usoient envers

(*a*) *pag.* 116. (*b*) *pag.* 121. (*c*) *pag.* 360.

vers leurs Esclaves. Ils les abandonnoient souvent lors qu'ils étoient malades, les mettant hors de chez eux, & les envoyant dans l'Isle du Tibre, où ils laissoient le soin de leur guérison à leur *Esculape*, qui avoit un Temple en cèt endroit. Claude ordonna que tous ces Esclaves abandonnez auroient la liberté s'ils guérissoient. Et comme il y avoit des Maîtres assez cruels pour les tuer, plûtôt que de les soufrir malades chez eux, il ordonna que ceux qui le feroient, seroient punis comme homicides.

Nonobstant toutes ces précautions, on ne laisse pas de trouver dans la suite quelques exemples horribles de cruautez exercées contre les Esclaves. Il y en a un entr'autres sous l'Empire de Neron, qui mérite bien d'étre remarqué. (*a*) *Pedanius Secundus* Préfet de Rome, qui avoit été Consul, fut tué par un de ses Esclaves : & ce crime d'un seul fut vengé par la mort de 400 Esclaves du même Maître, quelque effort que fit le Peuple, pour sauver tant de miserables, dont beaucoup étoient certainement innocens. C'étoit l'ancienne rigueur du droit Romain. Les Grands croyoient n'avoir que ce moyen d'assurer leur vie, parmi

(*a*) p.g. 464.

mi ces Armées d'Esclaves, qu'ils possedoient.

4. Tibére le plus soupçonneux de tous les Princes, donna lieu à mille dénonciations, par les récompenses qu'il accorda aux Dénonciateurs, & les peines qu'il fit soufrir aux Dénoncez, bien qu'au commencement il eût déclaré, qu'il se métoit peu en peine de ce qu'on disoit, & de ce qu'on écrivoit contre lui *(a)*. Cette coûtume de dénoncer tout le monde, fit qu'on en vint enfin à faire des crimes de Léze-Majesté de toutes sortes de choses; jusques-là qu'on dit qu'un homme fut mis en justice, & peut-être même puni, pour avoir battu son esclave, qui avoit sur lui une piéce d'argent, où étoit l'image de Tibére.

Le plus sûr sous un Régne si cruel, étoit de se faire mourir soi-même, avant que d'avoir été jugé *(b)*. Alors on avoit les honneurs de la sépulture, les Testamens qu'on avoit fait, subsistoient, & les biens passoient aux enfans. Si l'on attendoit la condamnation, on étoit exécuté en prison, ou précipité du haut de la Roche du Capitole par les Tribuns du Peuple, privé de la sepulture, exposé dans la grande Place, traîné publiquement avec

(*a*) *pag.* 102. (*b*) *pag.* 132.

vec un croc, & jetté dans le Tibre. Tous les biens étoient confisquez, & servoient en partie de récompense aux Accusateurs & aux Temoins (*a*). Tibére étoit si cruel, qu'on l'accusa de la mort de son Fils unique *Drusus*. On raporte à ce sujet la réponse qu'il fit à ceux d'*Ilium*, qui envoyerent un peu tard, lui faire compliment sur cette mort. Il leur dit qu'il prenoit aussi beaucoup de part à la perte, qu'ils avoient faite du Grand Hector; qui étoit mort il y avoit environ douze-cens ans.

Il n'avoit de curiosité ni pour les choses surprenantes de la Nature, ni pour celles de l'Art. (*b*) La Terre s'étant ouverte en quelques endroits de Calabre, on y trouva des Corps d'une grandeur prodigieuse. On tira d'un de ces Corps une Dent, qui avoit plus d'un pié de long, & on la présenta à Tibere, pour savoir s'il vouloit, qu'on lui apportât le Corps entier. Il se contenta de faire faire une Tête proportionnée à cette dent, pour juger de la grandeur de tout le Corps, aprés quoi il renvoya la dent, pour être remise au lieu d'où elle avoit été tirée, regardant comme un sacrilége de violer la sepulture des morts (*c*). Un Ar-

chi-

(*a*) *pag*. 126. (*b*) *p*. 110. (*c*) *p*. 128.

chitecte ayant redressé avec une adresse admirable un grand Bâtiment qui panchoit, Tibere lui fit donner de l'argent, & le chassa en même tems de Rome, défendant de métre son nom dans les Archives. Quelque tems après le même Architecte l'étant venu trouver pour lui demander sa grace, laissa tomber à dessein un vase de verre qu'il tenoit. Le vase se cassa, & l'Architecte en ayant ramassé les piéces, & les ayant un peu maniées, montra le vase entier, sans aucune marque qu'il eût été rompu. L'Empereur au lieu d'estimer ce secret autant qu'il le méritoit, fit mourir cèt Architecte.

5. Tout cruel qu'étoit Tibére, *Caius Caligula* son Successeur renchérit si fort sur ces cruautez, qu'il fit regreter le régne de son Prédécesseur. (*a*) La plus grande qu'il exerça fut contre *Tibére* Fils de Drusus. Le jour auquel ce jeune Prince entroit dans sa 19. année & prènoit la robe virile, Caïus l'adopta pour son Fils, & le déclara Prince de la Jeunesse: mais ce ne fut que pour lui ôter le droit qu'il avoit de partager l'Empire avec lui, & pour être maître de sa vie, selon l'autorité que le droit Romain donnoit aux Péres. Il la lui ôta bientôt après, par

(*a*) *pag.* 229.

par un Tribun qu'il lui envoya avec quelques Centeniers. Pour insulter à la Nature, il voulut que ce Jeune Prince se défit lui-même, sous prétexte, disoit-il, qu'il n'étoit permis à personne de répandre le sang du Petit-Fils d'un Empereur. Tibere présenta vainement sa tête, personne ne voulut lui accorder la grace de le tuer. Il falut qu'il prît l'épée; & comme il ne savoit où il se devoit donner le coup, n'ayant jamais vû tuer personne, il demanda au moins qu'on le lui montrât, & ces Officiers barbares ne manquérent pas de lui obéïr. (*a*) Après que Caligula eût perdu sa sœur Drusille, & qu'il en eût fait une Déesse; il étoit également dangereux, & de faire quelque réjoüissance, parce que c'étoit, disoit-il, être bien-aise de sa mort; & de faire paroître de la tristesse, parce que c'étoit s'affliger de sa prétenduë Divinité. On ne laissoit pas de flater & d'apuyer même les ridicules prétensions d'un tel Monstre; jusques là qu'un (*b*) Senateur nommé *Livius Geminus* fut assez lâche pour jurer en plein Senat, & pour protester par toutes sortes d'imprécations contre lui-même & contre ses Enfans, qu'il avoit vû monter Drusille dans le Ciel,

(*a*) *pag.* 238. (*b*) *pag.* 239.

Ciel, parce que cela faisoit plaisir à l'Empereur. Il y a encore aujourd'hui des medailles Grecques, qui lui donnent le titre de Déesse; ainsi qu'on le peut voir dans *Goltzius*.

(*a*) Caïus fit aussi mourir *Julius Græcinus*, dont le mérite étoit extraordinaire, & cela par la seule raison qu'il n'avoit pas voulu accuser *Silanus*. On raconte de ce Græcinus, qu'ayant besoin d'argent pour faire des jeux, & ses Amis s'empressant de lui en donner, *Fabius Persicus* lui envoya une grosse somme, qu'il ne voulut pas recevoir, à cause de la mauvaise reputation de celui qui l'offroit. *Voudriez-vous*, dit-il à ses Amis qui lui demandoient la raison de ce refus, *que je reçusse une grace d'un homme, avec qui je ne voudrois pas me trouver à table?* *Rebilus*, qui avoit été Consul, mais qui n'étoit pas moins décrié que Persicus lui envoya une somme d'argent encore plus grande, laquelle il refusa aussi; & comme Rebilus le pressoit extrémement de l'accepter; *Pardonnez-moi, s'il vous plait*, lui dit-il, *je n'ai rien voulu non plus recevoir de Persicus.* *Julius Agricola*, dont *Tacite* a écrit la vie, étoit Fils de ce Græcinus.

Cali-

(*a*) *Pag.* 237.

Caligula n'étoit guéres moins fou que cruel, & quand nous n'aurions d'autre preuve, que l'Histoire de son cheval nommé *Incitatus*, elle suffiroit pour nous convaincre de la folie de ce Tyran. (*a*) Il l'invitoit à souper, il lui donnoit de l'orge doré, il lui présentoit du vin dans des vases d'or. Il lui avoit fait une écurie de marbre, une auge d'ivoire, des couvertures de pourpre, un colier de perles. Il lui avoit donné une maison, des serviteurs, & des meubles, pour recevoir magnifiquement ceux qui seroient priez de sa part à souper. Il juroit par sa vie & par sa fortune; il prométoit qu'il le feroit Consul, & on croit qu'il l'eût fait, s'il eût vêcu davantage.

(*b*) *Pline* raconte, que (*c*) comme Caligula revenoit par mer d'Astura à Antium dans une Galére à cinq rangs de rames, accompagné de divers autres vaisseaux, sa Galére seule s'arrêta, sans que quatre-cens Rameurs, qui y étoient, la pussent faire avancer. On fut fort surpris de cèt accident. Diverses personnes se jetterent dans la mer pour visiter le Vaisseau, & voir ce qui le pouvoit arrêter, on trouva un poisson environ d'un demi pié, & qui ressem-

(*a*) *pag.* 247. (*b*) *Lib. XXXI. cap.* 1. (*c*) *pag.* 280.

ſembloit à une groſſe limace, attaché ſous le Gouvernail. C'eſt celui auquel les Grecs ont donné pour ce ſujet le nom d'*Echeneis*, & les Latins celui de *Remora* ou *Arreſte*. On le tira de là, & on le porta à Caligula, qui ne pût voir ſans indignation, qu'un ſi petit animal eût eu la force de l'arrêter. Nôtre Auteur dit que Dieu fit naître cèt accident pour confondre la vanité de ce Prince ſuperbe; mais ne pourroit-on point apliquer ici ce que dit (*a*) *Seneque* ſur un ſujet de même nature. *Quanto expeditius erat dicere, mendicium & fabula eſt?* „ n'étoit-il pas plus facile „ de dire, que c'étoit un menſonge & „ une fable? du moins y a-t-il bien des gens qui mettent dans ce rang tout ce qu'on a écrit de la Remore.

6. L'Empereur *Claude* (*b*) fit célébrer les jeux ſéculiers l'an 800. de Rome, bien qu'Auguſte les eût fait célébrer (*c*) ſoixante & trois ans auparavant. En indiquant ces jeux, le Heraut avoit accoûtumé d'inviter à venir voir ce qu'on n'avoit jamais vû, & ce qu'on ne verroit jamais. On obſerva cette cérémonie à ceux de Claude, & on s'en moqua, parce qu'il s'y trouva quelques Comediens, qui avoient déja joüé

(*a*) *Seneca Lib. IV. natural. Quæſt. Cap.* 7.
(*b*) *pag.* 360. (*c*) *L'an de Rome* 737.

joüé dans ceux d'Auguste. On remarqua fort aussi la flaterie ridicule de *L. Vitellius*, qui souhaitoit à Claude qu'il fit representer plusieurs fois des jeux séculiers. Il est assez ordinaire aux Flateurs de tomber dans le ridicule, en voulant outrer la flaterie; mais les Princes aiment tellement les loüanges, que le plus souvent ils ne s'aperçoivent pas de ce ridicule.

Du tems de l'Empereur Claude (*a*) un certain *Curtius Rufus*, fut envoyé pour commander les Troupes de la Basse Germanie, à la place de *Corbulon*. C'étoit un homme qui de l'extraction la plus basse arriva jusqu'au Consulat, commanda les Armées, & mourut Proconsul d'Afrique. On croit que ce peut être le *Quinte-Curce*, qui a écrit la guerre d'*Alexandre*. Il est vrai que *Vossius* veut qu'il n'aït écrit que sous *Vespasien*; mais les raisons qu'il en allégue ne paroissent pas considérables à nôtre Auteur. (*b*) Ce fut sous l'Empire de Claude, qu'une Dame de qualité accoucha à Rome d'un singe, si l'on s'en tient au raport de (*c*) *Phlegon*.

7. *Neron* ne le ceda en rien à Caligula pour la cruauté & pour la folie, pour

(*a*) *pag.* 370. (*b*) *pag.* 389. (*c*) *Phlegon, de mirabilibus, cap.* 22.

pour ne pas dire qu'il alla beaucoup au delà. Il railloit lui-même de ses crimes, & (*a*) un jour qu'on lui apporta la tête de *Rubellius* descendu de la Maison des Cesars, & qu'il avoit fait mourir; il dit en se moquant, *je ne savois pas qu'il eût le nez si grand.* Comme il n'agissoit que par caprice, il punissoit souvent les innocens, & pardonnoit aux coupables. *Pætus* qui avoit fort mal fait les affaires des Romains en Armenie, fut rapellé à Rome; & Neron crut le punir suffisamment, en lui disant, qu'il se hâtoit de lui pardonner, de peur qu'étant si aisé à s'effrayer, il ne tombât malade, si on le faisoit attendre. Ce Prince eut de grandes conversations avec plusieurs Magiciens, que (*b*) *Tiridate* avoit amenez à Rome. (*c*) Mais il n'en put rien aprendre dont il ne vît la fausseté, ce qui fait dire à *Pline*, que tout ce qui restoit aux Magiciens pour s'excuser, c'étoit de soûtenir que les Dieux ne vouloient pas se montrer à Neron, parce qu'il étoit galeux.

(*d*) Les Payens & les Chrêtiens ont presque également dit du mal de ce Prince.

(*a*) *pag.* 462. (*b*) *Roi d'Armenie qui vint à Rôme pour recevoir le Diadême de Neron.* (*c*) *pag.* 501. (*d*) *pag.* 545. & 547.

Prince. Pline l'appelle l'Ennemi & la Furie commune du Genre humain. C'étoit une opinion assez commune dans l'Eglise même à la fin du troisiéme & du quatriéme Siécle, que Neron paroîtroit de nouveau à la fin du monde, pour être l'Antechrist, ou pour régner dans l'Occident, & y rétablir l'Idolatrie, en même tems que l'Antechrist se feroit adorer dans l'Orient. C'est l'opinion que *Sulpice Sévére* attribuë à S. *Martin*. Les uns croyoient que Dieu le ressusciteroit pour cela sous un autre nom; les autres qu'il n'étoit point mort, quoi qu'il se fut donné un coup de poignard; & qu'il avoit été enlevé & sa playe guérie, à quoi ils appliquoient un endroit de l'Apocalypse. Ils ajoûtoient qu'il demeuroit caché dans la vigueur de l'âge qu'il avoit alors. Sulpice Sévére suppose avec *Lactance* qu'on n'avoit point trouvé le Corps de Neron, ce qui est démenti par *Plutarque*, par *Seneque*, & par plusieurs autres.

A propos de Seneque, M. de Tillemont * parle assez amplement de ce Philosophe, & de ce qu'on lui a reproché pour les mœurs. Nous nous contenterons de remarquer qu'il avoit trop d'esprit, pour ne pas reconnoître

tre

* *Pag.* 552. *& suiv.*

tre la folie de l'Idolatrie Payenne. (*a*) S. *Augustin* raporte divers passages de son Livre des Superstitions que nous n'avons plus, où il la refutoit très-solidement. (*b*) Mais quoi qu'il reconnoisse que l'adoration des Statuës n'est qu'une vieille & inutile superstition, il ne laisse pas de croire qu'on la doit pratiquer. *Nous les adorerons néanmoins*, dit-il, *& le Sage même les adorera, non pour plaire aux Dieux; mais pour suivre la coûtume, & obéir aux Loix de sa Ville.* C'étoit assez là la pensée des Philosophes Payens, qui reconnoissant le foible de leur Réligion, ne laissoient pas de soûtenir, qu'on ne devoit rien y changer, comme l'a fort bien prouvé M. l'Évêque *de Meaux*, dans un endroit qu'on ne sera, peut-être, pas fâché de trouver ici. (*c*) *Les Philosophes*, dit-il, *avoient à la fin reconnu, qu'il y avoit un autre Dieu, que ceux que le Vulgaire adoroit; mais ils n'osoient l'avoüer. Au contraire*, (*d*) Socrate *donnoit pour maxime, qu'il faloit que châcun suivît la Réligion de son Pays.* (*e*) Platon *son Disciple, qui voyoit la Gréce & tous les Pays du Monde remplis d'un culte insensé & scan-*

(*a*) *De Civit. Dei. Lib. VI. cap.* 10. (*b*) *pag.* 559. (*c*) *Discours sur l'Histoire Universelle. pag.* 217. *Edit. de Hollande.* (*d*) *Xenoph. mem. lib. I.* (*e*) *Pl. de Leg. V.*

scandaleux, ne laisse pas de poser, comme un fondement de sa République, qu'il „ ne faut jamais rien changer dans la „ Réligion qu'on trouve établie, & que „ c'est avoir perdu le sens que d'y penser. *Des Philosophes si graves, & qui ont dit de si belles choses sur la Nature Divine, n'ont osé s'opposer à l'erreur publique, & ont désesperé de la pouvoir vaincre. Quand* * *Socrate fut accusé de nier les Dieux, que le Public adoroit, il s'en défendit comme d'un crime; & Platon, en parlant du Dieu qui avoit formé l'Univers, dit qu'il est difficile de le trouver, & qu'il est défendu de le déclarer au Peuple. Il proteste de n'en parl r jamais qu'en énigme, de peur d'exposer une si grande vérité à la moquerie.*

A la bonne heure que des Payens ayent été dans une telle opinion; mais il est étonnant qu'il y ait des Chrêtiens qui la soûtiennent encore; & l'on auroit de la peine à pardonner à *Balzac* ce qu'il a avancé sur ce sujet, si l'on ne s'imaginoit, qu'il a plûtôt eu dessein de dire un bon mot, que d'expliquer son sentiment. † *Nous ne sommes pas venus au Monde*, dit-il, *pour*

* *Apol. Soc. apud Plat. & Xenoph. Ep. 2. ad Dionys.* † *Balzac. Lettr. Livr. III. Létre 7. à M. de Bois-Robert.*

faire des Loix, mais pour obeïr à celles que nous avons trouvées, & nous contenter de la sagesse de nos Péres, comme de leur Terre, & de leur Soleil. Si c'étoit là le véritable sentiment de Balzac, c'est dommage qu'il n'ait vêcu du tems que le Christianisme fût prêché en France la premiére fois, pour se contenter de la Réligion de ses *Péres, comme de leur Terre & de leur Soleil*; & laisser la Réligion Chrêtienne aux Amateurs de la nouveauté.

Pour revenir à nôtre Auteur, il finit l'Histoire de Neron, par une courte Rélation de la persécution, que ce Prince fit aux Chrêtiens ; & ne manque pas de raporter ce que dit *Tacite* dans le Livre XV. de ses Annales, que ce Prince accusa les Chrêtiens de l'embrasement de Rome, & les persécuta cruellement.

III. APRE'S l'Histoire des Empereurs depuis Auguste jusqu'à *Vitellius*, M. de Tillemont nous donne (*a*) celle des Juifs, depuis la Naissance de Jesus-Christ, jusqu'à la prise de Jerusalem, & à leur entiere ruine. 1. Comme *Herode* le Grand, ne vêcût que peu, après la naissance du Sauveur, l'Auteur ne parle presque que de sa mort, & pour faire voir la cruauté de ce Prince

(*a*) *pag. 679. & suiv.*

ce, il n'oublie pas l'ordre qu'il donna, peu de tems avant que de mourir. (*a*) Se sentant près de sa fin, il manda à Jerico toutes les Personnes un peu considérables de toute la Judée, même des Bourgades, & un de châque famille, menaçant de la mort ceux qui refuseroient de venir. Après qu'ils furent assemblez, il les fit tous enfermer dans le Cirque; & contraignit, en pleurant, *Salomé* sa sœur, & *Alexas* Mari de Salomé, de lui prométre, que dès qu'il auroit rendu l'esprit, & avant qu'on le sût, il feroit massacrer toutes ces personnes; afin que les Juifs, qu'il savoit bien se devoir réjoüir de sa mort, fussent contraints, malgré eux, de la pleurer. Mais cèt ordre ne fut pas exécuté.

2. Après la mort d'Herode, & la disgrace d'*Archelaüs* son fils, (*b*) la Judée fut entierement reduite en Province, obligée à payer le Tribut, & à faire partie du Gouvernement de Syrie. *Quirinius* qui en étoit Gouverneur, & qu'on croit être le même, qui fit le dénombrement des Juifs, lors de la naissance du Seigneur, (*c*) y alla une seconde fois, pour régler le Tribut,

 que

(*a*) *pag.* 686. (*b*) *pag.* 699. (*c*) *L'an 7. de J. C. & le 37. depuis la Bataille d'Actium.*

que châcun devoit payer aux Romains. Un certain *Judas* apellé le *Galiléen*, quoi qu'il fût de Gamala, forma une faction pour secoüer le joug qu'on vouloit oppofer aux Juifs, ayant pour affocié, un Pharifien nommé *Sadoc*. Ils ne cessoient d'exhorter le peuple à la liberté, & de lui faire comprendre, qu'il lui feroit honteux de payer le Tribut aux Romains. Ces discours plaifoient fort à un Peuple tout porté à la revolte, & excitérent beaucoup de troubles dans le Pays. Judas, qui avoit de l'éloquence, attira à son parti beaucoup de monde, & forma parmi les Juifs une quatriéme Secte, qui étoit semblable à celle des Pharifiens pour les dogmes; mais qui avoit un amour fi ardent pour la liberté, & qui étoit fi attachée à ne reconnoître que Dieu, pour maître, & pour Seigneur, qu'ils soufroient les fuplices les plus horribles, plûtôt que de donner le titre de *Seigneur* à quelque homme que ce fût. L'Auteur croit que ce fut ceux de cette Secte, qu'on nomma Galiléens, & qui se rendirent depuis fi célébres, fous le nom de *Zélateurs* & de *Sicaires*. Car bien que Judas perit enfin, & que ceux de son Parti eussent été dissipez pour quelque tems, sa secte recommença fous Neron, par la mauvaise

vaise conduite de *Gessius Florus*, qui obligea les Juifs à se revolter.

3. A l'occasion de la persécution faite aux Juifs d'Alexandrie, & qui a été écrite par *Philon*, M. de Tillemont * parle de cet Auteur & de ses Ecrits. Les Anciens Chrêtiens ont été assez partagez, sur le prix des Ouvrages qu'il avoit faits sur l'Ecriture, & sur divers autres sujets dont *Eusebe* & S. *Jerôme* ont donné la liste, & dont une partie s'est conservée jusques à nous. Eusebe loûë la sublimité des pensées & des vuës qu'il a eües sur l'Ecriture ; & *Origéne* dit qu'une grande partie des Ecrits qu'il a faits sur la Loi de Moyse, sont estimez même par les personnes intelligentes. *Photius*, au contraire, se plaint qu'il force d'ordinaire la létre, pour y trouver des sens allégoriques. Il croit que c'est de lui qu'est venuë dans l'Eglise la maniére d'expliquer l'Ecriture par allégorie. Mais nôtre Auteur prétend, que les Chrêtiens ont plûtôt suivi en cela l'exemple de S. *Paul* que d'un Etranger ; si cela est, il faut avoüer, qu'ils ont bien rencheri sur leur Maitre.

4. M. de Tillemont † parle aussi d'*Apion* le Grammairien, grand Ennemi des Juifs & de Philon. C'est de lui

* *pag.* 772. & *suiv.* † *pag.* 775.

que nous avons l'Histoire d'un Esclave nommé *Androcle*, qui fut nourri trois ans par un Lion, qu'il avoit gueri d'une playe, & reconnu ensuite par le même Lion à la vuë de toute la Ville de Rome, lors qu'il étoit exposé aux Bêtes; avanture qui procura la vie & la liberté & à l'Esclave & au Lion. Apion assûroit l'avoir veüe de ses yeux, & c'est de lui (*a*) qu'*Aule Gelle* la cite.

Les Zélateurs dont nous avons parlé, exercérent mille cruautez à Jerusalem, durant le Siége de cette Ville. Ils massacrérent indifféremment tout ce qui tomba entre leurs mains, sans aucune formalité de justice. (*b*) Il n'y eut presque que *Zacharie* Fils de *Baruc*, à qui ils entreprirent de faire faire le procès juridiquement. C'étoit un homme illustre par sa naissance, par sa vertu, & par son autorité: mais il avoit de grandes richesses, ce qui lui rendit les Zélateurs ennemis. Ils choisirent 70. des plus notables du peuple pour être ses Juges, & l'accusérent devant eux d'avoir voulu livrer la Ville aux Romains. Il se justifia si bien, qu'il n'y eut pas un seul de ses Juges, qui n'aimât mieux s'exposer à la mort, qu'au reproche d'avoir condamné

(*a*) *Lib. V. cap.* 14. (*b*) *pag.* 877.

damné un homme de bien. Ils l'innocentérent donc tous unanimément. Cette sentence mit en fureur les Zélateurs. Ils se jettérent sur Zacharie, le tuérent au milieu du Temple, & lui insulterent encore après sa mort. Plusieurs croyent que Jesus-Christ parla prophétiquement de cette mort, quand après avoir prédit les maux, que les Juifs feroient soufrir à ses Disciples, * il ajoûte, que tout le sang innocent répandu sur la Terre, depuis le sang d'Abel le Juste, jusques au sang de Zacharie fils de Barachie, qu'ils avoient tué entre le Temple & l'Autel, devoit tomber sur eux. Nôtre Auteur dit qu'il semble fort naturel de croire, que Jesus-Christ a voulu comprendre en cet endroit tous les Justes, dont les Juifs ont répandu le sang, jusqu'à leur ruine; & qu'ainsi ce Zacharie qu'il marque comme le dernier, doit avoir été tué après Jesus-Christ même, après S. *Etienne*, & après S. *Jaques le Mineur*. Qu'il étoit digne de la lumiére de Jesus-Christ, de parler de l'avenir, comme du passé, ce que font souvent les Prophétes. On doit ajoûter à cela, que le nom de *Baruc* est le même que celui de *Barachie*; & qu'ainsi tout ce que dit le Seigneur

* *Matth.* XXIII. 34--36.

convient à celui-ci, ce qui ne se rencontre point dans les autres *Zacharies* dont parle l'Histoire. Il semble néanmoins, que puis que c'est un reproche que Jesus-Christ fait aux Juifs, il veuille parler d'une action qui étoit déja arrivée, & dont ils avoient connoissance. Si nous ne connoissons point le Zacharie dont il parle; c'est que nous n'avons pas une histoire parfaite de tout ce qui est arrivé aux Juifs; outre qu'il est constant qu'ils avoient alors bien des Livres, que nous n'avons plus aujourdhui.

5. On dispute parmi les Savans si la Ville de Jerusalem fut entiérement détruite, lors que *Tite Vespasien* la prit. *Eusebe* & S. *Jerôme* disent, que ce Prince en conserva environ la moitié, & qu'elle ne fut tout-à-fait ruinée que sous *Adrien*. *Scaliger* prétend au contraire qu'il n'y eut aucune maison de conservée. Nôtre Auteur tient un certain milieu. Il croit que l'autorité de Joseph nous empêche de croire, qu'il y aît eu aucune partie de la Ville, qui soit demeurée entiere; mais qu'elle ne nous engage pas à soûtenir qu'il n'en demeura pas même quelques maisons; ou qu'on n'y en rebâtit pas bientôt quelques unes, particuliérement dans l'endroit qu'on laissoit pour la Garni-

son

son, ou aux environs. Une Legion devoit y attirer beaucoup de monde, & Joseph même nous aprend, qu'il y resta du moins des femmes & des vieillards: Qui doute que les Juifs n'y soient retournez, puis que cela ne leur étoit pas défendu? Ils avoient peuplé près de mille Bourgs du tems d'Adrien. Eusebe, S. Jerôme, & *Pausanias* nous assûrent que Jerusalem fut détruite de nouveau sous ce Prince. S. *Epiphane* dit que les Chrêtiens, qui l'avoient quittée avant le Siége, y revinrent ensuite, & Eusebe suppose, que les Evêques de Jerusalem y faisoient leur résidence.

6. Nôtre Auteur parle fort au long de Joseph l'Historien Juif, & dans son Histoire & dans ses Notes. Nous ramasserons ici quelques unes de ses remarques. (*a*) Il convient de l'estime que les Anciens ont faite de l'Histoire de la Guerre des Juifs de cèt Auteur; mais il condamne avec raison ses *Antiquitez* en plusieurs choses. Joseph fait profession, de ne rien ajoûter à ce qui est contenu dans l'Ecriture, & de n'en rien retrancher, il ne fait ni l'un ni l'autre. Il y ajoûte quelques faits qui n'y sont point, & en retranche un plus grand nombre. Il

(*a*) *pag.* 970. & *suiv.*

en déguise quelques autres d'une maniére qui les rend tout humains ; & souvent après avoir raporté les plus grands miracles faits en faveur du Peuple Juif, il en affoiblit l'autorité en laissant à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra.

C'est dans cèt (*a*) Ouvrage qu'on trouve cèt endroit si contesté, où Joseph parle de Jesus-Christ, comme du Messie promis. Eusebe & S. Jerôme l'ont cité ; mais cela n'empêche pas que quelques Modernes n'ayent crû qu'il est supposé. Nôtre Auteur, qui tient pour la verité de ce Passage, allégue les raisons que M. (*b*) l'Evêque d'*Avranches* a raportées pour le défendre, & les réponses qu'il a données aux Argumens qu'on apporte au contraire. Mais il en a oublié un des plus forts, auquel M. de Tillemont (*c*) répond. C'est que ce passage rompt entiérement la suite de la narration de Joseph, puis que ce qui le suit immédiatement commence par ces termes. (*d*) *Il arriva dans le même tems un autre malheur, qui trou-*

(*a*) *Antiquit. Livr. XVIII. chap.* 4. (*b*) *Dans sa Démonstrat. Evangeliq. Propos. III. pag.* 32. *& suiv. de la dern. Edit. in Fol.* (*c*) *pag.* 1097. (*d*) *M. Arnaud d'Andilly live*

troubla les Juifs. Cét *autre malheur* n'a pas de raport avec ce qu'il vient de dire de Jesus-Christ; car il n'en parle point comme d'une chose, qui ait eu une suite fâcheuse, & il a au contraire un raport fort naturel à ce qui précéde cèt endroit, qui est une sédition, où plusieurs Juifs furent tuez & blessez. On avoüe que cette difficulté est importante, & l'on ne voit pas qu'on puisse dire autre chose pour la refuter, sinon que Joseph même a pû ajoûter ce passage après coup; qu'il n'a point trouvé d'endroit plus propre pour le métre, que celui où il passoit de ce qui étoit arrivé dans la Judée sous Pilate, à ce qui s'étoit fait en même tems à Rome; & qu'il a oublié de changer la transition, qu'il y avoit mise d'abord. Quand on en est venu jusques là, on n'est pas bien loin d'avoüer la supposition du passage. M. *Blondel*

léve toute la difficulté dans sa Traduction, ayant laissé adroitement le mot d'autre *qui fait la liaison, & ayant traduit simplement,* Environ le même tems il arriva un grand trouble dans la Judée. *On peut voir par là, & par plusieurs autres endroits, le fonds qu'il y a à faire sur toutes ces Traductions, dont une infinite de Gens font néanmoins tant de cas.*

a contesté, & le passage de Joseph pour Jesus-Christ, & celui où il est parlé de *Jean Baptiste*; mais nôtre Auteur croit, que ce sentiment n'est appuyé d'aucune raison, qui soit un peu considerable.

Si Joseph étoit bien instruit des affaires des Juifs, il ne l'étoit pas toûjours de celles des Romains. (*a*) M. de Tillemont regarde comme une fable, ce que (*b*) dit cèt Historien, de la maniere dont Tibére voulut savoir par quelque prognostique, ce qui arriveroit après lui. Il soûtient, que de quelque maniére qu'on prenne ce recit, il sera contraire, ou à ce que raconte *Dion*, ou à ce que raporte *Tacite*; & il y a bien de l'apparence que nôtre Auteur a raison. (*c*) Joseph se contredit quelquefois, comme lors qu'il dit dans (*d*) l'Histoire de la Guerre des Juifs, qu'*Agrippa* fut mandé en même tems par le Senat & par Claude; qu'il aima mieux aller trouver Claude; & qu'il vint ensuite de sa part parler au Senat. Et dans ses (*e*) *Antiquitez* il dit, qu'Agrippa vint d'abord au Senat, comme ignorant entiérement ce qui regardoit Claude.

(*a*) Ail-

(*a*) *pag.* 1008. (*b*) *Joseph*, *Liv. XVIII. chap.* 8. (*c*) *pag.* 1021. (*d*) *Liv. II. chap.* 18. (*e*) *Liv. XIX. chap.* 3.

(*a*) Ailleurs après avoir raporté comment Vespasien fut déclaré Empereur par son Armée dans la Judée, (*b*) il dit que *Mucien* avec les autres Officiers, & les Soldats même le pressoient de marcher contre *Vitellius*; mais qu'il voulut auparavant s'asſûrer de l'Egypte. Qu'ainsi il écrivit à *Tibere Alexandre*, pour lui mander son élection, & que Tibére ayant lû la Létre, lui fit aussi-tôt prêter serment par ses Legions. Cela ne peut s'accorder avec ce que disent Tacite, Suetone, & Dion, que Vespasien fut déclaré Empereur en Egypte, avant que de l'être dans la Palestine où il étoit. Les deux premiers en marquent même le jour. Il est vrai que Joseph étoit alors auprès de Vespasien, ce qui pourroit faire préferer son témoignage à celui des autres Historiens; mais il peut avoir été trompé, parce qu'il ne sût ce qui s'étoit passé en Egypte, qu'après avoir vû Vespasien déclaré Empereur dans la Palestine.

(*c*) *Photius* donne de grandes loüanges à Joseph, & soûtient entr'autres que ses Harangues sont belles, & persuasives. Cependant il est vrai, qu'elles ne sont pas toûjours judicieuses,

(*a*) *pag.* 1050. (*b*) *de Bell. Jud. Lib.* 4. *cap.* 36. (*c*) *Cod.* 47.

& que souvent, il n'a pas assez gardé le caractére de ceux qu'il a fait parler. En voici une preuve incontestable. Caïus Caligula ordonna à *Petrone* Gouverneur de Syrie, de faire métre sa Statuë dans le Temple de Jerusalem, Les Juifs priérent ce Gouverneur de n'en rien faire, & firent tant par leurs sollicitations, qu'ils obtinrent du moins quelque délai. Voici comment Petrone leur parla, si nous en croyons Joseph. * Il leur dit, que c'étoit contre son sentiment, qu'il faisoit ce que Caïus vouloit, qu'il se croyoit obligé d'exposer sa sûreté & son honneur pour des Peuples, qui soûtenoient leur Loi avec tant de zéle; qu'il n'osoit pas soufrir la profanation du Temple de Dieu; qu'il souhaitoit que Dieu, dont la puissance est plus grande que toute celle des hommes, leur conservât leurs Loix; que si Caïus s'irritoit contre lui, il soufriroit volontiers toutes sortes de peines & de malheurs de corps & d'esprit, plûtôt que de voir périr tant de personnes, pour une chose, où ils ne méritoient que des loüanges; qu'il ne manqueroit point de faire par lui & par ses amis, tout ce qui se pourroit en leur faveur.

* *Joseph. Antiq. Liv. XVIII. chap. 11.*

veur. * C'est plûtôt là le discours d'un Juif, que d'un Romain ; & quand Petrone eût eu assez de lumiere & de générosité pour avoir ces sentimens, la prudence l'eût dû empêcher de les produire de cette maniére.

† Bien que les Juifs eussent été entiérement soûmis aux Romains, ils tâcherent néanmoins de conserver entr'-eux durant quelque tems une forme d'Etat & de Monarchie. Dans le troisiéme siécle, ils avoient encore dans la Palestine un *Ethnarque*, qui par la tolérance des Empereurs Romains, avoit un si grand pouvoir parmi eux, qu'il sembloit en être le Roi. Ils avoient des personnes qui rendoient la justice conformément à la Loi, & qui condamnoient même quelquefois à la mort, ce qui est bien remarquable. Mais cela se faisoit comme en cachéte ; les Empereurs, qui ne l'ignoroient pas ; ne faisant pas semblant de le savoir. Cèt Ethnarque des Juifs étoit aussi appellé Patriarche, & c'est le titre qu'on lui donnoit dans le IV. & le V. siécle. Il étoit alors si considéré, que les Empereurs l'honoroient du titre d'*Illustre*, comme les premiéres personnes de l'Empire. Aussi les Juifs prétendoient-ils, que ces Patriarches con-

* pag. 1070. † pag. 984.

continuoient ce qu'avoit dit *Jacob*, que le sceptre ne seroit point ôté de *Juda*, jusqu'à la venuë du Messie. Il paroit qu'on vouloit les faire passer pour Prêtres & pour Pontifes ; bien que S. *Chrysostome* semble supposer qu'ils n'étoient pas même de la race d'*Aaron*. Cette dignité étoit héréditaire. Ils subsistoient encore en l'an 415. mais ils étoient entiérement éteints en 429. * *Godefroy* dit, qu'il n'y avoit d'abord qu'un Patriarche, & que depuis il y en eut deux, l'un à Tiberiade, pour tout l'Empire Romain; l'autre à Babylone. Il cite pour cela une Loi & un passage de *Theodoret*, qui ne disent point qu'il y en ait jamais eu plus d'un en même tems

Toutes les Synagogues, tant de l'Orient, que de l'Occident, envoyoient tous les ans, une certaine quantité d'or & d'argent à ce Patriarche, selon qu'elles étoient taxées; ce qui fait que l'Empereur *Honoré* l'appelle *le voleur & le Tyran de sa Nation*, & S. Chrysostome un *marchand* & un *trafiqueur*. *Theodose* le Jeune se saisit de cet argent; & ordonna qu'à l'avenir il seroit levé pour l'épargne. Pour faire ces levées, les Patriarches envoyoient ceux qu'ils appelloient *Apôtres*, qui étoient

* *pag.* 987.

étoient comme leurs Assesseurs & leurs Conseillers. Cette commission d'aller lever l'argent dans une Province, & qu'on appelloit *Apostolat*, s'accordoit, comme une recompense, & une grace par le Patriarche. Elle donnoit le pouvoir de régler tout ce qui regardoit la Discipline, & de déposer les Ministres inférieurs.

On aprend de quelques Loix, qu'outre le Patriarche Chef de tous les Juifs, il y avoit encore d'autres Juifs, inférieurs même aux Chefs des Synagogues, à *qui on donnoit aussi la* qualité de Patriarches. On verra dans les Volumes suivans de nôtre Auteur la suite de l'Histoire de cette Nation.

IV. LES Notes de M. de Tillemont sont employées à expliquer quelques points contestez de Chronologie, ou d'Histoire, quelques pratiques sur lesquelles les Auteurs ne sont pas bien d'accord, ou à résoudre quelques autres Questions de Critique. En voici quelques exemples. 1. *Casaubon* dit dans ses Notes sur Suetone, que les Empereurs Chrêtiens observérent quelque tems la coûtume que les Payens avoient eüe, d'ouvrir le Temple de *Janus* durant la guerre, & de le fermer durant la paix. * Mais il n'en allégue qu'une preuve qui est assez foible, sa-

* *pag.* 990.

ſavoir ce que dit *Ammian Marcellin*, que *Conſtance* vint à Rome, *concluſo Jani Templo, ſtratisque hoſtibus cunctis* &c. On lit différemment cêt endroit dans les Manuſcrits, & toûjours d'une maniére inintelligible, en ſorte que châcun le corrige, comme il peut. M. de *Valois* croit qu'il faut lire *quaſi* ou *tanquam recluſo* &c. de ſorte que, ſelon lui, Ammian ſe moque de Conſtance, qui entroit en triomphe à Rome, comme s'il eût abbatu tous ſes Ennemis, & fermé le Temple de Janus. Ce n'eſt donc ici qu'une expreſſion, qui ſignifie ſimplement une paix entiére, & non que Conſtance ait effectivement fermé ce Temple.

2. * *Lipſe* cite du livre 53. de Dion, que les Proconſuls, qui gouvernoient les Provinces du Peuple, avoient trois Aſſeſſeurs ou Lieutenants; & que les Propreteurs, c'eſt-à-dire, les Gouverneurs des Provinces Imperiales, en avoient un. Mais Dion ne parle en l'endroit que cite Lipſe, que des Proconſuls, dont il dit que ceux qui avoient été Preteurs n'avoient qu'un Aſſeſſeur, & que ceux qui avoient été Conſuls en avoient trois. Dion même parlant d'un Gouverneur d'Achaïe, marque aſſez qu'il n'avoit qu'un

* *pag.* 991.

qu'un Assesseur, & c'étoit certainement un Proconsul. On voit la même chose de celui de Crete.

3. (a) Le même Lipse se trompe, lors qu'il prétend qu'*Asinius Gallus* mort de faim sous Tibére, est ce *Saloninus* fils d'*Asinius Pollio*, sur la naissance duquel *Virgile* fit l'Eclogue, *Sicelides Musæ* &c. puis qu'il n'apuye son opinion que sur l'autorité de *Servius*, qui lui est tout-à-fait contraire: car ce Commentateur dit que ce petit Saloninus mourut fort peu après sa naissance. *Nam ipsum puerum inter ipsa primordia periisse manifestum est.*

4. Nôtre Auteur ayant renvoyé à l'*Epître à Diognete* dans son Histoire, pour savoir quels étoient les Chrêtiens du tems de Neron; il remarque dans ses Notes, que cette Epître ayant été donnée au Public en 1592. par *Henri Etienne*, qui l'a mise entre les Ouvrages de S. *Justin*, ceux qui sont venus après n'ont pas manqué de l'attribuer à ce Pere, sans qu'aucun ait témoigné en douter. (b) M. de Tillemont soûtient néanmoins, que le Style de cette Epître est beaucoup plus clair & plus élegant, que n'est celui de ce S. Martyr. Il remarque de plus, que l'Auteur se dit Disciple des Apôtres,

ce

(a) *pag.* 1004. (b) *pag.* 1035.

ce qui ne peut convenir proprement à S. Justin. Il dit que le Christianisme étoit une chose toute nouvelle, qui ne faisoit que commencer à paroître dans le monde, & il marque fort clairement, que les Juifs offroient alors à Dieu le sang & la fumée des victimes, ce qu'ils n'ont plus fait depuis la ruine de Jerusalem & du Temple en l'an 70. Ces raisons font croire à nôtre Auteur, que cette Lettre est plus ancienne que Justin. Il est vrai que S. Paul y est cité sur la fin sous le simple titre de l'*Apôtre*; mais l'on croit que l'endroit où cela se trouve, & toute la fin de l'Epître depuis ces paroles οὗτος ὁ ἀεὶ, on croit, dis-je, que tout cela a été ajoûté, & n'est point du même Ouvrage. Que si cette Létre a été écrite, comme il paroit, lors que les Juifs immoloient encore des victimes, & par conséquent avant l'an 70, on ne peut soûtenir ce que dit le P. *Halloix*, que ce Diognete est celui de qui *Marc Aurele*, né seulement en 121, avoit apris à peindre, à aimer la Philosophie &c.

5. *Usserius* a crû que *Judas*, qui se revolta à la mort d'Herode est ce *Theudas* ou *Theodas*, dont *Gamaliel* parle dans les * Actes. † Nôtre Auteur soû-

* *Act. Chap. V. vers.* 36.

† *pag.* 1060.

soûtient que ce Theudas avoit paru avant Judas le Galiléen, & prétendant être quelque chose de grand, s'étoit fait suivre d'environ 400. personnes. Mais il avoit été tué quelque tems après, & tous ses Disciples dissipez. Quand les mots de *Judas* & de *Theudas* seroient les mêmes, comme le veut Usserius, il semble que Theudas prétendoit plûtôt passer pour Prophéte, ou même pour le Messie, que se faire Roi, comme Joseph le dit de Judas; & qu'il cherchoit plûtôt à innover dans la Réligion, que dans l'Etat. Mais cette derniere raison de M. de Tillemont contre Usserius, ne paroit pas convaincante; puisque dans l'opinion où étoient les Juifs, que le Messie devoit être un grand Monarque, il n'y a point d'inconvenient que le même homme ait voulu prendre le nom de Messie & celui de Roi. Quoi qu'il en soit, nôtre Auteur prétend, que le plus sûr est de reconnoître que nous n'avons point d'autre connoissance de ce Theudas, que par ce qu'en dit Gamaliel.

V. ON trouve après les Notes de nôtre Auteur une Chronologie, où la plûpart des choses écrites au long dans l'Histoire, sont raportées en abrégé, selon l'ordre des tems, & où il a même

me ajoûté des évenemens, mais en petit nombre dont il n'avoit point parlé dans l'Histoire. *Il remarque, par exemple, sur l'année 35. de Jesus-Christ, que le † Peuple Romain fit des obséques solennelles à un Corbeau le 28. de cette année. Cette Chronologie est suivie d'une Table des matieres, aussi ample & aussi exacte, qu'on la pourroit souhaiter.

IV.

HISTOIRE *des* DIFFERENS *entre les Missionaires* JESUITES *d'une part, & ceux des Ordres de* S. DOMINIQUE *& de* S. FRANCOIS *de l'autre. Touchant les Cultes, que les Chinois rendent à leur Maître Confucius, à leurs Ancestres, & à l'Idole Chin-hoan.* 1692. se trouve à Amsterdam, chez Wolfgang. in 12. pagg. 405.

I. CETTE Histoire compose le sixiéme Volume de *la Morale Pratique des Jesuites*. L'Auteur nous aprend que ce n'est qu'une premiére Partie, ce qui nous fait encore espé-rer

* *pag.* 1128. † *Voyez Pline, Liv* X. *chap.* 43.

rer un septiéme Volume, & peut-être ne sera-ce pas la fin. L'Auteur du *Theatro Jesuitico*, & celui de la *Morale Pratique*, ont accusé les Jesuites de permétre aux nouveaux Chrêtiens de la Chine, plusieurs cérémonies Idolatres, à l'égard de leurs Ancêtres, du grand Docteur des Chinois *Confucius*, & d'une Idole nommée *Chin-hoan*. Les Jesuites ont tâché de se justifier dans un Ouvrage qui a pour titre, *Défense des nouveaux Chrêtiens, & des Missionaires de la Chine, du Japon & des Indes, contre deux Livres intitulez: La Morale Pratique des Jésuites. Et l'Esprit de M. Arnaud*. C'est proprement à la refutation de cette Défense, qu'est employé ce Sixiéme Volume. M. *Arnaud* a crû qu'il ne pouvoit mieux la refuter, qu'en donnant une Histoire exacte & fondée sur de bons Mémoires, des longs différens qui ont régné entre les Missionaires Jésuites d'une part, & ceux des Ordres de S. *Dominique*, & de S. *François* de l'autre, sur les cérémonies Idolatres, que les Chinois rendent à *Confucius*, à leurs Ancêtres, & à l'Idole *Chin-hoan*.

Pour pouvoir mieux comprendre ces Disputes, il nous aprend qu'il y a trois principales Sectes dans la Chine. 1. Celle des *Lettrez*, fondée sur les Livres

vres des anciens Philosophes Chinois. 2. Celle des Magiciens, ou que l'on croit tels. 3. Et celle des Idolatres, ainsi apellez, non qu'il n'y ait aussi des Idoles dans les autres Sectes; mais parce qu'il y en a plus dans celle-là, & de plus extravagantes. *La* première est la Réligion dominante de l'Empire, & celle proprement dont il s'agit.

Le premier Jésuite qui entra dans la * Chine ayant apris la langue s'attacha à la lecture des Livres de Confucius, le Chef des Philosophes Chinois. Comme il les lisoit dans le dessein d'y trouver des Doctrines conformes à la Réligion Chrêtienne, il s'imagina que par le mot de *Xanti* employé fort souvent par ce Philosophe, & qui signifie le *Roi d'enhaut*, il avoit voulu entendre le vrai Dieu. Que par celui de *Tien-Kin*, qui signifie *Esprit*, il faloit entendre les vrais Esprits, qui sont les Anges; & par *Ling-hoen*, qui signifie *Ame*, une Ame telle que nous la concevons, c'est-à-dire, une Ame spirituelle & immortelle.

Ce sentiment fut suivi dans la suite par plusieurs Réligieux: mais d'autres ayant examiné la chose de plus près, re-

* *en* 1581.

reconnurent qu'on s'étoit trompé, & que tous les Lettrez nient qu'il y ait des Esprits intelligens, & d'une substance différente des lieux & des choses où l'on met ces Esprits ; le grand principe de leurs Philosophes étant, que toutes choses sont une même chose, ce qui ne seroit pas fort éloigné du sentiment de *Spinoza*. Il est vrai qu'il y a parmi eux de deux sortes de doctrine. L'une secréte & pour les gens d'esprit, qui est la seule qu'ils croyent vraye ; & l'autre apparente, & pour les simples, laquelle ils croyent fausse. C'est conformément à cette derniére qu'ils enseignent, qu'il y a de deux sortes d'Esprits. Les premiers sont les Esprits naturels, qui sont les causes naturelles des générations & des corruptions, qui arrivent dans l'Univers ; & ils entendent par ces Esprits, ou la substance des choses même qui agissent, ou leurs qualitez, ou la formalité, pour ainsi dire, de leur vertu active. Les autres Esprits sont civils & politiques, qui ont été introduits dans l'Etat, afin de tenir le Peuple en bride, en lui faisant concevoir ces Esprits du Ciel, de la Terre, & des Montagnes, comme pouvant faire du mal aux hommes.

Le Roi d'enhaut, ſelon eux, n'eſt autre choſe que la vertu active du Ciel materiel ou ſes influences, par leſquelles ils croyent que ſe produiſent les diverſes choſes du monde. Le ſecond Eſprit dont parlent leurs Philoſophes, eſt l'Eſprit de la Terre, qui n'eſt autre choſe, que la Terre matérielle & corporelle, ou plûtôt la vertu & l'efficace qu'elle a de produire ſes effets. Le troiſiéme Eſprit eſt ce en quoi l'homme ſe reduit, quand il meurt. Car il devient cadavre, quand la partie aërienne ſe ſépare de la partie groſſiére, la prémiére allant en haut, & l'autre en bas. C'eſt là ce que les Réligieux découvrirent de la Doctrine des Chinois, après l'avoir examinée avec ſoin. D'ou il ſuit, qu'à parler proprement, ces Peuples ne reconnoiſſent point de Divinité, quoi qu'ils ayent une eſpéce de Réligion, qui conſiſte aux honneurs qu'ils rendent aux morts. Comme cela eſt important, nous avons jugé à propos de nous y arrêter un peu. Nous ſerons plus courts ſur le reſte de ce Livre, qui ne contient que des Diſputes des Dominicains & des Franciſcains contre les Jeſuites.

II. LES Réligieux de S. Dominique & de S. François étant entrez dans la

la Chine, furent scandalisez, de voir les Chrêtiens, que les Jésuites avoient convertis, pratiquer à peu-près les mêmes cérémonies que les Chinois, qui étoient encore Payens. Car ils rendoient le même culte à leur Maître Confucius, à leurs Ancêtres, & à une Idole nommée *Chin-hoan*, que tous les Gouverneurs des Villes & des Provinces sont obligez d'adorer, lors qu'ils entrent dans leurs Gouvernemens, & ensuite plusieurs autres fois. On temoigna la surprise qu'une telle pratique avoit causé, ce qui produisit de grandes disputes entre les deux Partis, & donna lieu à divers Ecrits de part & d'autre, dont on raporte de longs Extraits. On prouve aux Jesuites la vérité du fait par leur propre confession, en leur faisant voir, que quand ils se sont défendus contre leurs Accusateurs, ils sont convenus de la chose, & n'ont travaillé à se justifier, qu'en soûtenant qu'ils avoient pû permétre, ce qu'on trouvoit mauvais qu'ils eussent permis; parce que ce n'étoit que des pratiques purement civiles, qui n'avoient rien de commun avec la Réligion.

On refute cette prétention, en raportant les cérémonies que les Chinois pratiquent pour honorer les morts,

des Ancêtres il avoit soûtenu que les Chinois n'esperoient rien d'eux & ne leur demandoient rien, ce qui n'étoit pas moins faux. Que par conséquent, ce Décret ne décidant que des questions différentes de celles dont il s'agissoit, il ne pouvoit servir, ni à justifier la conduite des Jésuites; ni à annuller le Décret précédent. 4. Qu'enfin ce qui annulloit entiérement le Décret de 1656. étoit les derniéres résolutions sur ces matiéres contestées obtenuës du S. Siége en 1669. & 1674. par *Jean de Polanco* & *Dominique de Navarrette* Dominicains. Car il est impossible de s'imaginer, que ces Savans Réligieux ayent démandé des éclaircissemens au S. Siége sur des abus qui n'auroient point été; ou qu'ils ayent ignoré ce qui se pratiquoit à la Chine, où ils avoient demeuré tant de tems, & où ils s'étoient apliquez à s'instruire de ces matieres. On conclut de tout cela, que c'est avec raison qu'on a accusé les Jésuites soit dans le *Theatro Jesuitico*, soit dans la *Morale Pratique*, d'avoir permis à leurs Neophytes de la Chine des cultes superstitieux & Idolatres.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1693.

FE'VRIER.

V.

DE'FENSE *de* L'ANTIQUITE' *des* TEMS, *où l'on soûtient la Tradition des Péres & des Eglises, contre celle du Talmud ; & où l'on fait voir la corruption de l'Hébreu des Juifs. Par le P. Dom Paul* PEZRON, *Réligieux de l'Abbaye de Prieres, de l'étroite Observance de l'Ordre de Cisteaux, & Docteur en Theologie de la Faculté de Paris* A Paris, chez Jean Boudot. 1691. in 4. pagg. 632.

I. L'AUTEUR des *Nouvelles de la République des Lettres* a donné l'Extrait de l'Ouvrage auquel celui-ci sert de défense, dans le mois de Juillet de 1687. Ceux qui croiront avoir besoin de lire cèt Extrait, pour comprendre ce que nous allons dire dans celui-ci, peuvent y avoir recours. On peut assûrer en général de ce nouveau Livre du P. *Pezron*, qu'il n'a point la sécheresse des Repliques de la plûpart des Savans, qui ne sont pleines ordinairement que de disputes personnelles dans lesquelles le Public ne s'intéresse pas beaucoup. Il paroit, comme il le déclare, qu'il a moins eu en vuë de répondre à ce qu'ont écrit contre lui le P. *Martianay* & le P. *Lequien*, qu'à confirmer par de nouvelles preuves, ce qu'il a avancé dans son premier Livre, ce qui fait que celui-ci ne contient pas moins de recherches curieuses, & de remarques importantes, que le précedent; quoi qu'il prétende que ses Adversaires n'ont rien avancé, qu'il n'ait réfuté solidement. Mais parce que c'est assez mal employer son tems, que de s'occuper à traiter des questions difficiles, dont on

on ne peut tirer aucune utilité, le P. Pezron tâche de faire voir dans ſa Préface, que celle dont il s'agit eſt de la derniére importance. Il ſoûtient qu'en rétabliſſant le véritable âge du Monde, 1. on donne une grande atteinte au Judaïſme, parce qu'on fait voir que Jeſus-Chriſt eſt le véritable Meſſie; puis qu'il eſt venu dans les derniers tems de la Loi, marquez par les Prophétes, c'eſt-à-dire, au bout de ſix-mille ans, ce qui abolit entiérement toute la folle eſpérance des Juifs. 2. Qu'on arrête par là les *ſaillies* de certains Eſprits dangereux, qui conteſtent la vérité de l'Hiſtoire Sainte, ſous prétexte, qu'elle ne s'accorde pas avec la Prophane; & ſur tout avec celle des Orientaux. 3. Qu'on facilite la converſion des Peuples de l'Aſie, & ſurtout des Chinois, qui ſont tellement entêtez de la longue durée de leur Empire, qu'ils ne ſauroient rien recevoir, qui ne s'accorde avec cette longue ſuite de Souverains, qui regnent chez eux, depuis plus de 4600. ans.

L'Auteur ajoûte, que quand on ne tireroit pas ces avantages du rétabliſſement de l'Antiquité des Tems, c'eſt toûjours beaucoup, de rendre à la durée du Monde deux mille ans entiers, qu'on lui a ravis; de pouvoir répon-

dre aiſément par là aux raiſons des *Préadamites* ; de redonner à la durée de la Loi , 500. ans qu'on lui a ôtez ; de remétre ſur pié l'ancienne & conſtante Tradition des Péres , qui ont crû unanimement, que le Meſſie ne s'eſt manifeſté que dans le Sixiéme Millenaire ; de concilier en ce point toutes les Egliſes & Societez Orientales avec les Latines, & enfin de défendre la vérité des Ecritures , en obviant aux inconveniens qu'on rencontre dans les ſupputations de l'Hébreu , & qui ont fait douter de la verité de l'Hiſtoire Sainte , parce qu'elle ne s'accorde pas à l'égard des tems avec la Prophane. C'eſt là le précis de la Préface de nôtre Auteur.

II. DANS ſon premier Chapitre, il tâche de faire voir la vérité de ce qu'il avoit avancé dans ſon premier Ouvrage , que dès le Siécle des Apôtres & dans les ſuivans , l'on a toûjours crû, que Jeſus - Chriſt n'eſt venu au Monde que dans le VI. Millenaire, & jamais aprés quatre Mille ans ſeulement ; & *Euſebe* de Céſarée a été le premier entre les Anciens, qui a commencé à abreger ce calcul. C'a été l'opinion de *Scaliger*, qui aſsûre dans ſa Préface ſur la Chronique d'Euſebe , que *Jules Africain*, qui vivoit dans le troiſiéme Siécle,

cle, a compté 5500. ans depuis le premier Homme, jusques à Jesus-Christ, parce que c'étoit alors le sentiment de tout le monde, dont il n'a point voulu s'écarter. Mais nôtre Auteur va plus loin, & prétend trouver des preuves de cette vérité, dans les Ecrits même des Apôtres. (a) Il croit, que c'est à quoi S. *Paul* fait allusion, quand il dit Hebr. IV. 3. *Nous entrons dans ce repos, nous qui avons déja crû*; car c'est ainsi qu'il croit, qu'on doit traduire. Il suppose que S. Paul compare les 6. Millenaires d'années, qu'avoit duré le monde jusqu'à Jesus-Christ, aux 6. jours de la Creation, & le septiéme Millenaire, qui commençoit alors, & qu'il nomme le repos, au septiéme jour, auquel Dieu se reposa de toutes ses œuvres. S. Paul donc veut dire, que les Chrêtiens entroient alors, dans ce repos, c'est-à-dire, dans ce septiéme millenaire. C'est encore à cela que nôtre Auteur rapporte tout ce que dit le même Apôtre, de l'*accomplissement des tems*, de *la consommation des Siécles*, des *derniers tems*, &c. S. *Barnabé* suit la même idée que S. Paul, dans l'Epître qu'on lui attribue. C'est l'opinion de *Justin* Martyr, de *Tertullien*, & de S.

(a) pag. 5.

S. (*a*) *Cyprien*, qui dit, qu'il y a presque six mille ans accomplis que le Diable tente l'homme. C'étoit sur ce fondement qu'on croyoit, que la fin du monde arriveroit bientôt; d'où vient que selon (*b*) Tertullien, on faisoit des priéres publiques, pour le retardement de cette fin générale. *Oramus etiam pro Imperatoribus, pro statu sæculi, pro rerum quiete, pro mora finis.*

(*c*) L'Eglise d'Antioche, si l'on en croit (*d*) *Hesychius*, comptoit six-mille ans depuis la Creation du Monde jusques à Jesus-Christ. *Elle a compté*, dit-il, *trois mille ans, depuis Adam, jusqu'au Patriarche Phaleg fils d'Heber; & 5967 ans jusqu'à la 42. année de l'Empire d'Auguste. Depuis cette année, qui a été celle de l'Incarnation, le Sauveur a conversé avec les hommes durant 33. ans; de sorte que depuis Adam, jusqu'à la naissance & la mort de Jesus-Christ, il y a six-mille ans acomplis.* Hesychius enseigne, que cette opinion a été suivie, par *Clement*, par *Theophile*, & par *Timothée*, Auteurs célébres, qui, à ce qu'il dit, ont recherché soigneusement les tems

(*a*) *Præfat. Lib. de Exhort. martyrii.* (*b*) *Apolog. num.* 39. (*c*) *pag.* 15. (*d*) *Hesych. homil. in Natal. apud Cangium in Chronic. Paschal. pag.* 424.

tems *Origene* dans son Dialogue contre les Marcionites dit expressément, que Jesus-Christ est venu sur la Terre, six mille ans après que le Createur a formé l'Homme. (*a*) S. *Hyppolite*, qui florissoit vers le commencement du III. Siécle, & que l'Auteur croit avoir été Evêque de quelque lieu d'Arabie, assûre, que le tems de l'Antechrist n'étoit pas beaucoup éloigné, parce qu'il y avoit six-mille ans que le Monde avoit été créé. (*b*) S. *Ambroise* dit dans ses Commentaires sur S. Luc qu'il écrivoit vers l'an 386; qu'il y avoit plus de six mille ans depuis la creation du Monde.

Dans le troisiéme Siécle, on commença à ne compter que 5500. ans, & la fameuse Chronique de *Jules Africain* fut en partie cause de ce changement. Il acheva cèt Ouvrage l'an 221. de Jesus-Christ. Comme il étoit plein de recherches de l'Antiquité, tant sainte, que prophane, il fut reçu de la plûpart des Eglises d'Orient, à la reserve de celle d'Antioche & de quelques autres; & son calcul étoit si bien établi dans le IV. & dans le V. Siécle, que celui d'Eusebe, qui ne

(*a*) *Hyppolit. apud Photium Cod.* 202.
(*b*) *Ambros. Exposit. in Lucam. Lib.* 7. *initio.*

métoit avant Jesus - Christ que 5200 ans, ne fut aprouvé d'aucune Eglise dans toute l'Asie. Il n'y eut que celles d'Occident, qui le reçurent, après que sa Chronique eut été traduite en latin par S. *Jerôme*. *Lactance* suivoit la supputation de Jules Africain, & c'est sur ce fondement, & sur la pensée que le Monde ne devoit durer que 6000. ans, qu'écrivant l'an 320. de Jesus-Christ, il avance que le Monde ne devoit plus subsister que deux-cens ans. S. *Eustathe* & S. *Epiphane* ont aussi suivi le calcul de Jules Africain, & il devint commun en Egypte & surtout à Alexandrie vers le commencement du V. Siécle.

Il passa de là dans les Eglises d'Ethiopie, qui s'en servent encore aujourdhui ; & fut appellé depuis l'*Ere d'Egypte*, ou la *Periode d'Alexandrie*. Il fut aussi reçu dans les Eglises de l'Asie, excepté dans celle d'Antioche & de sa dépendance, & surtout dans celle de Constantinople. Le fameux Concile nommé *in Trullo*, qui s'y tint en 691. en a marqué ses Actes, y ajoûtant seulement 8. années de plus. Cette Epoque fut nommée la *Periode de Constantinople* ou l'*Ere Romaine*, & depuis ce tems jusques à maintenant elle a toûjours eu cours dans cette Eglise, &

dans

dans toutes celles de sa dépendance. Il n'y a point aujourdhui dans tout l'Orient de Secte Chrêtienne, hormis quelques Syriens, parmi lesquelles elle ne soit en usage ; parce qu'elles n'ont point d'autre Ecriture que la Version des LXX. Cette supputation de 5500. ans est même reçuë parmi les Arabes, qui ont écrit l'Histoire du Mahometisme.

(*a*) Les Eglises d'Occident changérent de sentiment vers le commencement du V. Siécle, à cause de la fameuse Chronique d'Eusebe, traduite par S. Jerôme, qui ayant paru à Rome & dans l'Occident, fut reçuë de la plûpart des Savans. Elle ne compte que 5199 ans avant la manifestation du Messie ; savoir 3184. ans jusqu'à la naissance d'Abraham ; & 1015 depuis là, jusqu'à la naissance du Sauveur du Monde. L'Eglise de Rome adopta ce calcul, & elle fut suivie par toutes les Eglises d'Occident. Le P. Pezron fait voir quels sont les Auteurs qui ont suivi le sentiment d'Eusebe, & nomme entr'autres, *Paul Orose*, S. *Prosper*, *Victorius d'Aquitaine*, *Jean* Abbé de Biclare en Espagne, *Grégoire* de *Tours*, S. *Isidore* de *Seville*, *Alcuin*, *Fredegaire* le *Scholastique*, &c. Ce

(*a*) Pag. 29.

Ce qui fait voir combien le P. Martianay s'eſt trompé, quand il a oſé foûtenir, que jamais l'Egliſe Romaine n'a abandonné la Chronologie de la Vulgate, qui eſt la même que celle de l'Hebreu. On le refute ici d'une grande force, & (*a*) l'on allégue des paſſages de *Baronius* ſi formels, pour prouver que l'Egliſe Romaine a ſuivi autrefois le calcul des LXX, qu'on doute qu'il y puiſſe bien répondre. On reléve en même tems deux autres bevuës bien groſſiéres du même Auteur; c'eſt qu'il prend *Antoine le Conte* celébre Juriſconſulte du dernier Siécle, pour le Pere *le Cointe* mort depuis quelques années; & qu'il dit qu'Origéne s'eſt excuſé de défendre l'autorité de l'hiſtoire de *Suſanne*, contre l'impie *Porphyre*; ne ſachant pas qu'Origéne, étoit mort trente ans pour le moins, avant que Porphyre écrivit contre les Chrêtiens, & contre l'Hiſtoire de Suſanne.

Pour revenir à la ſupputation d'Euſebe reçuë dans l'Occident, l'Auteur ſoûtient, que *Bede* eſt le premier qui ait oſé la rejeter, pour introduire celle du Texte Hébreu, & de la Vulgate. (*b*) *Uſſerius* nous aprend, qu'on regarda

(*a*) *pag.* 34. (*b*) *in Chronolog. Sacra pag.* 12. *Edit. Bremenſis.*

garda Bede presque comme un Hérétique à cause de cette innovation, & parce qu'il avoit osé assûrer, que Jesus-Christ n'étoit pas né dans le VI. Millenaire du Monde. *Adon*, qui vivoit dans le IX. Siécle, est le premier qui a imité Bede, en marquant néanmoins toûjours le calcul des LXX en même tems que celui de l'Hébreu, & il ne fut suivi que par cinq ou six autres dont les noms sont assez obscurs. (*a*) Enfin, l'Auteur prétend, que ce n'est proprement que vers la fin du dernier Siécle, & peu de tems après la séparation de *Luther*, que quelques Protestans d'Allemagne s'attachérent uniquement à la supputation des Juifs, par l'entêtement qu'ils avoient pour l'Hébreu.

Sur la fin de ce premier Chapitre, on répond aux témoignages alleguez par le P. Martianay, pour prouver qu'Eusébe n'a pas été le premier qui n'a compté que 5200. ans jusques à la venuë de Jesus-Christ : mais comme il n'y a que le témoignage de Joseph., qui soit de quelque poids, & que nôtre Auteur l'examine amplement dans la suite, nous ne nous y arrêterons point.

II. ON traite dans le (*b*) Chapitre se-

(*a*) *pag.* 38. (*b*) *pag.* 42.

second de la Tradition des Juifs modernes, & l'on tâche de prouver qu'elle ne doit point prévaloir sur l'Autorité des Péres.

Pour cèt effet, on distingue d'abord de deux sortes de Traditions Judaïques; celles qu'ils avoient avant Jesus-Christ, & celles qu'ils ont eües depuis, & que l'on trouve dans le Talmud. Il pouvoit y en avoir de vrayes parmi les premiéres; mais il paroit par la maniére dont en parle le Sauveur, que la plûpart étoient vaines, fausses, & superstitieuses; ce qui fait déja voir quel cas on doit faire des Traditions qui sont venuës depuis. (*a*) S. Jerôme, bien qu'il s'en soit souvent servi, dit qu'elles contiennent des choses si sottes & si honteuses, qu'il rougit d'en parler. Cependant il faut encore distinguer celles qu'ils ont eües dans les quatre ou cinq premiers Siécles de l'Eglise, & dont on croit *Akiba* l'auteur, de celles qu'on a mises dans le Talmud, dans les Siécles suivans, & qui contiennent beaucoup plus d'absurditez. C'est dans ces derniéres, qui n'ont été arrêtées, que vers la fin du septiéme Siécle, qu'on trouve la Tradition de la *Maison d'Elie*, dont il s'agit dans cette Dispute, & qui porte

(*a*) *Epist. ad Algas. Qu.* 10.

porte que le Monde doit durer six-mille ans, lesquels sont divisez en deux mille ans d'*Inanité*, deux mille ans sous la Loi, & deux mille ans sous le Messie.

(*a*) On convient que ç'a été une Tradition des anciens Juifs, dont on ne peut savoir l'origine, mais qui est plus ancienne que Jesus-Christ, que le Monde ne devoit durer que six-mille ans. Mais on soûtient, que la division qui en est faite dans la Maison d'Elie est nouvelle, & qu'elle a été inconnuë à tous les Péres des cinq premiers Siécles. Pour le prouver le P. Pezron en recherche l'origine, & tâche d'en découvrir l'Auteur; & voici comment il s'y prend.

(*b*) Après la ruine de Jerusalem, une partie des Juifs fut transportée ailleurs par les Romains. L'autre se réfugia au delà du Jourdain, ou dans quelques lieux de la Galilée & de la Phénicie. Ces malheureux restes ainsi dispersez, n'ayant plus ni Religion, ni Loix, ni Coûtumes, perdirent la véritable science des Ecritures, & les anciennes Traditions de leurs Péres. Mais peu de tems après, sous l'Empire même de *Vespasien* & de *Tite* son fils, qui avoit ruiné leur Ville, mais prin-

(*a*) *pag.* 52. (*b*) *pag.* 56. &c.

principalement ſous celui de *Domitien*, de *Nerva*, & de *Trajan*, ils ſe raſſemblérent à *Jabné*, qui étoit l'ancienne *Jamnia*, & enfin à *Tiberiade* dans la Galilée. Ce fut dans cette Ville que leurs Rabins établirent leur Colége, & qu'il fabriquérent une partie des Traditions, dont ils ont formé le Talmud, & qu'ils nommerent *Deuteroſes*, c'eſt-à-dire, des ſecondes Loix, mais orales & non écrites; ou, ſelon le ſentiment de l'Auteur, des ſecondes Traditions; parce que les premiéres ayant été comme perduës dans la déſolation de Jeruſalem, on avoit eu le ſoin d'en ramaſſer d'autres une ſeconde fois.

Les Juifs attribuent ces *Deuteroſes* à *Hillel* l'Ancien, Docteur fort diſtingué, qui a vêcu peu de tems avant Jeſus-Chriſt, & à qui ils donnent le nom de *Naſi*, c'eſt-à-dire, *Prince*; parce qu'il étoit le Prince de leur Synagogue. Mais le P. (*a*) Pezron croit que c'eſt Akiba, qui en eſt l'Auteur, le plus ſavant de tous les Juifs de la Paleſtine, qu'ils firent chef de leurs Colléges & de leurs Synagogues, ſous l'Empire de Trajan; & qu'ils ont preſque autant eſtimé que *Moyſe*, parce qu'il leur a donné leurs Traditions. On prouve cette Opinion par le témoignage

(*a*) *pag.* 58.

gnage des Historiens Juifs, qui disent que c'est de lui qu'ils ont les Loix orales, & par celui de (*a*) S. *Epiphane* & de S. Jerôme. L'Auteur croit après quelques Savans, que ces Traditions ont d'abord été écrites en Grec, comme le mot de *Deuteroses* le marque, & qu'ayant ensuite été traduites en Hébreu, on les a appellées *Misne* & *Gemare*. Ce ramas de Traditions fait par Akiba eut vogue depuis l'Empire d'*Hadrien*, jusqu'au V. siécle : mais alors on en fabriqua encore de nouvelles, & des unes & des autres on composa le Talmud, qui ne fut commencé que vers l'entrée du VI. Siécle, & qui ne fut achevé, qu'à la fin du VII. Il est constant que les Péres des V. premiers Siécles n'en ont point parlé. *Justinien* est le premier qui en fait mention sous le nom de *Deuteroses*, dans sa *Nouvelle* 146. donnée l'an 15. de son régne, & le 541. de Jesus-Christ; (*b*) d'où l'on conclut, que ces Deuteroses doivent avoir été composées en Hébreu, du moins quelques années avant le régne de ce Prince, & par conséquent vers le commencement du VI. siécle. Il est vrai que cela ne s'accorde pas avec les prétensions des Juifs; mais comme depuis Joseph, ils

(*a*) *pag.* 62. (*b*) *pag.* 69.

ils n'ont aucun Historien qui ait écrit avant le R. *Serira*, qui a composé quelque chose de la succession des Docteurs Juifs, vers l'an 970. il leur est impossible de prouver ce qu'ils avancent sur ce sujet.

(*a*) On leur avoüe que c'est le célébre R. *Juda*, surnommé le *Prince* & le *Saint*, qui a compilé la *Misne* qui est la premiére partie du Talmud; mais on leur nie qu'il l'ait composée dans le tems qu'ils s'imaginent. Car ils conviennent que c'est le R. *Asé* qui a composé le *Talmud* ou la *Gemare de Babylone*. Or *Isaac Abravanel* Docteur célébre parmi les Juifs, qui vivoit en Espagne il y a 200. ans, dit que le R. Asé a composé la Gemare de Babylone 100. ans aprés que la Misne eut été achevée; & l'Auteur prouve dans la suite, qu'Asé aidé par *Rabana* commença de travailler à la Gemare, vers l'an 606. de Jesus-Christ, qui étoit le 3. de l'Empereur *Phocas*; il faut donc que la Misne ait été composée vers l'an 506. sous l'Empire d'Anastase.

De plus le *Talmud de Jerusalem*, n'a été composé que vers l'an 620. de Jesus-Christ, lors que les Perses étoient maîtres de cette Ville; puis que le fameux R. *Elie* remarque, que ce Tal-

(*a*) Pag. 71.

Talmud a été écrit en une langue remplie de mots Persans, Babyloniens, Grecs, & Romains. Or les Perses ne se rendirent maîtres de Jerusalem, que l'an 614. sous leur Roi *Cosroës II.* qui la perdit avec la vie l'an 628. ç'a donc été durant ce tems-là, que le Talmud de Jerusalem a été composé par le R. *Johannan.* (*a*) D'ailleurs, selon l'Histoire des Juifs, depuis Juda l'Auteur de la Misne, jusqu'à Johannan, il n'y en a eu que deux, savoir le R. *Aphes*, & le R. *Chamina*, après lequel ils mettent Johannan ; & par conséquent, il faut qu'il n'y ait guéres plus de cent ans, entre le Talmud de Jerusalem, & la publication de la Misne ; d'où l'on peut inférer, qu'elle a été publiée après l'an 500. de Jesus-Christ.

Pour la *Gemare*, le R. *Asé* l'a commencée, & le R. *José* y a mis la derniére main. Il s'agit donc de savoir, quand le premier de ces Rabins a vêcu. Leurs Historiens conviennent, que la violence de la persécution excitée contre les Juifs par *Isdigerdes* Roi de Perse interrompit la Gemare, pendant l'espace de 73. ans. Or l'on prouve que la persécution d'Isdigerdes commença l'an 636. le R. *Nachman* étant Chef alors des Ecoles de *Sore*. Le R.

Aidé

(*a*) Pag. 72.

Aidé l'avoit précédé dans cette Charge, & le fameux R. Afé avoit occupé cette dignité avant l'un & l'autre. (*a*) Selon les Juifs il fut établi dans cette dignité l'an 27. de l'Empire de Justinien, c'est-à-dire, l'an 553. de Jesus-Christ, & il posseda cette Charge 60. ans; il vêcut donc jusqu'en 613. qui étoit le 4. d'*Heraclius*, & le 23. de Cosroës II. Roi des Perses. (*b*) Quelques Juifs disent avec assez d'apparence, qu'Afé n'entreprit de travailler à la Gemare, que 7. ans avant sa mort; de sorte que s'il mourut en 613. comme on vient de le prouver, il suit qu'il commença la Gemare en 606. On prouve aussi que R. José n'entreprit de l'achever qu'en 662. Les Juifs disent qu'il y employa 24. ans; d'où il suivroit, qu'elle n'auroit été achevée qu'en 686. Le Talmud ainsi achevé, ne fut pas reçu d'abord, & par toute la Nation. (*c*) Les Docteurs *Anan* & *Saül* enseignérent que ces Traditions étoient sottes & dangereuses, & qu'il suffisoit de s'attacher aux Ecritures & à la Loi donnée par Moyse. Ils furent les Chefs de ceux qu'on nomma *Caraïtes*, c'est-à-dire, *Scripturaires*, & cette Secte se forma vers l'an 730.

Après avoir ainsi établi la nouveauté du

(*a*) *pag.* 77. (*b*) *pag.* 78. (*c*) *pag.* 81.

du Talmud, on ne se fait plus de peine de rejetter la Tradition d'Elie, qui y est contenuë. (*a*) On prétend qu'elle est incertaine quant à son origine, nouvelle quant à son invention, fausse quant à sa substance, & absurde quant au partage qu'elle fait des tems. Son origine est incertaine; puis qu'on n'a jamais sû en découvrir l'Auteur; les uns osant bien l'attribuer au Prophéte Elie, & les autres disant qu'il est incertain, si ce n'est point un Rabin du même nom. Elle est toute nouvelle, si on en excepte les premiéres paroles, qui assûrent que le Monde durera six-mille ans; puis que les Juifs d'Espagne ignoroient encore sur la fin du VII. Siécle, la division qu'elle contient; & qu'il est bien visible, que ce qui est dit sur la fin, que plusieurs des années destinées au Messie sont déja passées, mais que ce sont les péchez des Juifs, qui sont cause qu'il n'a point encore paru, a été ajoûté par des Juifs qui ont vêcu aprés Jesus-Christ, & ne peut être d'un Auteur, qui l'ait précédé. (*b*) On allégue diverses autres preuves de la nouveauté de cette Tradition.

(*c*) Elle est encore absurde, quant à la division qu'elle fait, des 6000.

 ans,

(*a*) *Pag.* 83. (*b*) *pag.* 86, &c. (*c*) *pag.* 91.

ans, puis qu'afin de n'en donner que 2000. au tems de l'*Inimité*, il a falu terminer ce tems à la 52. année d'*Abraham*. La Loi a donc dû commencer alors. Mais quelle Loi est-ce qui a commencé ? Celle de la *Circoncision* ne fut établie, que 47. ans après, & celle de Moyse 477. ans plus tard.

III. LE Chapitre troisiéme traite des *Antiquitez* de Joseph, & des supputations qui y sont contenuës, parce que le P. Pezron & son Adversaire se servent également de l'autorité de cèt Historien, pour soûtenir leur Opinion. Après en avoir fait l'Histoire & l'éloge, & tâché de prouver qu'il savoit parfaitement l'Hébreu, on s'attache à faire voir, qu'il a partout suivi la supputation des LXX. Il est bien constant, que cèt (*a*) Historien compte 2256. ans, depuis la Création du Monde jusques au Deluge; d'où l'on conclut que cette supputation étoit alors dans le Texte Hébreu; puis que Joseph dit que c'est de là, qu'il a tiré ses Antiquitez. Puis donc que cèt Historien a suivi ce calcul, qui est celui des LXX. dans le premier Age du Monde, on prétend qu'il n'y a point d'apparence, qu'il l'ait abandonné dans la suite, pour en suivre

(*a*) *Joseph. lib. I. Antiquit. Cap. 4. Edit. Græc. & 3. Gallic.*

suivre un autre. Il est vrai que le même Auteur (*a*) ne compte que 292. ans depuis le Déluge, jusques à la naissance d'Abraham, ce qui est conforme au calcul des Juifs Modernes. (*b*) Mais on soûtient, que ce passage est corrompu, & on le prouve de ce que les supputations particuliéres, qui se trouvent dans le même endroit, démentent entiérement cette somme totale; puis qu'elles sont ensemble 993. ans, ce qui est bien différent de 292. Il faut donc qu'il y ait de l'erreur ou dans la somme totale, ou dans les sommes particuliéres; or la raison veut que ce soit dans la somme totale; puis qu'outre que Joseph suit ailleurs la Chronologie des LXX., il est bien plus facile à un Copiste d'errer une seule fois que plusieurs. On allégue diverses autres raisons pour prouver cette verité, & l'on n'oublie pas l'ancien Manuscrit de M. *Bigot*, dont a parlé (*c*) *Vossius*, (*d*) qui contient les premiers Livres des Antiquitez de Joseph, & dont le premier seul renferme plus de tems, que toutes les Antiquitez de cèt Historien, comme elles sont dans les Imprimez.

(*a*) *Joseph. Lib. I. Antiquit. cap. 7.* (*b*) *pag.* 105. (*c*) *Lib. de LXX. interpr. pag.* 104. (*d*) *pag.* 110.

Le P. Pezron ne se contente pas de ces généralitez, il examine châque livre des Antiquitez de Joseph en particulier, pour faire voir le tems que châcun contient; & pour les rétablir dans leur premier ordre, & dans la véritable étenduë que l'Historien leur avoit donnée; & l'on prétend qu'elles renferment l'Histoire de 5703. ans accomplis, depuis la création du premier Homme, jusqu'à la 12. année de Neron, qui est la 66. de Jesus-Christ. On ne sauroit s'engager dans tout ce détail, quelque curieux qu'il puisse être; & l'on est obligé de se contenter de rapporter ici une remarque génerale qui sert de clé à nôtre Auteur, pour resoudre plusieurs difficultez de Chronologie, qu'on trouve & dans Joseph, & dans l'Ecriture. (*a*) C'est qu'ordinairement ni l'Historien Juif, ni les Ecrivains sacrez, ne mettent point en compte, ni les Anarchies, ni les tems malheureux de la République, bien qu'ils ne les ayent pas ignorez.

Joseph, par exemple, dit au chap. 6. du Liv. VI. qu'il y eut une Anarchie de 18. ans, aprés la mort de *Josué*, avant que *Caleb* & les *Anciens de Juda* gouvernâssent les Israëlites : cependant il ne compte point cette Anarchie, parmi les années des *Juges*, ni dans

(*a*) *Pag.* 118.

dans les autres endroits de son Histoire. Il ne donne de même que 32. ans à tout le tems qui s'est écoulé, depuis la mort du Pontife *Heli*, jusques à celle de *Saül* premier Roi d'Israël, & cependant on en pourroit trouver jusques à 60. & peut-être plus, puis que S. Paul en donne 40. au régne de Saül, y comprenant la judicature de *Samuel*, & qu'il y eut 20. ans d'Anarchie, avant le gouvernement de ce Prophéte. Mais Joseph ne comprend ni cette Anarchie, ni l'administration des deux Fils de Samuel, qui dura huit ans, parce qu'elle fut tyrannique, & odieuse aux Israëlites.

IV. L'AUTEUR tâche de prouver dans son (*a*) Chapitre IV. que les Juifs ont corrompu le texte Hebreu, & pour le faire voir il allégue plusieurs exemples de ces prétenduës corruptions. Mais parce que ce sentiment paroit fort dangereux aux Catholiques mêmes, qui n'ont pas pour le Texte Hébreu, le même respect que les Protestans, & que ce que le P. Pezron a dit dans son premier Ouvrage sur ce sujet a chôqué bien des gens, il se justifie, en faisant voir, (*b*) qu'il a toûjours été libre dans les Eglises Chrêtiennes, d'accuser les Juifs d'avoir ma-

 licieu-

(*a*) *pag.* 131. *&c.* (*b*) *pag.* 133.

licieusement corrompu leurs Livres ; que plusieurs Péres, & S. Jerôme même, tout attaché qu'il étoit à l'Hébreu, les en ont accusez, & que ç'a été le sentiment d'un grand nombre de Theologiens avant & après que *Luther* & *Calvin* se sont séparez de l'*Eglise* Romaine. (*a*) Il donne aussi en abrégé l'Histoire de la Version des LXX & n'oublie pas les raisons qu'a alleguées Vossius pour faire passer cette Version pour canonique. Il nous en promet une Histoire plus ample, où il assûre qu'il y aura des choses fort curieuses ; & où il fera voir, que ces Interprétes ne traduisirent, que les cinq Livres de Moyse ; & que les autres furent traduits peu d'années après, par quelques uns de ces Interpretes. Il promet aussi l'Histoire des Prophétes, qui contiendra de même plusieurs choses particuliéres.

On ne s'engagera point dans le détail des passages que l'Auteur prétend avoir été corrompus, & dont un grand nombre ne sont que des diverses leçons, que les Juifs même ont pris soin de marquer par leur *Keri* & *Ketib* (*b*) mais on ne sauroit s'empêcher de raporter une circonstance bien singuliére, que nous aprend nôtre Auteur après *Sixtinus Amama*, dans son *Anti-bar-*

(*a*) *Pag.* 150. &c. (*b*) *pag.* 192.

barbarus Biblicus, pag. 725. C'eſt que le célébre *Daniel Bombergue*, qui entreprit une Edition de la Bible Hébraïque, ayant apris qu'il y avoit quelques Manuſcrits Hébreux, qui dans le paſſage ſi conteſté du Pſeaume XXII. verſ. 17. avoient *Caru*, *ils ont percé*, au lieu de *Caari*; *comme un Lion*, qu'on liſoit dans pluſieurs autres; voulut métre le mot *Caru*, dans les Livres qu'il faiſoit imprimer; mais le Juif qui avoit ſoin de cette Impreſſion, voulut abſolument qu'on y mit *Caari*, proteſtant que ſi on ne le mettoit pas, il empécheroit qu'aucun Juif n'achetât ces Livres imprimez; & il falut conſentir à ce qu'il voulut. C'eſt le ſavant *Druſius*, qui avoit apris cette particularité à Sixtinus Amama.

On ne ſera pas ſurpris de la hardieſſe de ce Juif, (*a*) quand on ſçaura que ceux de ſa Nation avoient eu deſſein autrefois de retrancher l'*Eccleſiaſte* tout entier du Canon; parce que celui qui en eſt l'Auteur dit que les Creatures de Dieu ſont *vanité*, & ils l'auroient fait, ſi le Chapitre XII. du même Livre, ne les avoit retenus. C'eſt S. Jerôme, qui nous aprend cette particularité dans ſon Commentaire ſur ce même Chapitre de l'Eccleſiaſte; & l'on n'en ſau-

(*a*) *pag.* 253.

roit douter, après ce qu'on lit dans le Talmud, au Traité du *Sabat*. *Les Sages*, est-il dit, *ont voulu* (a) *cacher le Livre de l'Ecclesiaste, parce qu'il y a des contradictions, & pourquoi ne l'ont-ils pas caché? parce qu'au commencement & à la fin il raporte les paroles de la Loi.*

(b) Ce n'est pas une petite difficulté au P. Pezron, d'expliquer comment les Juifs, qui étoient dispersez par tout le monde, & qui avoient partout des exemplaires des Ecritures, ont pû s'accorder à falsifier le Texte Hébreu, & corrompre tous ces exemplaires, qui étoient répandus partout. Voici comment il tâche de se tirer de ce mauvais pas. 1. (c) Il dit d'abord que cette difficulté n'a pas empêché plusieurs Péres de l'Eglise d'imputer aux Juifs le même crime dont il les accuse. 2. Que les Juifs ont pû corrompre leurs Livres Hébreux aussi facilement, que les *Nazaréens* & les *Ebionites* ont corrompu l'Evangile selon S. *Matthieu* écrit en Hébreu, & qu'on regardoit comme l'Original. 3. (d) Qu'ils ont retranché de la Version des LXX. plusieurs endroits favorables aux Chrêtiens, comme Justin Martyr le leur reproche, & que cela paroit bien plus

(a) Ἀποκρύφειν. (b) *pag.* 266. (c) *pag.* 270. (d) *pag.* 272.

plus difficile, que de corrompre le Texte Hébreu ; puis que ce Texte n'étoit connu que des Juifs, au lieu que la Version des Lxx. étoit entre les mains de tous les Chrêtiens. (a) 4. Si les *Samaritains* ont fait des falsifications dans le Pentateuque Hébreu, lesquelles se trouvent dans tous les Exemplaires qui étoient & qui sont encore à leur usage, & qu'ils ne peuvent avoir fait que de concert avec tous ceux de leur Nation, qui étoit répanduë en plusieurs Provinces de l'Asie, & principalement dans l'Egypte ; les Juifs en peuvent bien avoir fait dans leurs Exemplaires.

Après ces réponses indirectes, (b) l'Auteur tâche de répondre directement à l'objection. Pour cèt effet il s'étend fort sur le Gouvernement des Juifs après la ruïne de Jerusalem. Il fait voir qu'ils eurent au commencement quelques Rabins, à qui ils donnoient une grande autorité, sous ombre qu'ils savoient mieux que les autres la Loi & les Ecritures. Qu'ensuite ils eurent des Patriarches, (c) dont *Gamaliel le Jeune* fût le premier, qui fut créé par la permission de *Nerva*, & qui établit son siége à Tiberiade

(a) pag. 273. (b) pag. 274. (c) pag. 276.

Ville de Galilée, & que ce fut sous ce Patriarche que le fameux R. Akiba fut Prince des Ecoles. Qu'après une seconde désolation des Juifs arrivée sous l'Empereur Hadrien, qui les dispersa de nouveau par toute la Terre, (a) *Antonin*, qui étoit un Prince débonnaire, leur permit d'avoir des Patriarches, & que, du moins, il est sûr qu'il y en avoit un du tems d'Origene. Ces Patriarches ont subsisté à Tiberiade, jusqu'au milieu du VII. Siécle; sans qu'on sache précisément comment leur dignité a été abolie. Ils avoient sur les Juifs, & sur toutes les Synagogues répanduës par tout l'Empire Romain, une autorité presque souveraine. Ils avoient près d'eux, comme on l'a remarqué dans un autre endroit de ce (b) Volume, des Hommes savans dans la Loi & dans les Ecritures, qu'ils nommoient *Apôtres*, qui étoient comme leurs Assesseurs, avec lesquels ils décidoient de toutes choses. (c) Ces Apôtres, qu'ils envoyoient de tems en tems dans toutes les Synagogues, avoient pouvoir de déposer les Princes des Synagogues, les Prêtres, & les *Azanites*, qui en étoient comme les Diacres.

(a) S.

(a) pag. 277. (b) Voyez pag. 88. (c) pag. 278.

(a) S. *Epiphane*, de qui l'Auteur tient tout cela, nous aprend encore, que ces Patriarches, qui demeuroient à Tiberiade, y avoient des Archives, où l'on conservoit les Livres sacrez, & les Livres *Apocryphes*, & où il n'entroit que les Patriarches avec ceux de son Conseil. Ces Archives étoient seellées de leur seau, afin que personne n'y pût entrer, ni voir les livres, qui y étoient enfermez. C'étoit donc dans ces Archives, que les Patriarches des Juifs gardoient les Livres Hébreux, qui passoient pour Originaux.

(b) On remarque encore, que dans les premiers siécles, c'est-à-dire, depuis le renversement de Jerusalem, les Patriarches, ou les Docteurs Juifs, qui présidoient à l'Académie de Tiberiade, ont publié un Exemplaire, sous le fameux nom d'Hillel, pour servir de modéle à tous ceux de sa Nation, comme on le montre par le témoignage de plusieurs Rabins. On tâche de prouver l'antiquité de cet Exemplaire, contre ceux qui le croyent nouveau; & de faire voir qu'y ayant eu trois Docteurs qui ont porté le nom d'*Hil-*

(a) *Hæref.* 30. *quæ est Ebionitarum.*
(b) *pag.* 281.

d'*Hillel*, (*a*) c'est le premier, qui a été célébre en Judée, sous le régne d'*Herode*, qui a donné le nom à cèt Exemplaire. Ce n'est pas qu'il en ait été l'Auteur, mais c'est parce qu'il a été fabriqué par quelques-uns de ceux qui ont succedé à son Ecole, à sa Doctrine, & à ses Traditions. (*b*) On prouve ensuite par le témoignage de quelques Rabins, que tous les anciens Exemplaires Hébreux, ont été formez sur celui d'Hillel, & qu'ainsi, il n'y a pas lieu de s'étonner, si les Livres des Juifs paroissent si uniformes. (*c*) On conclut de tout cela, que puis que les Patriarches étoient les Présidens nez du Sanhedrin établi à Tiberiade, que tous les Juifs, en quelque lieu du Monde qu'ils fussent dispersez, obéissoient aveuglément aux décisions de ce Senat, & que c'est sur les Exemplaires qui étoient gardez dans les Archives de Tiberiade, que tous ceux des Synagogues ont été formez, si une fois les Docteurs Juifs ont corrompu ces Exemplaires gardez par ces Patriarches dans ces Archives, il n'y a rien eu de plus facile, que de faire recevoir partout ces corruptions.

V. ON entreprend de prouver dans

(*a*)

(*a*) *pag.* 281. *&c.* (*b*) *pag.* 286. (*c*) *pag.* 289.

(a) le Chapitre V. que l'Eglise Chrêtienne n'a jamais regardé le Texte Hébreu, comme authentique; parce qu'il n'a jamais été autorisé par aucun Decret, ni reçû dans l'usage public. (b) L'Eglise de Jerusalem, par exemple, a dû se servir plûtôt que toute autre, du Texte Hébreu dans l'usage public, parce qu'aparemment on y avoit conservé quelque connoissance de la Langue Hébraique. Cependant il n'y a aucun monument qui nous aprenne qu'elle s'en soit servie. Les Apôtres ont tenu dans cette Ville leur premiére Assemblée, composée de personnes qui savoient la langue Hébraïque, cependant S. *Jaques*, qui étoit Evêque de Jerusalem, y cite l'Ecriture, selon la Version des Lxx, & non selon le Texte Hébreu.

(c) On prétend de même que les autres Apôtres n'ont jamais lû dans les Assemblées des premiers Chrêtiens le Texte Hébreu, du moins tel qu'il est aujourdhui; puis qu'il n'y a pas d'aparence qu'ils se soient servis d'autres Ecritures dans ces Assemblées, que de celles dont ils se servent dans leurs Ecrits; & qu'ils se servent toûjours de la Version des Lxx. L'Auteur s'é-

(a) *pag.* 291. &c. (b) *pag.* 294.
(c) *pag.* 298.

s'étend beaucoup pour faire voir que les Eglises Chrétiennes n'ont pas lû non plus dans leurs Assemblées le Texte Hébreu, depuis la ruïne de Jerusalem. (a) Il parcourt pour cêt effet celles de la Judée, de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, & de Constantinople ; & fait voir que le Texte Hébreu n'a été d'un usage public, dans aucune de ces Eglises.

Il y a plus, (b) on prétend que les Juifs même ne lisoient point ce Texte dans leur Synagogue, mais la Version des Lxx. S. Justin dit dans sa premiere Apologie, que cette Version étoit conservée & luë dans les Synagogues, & dans sa Dispute contre *Tryphon*, ni ce Juif, ni ce Pére, n'alléguent d'autre Ecriture, que celle des Lxx. On établit la même chose par le témoignage de *Tertullien* & de quelques autres Péres, (c) Il est vrai que dès le IV. siécle, les Juifs de Tiberiade, commencerent à concevoir de la haine pour la Version des Lxx, parce que les Chrêtiens s'en servoient contr'eux, de sorte qu'on ne lût plus dans la Galilée, & dans quelques Villes voisines où il y avoit des Juifs, que le Texte Original, qu'on dit qu'ils furent adroite-

ment

(a) *Pag.* 304. &c. (b) *Pag.* 351. &c.
(c) *Pag.* 360.

ment altérer, sans vouloir souffrir le Texte Grec, qu'ils tâchoient de décrier. Mais, comme les Juifs dispersez étoient accoûtumez à cette Version, ceux de Galilée ne purent leur en empêcher l'usage; mais ils firent en sorte, du moins dans quelques Villes de la Palestine & de la Syrie, qu'on lût le Texte Hébreu avant celui des Lxx. Les choses se trouvérent en cêt état vers la fin du V. siécle. Mais des disputes étant survenuës sur ce sujet entre les Juifs *Hébraizans* & les *Hellenistes*, Justinien fit le réglement qu'on lit dans la Nouvelle 146. qui leur permet de lire, soit en Grec, soit en quelque autre langue, selon la diversité des lieux, les Ecritures Saintes selon les Lxx, ou selon Aquila.

Conformément à cette Loi, on continua à lire la Version des Lxx dans l'Empire Romain, jusques vers la fin du VII. siécle; mais depuis ce tems, les Juifs ne lûrent plus que le Texte Hébreu comme ils font encore aujourd'hui.

Un des plus forts argumens contre le P. Pezron en faveur de ce Texte, c'est la Version Latine qu'en fit S. Jerôme, & qui a ensuite été déclarée Canonique par le Concile de Trente. (*a*) Aussi

(*a*) Aussi ce Pére fait-il tous ses efforts pour y répondre. Il remarque 1. que S. Jerôme fut blâmé, non seulement par *Ruffin* son Ennemi, mais presque par tous les Docteurs, de son tems, de la hardiesse qu'il prenoit de donner à l'Eglise une autre Version, que celle des Lxx. 2. S. Augustin qui l'a blâmé en particulier, (*b*) a déclaré qu'il pouvoit s'être trompé, & qu'il s'est trompé en effet, comme lors qu'il a pris le *Kikajon* de *Jonas*, pour du *lierre*, au lieu qu'on soûtient que c'étoit une *courge*. 3. Il n'est pas vrai que S. Jerôme ait fait sa Version par l'autorité du Pape *Damase*; puis que ce Pape lui ordonna seulement de revoir les Exemplaires Latins des 4. Evangelistes, & de les corriger sur les Livres Grecs. Mais, quoi qu'il en soit, comme la Version de ce Pére a été reçuë dans l'Eglise, & canonisée par le Concile de Trente, il faut néceſsairement employer d'autres raisons pour se tirer de cette difficulté. (*c*) On dit donc 1. que plusieurs Savans doutent que la Vulgate canonisée dans l'Eglise Romaine, soit la même que la Version de S. Jerôme. *Pagnin*, *Paul* Evêque de *Fossanbruno* en Italie, *Erasme*, & la plûpart des Pro-

(*a*) *pag.* 368. *&c.* (*b*) *pag.* 373.
(*c*) *pag.* 377.

Proteftans font dans cette opinion, fondez fur ce que S. Jerôme déclare, qu'il a fuivi partout l'Hébreu, ce qui ne fe trouve plus dans la Vulgate d'aujourdhui : Mais comme ce n'eft pas l'opinion de l'Auteur, qui croit que l'Ancien Teftament de la Vulgate eft de S. Jerome, fi on en excepte les *Pfeaumes*, *Baruch*, &c. il répond 1. (*a*) que la Verfion de ce Pére n'eft pas une fimple Verfion fur l'Hébreu des Juifs, puis qu'il y a une infinité d'endroits pris de l'ancienne Vulgate formée fur les Lxx, d'Aquila, de *Symmaque*, & de *Theodotion*, comme S. Jerôme l'avoüe lui-même, & que l'Eglife, avant que de la métre entre les mains des Fideles, l'a corrigée & rectifiée en plufieurs endroits. Il croit que tout cela a été ménagé par la Providence, pour confondre les Juifs & les prétendus Hérétiques, qui ne vouloient pas fe rendre à l'autorité de la Verfion des Lxx, parce qu'elle n'eft pas conforme à leurs Exemplaires Hébreux.

VI. L'AUTEUR revient dans le (*b*) Chapitre VI. à la corruption du Texte Hébreu, & non content d'avoir tâché de prouver qu'elle a été poffible, il entreprend d'en marquer le tems & l'Au-

(*a*) *pag.* 378. (*b*) *pag.* 393. &c.

l'Auteur. Il croit que cette corruption s'est faite pendant les 50. ans qui se sont écoulez, depuis la ruïne de Jerusalem ; sous Vespasien ; jusqu'à son rétablissement commencé par Hadrien, la seconde année de son Régne. (*a*) Pour le prouver, il raporte des témoignages (*b*) d'*Aristée*, qui dit que la Version des Lxx. étoit très-conforme à l'Hébreu ; & de (*c*) *Philon* Juif, qui longtems depuis a dit la même chose. C'est aussi sur cet Original qu'on prétend que Joseph a composé ses Antiquitez, qu'il acheva sous *Domitien*, & comme il suit partout les Lxx, on conclut que le Texte Hébreu n'étoit point encore alors corrompu. Cinquante ans aprés on trouve une très-grande différence entre ce Texte & cette Version, ce qui obligea Aquila à en faire une nouvelle sur l'Hébreu l'an 12. d'Hadrien & le 128. de Jesus-Christ : (*d*) cette pretenduë corruption s'est donc faite depuis l'an 70. de l'Ere commune, jusqu'à l'an 120. qu'Hadrien rebâtit Jerusalem, sous le nom d'*Elie Capitoline*.

Le P. Pezron recherche à force de conjectures qui a été l'Auteur de cette cor-

(*a*) *pag.* 396. (*b*) *Aristæas Lib. de 70. Interpretibus.* (*c*) *Lib. II. de Vitâ Moysis.* (*d*) *pag.* 402.

corruption. Il croit que ce ne peut être que les Juifs de la Palestine, puis qu'il n'y avoit qu'eux qui sussent la langue Hébraïque, & qui conservassent les Livres Hébreux & Originaux. Or dans le tems que cette corruption s'est faite, il n'y a eu que trois hommes, qui ayent eu de l'autorité chez les Juifs. R. *Johannan* ou *Jean* fils de *Zechaï*, qui rassembla quelques Juifs après la ruïne de la Republique, & établit des Ecoles à Jamnia. Il mourut 5. ans après la destruction du Temple, l'an 75. de l'Ere Chrêtienne. (a) Le 2. fut son Successeur R. Gamaliel le jeune, surnommé *Dibana*, qui eut encore plus de crédit que son Prédecesseur, parce qu'il descendoit d'une Race illustre, savoir du grand *Gamaliel* maître de S. Paul, & qu'il étoit par conséquent du sang d'Hillel. Il y a apparence qu'après quelques années il prit pour Collégue le fameux R. Akiba, fils de *Joseph* environ vers l'an 95. de Jesus-Christ, le 14. de Domitien. Nerva, comme on l'a dit plus haut, ayant permis aux Juifs de créer un Patriarche l'an 97. Il semble que le premier fut ce Gamaliel II. Le 3. célébre parmi les Juifs dans ce tems-là fut le R. Akiba, dont nous venons de parler,

(a) Pag. 403.

ler, qui eut toute ſorte de crédit & d'autorité ſur ſa Nation, à cauſe de ſon Savoir, & parce qu'il fut le Reſtaurateur des Traditions Judaïques. C'eſt ce Rabin, que le P. Pezron regarde, comme le Corrupteur du Texte Hébreu. (*a*) 1. parce qu'il a été le Maître d'Aquila, qui, ſelon (*b*) S. Epiphane, n'a fait une nouvelle Verſion de la Bible, que dans le deſſein de corrompre certains endroits de l'Ecriture, & de donner atteinte à la Verſion des Lxx. Or S. Jerôme aſsûre qu'Aquila a traduit ſur l'Hébreu, il faut donc que cèt Hébreu ait été corrompu par Akiba maître d'Aquila, puis qu'il ne l'étoit point avant lui. (*c*) 2. Parce que dans l'Ouvrage nommé *Pirke-Eliezer*, qui eſt d'Akiba, il cite l'Ecriture conformément au Texte Hébreu d'aujourdhui. Ce Texte étoit différent avant Akiba comme on prétend l'avoir prouvé, c'eſt donc Akiba qui l'a changé. 3. C'eſt encore le même qui a compoſé la Grande Chronique des Juifs, nommée *Seder-Olam-Rabba*, ou du moins elle a été faite par ſes ordres; & elle compte les tems ſelon l'Hébreu d'aujourdhui. Joſeph, qui acheva ſes Antiquitez, la même année

(*a*) *pag.* 408. (*b*) *Epiphan. de Lib. Ponder. & Menſ. num.* 15. (*c*) *pag.* 415.

année qu'Akiba fut fait chef des Ecoles Judaïques de la Palestine, compte selon les Lxx. Il faut donc qu'Akiba soit l'Auteur de ce changement.

4. (*a*) C'est le même Juif, qui a composé les *Deuteroses*, ou il est dit, (*b*) qu'on peut changer le Texte de la Loi, quand il s'agit de maintenir la gloire du Dieu d'Israël, & de crainte que son nom ne soit prophané. Un homme qui pose ce principe, n'aura pas fait difficulté de changer à sa fantaisie ce qui lui aura déplu.

Pour persuader plus facilement tout cela, (*c*) l'Auteur revient aux Juifs de Tiberiade. Il dit qu'ils construisirent une espéce d'*Arche*, dans laquelle ils mettoient les Livres, qu'ils regardoient comme Canoniques, & qu'ils avoient de certains reduits, où ils cachoient soigneusement les autres Livres, qu'ils ne regardoient pas comme Sacrez & Canoniques. Que ces reduits étoient seellez du seau du Patriarche des Juifs, & que c'est pour cela, qu'ils nomméren*t* *Apocryphes*, c'est-à-dire, *cachez*, les Livres qui y étoient enfermez. (*d*) Un certain Juif, nommé *Joseph*, qui se fit Chrêtien, étant entré dans ce Cabinet, & ayant adroitement levé le Seau,

y

(*a*) *pag*. 420. (*b*) *Talmud. Babylon. Tract. Jebamoth. Cap*. 8. (*c*) *pag*. 426. (*d*) *pag*. 429.

y trouva entr'autres l'Evangile de S. Jean, & les *Actes des Apôtres* traduits en Hébreu.

(*a*) On prétend encore, que ce sont ces mêmes Juifs, qui ont divisé toute l'Ecriture, en *Livres de la Loi*, *Livres Prophétiques*, & *Livres Hagiographes*, & qui ont ôté *Daniel* du rang des Prophétes, parce qu'il leur étoit trop contraire. (*b*) On soûtient que la division de l'Ecriture alleguée par Jésus-Christ, en *Moyse*, les *Prophétes*, & les *Pseaumes*, est fort différente de celle des Rabins; puis que par les *Pseaumes*, il ne faut pas entendre les *Hagiographes*, qui comprennent neuf Livres; mais les Hymnes, qui n'en comprennent que 4. selon le témoignage de (*c*) Joseph. Le but de cette division étoit, selon le P. Pezron, d'ôter Daniel du nombre des Prophétes: & parce que le P. Martianay a objecté, que ce n'étoit qu'une pure dispute de mots; cela n'empêchant pas que les Juifs ne métent Daniel, dans le Canon; (*d*) on répond qu'il y a quelque chose de plus; puis que dans le (*e*) Talmud ils refusent à Daniel le titre de Prophéte, & disent qu'*Haggée*, *Za-*

(*a*) *pag.* 431. (*b*) *pag.* 432. (*c*) *Lib. I. contra Appion.* (*d*) *pag.* 438. (*e*) *in Tractat. Sanhedrin.*

Zacharie, & *Malachie* sont plus que lui.

VII. LE (*a*) Chapitre VII. qui est le dernier, traite de l'autorité de la Version des Lxx, & de la conformité de ses supputations avec celles des Histoires Prophanes. (*b*) On allégue divers passages des Péres, qui ont parlé de cette Version, ou comme ménagée par la Providence, pour la Conversion des Gentils, ou comme faite par des Prophétes inspirez de Dieu. (*c*) S. Jerôme est le premier, qui a prétendu la corriger; mais comme on se plaignoit de lui, (*d*) il fut obligé de déclarer, que les fautes qui étoient dans cette Version venoient des Copistes, & non pas des Interprétes. (*e*) Les Juifs eux mêmes, avant la ruïne de Jerusalem, en ont eu la même opinion; & (*f*) Philon assûre que ces Interprêtes ont été des Prophétes, plûtôt que de simples Traducteurs.

Le P. Martianay avoit soûtenu, que S. Augustin préferoit le Texte Hébreu à la Version des Lxx, & avoit cité 2. passages pour le prouver. (*g*) Le P. Pezron, y répond & montre par

(*a*) *pag.* 448. *&c.* (*b*) 450. *&c.* (*c*) *pag.* 453. (*d*) *Hieronymus Præfat. II. in Paralip.* (*e*) *pag.* 455. (*f*) *Philo lib. II. de Vita Moïses.* (*g*) *pag.* 457.

par d'autres témoignages de l'Evêque d'Hippone, qu'il a été dans de tout autres sentimens, & sur tout, qu'il a suivi les Lxx pour la durée du Monde. (*a*) Quant à S. Jerôme, on prétend qu'on s'est fort trompé, quand on a crû, que parce qu'il a été favorable à l'Hébreu, il n'a compté que quatre mille ans jusqu'à la venüe de Jesus-Christ. C'est S. Jerôme qui a traduit la Chronique d'Eusebe, qui suit le calcul des Lxx, & qui y a même fait des additions si considérables, qu'on l'en a cru l'Auteur aussi bien qu'Eusebe. Comment cette conduite se pourroit-elle accorder avec ce qu'on lui impute d'avoir suivi le Calcul du Texte Hébreu?

L'Auteur avoit avancé dans son prémier Ouvrage, que les premiers Chrêtiens avoient pressé les Juifs de reconnoître Jesus-Christ pour le Messie, parce qu'il étoit venu dans le VI. Millenaire du Monde: mais comme le P. Martianay le nie, (*b*) on en allégue un grand nombre de preuves. (*c*) On montre aussi contre le même Pére, que les Juifs ont extrémément abrégé l'Empire des Perses, qu'ils ne font durer que 52. ans.

On

(*a*) *pag.* 465. (*b*) *pag.* 469.
(*c*) *pag.* 481.

(*a*) On parle ensuite du fondement sur lequel on doit régler la durée des Tems. On avoüe, que depuis la Creation du Monde, jusqu'à la Loi de Moyse, on n'a pour régle, que les Livres Sacrez ; quoi que les Payens ayent eu des Historiens qui ont monté jusqu'au tems d'Abraham, & même plus haut, & dont on ne peut raisonnablement contester la vérité. (*b*) Il est constant, par exemple, qu'avant Abraham, il y avoit eu des Rois dans la *Basse* Egypte ; puis que celui, sous le Régne duquel ce Patriarche y alla, & qui s'appelloit *Ramesse-Menos*, étoit le XXIII. Mais on soûtient, que sans le secours de l'Histoire Prophane, il est impossible de bien supputer le tems qu'il y a eu depuis Moyse, jusqu'à Jesus-Christ. On justifie les Péres, que le P. Martianay a accusez d'être de mauvais Chronologistes ; après quoi l'Auteur aporte de nouvelles preuves de son sentiment, que le Monde a duré 6000 ans jusques à Jesus-Christ.

(*c*) 1. Il allégue les vers des *Sybilles*, qu'il croit avoir été composez par des Juifs, qui avoient lû les Prophétes ; & l'on ne sera pas surpris qu'ils les

(*a*) *pag.* 486. (*b*) *pag.* 488. (*c*) *pag.* 505. *&c.*

ayent composez en Grec ; quand on saura qu'il y en a eu qui ont habité dans la Gréce avant le tems d'*Alexandre*, & même avant *Platon*. Ces vers divisoient toute la durée du Monde en X. Ages, &, selon Joseph, châque Age comprenoit 600. ans. Or il paroit par la IV. Eclogue de *Virgile* ; & par divers autres témoignages, qu'on regardoit le Régne d'Auguste, comme la fin de ces X. Ages, & par conséquent, comme la fin des 6000. ans de la durée du Monde.

(*a*) 3. Les *Turdules* ou *Turditains*, peuples de la *Bétique*, & *Phéniciens* d'origine, avoient, selon (*b*) *Strabon*, des monumens, qui portoient 6000. ans d'antiquité jusqu'à son tems, qui étoit celui de l'Empereur *Tibére*. Ils ne pouvoient avoir apris cela que des Juifs, dont les Phéniciens tiroient toute leur science.

(*c*) 4. *Herodote* (*d*) raporte, qu'étant venu par mer d'Egypte en Phénicie, pour y voir le Temple d'*Hercule*, il aprit des Prêtres, que ce Temple étoit aussi ancien, que l'ancienne Ville de *Tyr*, & qu'il y avoit alors 2300. ans qu'elle avoit été fondée. *Herodote* écrivoit son Histoire l'an 310. de Rome,

(*a*) *pag.* 513. (*b*) *Strab. Geograph. Lib. III.* (*c*) *pag.* 517. (*d*) *Herodot. Lib. II.*

Rome, qui étoit le 444. avant Jesus-Christ. Ainsi, si les Tyriens ne se trompoient point, & que le calcul des Hébreux soit véritable, cette Ville auroit été bâtie 400. ans avant le Déluge. Mais, selon le calcul de l'Auteur, elle l'aura été prés de 1000. ans après cette Inondation.

(a) 5. *Varron* a mis 1600. ans depuis le Déluge d'*Ogyges* jusqu'à la premiére Olympiade, appellant ce tems-là, le *Tems Fabuleux*, parce que c'est dans cèt intervale, que sont arrivées les choses qui ont donné matiére à la Fable. On compte depuis la premiére Olympiade, jusqu'à l'Ere Chrêtienne 776. ans : d'où il suit qu'il y a 2376. ans depuis le Déluge d'Ogyges, jusqu'au tems du Messie ; en sorte que, si l'on n'admettoit le calcul de l'Auteur, Ogyges auroit régné en Gréce avant le Déluge de Noé.

(b) 6. *Trogue Pompée* abrégé par *Justin* (c) dit que les Scythes, que l'Auteur fait descendre de *Gomer* fils de *Japhet*, ont tenu toute la haute Asie tributaire 1500. ans avant les conquêtes du célébre *Ninus* ; ce qui ne se peut accorder avec ceux, qui abrégeant les Tems, confondent Ninus avec *Nemrod*,

(a) *pag.* 518. (b) *pag.* 521.
(c) *Justin. lib. II. cap.* 3.

rod, qui l'a précédé de 800. ans, & qu'on fait vivre un Siécle ou deux après le Déluge.

(*a*) L'Auteur défend après cela ce qu'il avoit avancé de l'antiquité des Rois de Chaldée, d'Egypte, & de la Chine. Il prouve par un passage tiré de la Rélation de la Chine du P. *Magaillan* que pour convertir les Chinois, il faut nécessairement leur accorder l'antiquité de leur Empire, & que c'est pour cette raison, que les Missionaires ont obtenu de la Cour de Rome, la permission de suivre en ces Pays-là la Version des Lxx.

(*b*) Enfin le P. Pezron montre comment il divise les Tems, depuis la Création, jusques à J. C. ce qui étoit nécessaire, parce qu'il a ajoûté un Siécle entier, au Systême qu'il avoit posé dans son premier Ouvrage. Il compte le tems sous la Loi de la Nature, depuis la Création du Monde, jusqu'à ce que les Terres ayant été distribuées aux Israëlites par Josué, ils commencérent à pratiquer entiérement la Loi de Moyse, ce qu'ils n'avoient pas fait jusques là, & cèt espace renferme selon son calcul, précisément 4000. ans. La Loi de Moyse a duré 2000. ans entiers jusqu'à l'année de la mort

(*a*) *pag.* 522. (*b*) *pag.* 537. *&c.*

mort de Jesus-Christ. Les Apôtres ont été 40. ans à prêcher l'Evangile aux Juifs, comme Moyse avoit été 40. ans à leur enseigner la Loi. Après quoi, Dieu ayant vû leur incrédulité, a voulu que le Judaïsme fût aboli pour jamais, & c'est ce qui arriva l'an 70. de Jesus-Christ, le Temple & la Ville de Jerusalem ayant été détruits, avec la République des Juifs.

(*a*) L'Auteur n'a rien changé de ce qu'il avoit dit du premier Age dans son premier Livre, il le fait jusques au Déluge de 2256. ans. Il a ajoûté 10. ans au second, qui s'étend depuis le Déluge, jusqu'à la Vocation d'Abraham, & il le fait de 1267. ans. (*b*) Il s'apuye sur le témoignage de (*c*) Joseph, qui dit que *Sem* n'a engendré *Arphaxad*, que 12. ans depuis le Déluge, & non deux ans après, comme portent l'Hébreu d'aujourdhui, & les Lxx. Ce qui l'oblige à préferer Joseph, c'est qu'Arphaxad n'a été que le troisiéme fils de Sem, (*d*) *Elam* & *Assur* étant les Ainez, qu'il a eus après le Déluge, avec, peut-être, quelques Filles. Cela étant, Arphaxad n'a pu naître 2. ans après cette inondation générale.

(*a*) *pag.* 542. (*b*) *pag.* 544. (*c*) *Lib. I. Antiquit. Cap.* 6. (*d*) *Genes.* X. 22.

* On fait voir plusieurs prétendus inconvéniens, qui naissent de la maniére abrégée de compter cèt Age, en suivant l'Hébreu.

L'Auteur n'a rien touché au III. Age, qui va depuis la Vocation d'Abraham, jusqu'à la Loi de Moyse, & qui comprend 430. ans. Mais il a augmenté de prés d'un Siécle le IV. qui renferme le tems qui s'est écoulé, depuis la sortie d'Egypte, jusqu'à la fondation du Temple de Salomon, & qu'il fait de 962. ans. Il rapelle ici les témoignages des anciens Juifs & de la plûpart des Auteurs qu'il a citez dans le Corps de son Ouvrage. Le V. Age, auquel il n'a rien changé, comprend 470. ans, commençant à la fondation du Temple de Salomon, & finissant à l'Ere Chrêtienne. L'Auteur a ajoûté à la fin un Canon Chronologique, depuis le commencement du Monde jusqu'à Jésus-Christ, où l'on voit comment il dispose les Tems. Il en avoit déja mis un dans son premier Ouvrage; mais il est corrigé dans celui-ci, par les nouvelles lumiéres qu'il prétend avoir eûes.

Au reste, bien que nous ayons été fort longs dans cèt Extrait, il s'en faut beaucoup que nous n'ayons indiqué toutes les choses remarquables que cor-

* *pag. 546. &c.*

contient l'Ouvrage du P. Pezron. Bien qu'on ne convienne pas avec lui pour le principal, on ne sauroit s'empêcher de reconnoître l'obligation que lui a le Public des recherches curieuses qu'il a ramassées dans son Livre. Il seroit à souhaiter que quelque habile Protestant prît la peine de venger le Texte Hébreu des insultes de nôtre Auteur. Il est constant que, dans ses principes, il reüssiroit beaucoup mieux qu'aucun Savant Catholique.

VI.

1. RERUM *in Orbe* GESTARUM *post tempora Caroli IV. usque ad Obitum Gustavi Adolphi* COMMENTARIUS. *Exhibens Historiæ Civilis Tomum II. cum Indice rerum memorabilium.* Franekeræ, apud Henricum Amama, & Zachariam Tædama. 1692. in 8. pagg. 754.

ON a parlé du premier Tome de cette Histoire dans le Volume XXIII. de cette *Bibliothèque*, *pag.* 181. & *suiv.* & comme on a expliqué la méthode de M. *Huber*, & qu'on a même déja remarqué, qu'il s'étend beaucoup plus dans les deux derniers Volumes, que dans le premier, on ne

s'attachera plus qu'à remarquer quelques faits des plus importans, pour exciter la curiosité du Lecteur. On ne les cherchera même, pour la plûpart, que dans les Chapitres qui regardent les Provinces-Unies, ou l'Histoire Ecclésiastique, parce qu'à l'égard des Provinces-Unies il est à présumer que l'Auteur doit être mieux informé de ce qui les concerne, que de ce qui concerne les Pays Etrangers; & qu'à l'égard de l'Histoire Ecclésiastique, nous croyons avoir remarqué dans nôtre Auteur, ou des faits, ou des pensées assez singuliéres, & qu'on auroit de la peine à trouver ailleurs. Il n'est pas nécessaire d'avertir que ce second Volume, contient une Histoire Universelle de tout ce qui s'est passé dans le Monde, depuis l'Empereur *Charles IV.* jusqu'à la mort de *Gustave Adolphe*; c'est ce que porte le titre expressément.

I. COMME la Frise est le séjour de nôtre Auteur, (a) il n'en oublie pas l'Histoire, & il nous marque surtout comment elle fut enfin soûmise à la Maison d'Aûtriche, de même que le reste des Pays-Bas. 1. Depuis les tems de Charlemagne, pendant l'espace de plus de DCC. ans, elle n'avoit été sujéte à aucun Prince, ni même à aucun Senat

(a) pag. 155. &c.

Senat ou Magistrat, qui eût sur elle une puissance coactive : mais elle élisoit quelquefois un *Podestat* pour peu de tems, & auquel elle n'accordoit pas un grand pouvoir. Cette espéce d'Anarchie étoit cause de plusieurs divisions domestiques, & de diverses guerres civiles, dont on ne voyoit presque jamais la fin. (a) *Albert* Duc de Saxe, qui gouvernoit la Hollande & les Villes voisines, au nom de l'Empereur Maximilien, & jusques à ce que *Philippe* fils de l'Empereur fut en état de gouverner par lui-même, voyant qu'il lui étoit dû de grandes sommes tant pour ses gages, que pour diverses avances qu'il avoit faites, se fit ceder en payement la Province de Frise, que la Maison de Bourgogne prétendoit lui apartenir en qualité de Comte de Hollande, & l'Empereur lui en donna l'investiture sous le titre de *Gouverneur héréditaire*, sous prétexte que la Frise faisoit partie de l'Empire d'Allemagne. Les Frisons entreprirent en vain de défendre leur liberté : leur desunion la leur fit perdre, & Albert les ayant vaincus, en laissa le Gouvernement à *Henri* son Fils.

Celui-ci, voyant qu'il ne pouvoit conserver cêt Etat, tant à cause de la

(a) en 1497.

petitesse de ses revenus, qu'à cause des revoltes continuelles des Frisons, se retira à Bruxelles, & de là en Allemagne. *George* son frére ayant plus de courage, se fit donner l'investiture de ce Gouvernement par l'Empereur, & s'en mit en possession en 1501. Jusques là il n'y avoit point de *Fiefs* en Frise. George voulut obliger les Nobles de la Province à lui ceder leurs Héritages, pour les recevoir ensuite de ses mains en títre de Fiefs, comme ses Vassaux; mais ils ne voulurent point lui accorder cette demande. Ils consentirent seulement, qu'on mît un leger impôt sur les Terres du Pays, qui dure jusqu'à maintenant, mais qui, par la suite, a crû du centuple de ce qu'il étoit au commencement.

Ce fut George, qui établit une Cour Souveraine à *Leuwarden*, pour exercer la justice selon le *Droit Romain*, qui est observé plus exactement dans cette Cour, qu'en aucun lieu de l'Europe. Il eut de longues guerres à soûtenir contre le Comte *Edsard*, qui s'étoit emparé de Groningue, & ensuite contre *Charles* Duc de Gueldres, à qui ceux de Groningue se donnérent: & ne pouvant plus en suporter les frais, il ceda ses droits en 1515, à Charles d'Aûtriche depuis Empereur, moyen-

nant

nant la somme de cent-mille Florins. Les Etats de Frise consentirent à cét accord, à condition que Charles ne leur imposât point de nouveaux tributs, qui alors n'excedoient pas la somme de quatorze mille florins : depuis ce tems, la Frise fut soûmise à la Maison d'Aûtriche, jusques à ce qu'elle en secoüât le joug conjointement avec les autres Provinces-Unies.

2. Avant que de parler d'un évenement si considérable, l'Auteur n'oublie pas d'expliquer les dispositions qui se trouvoient dans l'esprit des Peuples des Pays-Bas, pour se soustraire de la domination de la Maison d'Aûtriche, lors que *Philippe II.* (*a*) quitta ces Provinces pour se retirer en Espagne, (*b*) Non seulement ces Pays se trouvoient fort éloignez des autres Etats de ce Prince, & environnez de toutes parts de Puissances ennemies, toutes prêtes à favoriser un soûlevement ; mais de plus, les Peuples, jaloux de leur liberté & de leurs privilèges, craignoient de devenir à la fin une Province d'Espagne. La Noblesse du Pays avoit de l'ambition ; mais elle étoit pauvre ; & ses revenus ne pouvoient pas suffire à la dépense continuelle

G 6 qu'elle

(*a*) *en* 1560. *au mois d'Août.*
(*b*) *pag.* 383.

qu'elle étoit obligée de faire à la Cour de Bruxelles; pour y paroître avec autant d'éclat que la Noblesse Espagnole. Mais une des plus grandes dispositions au soûlevement, étoit la nouvelle Réligion, qu'une bonne partie du Peuple avoit embrassée, & qu'il vouloit avoir la liberté de professer, de même que les Anglois, divers Peuples d'Allemagne, & une bonne partie des François. Philippe II. qui connoissoit très-bien toutes ces dispositions, y aporta des remédes convenables; si ce n'est au sujet de la Réligion, à l'égard de laquelle il ne voulut rien relâcher de la sévérité des Edits de l'Empereur son Pére. Châcun sait que cette rigueur, jointe aux Troupes Etrangéres qu'il laissa dans le Pays, & à quelques nouveaux Evêchez, qu'il fit ériger, furent cause de toutes les guerres qui s'en ensuivirent, & qui ne furent terminées que par la perte entiére de sept des principales Provinces.

3. Ce fut à Utrecht où elles convinrent des Articles de leur Confédération, qui y furent signez le 23. de Janvier, de l'année 1579. (*a*) Les principaux étoient, 1. qu'il y auroit une Union perpetuelle entre ces Provinces, de même que si ce n'étoit qu'une

(*a*) *pag.* 402.

qu'une seule République, & sans qu'il fut libre à aucune en particulier de s'en séparer ; sauf les droits & priviléges de châcun en particulier, sans aucun pouvoir d'une Province sur l'autre, les Disputes qui pourroient survenir entr'elles, devant être terminees par les voyes ordinaires ou par Arbitres. 2. Qu'elles se secourroient mutuellement envers & contre tous. 3. Que l'imposition des Tributs se feroit également sur tout le Peuple. 4. Que les Villes recevroient les Garnisons nécessaires en prêtant serment de fidélité aux Magistrats. 5. Que tout homme depuis l'âge de 18, jusqu'à 60. ans seroit obligé d'aller à la guerre. 6. Que dans les Assemblées, les affaires seroient résoluës à la pluralité des suffrages, si ce n'est en matiére de paix ou de guerre, d'alliances, & de contributions. 7. Qu'aucun des Alliez ne pourroit traiter d'Alliance séparément. 8. Qu'on pourroit recevoir dans cette Confédération un plus grand nombre d'Alliez. 9. Que la valeur de la Monnoye seroit réglée par un Decret général. 10. Qu'il seroit au pouvoir de chaque Province en particulier, d'accorder la liberté de Conscience, comme elle le jugeroit à propos. 11. Qu'on permettroit aux Personnes qui étoient dans les Monasté-

res, d'en sortir, ou d'y rester, & qu'au dernier cas on leur accorderoit les choses nécessaires à leur entretien, leur vie durant. 12. Qu'au cas qu'une Province refusât de rendre justice, ou à quelcun de ses Sujets ou à quelque Etranger, les autres Provinces en prendroient connoissance, & feroient rendre justice. 13. Et enfin, que les Députez d'une Province étant absens, ceux des autres Provinces pourroient résoudre des affaires apartenant à tout le Corps en général, & que les Députez absens seroient obligez d'aquiescer aux résolutions qui auroient été prises.

4. Ce fut par les soins de *Guillaume de Nassau I.* du nom, Prince d'Orange, que se fit cette heureuse Union. Ce Prince ayant été malheureusement assassiné à Delft, le 10. de Juillet, de l'année 1584, les Espagnols espérérent de recouvrer bientôt ce qu'ils avoient perdu. Les Provinces-Unies le crurent elles mêmes, & dans cette pensée elles ne songérent plus qu'à se donner un Maître moins rude, que celui dont elles avoient secoüé le joug. (*a*) Elles s'offrirent d'abord au Roi de France, qui les refusa, & ensuite à la Reine Elizabeth, qui sans vouloir accepter

(*a*) *pag.* 410.

cepter leurs offres, se contenta de leur promettre du secours à de certaines conditions. Le Comte de *Leicester* fut envoyé pour commander les Troupes auxiliaires qui passérent la mer, & fut reçu des Provinces, comme leur Ange tutelaire. On le déclara d'abord Gouverneur général, avec un pouvoir plus ample qu'aucun Gouverneur précédent, puis qu'on lui donna la nomination de la moitié des Membres du Conseil d'Etat, qui gouvernoit alors toutes les affaires, & le droit de choisir le reste, d'entre ceux qui lui seroient présentez par les Provinces, qui devoient en nommer le double de ce qu'il en faloit ; afin de lui laisser la liberté de choisir.

Le Comte de Leicester à qui tant d'avances firent naître la pensée de se rendre maître absolu, étudia avec soin le génie de la Nation, & voici ce que (*a*) M. Huber prétend qu'il en découvrit. Tout l'Etat étoit divisé en trois Partis. Celui du Gouverneur, auquel étoient attachez tous ceux qui possedoient des emplois militaires, & les (*b*) moins considérables parmi les Principaux. Le second étoit celui des (*c*) *Principaux*, & le troisiéme de la Po-

(*a*) *pag.* 412. (*b*) *Qui inter Optimates erant inferiores.* (*c*) *Optimates.*

Populace & des Prédicateurs, excepté les Novateurs qui ont toûjours été attachez aux Principaux, & en ont été protegez, *qui semper Optimatibus addicti & protecti fuerunt.* Le premier & le dernier de ces Partis ont presque toûjours été unis contre les Principaux; & le Comte de Leicester ne manqua pas de fomenter cette union, en s'opposant aux Principaux, & tâchant de se concilier l'affection de la Populace & des Prédicateurs sous ombre de Devotion. Ce qui favorisa son dessein, c'est que les Principaux, persuadez que la Discipline Ecclesiastique & les Consistoires leur étoient contraires, se faisoient un plaisir de diminuer leur Autorité. Les Prédicateurs de leur côté tâchoient d'insinuer à la populace, que le droit souverain ne residoit pas dans les Grands, mais dans le Peuple: (a) ce qui obligea les Etats de Hollande en 1587. de faire un Decret contre cette opinion. La Reine d'Angleterre ne donna pas le loisir au Comte de Leicester d'accomplir ses vastes desseins, & il fut rapellé la même année, dont nous venons de parler.

5. Peu de tems après son départ, la lenteur & l'assoupissement des Espagnols

(a) *pag.* 413.

pagnols fit qu'on délibera, s'il n'étoit pas à propos de les aller attaquer sur leurs Terres & d'étendre les Frontiéres de l'Etat à leurs dépens, au lieu de se contenter de se tenir sur la défensive, comme on avoit fait jusques alors. A cette occasion, M. Huber examine, si les Conquêtes que les Provinces-Unies ont faites snr les Espagnols leur ont été avantageuses; & dit qu'il y a eu des gens qui ont soûtenu qu'elles leur étoient desavantageuses; puis qu'avant ces conquêtes, les Provinces n'avoient besoin que de sept mille hommes de pié & de trois mille Chevaux pour se défendre; au lieu que, depuis il en a falu augmenter extraordinairement le nombre, & mettre sur le Peuple une quantité d'impôts extraordinaire, dont on ne verra apparemment jamais la fin. Mais, quoi qu'il semble que ce soit là le sentiment de M. Huber, on peut dire qu'il n'est pas sujet à de moindres inconveniens, que le sentiment opposé. Il y a aussi bien des gens qui lui contesteront ce qu'il dit à la pag. 518. de la jalousie de la Province de Hollande contre celle de Frise, & qu'il n'est pas nécessaire que nous raportions ici. Mais on ne sauroit passer sous silence la généreuse

néreuſe réſolution que prirent les Etats ; pour l'oppoſer aux deffenſes du Roi d'Eſpagne de laiſſer entrer aucun Vaiſſeau Hollandois dans aucun Port de ſa dépendance. Ils firent équiper une Flote de 70. Vaiſſeaux bien armez ; & publiérent en même tems une défenſe, non ſeulement à tous leurs Sujets, mais même à tous les Peuples de l'Europe, d'entretenir aucun Commerce par mer avec les Eſpagnols ; déclarant de bonne priſe généralement tous les Vaiſſeaux chargez pour l'Eſpagne, & qui tomberoient entre leurs mains. La France, dit M. Huber, ordonna la premiére à ſes Sujets d'obeir à cette défenſe ; l'Angleterre diſſimula ; & le Danemarc, la Suede, & les Villes Anſeatiques, furent obligez de ſuivre ces exemples par foibleſſe & par les pertes qu'ils firent. Mais enfin s'étant aperçûs, que les Sujets des Etats négocioient eux-mêmes dans les Ports d'Eſpagne ſous des pavillons étrangers ; ils ne preſſérent plus l'obſervation de leurs Ordonnances avec la même rigueur.

II. C'EST dans ce Volume, que M. Huber fait l'Hiſtoire des commencemens & des progrès de la Reformation dans toute l'Europe. 1. Il ne manque pas, en parlant de celle d'Allemagne,

magne, de faire mention de la maniere violente & sordide avec laquelle les Ministres du Pape y prêchoient les indulgences. (*a*) Il raporte à ce sujet, que (*b*) l'Empereur *Maximilien* étant à Insprück, voulut faire métre dans un sac & jetter dans la riviere Jean *Tetzel* un des plus effrontez vendeurs d'indulgences; & qu'il l'auroit fait sans les sollicitations de *Frederic* Electeur de Saxe, qui se trouva alors à Inspruck. (*c*) On a parlé ailleurs d'une autre avanture arrivée à ce même Tetzel, où il n'en fut pas quitte pour la peur.

2. M. Huber (*d*) nous représente *Luther*, comme un homme Savant pour le tems où il vivoit, mais passionné, & qui ne savoit se modérer; ce qui fait, dit-il, qu'on ne doit pas s'étonner, s'il a répandu sur sa Reformation des caractéres de son humeur. Lors qu'il aprit qu'on avoit brulé à Rome quelques uns de ses Ecrits, il prit, pour s'en venger, le Corps du Droit Canonique, & ayant dressé un bucher au milieu de Wittemberg, il le brûla publiquement. L'Auteur pose l'amour de la

(*a*) *pag.* 172. (*b*) *Vid. Joann. Petitum Tom. I. Histor. ad annum* 1517. (*c*) *Voyez Bibliotheq. Univers. Tom. XXII. pag.* 11. (*d*) *pag.* 174.

la Liberté, comme le fondement & le premier Principe de la Réformation. C'est ce qui fit que les Reformateurs secoüerent le joug de toutes les cérémonies & de toutes les superstitions de l'Eglise Romaine, & qu'ils abolirent entiérement l'autorité de la Hierarchie Papale. Il ajoûte que ceux qu'on appella en particulier *Reformez*, poussérent encore plus loin cèt amour de la liberté. Que c'est ce qui les obligea d'abolir dans le service exterieur, généralement toutes les cérémonies du Papisme, afin que les Peuples, qui se laissent principalement fraper par les objets extérieurs, touchez par l'extrême différence qu'il y avoit en ce point entre les deux Réligions, ne fussent point tentez de rentrer dans la Réligion qu'ils avoient abandonnée. C'est pour la même raison, qu'ils aimerent mieux abolir, que reformer les Monasteres, dont l'usage selon leur premiére institution avoit été très-salutaire, (a) *quorum usus*, dit M. Huber, *primævo instituto fuit saluberrimus*; afin, ajoute-t-il, de s'aquerir la faveur des Princes, qui se saisirent des biens de ces Monastéres, & de les retenir ensuite dans leur parti, par la crainte qu'ils auroient de les rendre.

3. L'Au-

(a) *Pag.* 175.

3. L'Auteur allégue ensuite les raisons qui ont empêché que la Reformation n'ait fait de plus grands progrès, & qu'il reduit à ces cinq principales. 1. Que tous les Peuples n'aiment pas également la liberté. 2. L'éloignement des lieux où étoit comme le centre de la Reformation. 3. La pensée qu'ont les Souverains, que les Peuples qui joüissent de toute sorte de liberté sur le fait de la Réligion, sont fort portez à l'indépendance, par raport à leurs Souverains, & ne sont plus si attachez à l'obeïssance, que leur prêche le Clergé Romain. 4. Ce grand avantage, qu'ont les Grands & Principaux de l'Eglise Romaine, de se décharger de l'entretien d'une partie de leurs Enfans, par le moyen des Bénéfices des Eglises, & des Monastéres. 5. Enfin, l'Inquisition, & la sévérité extraordinaire qu'on a exercée dans divers Etats, contre tous ceux qui avoient la pensée d'abandonner la Réligion de leurs Péres.

4. (*a*) On nous aprend qu'on espéra pendant quelque tems que *François I.* se reformeroit, tant parce qu'il aimoit les belles Lettres & les Savans, dont la plûpart avoient pris ce parti; que parce qu'il avoit permis à *Marguerite* sa

(*a*) *pag.* 276.

sa sœur, qui favorisoit les nouveaux Docteurs, d'appeller près d'elle Melanchton ; outre qu'*Henri VIII.* Roi d'Angleterre, dont il recherchoit l'amitié, le pressoit d'abolir l'autorité du Pape dans ses Etats comme il avoit fait, & qu'on dit que François I. l'avoit promis. Mais, dit M. Huber, les Reformez trop ardens détournerent cette Conversion, par les Libelles qu'ils répandirent contre la Messe, & dont quelques uns furent affichez au Palais Royal, & par de certaines Létres qui exhortoient ce Prince à se reformer, & qu'on eut la hardiesse de métre sur sa toiléte. Cette conduite irrita tellement François I. que, bien loin de se reformer, il perſécuta cruellement ceux qui avoient embrassé la nouvelle Doctrine, & en fit brûler plusieurs à petit feu.

5. Il paroit par là, que M. Huber n'est pas d'humeur de cacher les fautes des Reformez : mais on en peut alleguer encore d'autres preuves. (*a*) Il dit, par exemple, en parlant du Colloque de Poissy, que plusieurs accusérent *Beze* d'imprudence, d'avoir assûré que *le Corps de Jesus-Christ étoit aussi éloigné du pain de l'Eucharistie, que le Ciel l'est de la Terre*, bien qu'il n'eût

(*a*) pag. 423.

n'eût rien avancé en cela, que de conforme à l'opinion des Reformez. (*a*) Il assûre encore que la Dispute du même Beze contre *Jaques d'André* tenuë à Montbelliard, ne fut ni glorieuse au premier, ni avantageuse aux deux Partis ; parce que les Lutheriens ayant disputé jusques là avec peu de succès, pour leur monstrueux dogme de l'Ubiquité, prirent soin qu'on agitât dans cette Conférence la Doctrine de la Prédestination, qui avoit été très-bien éclaircie par Calvin ; & que depuis ce tems les Luthériens n'ont cessé d'insister sur cèt article. Il dit encore des Reformez, qu'ils se seroient agréablement réunis aux Lutheriens, parce que c'est la coûtume de ceux qui sont les plus foibles (*b*). Il raporte ailleurs la raillerie d'une certaine personne, qu'il ne nomme pas, au sujet de ce que plusieurs Protestans ne voulurent pas recevoir la correction faite dans le Calendrier par Gregoire XIII. & que nous metrons ici en latin ; parce qu'elle ne peut pas bien être traduite. (*c*) *Plerique Protestantes*, dit M. Huber, *hanc emendationem*, *Pon-*

(*a*) *pag.* 422. (*b*) *pag.* 421. *Calviniani libenter, ut solent qui viribus inferiores sunt, cum illis Syncretismum instituissent.* (*c*) *pag.* 37.

Pontificis respectu, aspernati sunt, & Juliano etiamnum utuntur, quasi toto cœlo, ut quidam irrisit, errare consueti.

(*a*) En parlant des guerres de Réligion M. Huber dit, que, sans vouloir examiner si elles sont jûstes, il peut assûrer qu'elles ont extrémement défiguré la Reformation; qu'on n'a plus vû dans les Peuples la même simplicité & la même pieté, qu'on avoit remarqué dans leurs Ancêtres; qu'ils furent possedez de l'esprit de faction, de haine, & de dispute, & qu'ils s'acoûtumerent aux larcins, & aux meurtres. Il ajoûte que les Réformations de nôtre tems, & dans les Ecclesiastiques & dans le Peuple, ont plus corrigé les opinions, que les mœurs; & qu'on a remarqué de tout tems, que les Persécutions, les suplices, & la patience, ont avancé les affaires du Christianisme; & que la guerre, quoi que juste, les a toûjours ruinées.

(*b*) On accuse les Reformez de France d'avoir fait diverses choses toutes

(*a*) *pag.* 424. (*b*) *pag.* 559. *Non potest negari Reformatos multa irritando Regi instituisse, veluti, quod Ecclesias non modo, secundum Provincias, sed etiam per circulos, id est, corpora plurium Provinciarum, distinxerunt, quasi rempublicam moris Germanici pararent.*

tes propres à irriter leur Souverain ; comme lors qu'ils résolurent au Synode de Gap, d'inserer dans la Confession de Foi, que *le Pape étoit l'Antechrist*. & que non contens d'avoir divisé leurs Eglises par Provinces, ils voulurent encore composer des Cercles de diverses Provinces ; comme s'ils eussent eu dessein d'établir une République, de même qu'en Allemagne. On ne croit pas que les Reformez François ayent jamais eu dessein d'irriter leur Roi, bien qu'ils ayent pensé à prendre quelques mésures légitimes, pour se maintenir, & pour entretenir l'union parmi eux ; & s'ils se pouvoient reprocher quelque chose en ce point ; ce seroit bien plûtôt d'avoir permis qu'on leur ait enlevé de tems en tems divers privilèges, sans se plaindre ; que d'avoir rien entrepris au delà de ce qui leur avoit été accordé par les Edits. On ne raportera point ce que dit ailleurs M. Huber, contre les mêmes Réformez, de peur d'être trop longs ; on se contentera de renvoyer le Lecteur à la pag. 646. du II. Volume de son Histoire.

Il dit dans la 560. en parlant des Presbyteriens d'Angleterre, que *Jaques I.* qui sur les Disputes des Presbytériens & des Episcopaux, avoit dit qu'il faloit soufrir les Evêques ou ôter les

Rois, avoit jugé sainement, que cèt esprit de Liberté qui possédoit les Presbyteriens, tendoit visiblement à l'Aristocratie, comme celui des Indépendans tendoit à la Democratie. C'est sur ce pié-là qu'il dit (*a*) ailleurs que les Puissances ont toûjours estimé qu'il étoit à propos de reprimer le pouvoir des Consistoires, de faire en sorte qu'ils dépendissent d'eux, & qu'il ne se passât rien dans leurs Assemblées, qui pût leur être ou contraire ou suspect, ce en quoi ils ont parfaitement bien réüssi. M. Huber parle au même endroit des Conciliateurs des Réligions. Il dit qu'il ne sait s'il doit les ranger avec les Héterodoxes. Que tous leurs efforts n'ont eu d'autre fruit, que la loüange, que leur ont donnée les Personnes modérées dans tous les Partis; mais que ceux qui ne conseillent que les extrémitez ont toûjours prévalu, comme cela arrive ordinairement en matiére de Réligion.

6. L'Auteur s'étend beaucoup sur les Disputes des Arminiens, & dit bien des choses sur ce sujet, qui meritent d'être lues; mais qu'on ne sauroit raporter ici sans être extrémement longs: on se contentera d'en marquer quelques unes des principales. (*b*) On dit que

(*a*) *pag.* 423. (*b*) *pag.* 563.

que les Arminiens qu'on apella ensuite *Remontrans* ne pressoient d'abord que la Tolerance, persuadez que leur opinion toute populaire, ornée des graces de la nouveauté, & appuyée de plusieurs personnes des principales de l'Etat, prévaudroit bientôt, s'il leur étoit seulement permis de la proposer en public, & de la défendre contre leurs Adversaires. *Grotius*, *Uytembogaert*, & plusieurs autres hommes savans & éloquens, aprouvoient, & apuyoient de toutes leurs forces (a) *la justice de cette demande*. *Les Contre-Remontrans*, vouloient que l'affaire fut decidée au plûtôt par un Synode National, (b) tandis que leur Parti étoit encore le plus fort. Ils soûtenoient qu'autrement il arriveroit, que non seulement les cinq Articles qui étoient en question seroient reçûs partout; mais même que les esprits, se croyant tout permis, par le Decret de la Tolerance que les Novateurs sollicitoient, les sentimens *de Vorstius* & ceux de *Socin* se glisseroient dans l'Eglise, ce que l'expérience n'a que trop justifié. Enfin, les Orthodoxes obtinrent ce qu'ils demandoient, (c) *quâ jure quâ facto*,

 dit,

(a) *Æquitatem hujus postulati, enixè probabant, & facilè sustinebant.* (b) *ipsis adhuc numero præstantibus.* (c) pag. 564.

dit M. Huber : le Synode se tint à Dordrecht, où les opinions des Arminiens furent condamnées. Et comme les Decisions de ce Synode furent salutaires & à l'Etat & à l'Eglise, il est ridicule, selon l'Auteur, de disputer si les Contre-Remontrans, le Prince & le Souverain, n'ont employé que des moyens équitables & juridiques, pour prévenir une contagion qui menaçoit & l'Eglise & l'Etat; car, dit-il, dans l'extrême néceffité, les raisons juridiques le doivent toûjours ceder aux raisons de Politique, & cela n'arrive jamais autrement.

(*a*) Le Synode qui reprima les erreurs, n'arrêta pas la corruption : la pieté s'évapora toute en raisonnemens, en disputes, & en chaleurs de Parti. Les Remontrans attribuant trop à la volonté de l'Homme, changérent la devotion, qui consiste au renoncement à soi-même & à ses propres forces, en de vains raisonnemens; & les Contre-Remontrans pensant n'être pas Reformez, (*b*) s'ils ne soûtenoient de toutes

(*a*) *pag.* 564. (*b*) *Ni certitudinem salutis suæ plenis buccis afferant, utcunque à novi hominis cultu alienissimi, quæ verè pii nonnisi rara, cum tremore, solatia recordantur, hæc arrogantiâ deformi præsumunt, & impudenti jactantiâ divinæ providentiæ arcana prostituunt.*

toutes leurs forces la certitude de leur salut, quelques éloignez qu'ils fussent de posseder les caracteres du nouvel homme, s'apuyoient sur cette certitude, de la pensée de laquelle les personnes veritablement sanctifiées ne se consolent que rarement & avec crainte; & prostituoient par une ostentation impudente les secrets de la providence de Dieu.

(*a*) Les Décisions du Synode de Dordrecht quant à la Doctrine furent reçuës généralement dans toutes les Provinces, mais celle de Frise déclara qu'elle regarderoit comme Perturbateurs du repos public, ceux qui tâcheroient d'introduire dans sa jurisdiction la Discipline établie dans cette Assemblée; *craignant que les Ministres devenant indépendans du Magistrat, n'entreprissent près du Peuple, plus qu'il n'étoit expedient.* Les Etats de Frise se justifiérent ensuite auprès des Etats Généraux, de la calomnie dont on les chargeoit, comme s'ils avoient méprisé le Synode; mais bien loin de changer leur Decret, il fut ordonné qu'il seroit mis dans les Archives de la République.

(*b*) On soûtient que c'est aux Décisions de ce Synode, quelques sévéres qu'el-

(*a*) pag. 701. (*b*) pag. 748.

qu'elles ayent paru à plusieurs, qu'on doit la conservation de la Doctrine de la Grace, & l'union des Réformez : comme cela paroit, de ce que les Remontrans ayant été tolerez dans la suite à Amsterdam & ailleurs, ont commencé les premiers * à se moquer des *cinq Articles*, qui avoient été l'unique cause de la Dispute, & y ont ajoûté ensuite la Question, *des points fondamentaux*; qui s'étant répanduë sur toute leur Théologie, a donné occasion à plusieurs d'entr'eux d'adopter ou secretement ou ouvertement divers sentimens des Sociniens, desquels un petit nombre s'est d'abord uni insensiblement à la Societé des Arminiens, & ensuite une grande quantité à celle des *Mennonites*. (a) M. Huber parle ailleurs de ces derniers, comme de gens simples dans leurs moeurs, vivant d'une maniere frugale, & qui par leur industrie ne sont pas des Citoyens inutiles dans un Etat.

2. RERUM *in Orbe* GESTARUM *post Obitum Gustavi Adolphi usque ad Nativitatem Guilielmi Arausionensis III.* COMMENTARIUS, *exhibens Historiæ Civilis Tomum III. Cum Indice rerum*

* *L'Auteur dit la même chose dans son Tome III. pag.* 478. (*a*) *pag.* 281.

rerum memorabilium. Franekeræ, apud Henricum Amama, & Zachariam Tædama. 1692. in 8. pagg. 688.

I. MR. Huber s'étend encore plus sur les affaires des Provinces-Unies dans ce dernier Volume, qui conduit l'Histoire Universelle, jusqu'à la naissance du Roi d'Angleterre d'à présent, qu'il n'a fait dans le précédent. On y verra bien des choses particuliéres & delicates, qui concernent le Gouvernement, & ausquelles nous ne jugeons pas à propos de toucher. Nous allons parcourir quelques autres faits, qui nous paroissent assez curieux.

1. La guerre qui affligea l'Allemagne pendant l'espace de trente ans, & qui fut enfin heureusement terminée par la paix de (*a*) Munster, reduisit tout l'Empire à une telle extrémité, qu'on ne trouvoit plus de vivres ni pour les hommes, ni pour les bêtes. Plusieurs Personnes perirent de faim, & il y en eut d'autres contraintes par la diséte à commétre des actions si extraordinaires, qu'on n'avoit jamais ouï parler de rien de tel. (*b*) Deux filles, poussées par la faim, égorgérent durant

(*a*) *en* 1648. (*b*) *pag.* 23.

rant la nuit trois hommes qui dormoient, en cuisirent la chair, & la mangérent. L'une des deux traita ensuite de la même maniere la Complice de son crime ; & étant condamné à la mort, elle déclara, que c'étoit un grand bonheur pour les hommes, de ne point savoir combien étoit agréable le goût de la chair humaine ; puis que, s'ils le savoient, ils s'égorgeroient les uns les autres. (a) Au siége de Brisac la famine fut si grande, qu'on trouva après le siége, qu'on y avoit mangé 37. François, qui avoient été faits prisonniers.

2. Sur l'année 1637. l'Auteur remarque une espéce de maladie d'esprit, qui regna alors par toute la Hollande, causée par la trop grande abondance d'argent, qu'il y avoit dans la Province. On s'entêta tellement de l'amour des fleurs, & surtout des Tulipes, que toutes sortes de personnes, de tout âge, de tout séxe, & de toute condition devinrent marchandes, & l'on ne parla presque plus que de vendre & d'acheter des fleurs. Un oignon de Tulipe qui s'étoit donné au commencement pour trente ou quarante sols, se vendit dans la suite plus de cent livres. Il y en eut un entr'autres, qu'on nom-

(a) pag. 33.

nomma le *Généralissime*, qui fut vendu jusqu'à neuf-cens livres. Dans le tems que tous ces Oignons sont en terre, on se les vendoit ou par piéce ou à la livre, par écrit, & sans les voir, comme l'on vend à la Bourse les Actions de la Compagnie des Indes. Les Etats de Hollande furent obligez de faire un Edit pour arrêter cette fureur. Les Prédicateurs eurent un beau champ de déclamer contre le Luxe, quoi qu'il y en eût de leur Profession, qui n'étoient pas exems de cette maladie. *Etsi nec ipsorum Ordo delirii illius expers fuerat.*

3. En parlant de l'Assemblée de Munster, M. Huber nous aprend que les Plénipotentiaires de Hollande s'y rendirent les derniers; mais que ce fut les premiers qui furent d'accord avec les Espagnols leurs Ennemis. On en donne pour raison, que l'Espagne commençoit à décheoir, & que les Etats vinrent alors à s'apercevoir de la Puissance de la France, qui prenoit le dessus, & à craindre de devenir ses Voisins de trop prés. Ce qu'il y a de remarquable; c'est que les Ministres de France ne cessoient, pour detourner les Hollandois de faire la paix avec l'Espagne, de leur réprésenter la foi-

(a) pag. 422.

blesse de cette Couronne, & la facilité qu'il y auroit de la dépouiller de tous les Pays qu'elle possedoit en deçà des Alpes & des Pirenées. M. Huber ne peut pas croire, que la France ne se fut point aperçûë de la jalousie, que sa puissance commençoit à faire naître dans l'esprit des Etats Généraux; & il est persuadé que ne trouvant point de moyen de dissiper cette jalousie, elle prit le parti de dissimuler la connoissance qu'elle en avoit, & fit semblant d'être toûjours dans la bonne foi, en insistant sur la nécessité & la facilité qu'il y avoit d'abaisser tout-à-fait l'Espagne.

Quoi qu'il en soit, ces moyens ne lui réüssirent point : les Hollandois firent la paix avec les Espagnols ; & la France irritée de cette conduite, commença dès lors de se plaindre des Etats, & de leur témoigner en diverses rencontres, qu'elle se vengeroit d'eux, dès qu'elle en trouveroit une occasion favorable. La Province de Zelande n'aprouvoit pas plus cette paix, que la France. Elle représentoit, qu'une paix perpetuelle avec l'Espagne produiroit infailliblement la ruine de la Milice, la division dans l'Etat, & ce qui est bien singulier la perte même du négoce ; & l'évenement a fait

voit, dit M. Huber, qu'elle n'avoit pas tout-à-fait tort. Quand la paix fut concluë, cette Province, malgré ses protestations, la fit publier; mais elle n'en fit faire aucun feu de joye, non plus que la Ville de Leide: & la France lui sût si bon gré de cette conduite, (*a*) que les Armateurs de Dunkerque & de Calais ayant enlevé divers Vaisseaux Hollandois qui portoient des marchandises en Espagne, (*b*) elle fit rendre préférablement aux autres, ceux qui apartenoient à la Zélande, par la raison que cette Province n'étoit pas coupable de la Paix concluë avec les Espagnols.

4. (*c*) Au sujet des raisons qui portérent le Parlement d'Angleterre à condamner à mort le Roi *Charles I.* M. Huber dit qu'on ne lui pouvoit imputer comme un crime, sur le pié que sont les choses dans ce Siécle, d'avoir voulu augmenter & étendre les droits de la Couronne, puis qu'il n'y a point de Roi qui n'ait ce dessein; ce qui faisoit dire à *Alphonse* le *Sage*, que *le nombre des bons Rois étoit si petit, qu'on pouvoit facilement en inscrire les noms autour d'un anneau*; & à *Luther*, que *le* Papat *étoit de Droit naturel*.

(*a*) en 1649. (*b*) pag. 558. (*c*) pag. 562.

II. POUR ce qui regarde l'Histoire de l'Eglise; 1. notre Auteur (a) loüe beaucoup le Zéle que témoignent les Catholiques Romains, pour établir la Réligion Chrêtienne, dans les Indes, à la Chine, & ailleurs. Il dit qu'on ne sauroit nier qu'à cet égard leur pieté ne soit beaucoup plus échauffée que celle des Réformez, & principalement des Anglois, & des Hollandois. Il raporte sur ce sujet, que les Portugais ayant enlevé d'un Temple de Ceylon, une Dent de Singe fort célébre, que les Idolatres adoroient: & ceux-ci ayant offert au Vice-Roi de Goa une somme d'or immense pour la racheter, il aima mieux la faire brûler au milieu du marché, que de donner lieu à l'Idolatrie. L'Auteur compare cette action, avec la conduite des Hollandois dans le Japon, où ils ont convenu de ne faire aucun acte exterieur de leur Réligion, & conclut en ces termes, qu'on ne traduira pas en François: (b) *Unde si quis colligendum putet, quid de illo simii dente Nostrates facturi fuerint, nihil quàm conjectura fit.*

2. En parlant des Eglises Reformées de France, (c) l'Auteur n'oublie pas les Disputes de la *Grace Universelle*, qu'il

(a) *pag.* 467. (b) *pag.* 470. (c) *pag.* 475.

qu'il apelle un *Demi-Arminianisme*, & dont il fait Auteur M. *Amyrauld*; quoi qu'il soit constant que *Cameron* l'avoit enseignée à Saumur avant lui. Il ajoûte que cette Doctrine se répandit bien-tôt par toute la France, & fut adoptée peu-à-peu par la plûpart des Docteurs. Il n'en fut pas de même de ceux de Geneve, d'Allemagne, & de Hollande, qui la rejetérent & la refutérent même, jugeant qu'elle étoit toute propre à détruire les Décisions du Synode de Dordrecht.

3. (a) M. Huber veut qu'on remarque au sujet de l'Etat de la Réligion en Hollande, que depuis la Réformation il n'a jamais été le même plus long tems que l'espace de trente ans. La Réligion, dit-il, subsista sur le pié qu'elle avoit été établie par ceux qu'on nomma les *Gueux*, depuis MDLXXII. jusqu'en MDCII. Alors nâquit l'Arminianisme, qui a employé trente ans à croître & à décroître. Mais les Disputes sur la Prédestination & les points qui en dépendent, venant à s'apaiser, on vit naître ce qu'on nomma le *Voetianisme*, qui ayant employé le même espace de tems à croître & à décroitre, & s'étant enfin confondu avec le Gros du Parti qui est le *Calvinisme*; on a

(a) pag. 478.

a vû naître le *Cocceïanisme*, dont, peut-être, la mode ne fera pas d'une plus longue durée.

L'Auteur explique plus particuliérement les raisons de la naissance du *Voetianisme*. Les Disputes échauffées des Remontrans avec les Contre-Remontrans, avoient presque entierement banni des Esprits la pieté & la crainte de Dieu. Il y eut des hommes savans & devots, qui moins animez sur les Controverses, quoi qu'également Ennemis des Arminiens, s'attachérent principalement à exhorter les Hommes au renoncement à soi-même, à des Actes de foi, à se consacrer à Jesus-Christ, pour sentir & exciter en soi-même les témoignages du S. Esprit, à quoi ils ajoûtérent le précepte d'observer exactement le jour du repos. Ils introduisirent aussi la coûtume, d'instruire publiquement le Peuple par des Catechismes familiers, non seulement sur les matiéres de Controverse; mais aussi sur les devoirs de la vie. (*a*) Jusques là il n'y avoit rien que de bien; & ils n'auroient mérité que des loüanges, s'ils ne se fussent mêlez avec le tems dans les affaires de la République; se donnant de grands mouvemens pour reformer les abus, entre-

(*a*) *pag.* 480.

entreprenant d'inspirer de la crainte au Magistrat, & excitant de nouvelles disputes, sur l'usage qu'on devoit faire des biens Ecclesiastiques. C'est ce qui fit que le Souverain s'imagina que le *Voetianisme* n'étoit pas different du *Presbyterianisme* d'Ecosse, qu'il étoit, par conséquent, opposé à son autorité; & que, lors que les *Cocceiens* vinrent à paroître, ils furent loüez & avancez par le Magistrat. *Cocceius* qui en a été le Chef fut premiérement Professeur à Franeker: il étoit fort habile dans la Langue Sainte. Il suivit une methode toute extraordinaire dans la Theologie; mais qui passa d'abord, plûtôt pour plus obscure que la methode ordinaire, que pour nouvelle, du moins tandis que Cocceïus fut en Frise. Ses Disciples s'étant unis ensuite avec les *Cartesiens*; tous leurs sermons furent aussi remplis de raisonnemens, de mystéres, de Types, & de Visions Prophétiques; que vuides de tout ce qui peut porter les hommes à la solide pieté.

3. *Specimen* ERRORUM *supra* CENTUM *&* VIGINTI *ex uno & Primo Tomo Historiæ Civilis V. A. Ulr.* HUBERI, *in usum Academicæ Juventutis collectum. Præmissa est Præfatio* *Apo-*

Apologetica, Dedicationi istius Tomi reposita: subjectæ verò Responsiones & Animadversiones in Nuperrimas Disp. Eunomicas. Franekeræ, apud Johannem Gyzelaar, Academiæ Typogr. Ordin. 1693. in 8. pagg. 166.

I. IL y a longtems que M. *Perizonius* Auteur de ce Livre, & M. Huber en sont aux mains; & il y a apparence que leurs Disputes ne finiront pas si-tôt; puis qu'on voit que l'un n'a pas plûtôt publié un Ouvrage, que l'autre a une refutation toute prête à métre sous la presse. A la bonne heure, puis que le Public en profite, & que ces Disputes servent à éclaircir bien des points de Literature. Mais il seroit à souhaiter, qu'on ne disputât que par des raisons, que les injures n'en fussent point, & qu'on n'informât point le Public de mille faits personnels, qui occupent inutilement le tems du Lecteur, & celui des Disputans, lequel pourroit être employé avec plus de fruit. Il est vrai que M. Perizonius ne paroit pas si prodigue de termes durs & injurieux, que M. Huber: mais il semble qu'on les doive pardonner en quelque sorte à ce dernier. Il est bien difficile de ne se pas métre

tre en colére, quand on eſt accuſé d'avoir commis plus de ſix-vints fautes contre l'Hiſtoire, dans un aſſez petit Volume, qu'on a compoſé, pour l'enſeigner aux autres. Quand on ſe feroit trompé dans le calcul; & qu'au lieu de ſix-vints, il n'y en auroit que vint, ce feroit toûjours beaucoup, & il y a bien peu d'Auteurs, qui après un ſemblable affront, fuſſent capables de ſe modérer.

II. APRES une Preface de 47. pages, ſur laquelle nous ne nous arrêterons point, parce qu'elle n'eſt pleine que de faits perſonnels; M. Perizonius raporte par ordre les 120. fautes & plus, qu'il prétend avoir trouvées dans l'Hiſtoire Civile de M. Huber. En voici quelques exemples, (*a*) M. Huber dit que *Creon* étoit frére d'*Oedipe*, & la verité eſt qu'il étoit frére de *Jocaſte* mére & femme d'Oedipe. (*b*) Il prend le mot *Quadriga*, pour quatre chariots; au lieu que c'eſt un ſeul char tiré par quatre Chevaux. (*c*) Selon lui, ce ſont les Peuples de la Phocide en Grece (*Phocenſes*) qui ont fondé Marſeille, au lieu de dire les Peuples de Phocée en Aſie (*Phoceænſes*.)

(*a*)

(*a*) *Pag.* 56. *de M. Perizonius*, & 24. *de M. Hub.* (*b*) *pag.* 65. *de Per.* & 44. *d'Hub.* (*c*) *pag.* 67. *de Per.* & 108. *d'Hub.*

(*a*) *Mardonius* est dit fils de la Sœur de *Xerxes*, au lieu qu'il étoit son Mari. (*b*) *Hieron* est appellé fils de *Gelon*, & il étoit son Frére. (*c*) On dit que *Clitus* étoit fils de la Nourrice d'*Alexandre* le Grand, ce qui est inconcevable; puis que ce Clitus étoit un vieux Soldat, qui avoit servi dans l'Armée de *Philippe:* M. Huber a voulu dire, qu'il étoit le frére de cette Nourrice, ce qui est effectivement vrai. (*d*) Il assûre encore que *Cleomenes* qui s'enfuït en Egypte, fut très-mal reçû de *Ptolomée*; contre le témoignage exprès de (*e*) *Justin*, qui dit, qu'il en fut recû honorablement, & qu'il vêcut longtems fort estimé du Roi, ce qu'il faut étendre, selon *Polybe* & *Plutarque*, jusques à la mort de ce Ptolomée, sur-nommé *Euergetes*, ou le *Bienfaiteur*. Ce fut son Successeur *Ptolomée Philopator*, qui maltraita Cleomenes, quand il voulut partir d'Egypte.

M. Huber met (*f*) parmi les Rois de Syrie, un *Antiochus Philopator* Pere de *Demetrius Soter*. Il n'y a point eu d'Antiochus Philopator parmi les Rois de

(*a*) *pag.* 67. *de Per.* & 114. *d'Hub.* (*b*) *pag.* 69. *de Per.* & 143. *d'Hub.* (*c*) *pag.* 75. *de Per.* & 157. *d'Hub.* (*d*) *pag.* 75. *de Per.* & 172. *d'Hub.* (*e*) *Justin Lib.* XXVIII. *cap.* 4. (*f*) *pag.* 88. *de Periz.* & 211. *d'Hub.*

de Syrie, mais un *Seleucus Philopator*, frere d'*Antiochus l'Illustre*. D'ailleurs Demetrius Soter a été fils de Seleucus Philopator. (*a*) Le même Auteur dit que *Drusus* étoit l'ainé de *Tibere*, & l'on soûtient qu'il étoit son cadet; puis que Drusus ne nâquit à *Livie*, que lors qu'ayant été separée de son premier Mari, elle eut épousé *Auguste*; au lieu que Tibere avoit déja 2. ans quand Livie & son premier Mari s'enfuirent en Sicile, par la crainte qu'ils avoient de cèt Empereur. M. (*b*) Huber dit positivement que *Joseph* & *Marie* s'enfuirent en Egypte à cause de la Tyrannie d'*Archelaus*, qui fut relegué à Vienne par Auguste, ce qui fut cause de leur retour en Judée. Mais tout le Monde sait que ce fut à cause d'*Herode*, qu'on porta Jesus-Christ en Egypte, & que ce fut aprés la mort de ce Prince, qu'il retourna en Judée. (*c*) Il dit ailleurs, que c'est contre le Pape *Victor*, que *Tertullien* dispute dans son Livre *de Pudicitia*, il vouloit dire le Pape *Zephyrin*. Victor avoit vêcu dans le Siécle précédent.

En voilà assez pour comprendre la nature des fautes que M. Perizonius impute à M. Huber. Nous ne nous arrê-

(*a*) *pag*. 93. *de Periz*. & 237. *d'Hub*. (*b*) *pag*. 94. *de Periz*. & 252. *d'Hub*. (*c*) *pag*. 96. *de Periz*. & 280. *d'Hub*.

arrêterons point aux remarques qu'il ajoûte à la fin, sur quelques nouveaux Ouvrages du même Auteur. Il vaut mieux voir en peu de mots comment se défend M. Huber, dans un petit Livre qu'il vient de publier, & dont voici le titre.

4. *Ulrici* HUBERI *de Calumniâ Centum & viginti errorum Jacobi* PERIZONII *Historiarum & Eloquentiæ Professoris, Specimen Epistolicum. Ad Consultissimum & Eruditissimum Virum Emonem Ældrigs Juris-Consultum & Gymnasiarcham Embdanum.* Franekeræ, apud H. Amama, & Z. Tædama. 1693. in 8. pagg. 92.

Il n'y a pas moins de faits personnels dans ce Livre par raport à sa grosseur, que dans le précédent, puis qu'ils occupent entiérement les 31. premiéres pages. Aussi l'Auteur ne prétend-il pas répondre en détail dans le reste du Livre à toutes les fautes dont l'accuse M. Perizonius. Il renvoye pour cela à une seconde Edition de son Histoire Civile, où l'on verra, soit par les changémens qu'il y fera, soit par les réponses qu'il donnera à son Adversaire, ce qu'on doit juger de toutes ses accusations. Il n'en examine ici que la neuviéme ou dixiéme partie

Voici

Voici à peu près à quoi se raporte sa réponse. 1. Que puis qu'il n'y a point de Livre, excepté l'Ecriture Sainte, dans lequel on ne puisse trouver des fautes, il ne faudroit pas s'étonner quand il y en auroit dans la premiere Edition d'une Histoire, qui contient l'espace de plusieurs milliers d'années. 2. Qu'on ne doit pas juger du Livre en lui-même, par quelque faute qui pourroit être échapée à l'Auteur, par inadvertance, & sur des faits qu'il paroit visiblement qu'il n'a pû ignorer; comme lors qu'il a confondu la fuite de Jesus-Christ en Galilée, avec sa fuite en Egypte; ou qu'il a mis le mot d'*Antonin*, pour celui d'*Hadrien*. Sur quoi l'on raporte, que le Grand *Saumaise*, dans un Livre qu'il faisoit imprimer à Leide, avançoit que Jesus-Christ étoit né à Jerusalem. Il en fut averti par un Ministre. Il en parut tout surpris, & ayant avoüé la faute, il en rit, & en remercia celui qui l'en avoit averti. On ne pouvoit pas conclurre de là que le Livre de M. de Saumaise ne valoit rien; puis qu'il n'y a personne qui ne voye, que c'étoit une pure inadvertance. On doit faire le même jugement de nôtre Auteur, & de son Livre.

3. On répond en troisiéme lieu, que M. Perizonius a pris plusieurs fautes d'Im-

d'Impreſſion pour des fautes réelles, & quelques unes même qui étoient expreſſément marquées dans l'*errata*. 4. Que parce que dans les tems fabuleux, ou *obſcurs*, comme les nomme *Varron*, M. Huber n'a pas partout ſuivi les Auteurs que M. Perizonius a conſultez, il ne s'enſuit pas que M. Huber ſe ſoit trompé; puis qu'il n'y a perſonne qui ignore, que tout ce qui concerne ces tems fabuleux a été raporté d'une maniére fort différente par des Auteurs différens.

5. Que M. Huber n'a eu deſſein ni de donner des Tables Chronologiques, ni même d'écrire une Hiſtoire exacte, & parfaitement ſuivie; mais de raporter ſimplement les principaux faits Hiſtoriques, qui peuvent ſervir à l'intelligence du droit Univerſel & Civil, qu'il enſeigne à ſes Diſciples. Que cela ſuppoſé, on doit ôter du nombre des ſixvints fautes, que ſon Adverſaire lui impute, toutes celles qui ne conſiſtent que dans des tranſpoſitions de faits qui ne ſont pas raportez ſelon l'ordre des tems, ou dans des omiſſions de quelques Rois qui peuvent avoir regné entre ceux dont on parle, ce qui diminuera conſidérablement le nombre de ces prétenduës fautes.

6. Que M. Perizonius a ſouvent

puiſé

puisé dans de mauvaises sources, pour avoir lieu de l'accuser ; & que s'il avoit consulté de meilleurs Auteurs, il auroit suivi les sentimens de son Adversaire... 7. Qu'enfin, M. Perizonius lui-même se trompe, dans la plûpart des endroits où il prétend que M. Huber s'est trompé.

VII.

REMARQUES *nouvelles sur la* LANGUE FRANCOISE *par le P.* BOUHOURS. A Paris, chez George & Loüis Josse 1693. in 12. pagg. 424. & se trouve à Amsterdam, chez les Huguetan.

CE Livre est tout propre à faire voir, combien il est difficile de bien écrire & de bien parler en François ; puis que le P. *Bouhours* y reléve partout des fautes des Auteurs les plus purs & les plus exacts, & qu'ordinairement, aprés avoir lû ses raisons on ne peut s'empêcher de convenir de la justice de sa censure. Il est vrai qu'il pousse les choses jusques à la derniére exactitude, & que, pour se servir de ses propres termes, il entre dans toute la plus fine (a) *métaphysique de la Grammaire*;

(a) *pag.* 242.

maire ; mais on ne sauroit être trop exact dans le langage, non plus que dans les mœurs. Les Ouvrages de Port-Royal ne sont pas épargnez, dans ces Remarques, & surtout la Version du Nouveau Testament de Mons. Le P. Bouhours s'attache encore particuliérement aux (*a*) *Reflexions sur l'Usage présent de la Langue Françoise*, qu'il critique en plusieurs endroits, mais qu'il ne manque pas aussi d'aprouver, lors qu'il croit que l'Auteur a raison. Il parle assez mal d'un autre Livre, qui a pour titre, (*b*) *Nouvelles Observations, ou Guerre Civile des François sur la Langue*. Mais on lui pardonnera, sans doute, facilement sa Critique, non seulement parce que la plûpart de ses Remarques sont justes ; mais aussi parce qu'il ne s'épargne pas lui-même, & qu'il a ajoûté un Article à la fin, où il convient de bonne foi de plusieurs fautes que ses Censeurs ont trouvé dans ses Ouvrages, & où il retracte aussi quelques unes de ses propres Remarques. Du reste, l'Auteur a

(*a*) *On a parlé de ce Livre dans cette Biblioth. Tom. XV. pag.* 357. *& Tom. XXIII. pag.* 171. (*b*) *On en a aussi parlé dans cette Biblioth. Tom. XV. pag.* 349. *& ce qu'on en a dit s'accorde assez avec le jugement qu'en fait le P. Bouhours.*

a si bien sû égayer son sujet, qui est en soi-même assez sec, que pour peu qu'on aime la Langue Françoise, on ne sauroit s'ennuyer dans la lecture de son Livre. Il ne paroit pas qu'il se soit prescrit aucun ordre, & il semble qu'il ait mis ses Remarques, ou selon qu'elles lui sont venuës dans l'esprit, ou, peut-être, selon l'ordre qu'elles se sont trouvées dans ses Recueils. Nous en raporterons ici quelques exemples.

(*a*) Le P. Bouhours n'aprouve point le Titre d'*Homme de Cour*, que M. *Amelot de la Houssaye* a donné à l'*Oraculo Manual y Arte de prudencia* de *Gracian*. Il prétend que l'*Homme de Cour* est toûjours un fourbe & un scélerat; un homme souple & adroit; mais faux & artificieux, qui pour venir à ses fins met en usage tout ce qui se pratique dans les Cours des Princes contre les régles de la probité & de la droiture. Il n'en est pas de même d'*Homme de la Cour*, qui signifie simplement un Courtisan, c'est-à-dire, un homme attaché auprès du Prince, ou par sa naissance, ou par son emploi, ou par l'état de sa fortune, & qui peut être un homme de bien & d'honneur.

2. (*b*) Nôtre Auteur distingue entre *penser à vous* & *penser en vous*; le premier

(*a*) *pag.* 5. (*b*) *pag.* 73.

n'emporte guéres qu'honnêteté, civilité, générosité; le second emporte amitié & tendresse. On ne *pense* jamais en une personne, que ce ne soit l'inclination qui fasse penser : mais on peut *penser à* une personne, même pour lui faire plaisir, sans que l'inclination s'en mêle. *Penser en*, marque toûjours une pensée profonde & constante. *Penser à*, ne marque ordinairement qu'une pensée superficielle & passagére : l'un vient plus du cœur que de l'esprit, l'autre vient plus de l'esprit que du cœur.

3. On peut conclurre de cette remarque, que des expressions qui paroissent Synonymes ne le sont pas toûjours. Il en est de même de divers mots ; le P. Bouhours remarque (*a*) que nôtre langue n'a guéres de vrais Synonymes, ce qu'on ne sait si l'on doit atribuer ou à sa pauvreté, ou à sa délicatesse & à son exactitude. Il y a bien des gens, par exemple, qui confondent *des-honnête* avec *mal-honnête* ; cependant ce sont des mots d'une signification bien différente ; *des-honnête* est contre la pureté ; *mal-honnête* est contre la civilité ; & quelquefois contre la bonne foi & contre la droiture. On dit des *paroles des-honnêtes*, pour dire des paroles qui blessent la chasteté & la

(*a*) pag. 79.

la pudeur ; & des *actions*, des *maniéres mal-honnêtes*, pour dire des actions & des maniéres qui choquent les bien-séances du monde, l'usage des honnêtes gens, la probité naturelle, & qui sont d'une personne peu polie ou peu raisonnable.

4. (*a*) L'Auteur veut que dans le Discours familier, & dans les Livres qui sont écrits pour toutes sortes de personnes on évite tous les termes de l'Art, qui ne sont pas reçûs généralement, & que le commun du monde n'entend point. Un Matelot qui raconte à d'autres Matelots un combat naval ou un naufrage, peut charger son recit de tous les termes de marine. Il peut dire qu'on *aramba* le Navire, & qu'on *amena* le Pavillon ; mais un Historien doit dire qu'on *accrocha* le Navire, & qu'on *baissa* le Pavillon. Selon cette régle l'Auteur dit du *Journal du Voyage de Siam* de l'Abbé de *Choisy*, qui est d'ailleurs si bien écrit, que *c'est un livre délicieux, à un peu trop de marine près.*

5. Divers Auteurs se sont déja déclarez contre l'abus, qu'on a fait en France depuis quelques années du mot de *gros*, qu'on a mis presque partout pour celui de *grand*. Le P. Bouhours

(*a*) pag. 85.

se moque fort agréablement de cette bizarrerie. Voici ses termes. *J'ai entendu dire une* grosse beauté, *& la personne qui parloit ainsi prétendoit loüer. Les* grands Seigneurs *de la Cour ont été changez* en gros Seigneurs; *& si l'on en croyoit les amateurs de ce beau mot, le* Grand Seigneur *lui-même, l'Empereur des Turcs, ne seroit plus parmi nous que le* Gros Seigneur. *Je ne sai même s'ils ne seroient point d'humeur à dire*, Alexandre le gros, *pour* Alexandre le grand. *Un homme d'esprit qui ne hait pas les Turlupinades, & qui en fait quelquefois de jolies, en a fait une là-dessus assez plaisante. Si nous vivions sous le régne* de Loüis le Gros, *me dit-il un jour, je ne m'étonnerois pas qu'on donnât le nom de* gros *à tout ce qui s'appelle* Grand *dans nôtre Langue, ce seroit faire sa cour par là en quelque façon: mais je suis surpris que sous le régne de* Loüis le Grand, *l'on ôte le nom de* grand *à tout ce qui l'a eu toûjours, pour métre celui de* gros *en sa place.* Le P. Bouhours soupçonne que le mot de *gros* pris pour *grand*, pourroit bien nous être venu d'Allemagne, où le même mot signifie & *grand* & *gros*.

6. On a dit que l'Auteur condamne plusieurs endroits de la Version du N. Testament de Mons. Il ne sera pas inutile

utile d'en alleguer quelques exemples, surtout puis qu'on peut dire qu'il ne s'agit pas toûjours simplement du langage ; mais aussi quelquefois du sens ; & qu'il n'y a rien qui fasse mieux voir que les Versions les plus litérales, ne sont pas toûjours les meilleures. (*a*) On prétend que ces paroles d'un Chef de la Synagogue à Jesus-Christ au sujet de sa Fille qui étoit morte. (*b*) *Veni, impone manum tuam super eam, & vivet* ; ont été mal traduites par celles-ci, *Venez lui imposer les mains, & elle vivra*; la raison en est, que cette expression *imposer les mains* est consacrée à certains usages de la Rèligion, & que ce Seigneur de l'Evangile vouloit dire seulement, que le Fils de Dieu n'avoit qu'à métre les mains sur sa Fille, pour lui rendre la vie. (*c*) On ne croit pas que ces paroles de (*d*) Jesus-Christ, *orantes nolite multum loqui*; doivent être traduites, *ne soyez pas grands parleurs dans vos priéres*; mais *ne parlez pas beaucoup* &c. Etre *grand parleur* marque un défaut & une habitude, il ne faut pas s'en servir dans des endroits où il n'est question que d'un acte ; de même qu'on ne dit pas à un homme qui va faire un grand repas ; ne soyez point

(*a*) *pag.* 82. (*b*) *Matth.* IX. 18.
(*c*) *pag.* 251. (*d*) *Matth. VI.* 7.

un *grand beuveur*; mais ne *beuvez point trop*. (a) Les mêmes Traducteurs disent que les Pharisiens *dressoient des piéges* à Jésus-Christ. On *tend des piéges*, & l'on *dresse des embûches*. (b) Il n'est pas plus permis de dire *dresser des piéges*, que de dire *tendre des embûches*.

La maniere dont la même Version traduit ces paroles, (c) *Spiritus promptus est*, *caro autem infirma*, n'est pas meilleure; mais la faute est plus importante. *L'esprit*, dit-elle, *est prompt; mais la chair est foible*. Le mot *promptus* en cêt endroit signifie courageux, & qui va au devant du peril, selon la force du mot grec προθυμος. *Prompt* avec *esprit* en nôtre langue, marque un défaut, & ne signifie pas ce qui est opposé à foible. (d) Il ne faloit pas traduire ces autres paroles de Jesus-Christ, (e) *tristis est anima mea usque ad mortem*, *mon ame est triste jusques à la mort*; puis que ce n'est pas le sens du Sauveur, qui veut dire, qu'il est triste jusques à en mourir; au lieu que le françois veut dire, qu'il est triste jusques au tems de sa mort. On pourroit répondre que les Traducteurs se sont expliquez dans la note, où ils ont mis, *dans une tristesse mortelle*; mais le P.

(a) *Luc XI. 54.* (b) *pag. 296.* (c) *Matth. 26. 41.* (d) *pag. 307.* (e) *Matth. XXVI. 38.*

P. Bouhours répondra, sans doute, qu'il ne faut pas faire une faute, pour avoir lieu de s'expliquer. (*a*) Le même Pere ne trouve pas bon non plus, que ces Traducteurs tournent le mot de *tradere* lors qu'il s'agit de Judas, par celui de *trahir*, disant *le Disciple qui le trahissoit*, *j'ai trahi le sang innocent*. Il soûtient que ce terme ne signifie que *livrer*. (*b*) Il ne peut soufrir non plus, qu'on rende ces mots *surrexit à mortuis*, par ceux-ci, *il est ressuscité d'entre les morts*. Ces paroles *d'entre les morts* sont superflues. *Il est ressuscité*, tout seul exprime en françois le sens de *surrexit à mortuis*: aulieu que le latin *surrexit*, ne signifie pas *il est ressuscité*. C'est par la même raison, que nôtre Auteur condamne la *bergerie des brebis*, des mêmes interprétes, & qu'il aimeroit autant qu'on dit le *poulaillier des poules*. Le Latin soufre des pleonasmes, que la Langue Françoise ne sauroit soufrir. (*c*) Il ne croit pas qu'on puisse dire qu'on frapoit la tête de Jesus-Christ avec un *roseau*, bien qu'il y ait dans le latin *arundine*; & il soûtient que Mess. de Port-Royal auroient mieux fait de suivre l'Abbé de *Maroles*, qui se sert au même en-

(*a*) *pag.* 309. (*b*) *pag.* 333.
(*c*) *pag.* 371.

droit du mot de *canne*. Le mot de roseau ne nous donne, ni au propre, ni au figuré, que l'idée d'une chose foible, & incapable de faire du mal. Enfin le P. Bouhours prétend, qu'on ne doit pas faire dire à Jesus-Christ qu'il ne *boira plus de ce fruit de vigne*, parce que *boire* ne s'accorde point avec *fruit*, & qu'on *mange* du fruit, mais qu'on n'en *boit pas*. Peut-être cette derniere remarque paroitra-t-elle un peu trop sevére à quelques Lecteurs, qui croiront que le mot de *fruit* se prend là généralement, pour la production de la vigne; & qu'en ce sens il ne convient pas moins au vin qu'au raisin.

On est surpris, au reste, que le P. Bouhours; qui semble s'être attaché principalement à relever les fautes de Mess. de Port-Royal, n'ait rien dit de la Version de l'Ancien Testament faite par M. de *Sacy* de la même Societé, & cela d'autant plus que M. de Sacy est un des Auteurs favoris de celui qui a fait les *Refléxions sur l'usage présent de la langue*, que le P. Bouhours n'épargne point. On peut l'assûrer qu'il auroit trouvé une ample moisson & dans cette Version & dans les Notes. A l'égard des mots, par exemple, on y trouvera * *répon-*

sable,

* *Nombres. pag. 201. Edit. de Bruxell.*

sable, pour *responsable*, (a) *prérire* & *précrit*, pour *prescrire* & *prescrit*. Pour les phrases, on doute que le P. Bouhours s'acommodât de celle-ci, par exemple, (b) *les Israëlites n'avoient qu'à métre leur force dans la toute puissance de celui dont ils avoient éprouvé la bonté en tant de rencontres. Métre sa force dans la toute puissance* ne paroit pas trop net. Quant aux périodes, le même Pére, qui les aime si nétes, si coulantes, & si courtes, n'auroit garde d'aprouver la suivante. (c) *Peut-on trouver une image plus vive de la folie & du renversement de l'esprit de l'homme, depuis qu'il a secoüé une fois le joug de Dieu, & qu'il ne suit plus que l'égarement de ses désirs, & les emportemens de son amour propre, qui lui inspirant une aversion de Dieu & de sa conduite, le remplit des pensées ténébreuses d'une pieté superbe qu'il prend pour une véritable lumiere, & le rend l'esclave & l'idolatre de lui-même?*

On ne doit pas oublier que le P. Bouhours, qui semble suivre partout l'usage & la raison, a de certains termes, mais en petit nombre, qu'on ne se souvient pas d'avoir vû ail-

 leurs.

(a) *Nombres. pag.* 88. (b) *Nombres. pag.* 161. (c) *Nombres. pag.* 161.

leurs. On croit que le mot de (c) *per-sonnifié* est de ce nombre. Pour celui de (a) *difficultueux*, l'Auteur, qui croit qu'il s'établira & passera de la conversation dans les Livres, avouë néanmoins qu'il ne l'a encore vû que dans une Rélation manuscrite.

(a) *pag.* 293.



B I-

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1693.

MARS.

VIII.

VOYAGE *en divers* ETATS *d'*EUROPE *&* *d'*ASIE, *entrepris pour découvrir un nouveau chemin à la Chine. Contenant plusieurs Remarques curieuses de Physique, de Géographie, d'Hydrographie, & d'Histoire. Avec une Description de la Grande Tartarie, & des différens Peuples qui l'habitent.* A Paris chez Jean Boudot. 1693. in 12. pagg. 342.

CE Livre ne répond pas bien à tout ce que semble nous prométre le Tître. Si l'on en ôte l'Histoire des desseins formez par l'Auteur, & ce qui regarde proprement sa charge de Missionaire ; le Volume qui est médiocre sera reduit à un bien petit, & toutes les prétenduës remarques de *Physique*, de *Geographie*, d'*Hydrographie*, & d'*Histoire* ; qu'on nous promet, n'occuperont pas beaucoup d'espace.

Le P. *Avril* qui en est l'Auteur, a entrepris le Voyage qu'il y décrit pour tâcher de trouver un chemin par la Tartarie, pour aller à la Chine par terre ; se persuadant que s'il pouvoit réüssir, on auroit la facilité de faire passer dans ce vaste Empire un beaucoup plus grand nombre de Missionaires ; qu'en suivant la longue & dangereuse route de la Mer, par laquelle on prétend qu'il est péri plus de cinq cens Jésuites, de six cens qui se sont embarquez depuis que l'entrée de ce Royaume leur est ouverte ; tout le reste étant mort en chemin, ou par les maladies, ou par le naufrage.

I. LE premier Livre comprend l'Histoire du Voyage de nôtre Auteur depuis

puis Marseille, qui fut le lieu où il s'embarqua, jusqu'à Irivan. (*a*) Etant arrivé à Alexandrete, il se mit dans une Caravane pour se rendre à Alep, où les Jesuites qu'il y trouva le prièrent d'éloigner un peu l'exécution de son grand dessein, pour aller dans le *Churdistan*, où il y avoit faute de Missionaires. Etant donc parti en Caravane, il traversa le *Diarbeck* ou Mesopotamie, & se rendit à *Diarbeker*, Capitale de cette Province. (*b*) Ce que l'Auteur dit de cette Ville peut confirmer ce qu'en a déja écrit M. (*c*) *Thevenot*, & corriger les fautes énormes qui se trouvent dans les Cartes de *Samson*, & dans plusieurs Géographes à cet égard. Ils font deux Villes de *Caraëmid* & d'*Amid*, & ce n'en est qu'une seule, qu'on nomme *Diarbekir* ou *Diarbeker*. Ils placent Caraëmid bien loin du Tigre, sur un fleuve, qu'ils nomment *Soaïd*, & elle est située sur le Tigre. *Baudrand* dit que cette Ville est sur une haute montagne, & nôtre Auteur dit qu'elle est située dans une plaine. C'est une Ville des plus peuplées & des plus marchandes de toute la Turquie. Le P. Avril entra dans l'Armenie après avoir passé le Tigre.

I 7 On

(*a*) *pag.* 14. (*b*) *pag.* 25. (*c*) *Dans la suite de ses Voyages, Part. II. pag.* 155.

On se sert pour passer ce Fleuve, & pour naviger dessus, depuis Diarbeker jusques à son embouchure, d'un assemblage de plusieurs peaux de bouc enflées, qu'on joint des quatre côtez par autant de longues perches liées étroitement ensemble, & l'on couvre le tout de plusieurs branches d'arbre mises en travers.

(*a*) L'Auteur vit dans l'Armenie des Ponts de neige, qui se forment de cette maniére. Lors que la chaleur commence à se faire sentir, au retour de la belle saison, il se détache des montagnes de part & d'autre, des tas de neige, qui forment au milieu de la riviere où ils se déchargent une espéce de digue, laquelle en arrête le cours pour un tems. Mais l'eau venant à miner insensiblement cette masse gelée, elle s'ouvre un passage au travers, & la perce autant qu'il faut pour y faire une arcade, au dessus de laquelle il reste toûjours un pont assez solide, pour soûtenir les Voyageurs, & les bêtes de charge; & ce pont subsiste aussi longtems, que l'hiver & le froid l'entretiennent. On dit qu'il arrive quelque chose d'aprochant dans les Pirenées.

Après environ un mois de chemin, le P. Avril arriva à Betlis, où ayant se-

(*a*) *pag.* 34.

féjourné quelque tems, il prit la route d'Erzerum. (*a*) L'Auteur foûtient qu'il a vû près de cette Ville trois des quatre fleuves, qui arrofoient le Paradis Terreftre. Il eft vrai qu'il ajoûte que fi le Nil, dont il met la fource dans les montagnes de la Lune felon la vieille erreur, eft un de ces quatre fleuves, il eft bien difficile de déterminer au vrai, où étoit ce lieu de délices.

(*b*) D'Erzerum nôtre Voyageur fe rendit à Irivan, & vit en chemin le mont Ararat, où l'on dit que l'*Arche* s'arrêta. *Il traite de fable tout ce que Jean Struys* a écrit de cette montagne. Elle eft tout-à-fait inacceffible, & à 150. lieües, de la mer Cafpienne, au lieu que Struys n'y met que 50. lieües de diftance.

II. LE fecond Livre de cette Relation contient le Voyage de l'Auteur depuis Irivan jufques à Moskou, où il fut obligé de fe rendre, pour les raifons que nous verrons dans la fuite. (*c*) Ce fut à Irivan où le P. Avril ayant confulté avec le P. *Barnabé*, qu'il avoit trouvé en chemin, pour favoir quelle route ils prendroient; ils s'arrêtérent à celle d'Aftracan, comme à la plus fûre & à la plus commode de toutes à caufe des Caravanes qui en partent

(*a*) *pag.* 41. (*b*) *pag.* 58. (*c*) *pag.* 59.

rent trois ou quatre fois l'année pour se rendre à *Bokara* & à *Samarkand*, où les Moscovites & les *Tousbecs* trafiquent ensemble. Ils traversérent d'abord le *Gurgistan*, & arrivérent sur les rivages de la Mer Caspienne.

Il est constant que cette Mer a quelque communication par des canaux soûterrains avec les autres Mers; puisque le grand nombre de rivieres qui s'y jettent ne la grossissent point. Mais on est en peine de savoir quelle est la Mer avec laquelle elle a communication. (a) L'Auteur croit qu'elle se décharge dans le Golfe Persique, & non dans la Mer Noire, comme le prétendent quelques uns, & il en allégue deux raisons. La premiére est que dans le Golfe que forme la Mer Caspienne du côté du Midi vis-à-vis de la Province de Kilan, il y a deux Goufres dangereux; d'où les Vaisseaux Persans, qui partent de cette Côte, tâchent de s'éloigner le plus qu'ils peuvent. Le bruit de l'eau qui s'y jette se fait entendre de fort loin. La 2. raison est, que ceux qui habitent le long du Golfe Persique y trouvent une grande quantité de feuilles de saule à la fin de châque automne. Or comme il n'y a point de ces Arbres dans la partie Méridionale de

(a) pag. 73.

de la Perse qui aboutit à cette Mer, & qu'au contraire la partie Septentrionale terminée par la mer Caspienne, qu'on nomme en cèt endroit la Mer du *Kilan*, en a toutes ses Côtes bordées, on peut conclurre raisonnablement que ces feuilles n'ont été portées d'une extrémité du Royaume à l'autre, que par les eaux qui les ont entrainées par des canaux soûterrains.

Le P. Avril s'embarqua sur la Mer Caspienne, & étant entré dans le *Volga*, (*a*) par une de ses embouchures, (*b*) il arriva à Astracan. Cette Ville n'est qu'à 13. lieües de l'embouchure du Volga, quoi que Struys en méte 50. Le commerce y est fort considérable, & ce sont principalement les Indiens ou *Banianes* qui l'y font fleurir.

(*c*) Ces Peuples croyent la Metempsychose; ce qui ne les empêche pas de manger de ce qui a vie, à la reserve de la volaille, des oiseaux, & des Vaches pour lesquelles ils ont un respect tout-à-fait extraordinaire. Ils achétent quelquefois bien cher celles qu'ils voyent vendre pour la boucherie, pour les retirer de la mort. Châque famille en entretient ordinairement une avec plus de soin, qu'ils n'en ont pour

(*a*) *On dit qu'il en a 70.* (*b*) *pag.* 75. (*c*) *pag.* 84.

pour leurs enfans. Il n'y a rien de mieux peigné, ni de mieux nourri. Ils les logent le plus proprement qu'ils peuvent, & ils ont grand soin de leur procurer des remédes lors-qu'elles sont malades.

(*a*) Ce fut à Astracan où nos deux Voyageurs reçûrent le plus de lumiéres pour le voyage de la Chine. Un Marchand *Yousbec* de *Bokara* les assûra que la route des *Yousbecs* à la Chine n'étoit ni si difficile, ni si longue qu'on s'imaginoit. Qu'il y avoit quelques Deserts à passer; mais qu'on n'y souffroit pas plus qu'on fait en Perse, ou en Turquie. Que les Caravanes sont toûjours nombreuses & bien escortées, & qu'on trouve en chemin autant de rafraîchissemens, que par tout ailleurs. Que d'espace en espace on rencontre plusieurs *Hordes* Tartares, qui se font un plaisir de fournir aux Voyageurs les choses dont ils ont besoin; & que l'argent n'étant point en usage parmi eux, on court moins de risque d'être volé. (*b*) Il assûra de plus que de Bokara jusqu'aux frontiéres de la Chine on n'employoit pas deux mois; soit qu'en prenant du côté du Sud-Est on aille par les Villes de *Samarkand*, *Kaboul*, *Kachemir*, & *Barantola*; soit qu'en pre-

(*a*) *pag.* 86. (*b*) *pag.* 87.

prenant directement à l'Est, on pa
au milieu des *Monguls*, qui bien qu'
dolâtres, sont soûmis au Roi des You
becs, qui est Mahometan.

La premiére Ville de la Chine qu'
rencontre en suivant la premiére rou
se nomme *Soczi*, où il y a la meilleu
Rubarbe du monde. De là à *Pekin*
y a pour un mois de marche. En pa
sant par les Monguls, la premiére Vi
des Chinois où l'on arrive est *Kokut*
d'où jusques à Pekin, il n'y a que 1
jours de marche.

Un autre Marchand fit voir à n
Voyageurs un Journal fort curieux d'
Voyage fait par trois Marchands d'A
tracan à Pekin, en tenant la route
Bokara, & de Samarkand, dans l
quel ils n'avoient employé que cent
cinq jours; & les Villes dont ils fa
soient mention étoient entiérement l
mêmes, que celles qu'on avoit dé
nommées aux PP. Jésuites. (*a*) C
conclut de là, que la Chine n'est poi
si Orientale, qu'on le croit ordinair
ment, & que selon le calcul d'un d
Jésuites, que le Roi de France y e
voya il y a quelques années, les a
ciens Geographes la font plus Orie
tale qu'elle n'est en effet d'envir
600. lieües. Car en prenant le prem

M

(*a*) *pag*. 89.

Méridien à l'Isle de Fer, ils ont mis Pekin au 165. dégré de Longitude, quoi qu'il doive être seulement au 132. On conclut encore de là, que de Bokara Capitale des Yousbecs, jusqu'à Pekin, il ne peut y avoir en droiture, qu'environ 113. lieües de chemin : d'où il suit que cette route est bien plus courte que celle de la Mer; par laquelle on ne peut guéres se rendre à Pekin, en moins de deux ans.

Nos Jésuites avoient dessein de se rendre à Samarkand avec une Caravane de Marchands Moscovites, qui se disposoient à partir : mais le bruit de la guerre entre les Calmoucs & les Yousbecs s'étant alors répandu, & cette route étant devenuë par là impraticable, ils résolurent de se rendre à Moskou, où on leur dit qu'il y avoit une Caravane de Marchands Chinois.

Aprés beaucoup de peine pour obtenir des passeports, & aprés bien des fatigues qu'ils essuyerent dans la route, (*a*) ils arrivérent enfin à Moskou; où au lieu de Marchands Chinois, qu'ils avoient crû y trouver, ils virent que c'étoit une troupe de ces Tartares, qui occupent la Partie la plus Orientale du vaste Pays, qu'on nomme le *Kitay*, & qui confine avec la Chine du côté du Nordoüest.

Le

(*a*) *pag.* 131.

Le Kitay, selon les Moscovites, est tout le Pays entre l'Obi, le Volga, & la Chine, c'est-à-dire, ce que nous appellons la Grande Tartarie, qui est divisée en une infinité de Hordes, dont châcun a son Chan ou *Taïso*. Quand ils veulent parler de la Chine ils disent Kitay-Kitay.

III. CE fut de ces Marchands dont l'Auteur aprit une partie de ce qu'il nous dit de la Tartarie, dans son troisiéme Livre. (*a*) La premiére & la plus considérable Nation de ce vaste Pays est celle des *Bogdoï*, que les Chinois appellent *Tartares Orientaux*, & les Monguls *Niouchi* ou *Nuchi*. Ils ont plusieurs Princes ou *Chans*. (*b*) Il y a dans le Bogdoï une Province particuliére appellée par les Moscovites *Diutchari*, & par les Monguls *Diourski*. Elle est située entre la Mer d'Orient & les grands fleuves *Chingala* & *Yamour*. C'est le Peuple qui l'habite & qui est tributaire de la Chine, qui en subjugua autrefois six Provinces, & qui l'auroit toute conquise, si les Chinois n'eussent appellé les Yousbecs à leur secours, qui chassérent les Bogdoï, & se mirent à leur place. Les Bogdoï y rentrérent en 1644. & s'en rendirent entiérement les maîtres. *Chun-*

(*a*) *pag.* 136. (*b*) *pag.* 146.

Chunchi, qui étoit leur Prince, a été le premier Empereur des Chinois de cette Nation, & le Chef de la Famille des *Taitsingua*, qui régne aujourdhui à la Chine. La langue des Bogdoï a beaucoup de raport à celle des Persans.

A l'Occident de ces Tartares, on trouve un vaste Pays, qui s'apelle *Mongul*. Il commence aux sources Occidentales du Fleuve Yamour, & s'étend à l'Oüest, jusqu'aux Tartares *Calmoucs*, d'où il est séparé par de vastes Déserts, qui leur servent réciproquement de remparts. Il confine au Turquestan du côté du Sudoüest, & à la Chine du côté de l'Orient. Les Monguls ont trois Princes, qui sont tous trois de la même famille, & qui entretiennent entr'eux une parfaite correspondance. Ces Peuples sont d'un naturel doux & pacifique. Ils sont fort riches, & surtout en bêtail, & font grand commerce avec les Moscovites.

* Les *Calmoucs* occupent tout le vaste Pays, qui est entre le Mongul & le fleuve Volga, jusqu'à Astracan. Ils sont divisez en une infinité de Hordes, qui ont châcun leur Kan particulier. Le principal de ces Kans s'appelle

* *pag.* 150.

pelle *Otchiourtikan*, & prétend descendre du Grand *Tamerlan*. Il est fort puissant, & les Moscovites lui payent tribut, pour se garentir de ses courses. Les Calmoucs n'ont ni Villes, ni habitations fixes. Ils demeurent sous des Tentes de feutre, qui sont fort propres & fort commodes.

Le Patriarche des Tartares Idolatres se nomme *Dalaë-Lama*. Il demeure dans le Royaume de *Tanchut*, qui s'étend depuis les Monguls, les Calmoucs, & le Turquestan, entre la Chine & la Perse, jusqu'aux Indes. La Capitale de cèt Etat est *Barantola*, où il y a un Prince temporel nommé *Deva*. Le Dalaë habite dans une forteresse qui s'appelle *Beatalaé*. On envoye de tous côtez lui demander sa bénédiction, & quand il va à la Chine, on lui fait de grands honneurs. Les Tartares croyent qu'il ne meurt jamais ; mais qu'il se renouvelle comme la Lune. Lors qu'il est sur le point de mourir, on cherche dans tout le Tanchut le *Lama* qui lui ressemble le plus, & dès que le Dalaë-Lama est mort, ils mettent celui-là à sa place, & cachent soigneusement le corps du Defunt. (*a*) L'Auteur croit que ce Dalaë-Lama est le *Preste-Jean* dont on a tant

(*a*) *pag.* 153.

tant parlé ; & il en allégue diverses raisons : mais malgré toutes ces raisons, il y a bien de l'apparence qu'il se trompe. Voiez M. *Ludolf*, dans son Commentaire sur son Histoire Ethiopique, *Liv. I. c.* 1. *n.* 4.

(*a*) Outre tous ces Tartares dont on vient de parler, il y en a plusieurs autres, qui sont répandus le long des riviéres & des lacs qu'on rencontre depuis la Siberie, jusqu'au Pays des Monguls ; mais ils n'ont rien de particulier. Les Moscovites ont fait de grandes conquêtes dans la Tartarie, & la derniére Ville qu'ils y possédent, & qu'on nomme *Albazin*, n'est éloignée de Pekin, que d'environ trois semaines de chemin, & elle l'est de Moskou de plus de trois mois de marche. Elle est située auprès du fleuve Yamour, qui a causé la guerre entre les Chinois & les Moscovites, les uns & les autres prétendant avoir droit, à la pêche des perles, qu'on trouve dans ce Fleuve en abondance, & chasser aux Zibellines, qui sont en grand nombre dans une Isle qu'il forme. On soûtient que les Moscovites se sont tellement aplani les chemins, qu'ils n'emploient que quatre mois de Moskou à Pekin.

(*a*) Ils

(*a*) *pag.* 162.

(*a*) Ils partent ordinairement à la fin de Février, parce qu'alors les neiges sont plus batuës & plus solides, à cause de la quantité de Traînaux, qui passent continuellement dessus. En moins de trois semaines ils gagnent la Capitale de Siberie, qui est éloignée de Moskou d'environ 350 lieües de France. Etant là, on se met sur les riviéres si le dégel est venu; sinon on continuë son chemin par terre, jusqu'à une Horde de Tartares, qu'on apelle *Ostiaki*. Là on change de voiture. On prend une espéce de Traînaux fort legers, auquel on attelle une sorte de Cerfs, & pour l'obliger à aller plus vîte, ou même pour le soulager, on attache immédiatement après un grand chien, qui partageant avec lui la charge du Traineau, ou l'intimidant par ses cris, le presse de marcher d'une si étrange vitesse qu'on ne fait guéres moins de 40. lieües en un jour. Cette même voiture va au vent sur la Terre couverte de neige, ou sur les riviéres glacées, à peu près comme font les Vaisseaux sur la mer.

(*b*) On se rend de cette maniére jusqu'à *Genessay*, où les Moscovites ont bâti une Ville du même nom; & c'est

(*a*) *pag.* 169. (*b*) *pag.* 171.

là qu'on prend des bateaux, pour remonter deux grosses riviéres, dont la premiére s'appelle *Tongusi*, & la seconde *Angara*, qui tire sa source du Lac de *Baikala*. Aprés avoir quitté ce Lac on entre dans une riviere appellée *Schelinga*, sur laquelle, à prés de 50. lieües de son embouchure, on trouve une Ville de même nom, bâtie par les Moscovites. Ou, si l'on aime mieux débarquer immédiatement aprés cette petite traverse sans monter plus haut, on s'engage parmi les Monguls, qui sont du côté du Midi, & l'on achéte d'eux des mulets & des Dromadaires, pour continuer sa route jusqu'à la premiére Ville de la Chine, qu'on trouve aprés 15. jours de marche. On conclut de tout cela, que la Tartarie n'est ni si pleine de déserts, ni si inculte qu'on s'est imaginé, puis qu'il y a quantité de belles riviéres & de marchandises précieuses, qu'on y decouvre tous les jours. Il y a surtout une espéce d'Yvoire, que fournissent de certains animaux Amphibies, à qui on donne le nom de * *Behemot*, & qu'on trouve dans le fleuve *Lena*, ou sur les rivages de la Mer de Tartarie. Les dens de l'Elephant ne sont point comparables

* *Ce mot, qui est purement Hébreu, ne pourroit il point rendre le fait suspect?*

bles, ni pour la beauté, ni pour la blancheur à celles de cèt Animal, qui n'eſt ni moins grand, ni moins dangereux que le Crocodile.

(*a*) L'Auteur allégue à cette occaſion le ſentiment du Vaivode de Smolensko, ſur la maniére dont l'Amérique s'eſt peuplée. Il y a au delà de l'Obi une groſſe riviére nommée *Kavoina*, dans laquelle ſe jette une autre, qui porte le nom de *Lena*. A l'embouchure de cette premiére qui ſe décharge dans la Mer Glaciale on trouve une grande Iſle fort peuplée, & qui eſt très-conſidérable, à cauſe de la chaſſe du Behemot. Les Habitans vont ſouvent ſur les bords de cette Mer Glaciale à la chaſſe de ce Monſtre; & comme elle demande de grandes aſſiduitez, ils meinent quelquefois avec eux toute leur Famille. Or il arrive ſouvent qu'étant là, ils ſont ſurpris d'un dégel, & ſont emportez tantôt ici, tantôt là ſur de grandes piéces de glace, qui ſe détachent les unes des autres. Ce Vaivode ne doutoit pas, que pluſieurs de ces Chaſſeurs n'euſſent été conduits ſur ces glaces flotantes vers la pointe de l'Amerique la plus Septentrionale; qui n'eſt pas fort éloignée de cette partie de l'Aſie, qui

(*a*) *pag.* 175.

aboutit à la Mer de Tartarie : ce qui se confirme, de ce que les Americains, qui habitent cette Contrée la plus avancée vers la Mer, ont la même Physionomie, que ces Insulaires Tartares ; outre qu'on trouve sur les bords de la Mer de Tartarie les mêmes Animaux qui se voyent dans la partie la plus Septentrionale de l'Amerique.

(a) Les Moscovites ne voulurent pas permétre aux Jesuites l'entrée dans la Siberie, pour passer à la Chine ; ce qui les obligea de quitter Moskou, pour venir en Pologne, prendre quelques autres mesures, & ils arrivérent à Warsovie, au Mois de Mars 1686. Ce fut là où le P. Barnabé quitta le P. Avril, pour venir en France négocier pour leur retour. Le Roi de France leur fit expedier des Patentes de ses Mathématiciens, des Passeports, & des Lêtres de recommendation pour le Czar. Mais le P. Barnabé retournant joindre son Compagnon fit naufrage sur les Côtes de Norvége, & perit avec tous les instrumens de Mathématiques, les remédes, & les autres choses nécessaires pour le Voyage. Le P. Avril, après avoir pris de nouveau tout

(a) pag. 184.

tout ce dont il avoit besoin, retourna à Moskou. En passant par la Lithuanie, il remarqua une grande multitude d'Abeilles dont toutes les Forêts sont pleines, où elles trouvent dans le creux des arbres des loges toutes prêtes, pour faire leur travail. Mais les Ours, qui aiment extrémement le miel, leur font une cruelle guerre, & il faut bien des précautions, pour empêcher, qu'ils ne les détruisent. On dit que ces animaux dorment tout l'hiver. Dès que la neige a couvert la Terre, & qu'ils ne trouvent plus de quoi se nourrir, ils vont manger d'une certaine herbe, qui les endort, jusques au retour de la belle saison.

Le P. Avril eut bien de la peine d'obtenir la permission d'entrer en Moscovie, & après avoir été peu de tems à Moskou, on lui ordonna d'en sortir au plûtôt avec les autres Jésuites, qui s'étoient joints à lui.

IV. IL nous aprend donc dans son quatriéme & dernier Livre, qu'il retourna en Pologne, où il fut parfaitement bien reçû du Grand Général *Jablonowski*, Palatin & Général de Russie: & comme il avoit dessein d'aller à Constantinople, pour entreprendre de nouveau le voyage de la Chine par la Perse, ce Général lui expedia

des Passeports, & lui fournit une Escorte suffisante jusqu'en Moldavie, où il fut très-bien reçû du Hospodar. Il se rendit ensuite à Constantinople. Mais au lieu de partir pour la Chine, un violent crachement de sang l'obligea, malgré lui, de s'embarquer pour retourner en France, & c'est là où finit son Voyage. Il nous promet une Rélation particuliére de l'Etat présent de Moscovie, tant pour le spirituel, que pour le temporel.

IX.

MEMOIRES *pour servir à l'Histoire de Loüis de Bourbon* PRINCE *de* CONDE'. A Cologne, chez Pierre Marteau. 1693. in 12. Tom. I. pagg. 460. Tom. II. pagg. 330. Et se trouve à Amsterdam, chez Jean Garrel.

L'AUTEUR de ce Livre nous aprend dans sa Préface, que désespérant de trouver assez de Mémoires pour composer une Histoire exacte de la Vie du Prince de *Condé* il avoit presque résolu de publier un simple Recueil de toutes les Rélations imprimées sur les Actions de ce Prince. Mais

Mais, enfin, il a crû qu'il étoit plus à propos de lier ces Piéces ensemble selon l'ordre des tems, & de leur donner un tour d'Histoire, qu'elles n'auroient pas eu, si elles eussent été imprimées sans aucune liaison. C'est ce qu'il a exécuté dans cèt Ouvrage.

Du reste, l'Auteur dit qu'il s'est servi des Memoires de la *Rochefoucault*, de *Tavannes*, & de *Puysegur*; de l'Histoire du Marêchal de *Gassion*, du *Teatro Gallico* de M. *Leti*, de l'Histoire de la Monarchie Françoise de M. de *Riencourt*, de l'Histoire du Siecle courant, de celle des Guerres de Hollande, de celle de Suede par *Puffendorf*, de *Labardæus de Rebus Gallicis*, de *Priolo*, du P. *Rapin*, du P. *Bergier*, & des principales Oraisons Funebres, qui ont été prononcées à l'honneur du Prince de Condé.

On s'engageroit ici dans un Extrait particulier de ce qui est contenu dans ce Livre, si l'on n'étoit informé qu'un autre Auteur a travaillé à nous donner une Histoire complète de la Vie de ce même Prince, & qu'elle est actuellement sous la presse. Nous renverrons donc jusques à ce que ce Livre paroisse, pour n'en faire pas à deux fois.

X.

HISTOIRE *des* DIABLES *de* LOUDUN, *ou de la Possession des Réligieuses Ursulines, & de la condamnation & du suplice d'Urbain Grandier, Curé de la même Ville.* A Amsterdam, chez Abraham Wolfgang. 1693. in 12. pagg. 473.

CETTE Histoire, de la verité de laquelle on ne peut guéres douter, puis qu'on sait qu'elle a été écrite sur de très-bons Mémoires, peut servir à faire voir d'un côté, jusques où l'Homme est capable de pousser sa vengeance, quand il n'est point retenu par la crainte de la Divinité; & de l'autre, combien il est nécessaire que les Juges soient éclairez, intégres, & exacts au sujet des accusations de Magie & de sortilége, pour ne point punir des Innocens pour des Coupables. Ceux qui nient toute opération du Démon, & qui soûtiennent hardiment qu'il n'y a point de Sorciers, ne peuvent point tirer de conséquence de cette Histoire; puis que jamais un fait particulier, de la nature de celui-ci, n'a établi une régle générale. Mais ceux

qui

qui croyent trop légérement les Possessions, y verront combien il est difficile de juger de ces sortes de choses, par l'exemple de tant de personnes de France, qui s'en sont laissé imposer, par les prétenduës Possedées de Loudun. Voici en peu de mots de quoi il s'agit.

Un Couvent de Réligieuses de S. *Ursule* s'établit à Loudun en 1626. Cette Societé se trouva d'abord dans une grande indigence, & ne pût être secouruë par les autres Couvents du même Ordre, qui n'étant pas fort éloignez du tems de leur premiére institution, n'avoient point eu encore le loisir de s'enrichir. Les plus jeunes de ces Dames, ayant l'esprit assez gay, & ne cherchans qu'à se divertir, prirent occasion de la mort de leur Directeur, & de l'opinion qu'on avoit qu'il revenoit des Esprits dans la maison où elles logeoient, d'épouvanter les jeunes Pensionnaires, qu'elles élevoient pour aider à leur entretien. Quelques-unes même, des plus simples & des plus âgées des Réligieuses, à qui l'on n'avoit pas découvert le jeu, eurent peur tout de bon. Cela encouragea les Actrices, qui firent mille vacarmes dans le logis, & inventérent mille moyens pour mieux persuader du retour

des Esprits, celles qui n'étoient pas du complot.

Il y avoit alors un Prêtre à Loudun, nommé *Urbain Grandier*, qui par ses manieres fiéres & hautaines, & encore plus par ses galanteries s'étoit attiré bien des Ennemis, & entr'autres un Chanoine nommé *Mignon*, qui étoit le Confesseur des Ursulines.

Celui-ci crût trouver un moyen infaillible de se venger de Grandier. Il persuada quelques-unes de ces Réligieuses déja acoûtumées à faire les Latins, de contrefaire les Possédées; & leur aprit pour cét effet mille contorsions semblables à celles des véritables possedez; leur faisant entendre que c'étoit le vrai moyen d'augmenter les revenus du Couvent. Il engagea divers autres Prêtres & Moines, Ennemis du même Grandier, dans sa cabale. On en vint aux Exorcismes; & le Diable ne manqua pas de répondre par la bouche des Possédées, que Grandier étoit le Magicien, qui par ses pactes avec le Diable avoit produit tout le mal. Ce manége dura assez longtems. Grandier se pourvût enfin, & peut-être se seroit-il tiré d'affaires, si l'on n'eût eu le secret d'interesser le Cardinal de Richelieu, à qui l'on raporta que Grandier avoit écrit une Satire contre lui.

Cela

Cela fut suffisant pour irriter un homme, qui a pris plaisir toute sa vie dans la vengeance. Il fit donner la commission d'informer, & de juger de cette affaire à un Conseiller du Roi nommé *Laubardemont*, qui étoit sa Créature, & qui avoit déja été à Loudun pour en faire démolir le Château, & avoit concerté le tout avec les Ennemis de Grandier.

Laubardemont se rendit donc à Loudun muni de pleins pouvoirs, & il n'eut pas de peine de se résoudre à decreter une prise de corps contre Grandier, qui en fut averti : mais qui se sentant innocent, ne jugea pas à propos de se sauver. Il fut mené en prison, interrogé, mis à la question sans rien avoüer, condamné à être brûlé tout vif, comme Magicien, & exécuté.

La mort de Grandier ne mit pas fin à la possession. Outre que la fraude auroit paru d'une maniére trop grossiére; les Réligieuses y avoient pris goût, parce qu'elle leur attiroit des richesses de toutes parts, n'y ayant point de bon Devot, qui ne fit un présent au Couvent pour sécourir les pauvres Possédées, & fournir aux frais des Exorcismes. On continua encore quelques années les prétenduës Possessions, dans

lesquelles on se moqua par des profanations impies de tout ce que la Réligion Catholique a de plus saint & de plus auguste. Mais, enfin, le Couvent étant assez riche, les Réligieuses lassées de toutes les fatigues que cette Comedie leur faisoit essuyer, les Puissances ne prenant plus dans cette affaire le même interêt, qu'elles y avoient pris au commencement, &, ce qui est le plus considérable, les pensions qu'on avoit assignées aux Exorcistes venant à s'éteindre, la Possession, qui avoit attiré des gens à Loudun de tous les endroits du Royaume, vint à cesser entiérement.

L'Auteur n'a pas manqué d'inserer dans ce Livre toutes les preuves qui servent à faire voir, que cette Possession n'étoit qu'une fourbe des Réligieuses & des Moines; & l'on croit qu'elles paroîtront convaincantes à toutes les personnes équitables.

XI.

XI.

NOUVELLES TRADUCTIONS Françoises de quelques Anciens Auteurs.

1. LES LIVRES *de* CICERON, *de la* VIEILLESSE, *& de l'*AMITIE', *avec les* PARADOXES *du même Auteur : Traduits en François sur l'Edition Latine de* Grævius, *avec des Notes, & des Sommaires des Chapitres. Par l'Auteur de la Traduction des Offices.* A Paris, chez la Veuve de Jean Baptiste Coignard. 1691. in 8. pagg. 352.

I. CE qu'on a dit dans le vintiéme (a) Tome de cette *Bibliothéque*, de la Traduction des *Offices* de *Ciceron* faite par M. *du Bois*, nous dispensera du soin de parler de la methode qu'il a suivie dans le Livre dont on vient de lire le titre, puisque cette methode est entiérement la même, & que les Notes qu'il y a ajoutées sont de la même nature que celles qu'il a ajoûtées à la Traduction des Offices. Il y a une assez longue Préface, dans laquelle l'Auteur explique le dessein

(a) pag. 79.

de Ciceron dans ses Traitez de la Vieillesse, & de l'Amitié, & dans ses Paradoxes ; il fait voir en gros ce qu'il y a de bon, & il ne manque pas de marquer les défauts qui s'y trouvent, faute des lumiéres de l'Evangile, dont Ciceron & ses semblables n'avoient pas été honorez. Le but de Ciceron dans son Traité de la Vieillesse, est de defendre cèt Age, de ce qu'on lui reproche ordinairement, qu'elle affoiblît l'esprit & le corps ; qu'elle ôte le goût, & l'usage des plaisirs ; & qu'elle est menacée d'une mort prochaine. Sur ce dernier article, nôtre Traducteur soûtient que tout ce qu'il y a eu de Sages & d'honnêtes gens parmi les Payens n'ont jamais balancé sur l'Immortalité de l'Ame, & ont regardé cette douce espérance comme le seul reméde aux maux dont la vie est traversée, & l'unique consolation qui reste aux hommes dans les approches de la mort. Ciceron établit positivement cette opinion dans le (*a*) Chapitre XXI. du Traité de la Vieillesse. Il fait dire à *Caton*, qu'il est persuadé que les Péres de *Scipion* & de *Lelius* n'ont point cessé de vivre, quoi qu'ils ayent passé par la mort ; mais qu'ils sont toûjours vivans de cette sorte de vie, qui seule mérite d'être ap-

(*a*) *pag.* 101. *de nôtre Auteur.*

appellée de ce nom. Il dit que nous sommes dans ce Corps comme des forçats à la chaîne; puis que nôtre Ame est quelque chose de divin, qui du Ciel, comme du lieu de son Origine, est jetté & comme abîmé dans cette basse Région de la terre, qui est un lieu d'exil & de suplice, pour une substance céleste & éternelle de sa nature. Caton déclare, que ce n'est pas seulement le raisonnement & la méditation, qui lui ont imprimé ce sentiment; mais l'autorité de tout ce qu'il y a eu de plus grands Philosophes. Que ç'a été l'opinion de *Pythagore*, & de toute la *Secte Italique*, dont il a été le Chef. Que c'est ce qu'il a apris de *Socrate* dans l'excellent discours qu'il a fait de l'Immortalité de l'Ame. Il prouve cette verité, par cette activité qu'il y a dans nôtre esprit, qui se souvient du passé & prévoit l'avenir, qui a fait un si grand nombre de découvertes, & a inventé tant d'arts & de sciences. Il ne sauroit s'imaginer qu'une Nature qui a en soi le fonds de tant de grandes choses puisse être mortelle. Il remarque encore, que l'esprit est dans un mouvement perpetuel & que n'ayant point d'autre principe que lui-même, ce mouvement ne finira point: puis que l'esprit qui se le donne, ne s'a-

s'abandonnera pas lui-même.

D'ailleurs l'esprit est quelque chose de simple, sans mélange d'aucune substance d'une nature différente de la sienne, & par conséquent indivisible; or ce qui est indivisible ne sauroit périr. Ciceron prouve encore l'Immortalité de l'ame, de ce qu'elle a une origine éternelle, comme le croyoient les Platoniciens. Il établit cette origine sur le grand nombre de connoissances qu'elle aporte avec elle dans le Monde; & sur cette facilité avec laquelle les enfans aprennent des arts très-difficiles, ce qui doit persuader qu'ils ne leur sont pas nouveaux; & que, selon l'opinion de *Platon*, en les leur aprenant, on ne fait que leur en rapeller la mémoire.

Ciceron allégue sur ce sujet le Discours que le premier *Cyrus* fit à ses enfans sur le point de mourir, & qui est raporté par *Xenophon*. *Gardez-vous bien de croire, mes chers Enfans*, leur dit-il, *que je ne sois plus rien, ou que je ne sois nulle part, quand je vous aurai quittez. Car dans le tems même que j'étois avec vous, vous ne voyiez point mon esprit: mais ce que vous me voyiez faire vous faisoit penser qu'il y en avoit un dans mon corps. Ne doutez donc point que cèt esprit ne subsiste, après même qu'il en sera séparé;*

quoi

quoi qu'il ne se marque plus par aucune action. Car rendroit-on aux grands hommes les honneurs qu'on leur rend après leur mort, si leur esprit étoit sans aucune action qui pût en faire durer la mémoire. Ces derniéres paroles paroissent établir un sentiment bien extraordinaire; savoir qu'on ne se souvient des grands hommes après leur mort, qu'à cause des actions qu'ils font encore alors. C'est ce qui a donné lieu aux Interpretes de soupçonner, que ce passage ne fût corrompu.

Ciceron s'explique encore fortement sur l'Immortalité de l'Ame, dans son Dialogue de l'Amitié. (*a*) Il déclare qu'il n'est point du sentiment, qui commençoit de se répandre de son tems parmi les Romains, savoir que l'ame meurt avec le corps, & que la mort détruit également l'un & l'autre: mais qu'il défére à l'autorité de ses Ancêtres, qui ont établi tant de droits religieux en faveur des morts, témoignant par là, qu'ils étoient persuadez que les morts se ressentent de ce que l'on fait pour eux; & à celle de Socrate, qui ayant paru flotant & incertain sur beaucoup d'autres sujets, n'a jamais varié sur celui de l'Immortalité

(*a*) *Chap. IV. & pag* 137. *de nôtre Auteur.*

talité de l'Ame, enseignant toujours constamment, que l'ame de l'homme étoit quelque chose de divin : que le Ciel étoit sa véritable Patrie, & que le chemin pour y retourner étoit ouvert à ceux qui se seroient rendus recommandables par leur justice & par leur probité.

Après tout cela, il est étonnant de voir que le même Ciceron s'explique en quelques autres endroits, comme si la mort anéantissoit également les deux parties dont nous sommes composez ; & que dans son second Paradoxe, il parle de la gloire qu'on reçoit des belles actions qu'on a faites, comme de la seule consolation, qui reste aux hommes en mourant. *La mort*, dit-il, *a quelque chose de terrible pour ceux qui perdent tout en mourant ; mais non pas pour ceux dont la gloire ne sauroit mourir*. M. du Bois justifie Ciceron, en disant qu'il ne parle ainsi, que pour éviter d'entrer en contestation avec ceux qui croyoient l'Ame mortelle. C'est, peut-être, pour cette raison, qu'il fait dire à Caton ces paroles remarquables. (*a*) *Si je suis dans l'erreur, quand je crois l'ame immortelle ; c'est une erreur que j'aime, & que je se-*
rois

(*a*) *Sur la fin du Traité de la Vieillesse. pag. 114. de nôtre Auteur.*

rois bien fâché que l'on m'ôtât. En tout cas, s'il est vrai qu'il ne nous reste aucun sentiment après la mort, comme de certains Philosophes du dernier ordre le prétendent, je n'ai pas peur qu'on me reproche mon erreur en ce tems-là.

II. DANS le Traité de l'Amitié, Ciceron fait voir quelle en est l'excellence, quel en est le principe, quelles régles on y doit observer, quelles sortes de gens y sont propres, & toutes les autres choses qu'on peut désirer sur un tel sujet. Il fait voir qu'il ne peut y avoir d'amitié solide & véritable, qu'entre des gens d'un esprit réglé; des gens défaits de tous les vices, & de toutes les passions qui dominent la plûpart des hommes; des cœurs droits, ouverts, sincéres, des gens de bien, en un mot, qui conviennent dans l'amour de la verité & de la vertu. Il s'attache principalement à rechercher avec soin ce qui porte les hommes à s'unir & à s'aimer. Il ne peut soufrir qu'on donne pour principe à l'Amitié, le besoin que les hommes ont les uns des autres, & il n'en reconnoit point d'autre que la vertu.

Il semble qu'il pousse trop loin les devoirs de l'Amitié, quand il dit, (*a*) qu'il

(*a*) *Chap. XVII. dans le Latin & XVI. dans nôtre Auteur. pag. 206.*

qu'il faut qu'entre amis, dont il suppose les mœurs pures & honnêtes, il y ait une communauté entiére & parfaite de desseins, de volontez, & de toutes choses sans exception; en sorte que s'il arrive que nos amis désirent que nous les assistions, dans des choses même qui ne soient pas tout-à-fait justes, mais où il s'agisse de leur vie & de leur reputation, nous nous permétions en leur faveur de nous écarter tant soit peu du droit chemin, pourvû que cela n'aille pas jusqu'à nous deshonorer nous-mêmes. Ciceron avoit dit, ce semble, le contraire, au commencement du Chapitre douziéme, où il établit cette Loi, de ne jamais rien demander ni accorder à nos amis, qui soit contre l'honnêteté & la vertu. M. du Bois, qui n'est pas de l'humeur de ces Interprêtes, lesquels ne trouvent jamais aucun défaut dans leurs Auteurs, avoüe que la Philosophie des Payens étoit fort sujette à se dementir. Il en avoit déja remarqué un exemple dans le Traité de la Vieillesse, au sujet de ce que dit Ciceron, que *les Vieillards ne doivent être, ni fort attachez au peu de vie qui leur reste, ni l'abandonner sans de grandes raisons. Que Pythagore ne veut pas qu'on abandonne son poste sans l'ordre du General, c'est-à-dire, qu'on sorte*
de

de la vie, que par l'ordre de celui qui nous y a mis, & qui n'est autre que Dieu. Ciceron, dit M. du Bois, *soûtient tantôt le pour & tantôt le contre sur ce sujet*; tant il est vrai qu'il y avoit encore bien des défauts & bien des incertitudes dans la Morale des plus sages d'entre les Payens.

III. LES *Paradoxes* de Ciceron sont de certains dogmes outrez de la Philosophie Stoïcienne, qui ne s'accordent pas avec les opinions communes; mais qu'il entreprend de prouver. Le premier est, *qu'il n'y a que ce qui est honnête, qui soit un bien*. Le 2. *que quiconque a de la vertu, a tout ce qu'il lui faut pour être heureux*. Le 3. *que tous les pechez sont égaux & toutes les bonnes actions pareillement*. Le 4. *que tout homme dépourveû de sagesse & de vertu, est un fou à renfermer*. Le 5. *qu'il n'y a de libres que les sages; & que tous ceux en qui il y a quelque sorte de déréglement & de passion sont véritablement esclaves*. Et le 6. *qu'il n'y a que le sage qui soit riche*.

M. du Bois admet tous ces Paradoxes, à la reserve du troisiéme; dont la fausseté est si évidente, qu'*Horace* même, tout Payen qu'il étoit, s'en est moqué.

(*a*) *Nec*

(*a*) *Nec vincet ratio hoc, tantundem ut peccet idemque*
Qui teneros caules alieni fregerit horti;
Et qui nocturnus Divûm sacra legerit.

La raison ne persuadera jamais, qu'un homme, qui n'aura dérobé que des choux dans un jardin, aît fait un aussi grand crime que celui, qui aura pillé de nuit le Temple d'un Dieu.

(*b*) Nôtre Traducteur a jugé à propos de refuter cette maxime ridicule de la morale Stoïcienne, & a mis pour cèt effet un assez long Avertissement au devant du troisiéme Paradoxe, outre les notes dans lesquelles il refûte toutes les raisons de Ciceron. Il établit donc qu'il y a un *Ordre* juste & immuable qui régle les actions, les sentimens, & la conduite des hommes, & que cèt Ordre est la raison de Dieu même, & sa volonté éternelle. La justice n'est autre chose que la volonté ferme que cèt Ordre soit gardé en tout. Dieu aime nécessairement cèt Ordre, puis qu'il s'aime nécessairement soi-même, & par conséquent il aime nécessairement tout ce qui lui est conforme, & hait de même tout ce qui lui est contraire; les dispositions interieures, comme les actions exterieures. Ce n'est

(*a*) *Satir. III. du Liv.* 1. (*b*) *pag.* 289. *& suiv.*

n'eſt donc pas aſſez de ſuivre l'Ordre, il faut l'aimer, puis qu'il eſt de l'Ordre même que nous l'aimions; & que nous ne ſommes au monde que pour cela. Comme donc nos actions ſont mauvaiſes, lorsqu'elles ne ſont pas conformes à l'Ordre, nous ſommes mauvais nous mêmes, lors que nôtre cœur n'y eſt pas conforme, c'eſt-à-dire, lors que nous ne l'aimons pas. D'où il paroit que *le bien* & *le mal* n'eſt autre choſe que la conformité ou la non-conformité avec l'Ordre.

Cela poſé, pour ſavoir comment les actions peuvent être plus ou moins bonnes ou mauvaiſes les unes que les autres, il faut les conſidérer ou en elles-mêmes, ou par raport à la diſpoſition du cœur dont elles partent. En elles-mêmes, il y a de certaines actions par leſquelles l'Ordre reçoit, pour ainſi dire, de bien plus grandes playes que par d'autres. La plus legére intempérance, par exemple, eſt contre l'Ordre, auſſi bien que le meurtre, puis que l'Ordre défend l'un & l'autre. Mais la playe que l'on fait à l'Ordre, par une petite intemperance eſt bien moindre, que celle qu'on lui feroit par un meurtre; puis que les conſéquences d'un meurtre ne

vont

vont pas à moins, qu'au renversement entier de la societé humaine. Il y peut avoir d'ailleurs un certain assemblage de circonstances, par lesquelles une seule & même action se trouve contraire à l'Ordre en plusieurs chefs. On trouve, par exemple, dans un parricide, un très-grand nombre de circonstances, qui agravent le crime, lesquelles on ne trouve pas dans le simple meurtre.

A l'égard de la disposition du cœur, on trouvera encore plus de différence, entre les différentes actions bonnes ou mauvaises: car il est bien visible, que celui qui commet les actions les plus énormes, c'est-à-dire, celles qui font de plus grandes playes à l'Ordre, ou dans lesquelles il se rencontre un amas de circonstances qui accumulent plusieurs crimes dans un seul, il est bien visible, dis-je, qu'un tel homme a plus de mépris pour l'Ordre, que celui qui commet des fautes beaucoup moins énormes.

Il est donc constant que cette prétenduë égalité des vertus & des vices, est une pure chimére, que toutes les raisons & toute l'Eloquence de Ciceron ne sauroient établir. Il est étonnant que Mr. & Mad. *Dacier*, qui ne peuvent avoir ignoré ce que tâche d'établir

blir cèt Orateur Romain dans son troisiéme Paradoxe, ayent entrepris de justifier les Stoïciens, sur leur Doctrine de l'égalité des pechez, dans leur Préface sur les *Réflexions Morales de l'Empereur Marc Antonin.*

2. *La* POETIQUE *d'*ARISTOTE, *contenant les Régles les plus exactes pour juger du* Poëme *Héroique*, *& des piéces de Theatre*, *la Tragédie*, *& la Comedie. Traduite en François avec des Remarques Critiques sur tout l'Ouvrage. Par* Mr. DACIER. A Paris, chez Claude Barbin. in 12 1692. pagg. 527. & se trouve à Amsterdam chez les Huguetan.

CE Livre d'*Aristote* est, sans contredit, le meilleur Traité que nous ayons sur l'Art Poëtique, & tout ce qu'ont écrit depuis soit les Anciens soit les Modernes, sur le même sujet, en a été tiré. Ou s'ils ont voulu dire quelque chose de nouveau, ils sont ordinairement tombez dans l'erreur. Il est vrai qu'Aristote est assez obscur dans cèt Ouvrage, de même que dans les autres qu'il a composez, & cette obscurité vient en partie de ce qu'il est fort succint: mais M. *Dacier* supplée à tout cela, tant par la netteté de sa Version, que par les longues notes qu'il y a ajoûtées, dans les-

lesquelles il explique les régles établies par Aristote, & par des exemples, & par toutes les lumieres qu'on peut tirer des Anciens sur ce qui regarde la Poësie en général, & le Théatre en particulier; & où il défend partout les maximes de ce Philosophe, contre ceux qui ont voulu les combatre.

I. M. Dacier a mis au devant de sa Traduction une Préface, dans laquelle il entreprend de prouver, que la Poësie est un Art, que cèt Art est trouvé, & que ses Régles sont si certainement celles qu'Aristote a établies, qu'il est impossible d'y réüssir par un autre chemin. Pour établir ces veritez, il remonte jusqu'à l'origine de la poësie, qu'il trouve dans les Fêtes établies pour délasser les hommes de leur travail, & pour offrir des sacrifices à la Divinité. Ils s'assembloient pour cèt effet en certains tems, & surtout en Automne, après la recolte des fruits. Ce fut ce qui donna naissance à la Poësie, parce que les hommes, portez naturellement à l'imitation & à la Musique, employérent ces talens à chanter les Loüanges du Dieu qu'ils adoroient.

Dans la suite ils mêlérent les loüanges des hommes à celles de leurs Dieux; & la licence s'augmentant peu-à-peu, ils remplirent ces Poëmes de Satires piquan-

piquantes, qu'ils se chantoient les uns aux autres dans la chaleur du vin. Les Poëtes qui vinrent ensuite, & qui étoient proprement les Philosophes & les Théologiens de leur tems, profitant de la passion qu'on avoit pour ces Fêtes & pour ces spectacles, & voyant qu'il étoit impossible d'y rétablir la premiére simplicité, prirent un autre chemin pour rémédier à ce desordre, & leur donnérent des instructions déguisées sous l'apast du plaisir.

Homére inventa ou perfectionna le Poëme Epique. Mais quelque utile que fût ce Poëme, il ne pouvoit agir que sur les habitudes, & n'étoit pas assez vif, pour corriger les passions. Il faloit un Poëme, qui en imitant par l'action, fit un effet plus prompt & plus sensible sur l'esprit, & ce fut ce qui donna lieu à la Tragédie, laquelle bannit d'abord les Satires, & purgea la Poësie de tous les desordres, que la corruption y avoit aportez.

Cette Histoire suffit pour faire voir que la Poësie est un art, puis qu'elle se propose un but certain, & qu'il y a un chemin qui y conduit. Pour faire voir que cet Art est trouvé, M. Dacier fait l'éloge d'Aristote, qui en a donné les régles, & montre qu'il n'y en a aucune, qui ne soit apuyée sur la raison,

ſon, & puiſée dans le ſentiment commun de tous les hommes. Il ajoûte à cela les effets que ces mêmes régles ont produit dans des Siécles & ſur des Peuples tout différens, depuis qu'elles ont été inventées, juſques à préſent.

De ce que la Poëſie eſt un Art, on conclut qu'elle eſt utile, & que la Tragedie en particulier, lors qu'elle eſt faite ſelon les régles d'Ariſtote, eſt le plus avantageux & le plus néceſſaire de tous les divertiſſemens. Les hommes ſont aujourdhui, ce qu'ils ont été autrefois, ils ont les mêmes paſſions, & courent avec la même ardeur après les plaiſirs. Entreprendre de les ramener par la ſévérité des préceptes, c'eſt vouloir métre une bride à un cheval fougueux au milieu de ſa courſe. Comme ils aiment encore les divertiſſemens où il y a de l'ordre, & les ſpectacles où l'on trouve de la vérité, il faut ſe ſervir de ce penchant pour les corriger, & c'eſt ce que fait la Tragedie, qui eſt le ſeul divertiſſement, où ils puiſſent trouver l'agréable avec l'utile. Elle repréſente non ſeulement les malheurs que les crimes volontaires attirent toûjours ſur ceux qui les commettent; mais auſſi ceux que des fautes même involontaires & commiſes par imprudence attirent ſur nos ſembla-

blables. Elle nous aprend à nous tenir sur nos gardes, & à purger & modérer les passions, qui ont été la seule cause de la perte de ces malheureux. Comme il y a peu de gens, de ceux qui n'entendent que nôtre langue, qui ayent lû la Poëtique d'Aristote, nous indiquerons ce qu'elle contient, & y ajoûterons quelques remarques de M. Dacier.

II. DANS les 4. premiers Chapitres Aristote traite de la nature de la Poësie en général, & des causes qui l'ont produite. Il fait voir que la Poësie n'est qu'une Imitation des actions des hommes, bonnes & mauvaises. Cette imitation est de trois sortes, car ou elle se fait par un simple recit, comme dans le Poëme Dithyrambique, dans lequel le Poëte narre toûjours, sans jamais agir : ou elle se fait uniquement par l'action, comme dans la Tragedie où le Poëte ne parle jamais, mais où l'Auteur s'explique en agissant : ou enfin cette Imitation se fait par l'action & par le recit joints ensemble, comme dans le Poëme Epique, où tantôt c'est le Poëte qui parle, & fait un simple recit, & tantôt il introduit ses Personnages parlans & agissans.

Aristote attribue l'origine de la Poësie à deux causes. La premiere est l'Imitation, à laquelle les hommes sont

tous portez naturellement. La seconde est l'amour qu'ils ont pour le nombre & pour l'harmonie, c'est-à-dire, pour la cadence des vers & pour le chant. Il explique après cela l'origine & les progrès de la Tragedie & de la Comedie. La premiére nâquit des Dithyrambes qu'on chantoit en l'honneur de Bacchus, & la seconde des Chansons obscénes sur les avantures des hommes les plus vils, dont on faisoit des railleries piquantes. La Tragedie, avant *Thespis*, n'étoit qu'un simple chant de tout le Chœur. Ce Poëte y jetta un Personnage, qui pour delasser le Chœur & lui donner le tems de prendre haleine, recitoit les avantures de quelque homme illustre. *Eschyle* ajoûta un second Personnage, pour rendre ce recit plus animé. Il diminua la longueur du Chant du Chœur, & cèt accessoire, qui n'étoit fait que pour délasser le Chœur, devint ensuite le principal, & le Chœur à son tour ne servit qu'à délasser les Acteurs, & marquer la distinction des Actes. De là vient qu'Aristote donne le nom d'*Episode*, c'est-à-dire, de chose ajoûtée, à tout ce qui est different de ce que recite le Chœur, bien que ce soit présentement ce qu'il y a de principal.

Sophocle ajoûta un troisiéme Acteur aux deux d'Eschyle ; estimant que deux

Acteurs ne suffisoient pas toûjours pour bien remplir une Scéne, & ne pouvoient pas donner lieu à la varieté des sentimens & des mouvemens qui y doivent régner. Les Tragiques Grecs en demeurérent là, & ne mirent que rarement plus de trois Acteurs sur la Scéne. Mais M Dacier soûtient qu'on peut bien y en métre 4. & 5. quand la matiére le demande, pourvû que l'on évite la confusion, cela donnant de la majesté à une Scéne, & augmentant le trouble, qui y doit régner.

Aristote traite de la Comedie en particulier dans le Chapitre V. Il décide que le sujet en sont les plus méchans hommes, non dans toutes sortes de vices; mais seulement dans le ridicule. Les autres genres de méchanceté ou de vice ne sauroient y trouver place, parce qu'ils ne peuvent attirer que l'indignation ou la pitié, passions qui ne doivent nullement régner dans la Comedie. Le Traducteur prétend que M. Corneille, qui n'a pas paru satisfait de la définition qu'Aristote donne de la Comedie, ne l'a pas entenduë; & que c'est mal-à-propos que ce Tragique moderne a crû que les Rois pouvoient trouver place dans la Comedie, & qu'il suffisoit pour cela de donner à la Piéce le nom de *Comedie*

Héroïque. La Majesté des Rois ne convient point à ce Poëme, qui a toûjours le ridicule pour objet.

Comme Aristote marque dans le même Chapitre ce que l'Epopée & la Tragédie ont de commun, & ce qu'elles ont de différent, & qu'il fait consister l'une de ces différences, en ce que la Tragédie se renferme, autant qu'il est possible, dans un tour du Soleil, au lieu que l'Epopée peut prendre un tems beaucoup plus long ; cela donne occasion à M. Dacier d'expliquer ce que signifie un tour du Soleil. Il soûtient qu'il ne faut point entendre par là toute l'étenduë du jour naturel, comme l'ont cru tous ceux qui ont établi que l'action de la Tragédie peut durer 24. heures Cela est contraire, & à la pratique constante de tous les Poëtes Grecs, & même au sens commun, qui ne permet pas qu'une action continuë, & qui doit être toute entiére exposée à nos yeux, dure si longtems, & amuse des Spectateurs un jour & une nuit.

Cela ruineroit toute la vraisemblance, qui est un des principaux fondemens de ce Poëme. Aristote entend par le tour du soleil tout le tems, que le soleil employe à parcourir un Hémisphére, & il détermine sagement que toute l'action d'une Tragedie doit

se

se renfermer dans l'espace d'un jour ou d'une nuit. L'action des plus belles Piéces de Sophocle, qu'on doit suivre en cela comme des modéles achevez, ne dure pas 4. heures.

Les 18. Chapitres suivans sont employez tout entiers à traiter de la Tragedie. Aristote prétend que le but de ce Poëme est d'achever de purger les passions, par le moyen de la compassion & de la terreur. Il y a bien des Interprétes, qui n'ont pas entendu ce que vouloit dire ce Philosophe, & ceux qui l'ont entendu ont rejetté son opinion. M. Dacier s'étend beaucoup à l'expliquer & à la défendre. Il soûtient qu'Aristote a voulu dire, que la Tragedie emporte l'excès des passions par où elles péchent, & les reduit à une juste modération. Elle le fait en excitant en nous la terreur & la compassion, à la vuë des malheurs que nos semblables se sont attirez par des fautes, involontaires, & elle purge ces mêmes passions, en nous rendant ces mêmes malheurs familiers; car elle nous aprend par là à ne les pas trop craindre, & à n'en être pas touchez, quand ils arrivent véritablement.

Elle purge aussi toutes les autres passions, qui nous pourroient précipiter dans la misére de ceux dont on nous ré-

réprésente les malheurs ; car en étalant les fautes qui ont attiré sur ces malheureux les peines qu'ils soufrent, elle nous aprend à nous tenir sur nos gardes pour n'y pas tomber, & à moderer la passion, qui a été la cause de leur perte. Il n'y a personne, par exemple, qui en voyant l'*Edipe* de Sophocle, n'aprenne à corriger en soi la témérité & l'aveugle curiosité, qui sont les véritables causes de ses maux, & non pas ses crimes.

M. Dacier reconnoit qu'il est difficile de comprendre comment Aristote a pû métre la Musique comme une partie de la Tragedie. Car il avoüe qu'il n'y a rien qui paroisse si opposé à une action tragique que le Chant, ce qui lui fait regarder les *Opera*, comme des *grotesques*, & des piéces entiérement ridicules, opposées à la droite raison & à toutes les régles. Voici donc comment la Musique devint partie de la Tragedie. Les Grecs étoient les Peuples du monde les plus superstitieux, & les plus portez à la danse & à la musique, qui faisoient une partie de leurs cérémonies & de leur Réligion. Les Chœurs ayant donc passé des Hymnes à la Tragedie, & de l'Autel au Théatre; & les Poëtes, pour satisfaire à la Réligion ayant consacré les Chœurs de leurs Tragedies

gedies à chanter les loüanges des Dieux, les chants du Chœur furent quelque tems indépendans de l'action tragique, où on les inseroit; & n'eurent que peu ou point de raport avec elle. On s'aperçut bientôt du défaut de ces Chansons étrangéres; on travailla à le corriger, & peu-à-peu on reduisit le Chœur à ne dire que des choses convenables au sujet de la Tragedie; mais on retint le mouvement & le chant des anciens Chœurs; parce que l'un & l'autre s'accordoient parfaitement avec les discours des Personnages qui composoient le Chœur; qu'ils contenoient la passion dominante des Grecs; & qu'ils convenoient admirablement à leur sensibilité.

En parlant de l'Unité de l'action, Aristote rejette avec raison, ceux qui prétendoient que l'unité du Heros suffisoit pour établir cette unité de l'Action. Il fait voir qu'il faut que l'action elle même soit une & toute entiére, & que ses parties différentes soient tellement liées les unes avec les autres, que si on en transporte ou que l'on en ôte une seule, le tout soit entiérement changé ou détruit. Il ne veut pas que le Poëte Tragique s'attache scrupuleusement à suivre toûjours les Fables reçuës, d'où l'on tire d'ordinaire les

sujets des Tragédies. Il est pourtant vrai que les sujets tout nouveaux sont infiniment plus difficiles à traiter comme *Horace* l'a remarqué.

Aristote divise les Fables en simples & implexes. Les simples sont celles où il n'y a ni *Peripetie*, c'est-à-dire, ni changement d'état, ni reconnoissance; & dont le dénoüement n'est qu'un simple passage de l'agitation & du trouble, au repos & à la tranquillité, comme dans l'*Ajax* & dans le *Philoctete* de Sophocle. Ces Fables sont les moins parfaites. Les implexes sont celles où il y a, ou une Peripetie, ou une reconnoissance, ou toutes les deux ensemble; comme dans l'*Edipe* de Sophocle, où ce Prince vient à connoître qui il est, & cette connoissance le jette d'un état fort heureux, dans le comble de tous les malheurs. Or afin que la reconnoissance & la Peripetie, soient nécessaires ou vrai-semblables; elles doivent naître du fond même du sujet, & telle est la Peripetie & la reconnoissance de l'Edipe, qui naissent de la Fable même, & qui sont amenées & ménagées dès le premier Acte. Nos Poëtes Tragiques ont peu de dénoüemens qui se fassent par la reconnoissance. M. Corneille, qui croyoit qu'elle étoit d'un grand ornement dans

la

la Tragédie, soûtenoit qu'elle avoit ses incommoditez. Mais M. Dacier prétend que ces incommoditez ne consistent qu'en ce qu'elles sont difficiles à bien traiter. Corneille lui-même, qui l'a voulu employer dans son Heraclius, n'y a point réüssi; & cette Piéce est une énigme perpetuelle depuis le commencement jusques à la fin.

On a condamné Aristote de ce qu'ayant dit que le Prologue de la Tragedie, est toute cette partie qui précéde l'entrée du Chœur, il en fait une partie essentielle de ce Poëme; quoi qu'il y ait plusieurs piéces, qui commencent par le Chœur, & où par conséquent il n'y a point de Prologue. Son Interpréte soûtient que ces Censeurs n'ont pas sû ce qu'ils reprenoient; & qu'ils n'ont pas pris garde que c'est quelquefois le Chœur qui commence l'Action & fait le Prologue & qui ne devient Chœur qu'après que l'Action a été commencée; & qu'il y a d'autres Piéces où le Chœur est le premier sur le Theatre, & où il ne laisse pas d'y avoir un Prologue; il en cite divers exemples, qui sont autant de Démonstrations.

Aristote s'étend beaucoup sur les Caractéres, qu'on doit choisir pour la Tragédie, afin qu'elle soit parfaite. Il

 ne

ne faut pas que ce soit un très-honnête homme qui tombe de la prosperité dans l'adversité, puis qu'un tel objet ne peut exciter ni la terreur, ni la compassion, & n'est propre qu'à donner de l'horreur. Selon cette régle, les Martyrs ne doivent point être produits sur le Theatre, puis que ce sont des gens de bien, qui sont malheureux; quoi que M. Corneille soit d'un autre sentiment, pour avoir lieu de défendre son *Polyeucte*. Il est vrai que cette Piece a eû beaucoup de succès; mais M. Dacier blame le succès même de la Piéce, qu'il attribuë au mauvais goût de nôtre Siecle. Il ne parle ainsi que par raport au sujet; avoüant, quant au reste, que c'est, peut-être, la Piece de M. Corneille la mieux conduite, la plus pleine de beaux sentimens & de beaux caractéres, & où les mœurs sont admirablement bien marquées.

On ne doit pas non plus choisir pour le sujet de la Tragedie un très-mechant homme, pour le faire passer d'un état malheureux à un état heureux, cela n'exciteroit ni terreur, ni compassion, & ne feroit aucun plaisir. Il ne faut pas aussi representer les malheurs d'un très-mechant homme. Cette représentation ne produiroit ni la crain-
te,

te, qui ne naît que des malheurs de nos ſemblables ; ni la pitié, qui n'eſt produite que par les malheurs de ceux qui méritent un meilleur ſort. Il reſte donc que ce ſoit une perſonne qui tienne le milieu, & qui n'étant ni vicieuſe, ni juſte dans un ſouverain degré, ne s'attire ſes malheurs, que par quelque faute involontaire, comme Œdipe. Cette régle paroit bien ſevére, & nos Poëtes Modernes n'y regardent pas de ſi près.

Pour ce qui regarde les mœurs, voici les qualitez qu'elles doivent avoir ſelon Ariſtote. 1. La premiere eſt qu'elles ſoient bonnes, non d'une bonté morale, comme l'ont entendu quelques uns ; ce Philoſophe veut dire qu'elles ſoient bien marquées, en ſorte qu'on puiſſe facilement reconnoître par ce que dit celui qui parle quelle ſera la réſolution qu'il prendra, ſoit qu'il ſe porte au bien, ou au mal. 2. Il faut que les mœurs ſoient convenables, c'eſt-à-dire, que châcun parle ſelon ſon âge, ſon état, ſa condition, &c. 3. Elles doivent être ſemblables, c'eſt-à-dire, que quand on emprunte quelque Perſonnage de la Fable ou de l'Hiſtoire, il faut le peindre tel qu'il eſt ;

Sit Medea ferox, invictáque ; flebilis Ino &c.

(a) dit

(*a*) dit Horace. 4. Enfin elles doivent être égales., c'est-à-dire, qu'un Personnage doit être jusqu'à la fin, tel qu'il a été au commencement; ou s'il a été inégal dans ses mœurs, qu'il le soit toûjours de la même maniere. Aristote déclare dans le même endroit, que le denoüement doit être tiré du sujet même, & qu'on ne doit point y employer le secours d'une machine. M. Dacier ne condamne pas cette régle; mais il la regarde comme un peu trop sevére, & croit qu'on y peut aporter la modification d'Horace,

(*b*) *Nec Deus interfit, nisi dignus vindice nodus*
Inciderit.

On ne doit point faire paroître les Dieux, si le nœud ne mérite qu'ils viennent eux-même le délier.

Aristote n'oublie pas l'Unité de lieu, qui est une des principales régles du Poëme Dramatique. M. Dacier condamne pour cette raison le *Cinna* de Corneille, où l'on est tantôt dans la Maison d'*Emilie*, tantôt dans le Palais d'*Auguste*, & où l'on assiste même à un Conseil, que ce Prince tient dans son cabinet les portes étant fermées. Il est vrai que ce Poëte s'excuse, sur ce

(*a*) *Dans son Art Poëtique.* (*b*) *Là même.*

ce qu'on ne se donne pas aujourdhui la liberté de tirer les Rois & les Princes de leurs apartemens : mais cela ne prouve rien, parce que ces sujets étant tirez de l'Histoire ou de la Fable ancienne, il se faut transporter dans ces tems-là, & n'ajuster pas les mœurs anciennes aux nôtres. D'ailleurs c'est la faute du Poëte, s'il ne fait pas sortir un Prince de son cabinet. Il faut qu'il dispose son sujet de telle sorte, & que les raisons soient si pressantes, que bien loin de blâmer le Poëte de ce qu'il le feroit sortir, on le blamât, s'il ne le faisoit pas. On conclut encore, que le lieu de la Scéne doit être un lieu public, & non la chambre d'une Princesse ou le cabinet d'un Prince, puis que l'Action doit être publique.

M. Dacier condamne aussi les Poëtes modernes d'avoir banni le Chœur de la Tragédie. Il en fait voir la nécessité en remarquant, que comme la Tragedie est la représentation d'une action publique & visible, & qui est faite par des Personnages illustres, il n'étoit pas possible que cette action se passât en public, sans qu'il y eût beaucoup de gens, autres que les Acteurs qui y fussent interessez, & dont la fortune dépendit de celle de ces premiers

Per-

Personnages. C'étoit là les gens qui composoient le Chœur. On l'a ôté, non seulement parce qu'il exigeoit nécessairement l'Unité de lieu, à laquelle les Modernes ne se sont pas attachez fort scrupuleusement ; mais aussi parce que la plûpart des sujets de nos Tragedies, se passent dans des chambres & dans des cabinets, où il est impossible d'introduire un Chœur ; puis qu'il ne faut pas que des actions secretes ayent un si grand nombre de témoins, ce qui ôteroit toute la vraisemblance. C'est là la raison la plus plausible qu'on puisse alleguer contre le Chœur : mais on ne prend pas garde, que l'on rend les Spectateurs témoins de ces mêmes actions secrétes, & qu'il n'est pas plus naturel, que les Bourgeois de Paris, comme dit M. Dacier, voyent ce qui se passe dans le cabinet des Princes, qu'il le seroit d'y faire entrer un certain nombre de gens, que la fortune de ces Princes doit nécessairement entrainer. Il ne sauroit soufrir, que pour distinguer les Actes, on ait substitué les violons au Chœur, & que lors qu'on est dans l'attente terrible, de ce que deviendront Edipe, Cinna, &c. au lieu d'entendre quelque chose qui convienne au sujet, & qui donnant du plaisir, conduise toûjours vers la Catastrophe;

phe ; on n'entende que des airs de violons.

III. ARISTOTE parle de l'Epopée en particulier dans les 24. & 25. Chapitres, & il en traite fort en abrégé, parce que les principales régles de la Tragedie lui conviennent aussi. L'Epopée doit renfermer une seule action entiere, parfaite, & achevée. Telles sont l'*Iliade* & l'*Odyssée* d'Homere, dont l'une a pour action, la seule colére d'*Achille* ; & l'autre le retour d'*Ulysse* dans ses Etats. Ce qu'a l'Epopée de particulier, c'est qu'elle peut faire voir tout à la fois plusieurs choses qui s'exécutent en même tems, & en differens lieux, & qui étant toutes propres au sujet, donnent à ce Poëme une étenduë que la Tragedie n'a pas. Mais il faut pourtant, au jugement d'Aristote, qu'elle puisse être toute luë dans un seul jour. Il faut encore que l'Epopée, qui doit être dramatique aussi bien que la Tragedie, fasse beaucoup parler ses principaux personnages, & que le Poëte, qui est celui qui recite, y parle peu : & c'est aussi ce qu'a pratiqué Homere, puis qu'il fait paroître incessamment ses Personnages, qui parlent eux-mêmes, & qui sont veritables Acteurs.

Le Chapitre XXVI. contient les objections

jections qu'on fait ordinairement aux Poëtes, & les raisons qu'on peut alleguer pour les justifier; d'où Aristote, & son Interpréte après lui, prennent occasion de défendre Homere de divers défauts prétendus qu'on a crû voir dans ses Poëmes. On l'a accusé, par exemple, d'avoir attribué aux Dieux toutes les passions & tous les vices des hommes. Aristote se contente de dire pour le justifier, qu'il a suivi ce qu'on en avoit publié avant lui. Mais M. Dacier va plus loin. Il prétend que toutes les Divinitez qu'Homere introduit sont allégoriques. Qu'il en parle, ou comme Poëte Théologien, & qu'alors il n'en dit rien qui ne soit bon; quoi qu'il leur attribuë des passions; comme l'Ecriture en attribuë au vrai Dieu. Ou comme Poëte Physicien, & alors il fait des Dieux des causes naturelles, & leur donne des mœurs, des discours, & des actions conformes à la nature des choses, qui représentent ces Divinitez. Ou enfin comme Poëte moral, qui fait des Dieux, de nos vertus & de nos vices. On ajoûte, que toute allegorie à part, les fictions d'Homere sont merveilleuses; *& qu'on trouve des exemples de ces expressions & de ces figures dans nos Livres Sacrez.*

On a encore blâmé la bassesse des com-

comparaiſons d'Homere, & l'on n'a pû ſoufrir, par exemple, qu'il aît comparé *Ajax* à un âne. Mais l'on répond que du tems d'Homere les Anes n'étoient pas mépriſez comme ils le ſont aujourdhui ; que leur nom n'avoit pas été converti en injure, & que c'étoit la monture des Princes & des Rois. L'on ne peut donc avec juſtice ſe moquer de cette comparaiſon ; d'autant moins que le Patriarche *Jacob* l'employe à l'égard d'*Iſſachar* Geneſ. XLIX, 14. *Iſſachar*, dit-il, *ſera comme un âne fort, qui ſe tient dans ſes bornes.*

Dans le dernier Chapitre, Ariſtote examine, lequel des deux Poëmes eſt le plus parfait, ou la Tragedie ou l'Epopée ; & après avoir montré les avantages de l'un & de l'autre, il ſe déclare pour le premier. Au reſte, l'Art Poëtique d'Ariſtote ne finiſſoit pas là. Il traitoit dans les Livres ſuivans, de la Comedie, des *Mimes*, des *Dithyrambes*, des *Nomes*, c'eſt-à-dire, des loix & des modes du chant, du jeu de la flute & de la Lyre, & de toutes les paſſions. Mais ces Livres ſe ſont perdus.

3. TRAGEDIES *Grecques de* SOPHOCLE, *Traduites en François, avec des Notes Critiques, & un examen de chaque piéce ſelon les regles du*

du Theatre. Par. M. DACIER. A Paris, chez Claude Barbin. 1693. in 12. pagg. 324. Et se trouve à Amsterdam, chez les Huguetan.

APRES avoir expliqué la Poëtique d'Aristote, M. Dacier a cru qu'il étoit à propos de traduire quelque Tragédie Greque, afin qu'on pût voir en même tems la régle & l'exemple. Il a choisi pour cèt effet l'*Edipe* & l'*Electre* de *Sophocle*, qui sont des chefs d'œuvre dans leur genre, & ce que l'Antiquité a de plus parfait, pour la Fable & pour le sujet, pour les caractéres, pour les sentimens, & pour la diction. Il est vrai que ces Piéces perdent infiniment de leur beauté par la traduction, qui les dépouille de l'ornement du discours, du nombre, & de l'harmonie. Mais on ne laisse pas d'y voir le plan du Poëte & la maniére dont il l'a exécuté.

L'Edipe est une Tragédie simple, puis qu'elle n'a qu'une Catastrophe; & elle est implexe, puis qu'elle a la reconnoissance & la peripetie, comme on l'a déja rémarqué dans l'Extrait précédent. M. Dacier s'attache à bien faire connoître l'adresse de Sophocle dans la constitution de son sujet; & distingue pour cela, ce qu'il y a de propre, & que

que l'Histore a fourni au Poëte, d'avec les circonstances qu'il a lui-même imaginées. Il insiste encore ici sur la nécessité du Chœur, dont l'un des principaux usages est, qu'il ne manque jamais de corriger par des réflexions pleines de sagesse & de pieté, ce que le Poëte est souvent obligé de faire avancer à ses Acteurs de contraire à la Réligion & à la vertu. Au lieu que dans nos Tragédies, il n'y a personne qui corrige ce que les Acteurs emportez par la passion disent & font selon les maximes du monde; en sorte que ces maximes pernicieuses se fortifient dans l'esprit du spectateur, qui en est déja prévenu, & y nourrissent les passions, au lieu de les purger & de les éteindre. M. *Racine* touché, sans doute, de ces raisons, a rétabli le Chœur dans ses (*a*) deux dernieres piéces. M. Dacier fait encore remarquer, que Sophocle choisit si bien le moment où toute l'intrigue se dévélope; que toute l'Action ne duroit que quatre heures avec tous les Chants du Chœur. Il en est de même des autres piéces de ce Poëte, ce qui fait voir combien la régle des 24. heures étoit inconnuë aux Anciens.

L'Electre est une Tragedie double, c'est-à-dire, qui a une double Catastrophe

(*a*) *Dans son* Esther *& dans son* Athalie.

phe ; une Catastrophe heureuse pour les bons, & une funeste pour les méchans, qui est une espéce de Tragedie très-inférieure à la premiere, & qui ne doit son origine, qu'à la foiblesse de quelques Spectateurs. Car les Poëtes s'étant aperçus qu'il y en avoit toûjours de trop foibles ou de trop delicats, pour pouvoir soufrir les Catastrophes funestes, cherchérent à leur plaire en inventant, à l'exemple de l'Odyssée d'Homere, une double Catastrophe. L'Electre est implexe comme l'Edipe, puis qu'elle a la reconnoissance & la peripetie. On avoüe que le sujet en paroit trop horrible puis qu'on y voit un Fils qui tue sa Mere de propos déliberé, & une Fille qui excite son Frére à ce meurtre. Aristote a connu ce défaut, & les Atheniens devant qui elle fut joüée en parurent choquez. Il est vrai que le Poëte a diminué cette atrocité autant qu'il a pû, en représentant vivement les malheurs ausquels *Electre* étoit exposée par la barbarie de *Clytemnestre* sa Mére, qu'il dépeint des plus noires couleurs. Mais tout cela n'excuse pas entiérement Sophocle ; & afin que cette Piéce réüssit sur nôtre Theatre, il faudroit, ou qu'Oreste tuât Clytemnestre sans la connoitre, ou que Clytemnestre s'enferrât elle-

même

même en voulant sécourir *Egysthe* son Adultére, & dont elle avoit fait son Mari. C'est la methode que tout Poëte doit suivre, quand il traitera de pareils sujets.

Il y a une autre faute dans l'Electre de Sophocle, c'est qu'il y est parlé des jeux Pythiques, qui ne furent établis que 600. ans ou environ après la mort d'Oreste. Sophocle étoit trop habile pour ne pas s'apercevoir de cèt anachronisme ; qui paroit d'autant moins pardonnable, qu'il pouvoit facilement ôter cèt endroit, en supposant que la prétenduë mort d'Oreste étoit arrivée d'une toute autre maniere, sans rien changer d'ailleurs à la Piéce ; mais, peut-être, que le Poëte n'a pû résister à la tentation d'inserer dans sa piéce un recit qu'il avoit tout prêt de ce qui s'étoit passé aux jeux Pythiques, & qui a des charmes merveilleux ; s'imaginant d'ailleurs, que ses Auditeurs étoient trop mal instruits, pour prendre garde à l'alteration qu'il faisoit à l'Histoire en ce point.

Au reste, en lisant ces deux Tragedies de Sophocle on a éte confirmé dans le sentiment qu'ont déja avancé quelques Critiques, c'est que l'on trouve dans les anciens Auteurs Prophanes quantité d'expressions remarquables

toutes conformes à celles de l'Ecriture, & qui peuvent beaucoup servir à l'intelligence des Livres sacrez. Il ne sera pas hors de propos d'en alleguer ici quelques unes.

L'Ecriture dit des hommes qui ont un entendement ; mais qui ne comprennent point ce qu'on leur prêche, qu'en *voyant ils ne voyent point*. Dans l'Edipe de Sophocle *Tiresias* dit à ce Prince, (a) *en voyant vous ne voyez pas vos malheurs*. *Jesus-Christ* dit que sa *viande est de faire la volonté de son Pére*. Dans l'Electre, cette Princesse dit à sa sœur, (b) *vivez dans l'abondance & dans les plaisirs, & que je n'aye d'autre nourriture, que de ne pas faire des choses si mortifiantes*. *Isaïe* & *S. Paul* disent des Messagers de bonnes nouvelles, que *leurs piés sont beaux sur les montagnes* ; & Electre dit à son Frere, (c) *qu'il a le ministére de ses piés fort agréable*. On n'a qu'à ouvrir *Homére*, pour y trouver des expressions, & même des coûtumes, & quelques sentimens conformes à ceux de l'Ecriture. Nous n'en alléguerons qu'un exemple. Il est dit dans les *Actes*, que les Juifs n'avoient fait qu'accomplir les Conseils de Dieu

(a *Acte II. Scene 2.* (b) *Electre, Acte I. Scéne 6.* (c) *Electre, Acte IV. Scéne 2.* ἥδιστον ἔχων ποδῶν ὑπηρέτημα.

Dieu, en faisant mourir son Fils. Homere dès le commencement de *l'Iliade*, parlant de la colére d'*Achille*, qui fut cause de tant de maux, & de la mort d'un si grand nombre de Grecs, assûre (*a*) qu'en tout cela les desseins de *Jupiter* s'accomplissoient.

4. TRADUCTION *nouvelle des* SATYRES *de* JUVENAL *en vers François. Avec des Remarques sur les passages les plus difficiles. Par Monsieur de* SILVECANE, *Président en la Cour des Monnoyes, Commissaire de sa Majesté en ladite Cour au département de Lyon & autres Provinces, Ancien Prévôt des Marchands de lad. Ville.* Tome I. A Paris, chez Robert Pepie. 1690. in 12. pagg. 622.

ON n'a vû que le premier Volume de cette Traduction, qui contient les sept premiéres Satires de Juvenal, mais on sait que le second paroit à Paris depuis quelque tems. Il n'y a guéres de dessein en matiére de litérature plus difficile à exécuter, que celui que M. de *Silvecane* s'est proposé. *Juvenal* est fort obscur en lui-même. Il parle d'un grand nombre de personnes qui nous

(*a*) *Homer. Iliad.* α. *vers.* 5. Διὸς δ' ἐτελείετο βουλή.

ſont inconnuës. Il fait perpetuellement alluſion à des coûtumes dont il n'y a guéres que les Savans qui ſoient informez ; & ſur la plûpart deſquelles mêmes ils n'alléguent le plus ſouvent que des conjectures très-incertaines. Les maniéres du tems de Juvenal ſont fort différentes de celles du nôtre ; & avec tout cela la Langue Latine a une certaine force d'expreſſion & une certaine briéveté, ſurtout dans les vers, qu'on ne ſauroit rendre en François, même en uſant de longues periphraſes, & en cherchant de grands détours. Ainſi il eſt comme impoſſible de traduire Juvenal en vers François, ſans lui faire perdre les trois quarts de ſes beautez. Il eſt même difficile de ſe rendre partout ſi intelligible, qu'on n'ait point beſoin de Commentaire. C'eſt ce qui paroîtra aſſez à ceux qui compareront les vers latins de Juvenal, avec les vers François de M. de Silvecane, quelque habile qu'il ſoit, & quelque peine qu'il ait priſe pour éviter tous les inconveniens, & ſurmonter toutes les difficultez que nous venons de marquer. S'il ne s'eſt pas expliqué par tout avec autant de force & de brieveté que ſon Auteur, peut-être l'en doit-on moins accuſer, que la pauvreté & la foibleſſe de nôtre langue. Nous alleguerons ici

quel-

quelques exemples, qui est, ce semble, tout ce qu'on peut faire dans l'Extrait d'un Livre de cette nature.

Satire I.

Aude aliquid brevibus Gyaris &
carcere dignum
Si vis esse aliquis. Probitas laudatur & alget.

„ Si tu veux dans le monde être considerable,
„ Hazarde les plus grands forfaits:
„ La probité paroit en tout tems estimable;
„ Mais on ne l'éleve jamais.

Si natura negat, facit indignatio versum
Qualemcunque potest: quales ego, vel Cluvienus.

„ Ne tenons plus nos sentimens couverts;
„ Si le genie est dur, mettons-le à la torture,
„ Le chagrin au besoin forcera la nature,
„ Et par des talens tout divers,
„ *Cluvienus* & moi pourrons faire des vers
„ Qui mettront tout à la censure.

Satire II.

Fronti nulla fides.

„ Le cœur par le visage est
connu rarement,
„ Et l'on juge mal du merite,
„ Lors que le seul dehors d'une
feinte conduite
„ En couvre le déguisement.

Loripedem rectus derideat, Æthiopem albus.

„ Un homme qui va droit peut
rire du boiteux,
„ Le Maure du plus blanc doit
soufrir la censure :
„ Mais lorsque l'un & l'autre
ont la même figure,
„ Trêve d'insulte au malheureux.

Satire III.

*Haud facilè emergunt quorum
virtutibus obstat
Res angusta domi.*

„ Il nous paroit toûjours qu'un
fonds de pauvreté,
„ Oppose à la vertu d'invincibles obstacles :

„ Pour

„ Pour s'élever alors il lui faut
cent miracles,
„ Et que le Ciel conſpire à ſa
félicité.

Satire IV.

Nemo malus felix.

„ La ſageſſe a cèt avantage
„ Qu'elle ſeule établit les hom-
mes bienheureux,
„ Et les méchans n'ont ja-
mais de partage
„ Dans les vrais biens que ré-
pandent les Dieux.

Satire VII.

Sed defluit ætas
Et Pelagi patiens, & caſſidis at-
que ligonis.
Tædia tunc ſubeunt animos, tum
ſéque, ſuamque
Terpſicoren odit facunda & nuda
ſenectus.

„ Quand on a vieilli dans l'é-
tude
„ Et qu'on ſe trouve pauvre a-
près tant de travaux,
„ Cèt état nous paroit ſi peu
juſte & ſi rude,
„ Qu'il nous fait déteſter le ſu-
jet de nos maux

„ De la mer, de la guerre, ou de nôtre ménage,
„ Nous aurions pû tirer un sort moins rigoureux,
„ Il n'en est plus saison sur la fin de nôtre âge,
„ Et pour vivre savans, nous mourons malheureux.

Neque enim cantare sub antro,
Pierio, Thyrsumve potest contingere sana
Paupertas, atque æris inops, quo nocte diéque
Corpus eget.

„ Quand le corps est dans l'indigence
„ L'esprit quitte sa belle humeur.
„ Qui s'enflamme par la science,
„ Languit & n'a plus de puissance,
„ Lorsque de la misére on ressent la rigueur.
„ En ce fâcheux état l'on n'aquiert que des rides;
„ Le genie a besoin d'un peu de liberté
„ Les soucis de la pauvreté,
„ Interdisent toûjours l'antre des Pierides.

En

En voila assez pour faire connoître la nature de la Version de M. Silvecane, & faire voir en même tems tous les longs détours qu'il faut prendre en nôtre langue, pour expliquer ce que la Latine dit en un mot. Il est bon d'insister un moment sur les Notes de nôtre Auteur. Il commence par nous aprendre en peu de mots qui étoit Juvenal. Il étoit d'Aquin ville d'Italie, bien que quelques uns ayent voulu qu'il fût Gaulois. On croit que ce n'étoit que le fils ou l'éléve d'un riche Affranchi. *Quintilien* fut son Précepteur. Juvenal vint à Rome fort jeune du tems de l'Empereur *Claude Neron*, & y passa la moitié de sa vie à faire des déclamations, & à enseigner l'Eloquence. A l'âge de 30. ans, indigné des mœurs débordées des Romains, il commença à composer ses Satires, dans lesquelles il les censura par un stile très-libre & très-sévére. Mais ayant voulu s'en prendre à *Pâris*, l'un des Comédiens de *Domitien*, & qui avoit tout crédit sur l'esprit de cèt Empereur, le vers qu'il récita, & qui est dans sa VII. Satire,

Quod non dant Proceres, dabit Histrio,
„Ce qu'on n'a pas des Grands, on
l'attend du Bouffon.

ce vers, dis-je, piqua si fort Pâris, qu'il persuada à l'Empereur d'éloigner

Juvenal, quoi que déja fort vieux, avec quelque tître d'honneur néanmoins, pour éviter le blâme qu'il pouvoit recevoir, d'exiler un homme sans reproche, & qui avoit l'approbation universelle. On lui donna donc le commandement d'une Cohorte Prétorienne, avec laquelle on l'envoya à la Ville d'Asse à l'extrémité de l'Egypte & de la Libye. Il en revint après la mort de Domitien, & ce fut alors qu'il composa sa IV. Satire, où il parle de cêt Empereur comme étant mort, & qui par consequent a été faite après la VII. qui fut la cause de son éloignement. Il y a apparence qu'il vêcut encore sous les Empereurs *Nerva* & *Trajan*, & qu'il ne mourut qu'environ la 12. année de l'Empire d'*Hadrien* âgé de plus de 80. ans.

M. de Silvecane commence toûjours ses notes sur châque Satire, par expliquer le but que le Poëte s'y propose; après quoi il ramasse tout ce que les Commentateurs ont dit de meilleur pour l'intelligence de Juvenal, & y joint quelquefois ses propres remarques. Nous serions trop longs, si nous en raportions des exemples. Nous nous contenterons de dire, qu'il semble que nôtre Auteur se trompe quand il asfûre, que les *Pygmées* sont leur sejour dans les

les montagnes de l'extrémité des Indes. On les met ordinairement en Afrique dans l'Ethiopie, où il y a aussi quantité de Gruës, ausquelles on dit qu'ils sont la guerre. Peut-être M. de Silvecane a-t-il parlé aprés quelques Anciens, qui ont confondu les parties les plus Meridionales & les plus Orientales de l'Afrique avec les Indes.

XII.

Friderici SPANHEMII *F. F. de Corruptis Emendandisque Studiis* ORATIO, *recitata in Acad. L. Bat. Solenni Ritû A. d. III. Kal. Mart. Greg.* MDC XCIII. *cùm abiret* IV. *Rector ejusdem Academiæ Magistratu.* Lugduni Batavorum, apud Abrahamum Elzevir. 1693. in 4. pagg. 50.

CETTE Harangue a eu un si grand applaudissement, & a été luë avec tant de plaisir par tous ceux aux mains desquels elle est parvenuë, & qui ont quelque empressement pour l'avancement des Sciences, qu'on a crû qu'on feroit plaisir à ceux qui ne l'ont point encore vuë, si on la leur indiquoit; quoi que les Ouvrages de M. *Spanheim*, de quelque nature qu'ils soient

soient, n'ayent pas trop besoin des soins d'un Journaliste, pour être connus des Savans. C'est aussi ce qui fait que nous n'entrerons dans aucun détail; surtout puis que la piéce est assez courte; & que tout y est essentiel. Il vaut mieux employer le peu d'espace qui nous reste à aprendre au Public une nouvelle, qui ne sauroit que lui être très-agréable. C'est que M. Spanheim s'est enfin determiné à publier en deux Volumes *in folio*, ses divers Ouvrages Historiques qui ont paru jusques ici, & dont la plûpart sont devenus assez rares. Voici le Titre de tout l'Ouvrage, & le Catalogue des principales piéces dont il sera composé.

Friderici Spanhemii *F. Professoris in Acad. L. Batavâ Primarii Opera Historica. Quibus Antiquitas Sacra & Ecclesiastica traditur & illustratur. In duas Partes Tributa.*

Contenta Parte Primâ.

Introductio plenior ad omnem Chronologiam sacram, in duas Partes tributa, Τεχνικὴν & ἱστορικήν.

Introductio auctior ad Historiam Ecclesiasticam V. Test. à Natalibus Ecclesiæ, ad Christum; in IX Epochas tributa, cum nobilioribus Synchronismis.

Introductionis plenioris ad Historiam Ecclesiasticam Christianam, Pars I. ad seculum VII. --*Pars*

——— Pars II. à sæculo VII. ad sæculum XI.

——— Pars III. à sæculo XI. ad Tempora Reformationis.

Introductio auctior ad Geographiam S. Patriarchalem, Israëliticam, Christianam, secundum distributionem Rom. Imp. ubi & de Provinciis Barbaricis, extra Rom. Imperium.

Parte secundâ.

Historia Jobi in pluribus auctior & emendatior.

Historia imaginum Restituta, cùm primis inde à Temporibus Leonis Isauri contra Scriptores Gallos nuperos. Ab Auctore in pluribus recognita.

Historia Papæ Fœminæ, inter Leonem IV. & Benedictum III. contra Onuphrium, Baronium, Allatium, & in nostris Dav. Blondellum; In Capita *distributa, & novis quibusdam Observationibus aucta.*

Animadversiones de variâ Christianarum Ecclesiarum Politiâ, Disciplinâ variâ, salvâ Harmoniâ Confessionum, contra Accusatorem nuperum cum stricturis ad censuras.

Exercitationes de Auctore Epistolæ ad Hebræos ab Auctore recognitæ. De Baptismo ὑπὲρ τῶν νεκρῶν, *Diatriba Academica.*

Selectarum Dissertationum Historici Argumenti Sylloge.

——— *De voto Jephte filiam suam immolantis.*

——— *De Antiquitate & Primordiis Imperii Assyriaci & Babylonici.*

——— *De ficta Institutione Primatûs Monarchici, in Personâ Petri, contra Emanuelem à Schelstrate.*

——— *De temerè olim & hodie creditâ Petri in urbem Romam Profectione; deque Traditionis Origine.*

——— *De Institutis Apostolis & Apostolatu.*

——— *De Epochâ Conversionis Paulinæ, déque Pauli Historiâ & Nomine.*

——— *De ritu Impositionis manuum in Veteri Ecclesiâ.*

——— *de Ordinibus sacris, ac Gradibus Dignitatum in Ecclesiâ Vetere.*

——— *De Testimonio Flaviano, Christo Jesu perhibito, Antiq. Lib. XVIII.*

——— *De Canone VI. Concilii Nicæni I. déque jure Patriarchatus Romani; Adversus Leonem Allatium & Emanuëlem à Schelstrate.*

——— *De fictâ Collatione vel Translatione Imperii ad Carolum Magnum, auctoritate Leonis III. Pontif. Romani, contra Natalem Alexandrum.*

Epistolà Historica ad Amicum, de nuperis in Belgio dissidiis.

Judicium pro componendis inter Britannos, Ecclesiasticis dissidiis, circa Re-

gimen

gimen Ecclesiæ, Disciplinam, Liturgiam, Ceremonias, Ordinationem sacram, ab Auctore expetitum.

Orationes & Programmata Academica.

—— *Ad serenissimum Electorem Palatinum Adlocutio.*

—— *Ad Guilielmum Regem Adlocutio, super excessu Regiæ Matris.*

—— *Ad Guilielmum Regem Adlocutio, ipso Regiæ inaugurationis die.*

—— *De Belgicæ Restitutæ Admirandis.*

—— *De Naturæ & Cometarum Admirandis Oratio.*

—— *Antonius Hulsius Oratione Funebri laudatus.*

—— *De degenere Christianismo Oratio.*

—— *De Corruptis studiis Oratio, cum Emendationis Voto.*

—— *Programmata in Obitum Job. Freinshemii V. Cl.*

—— *Programmata alia Heidelbergensia.*

Epistolæ quædam Auctoris.

Après ces Ouvrages concernant l'Histoire Ecclésiastique; on espére que M. Spanheim nous donnera encore ses *Opera Theologica, Exegetica, Elenctica, Moralia*, &c.

F I N.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE

MDC XCIII.

TOME VINT-QUATRIE'ME.

SECONDE PARTIE.

Seconde Edition revûë & corrigée.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI SCHELTE.

M. DCCII.

TABLE DES LIVRES,

Contenus dans cette seconde Partie du Tome XXIV.

H I-

H.

M.

O.

R.

S.

T.

W.



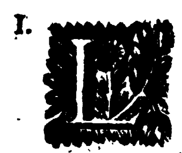
BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNEE 1693.

AVRIL.

I.

Johannis vander WAEYEN VARIA SACRA. Franekeræ. Typis & impensis Johannis Gyzelaar. 1693. in 4. pagg. 768.

I. 
A premiere Piéce de ce Volume est une Analyse de l'*Epître de S. Paul aux Galates*; où l'Auteur s'attache principalement à faire voir le but & la suite du raisonnement de l'Apô-

tre, sans s'engager, ni dans un examen particulier de toutes les paroles du texte, ni dans l'examen des doctrines Théologiques, comme ont accoûtumé de faire divers Commentateurs. Après avoir raporté le Texte & une Version de sa façon, M. *vander Wayen* examine le but général que S. Paul se propose dans cette Epître, & fait voir en quoi il prétend qu'il est différent de celui de l'Epître *aux Romains*. Il croit que dans celle-ci le S. Esprit a voulu établir contre tous les Justiciaires, que l'homme ne peut être justifié, ni avoir part à la vie éternelle, que par l'obeïssance & la satisfaction de *Jesus-Christ*, acceptée par la Foi. Mais dans l'Epître aux Galates, il s'agit d'établir le fruit de la Justification, c'est-à-dire, la Liberté Evangélique. S'il y est parlé de la Justification, ce n'est pas comme du sujet principal; mais comme d'un argument dont S. Paul se sert, pour prouver cette Liberté, c'est-à-dire, les Privilèges dont jouït l'Eglise Chrétienne par opposition à l'Eglise Juive; & que l'Auteur explique selon les idées Coccejennes, lesquelles regnent généralement dans toute son Analyse. Il prouve le but qu'il attribue à l'Apôtre dans cette Epître, principalement par

par la conclusion qu'on lit au commencement du Chapitre V. *Tenez-vous donc fermes dans cette Liberté que, Jesus-Christ vous a aquise, & ne soyez point retenus de nouveau du joug de servitude; car je vous dis, moi Paul, que si vous vous faites circoncire, Jesus-Christ ne vous profitera de rien.* Il refute un Auteur qu'il ne nomme pas, qui attribuë à S. Paul un autre but, & (*a*) il le traite même assez cavaliérement, quoi qu'on soupçonne que c'est un des plus grands Théologiens Réformez de ces Provinces, qui fait beaucoup d'honneur à son Parti en toutes manieres; mais surtout par la parfaite connoissance qu'il a de tout ce qui concerne l'Histoire Ecclesiastique.

On a dit que les idées Coccejennes sont répanduës dans tout ce Traité; il ne sera pas hors de propos d'en donner quelques exemples. 1. Sur ces paroles du Chap. III. vers. 3. *Etes-vous si insensez, qu'ayant commencé par l'Esprit vous finissiez maintenant par la chair?* (*b*) L'Auteur remarque que l'Apôtre veut dire aux Galates, qu'a

(*a*) *Voyez la pag. 31. si c'est celui que l'on soupçonne il le nomme à la pag. 482, & lui dit des paroles fort dures.*
(*b*) *pag.* 81.

près avoir joüi de la liberté d'enfans émancipez, qui n'exige d'eux qu'un culte spirituel, ils seroient insensez de vouloir s'engager de nouveau dans l'observation des préceptes charnels de la Loi Mosaïque. Cette Interprétation est fondée sur une remarque des Coccéïens, que par le mot de *Chair*, il faut entendre le *Levitique*, en plusieurs endroits de l'Ecriture, sans en excepter ces paroles d'Isaïe, (a) *toute Chair est comme l'herbe.*

12. C'est en suivant les idées des mêmes Théologiens, que nôtre Auteur explique le 10. verset du même Chapitre. *Tous ceux qui sont des œuvres de la Loi sont sous la malediction; car il est écrit: maudit est tout homme qui ne persévére point dans tout ce qui est écrit dans le Livre de la Loi, pour le faire.* (b) Il prétend qu'il s'agit dans ce verset des Fidéles de l'Ancien Testament, & que par conséquent il ne faut pas entendre par cette malédiction, précisément celle à laquelle tous les hommes sont sujets par leur corruption, & comme enfans d'Adam; mais celle sous laquelle gemissoient les Fidéles de l'Ancien Testament, parce que le prix de la Redemtion n'avoit point en-

[a] *Isaye, Ch. XL. vers. 6.*
(b) *pag. 58. &c.*

encore été payé par le Mediateur. C'étoit ce qui les obligeoit à l'observation de preceptes infirmes, charnels, inutiles, *qui n'étoient point bons*, à entendre à tout moment ces paroles terribles de la Loi, *maudit est* &c. à confesser tous les jours par l'observation d'une infinité de cérémonies pénibles, la debte à laquelle ils étoient obligez envers Dieu, parce qu'elle n'avoit point été payée, & à entendre les reproches qui leur en étoient faits dans la célébration de tant de sacrifices. C'est au jugement de M. vander Wayen ce que S. Paul appelle *être sous la malédiction*. D'où il suit que quand le même Apôtre dit, que Dieu nous a delivré de la malédiction de la Loi, il faut entendre, non seulement qu'il nous a rachetez de la peine duë à nos pechez qui étoit la mort éternelle, mais aussi qu'il nous a retirez de cette malediction à laquelle les anciens Fidéles étoient sujets.

3. Ces paroles du verset 20. du même Chapitre font de la peine à tous les Interprétes. *Or le Mediateur n'est point d'un seul; mais Dieu est un seul.* (a) M. vander Wayen prétend, que dans ce verset & dans le précédent

(1) Pag. 76. &c.

il faut entendre *Moyse* par le Mediateur dont il est parlé, & il en allégue plusieurs raisons, dont la principale est, qu'il est dit que la Loi a été donnée par les Anges aux mains de ce Mediateur, ce qui est vrai de Moyse, qui a reçû la Loi par le Ministére des Anges, & non pas de Jesus-Christ, qui bien loin d'avoir reçû la Loi des Anges, l'a lui même donnée à Moyse par leur Ministére. Il est dit, que ce *Mediateur n'est pas d'un seul*; *mais que Dieu est un seul*; c'est-à-dire, que Moyse n'est pas le Mediateur de ce seul Peuple composé de Juifs & de Gentils, que Jesus-Christ a réünis, rompant la muraille qui les separoit; puis que bien loin de là, c'est Moyse qui a posé cette muraille & établi cette séparation des Juifs d'avec les Gentils. *Mais Dieu est un seul*, il est toûjours le même, il ne change point ses desseins, exigeant aujourdhui une justice & demain une autre, justifiant aujourdhui les hommes par les œuvres, & demain par la grace: il est ferme & constant dans ses voyes, exigeant toûjours la même justice, & sauvant toûjours les Fidéles par la même voye.

II. Le second Traité de ce Volume avoit déja été imprimé il y a envi-

ron dix ans ; mais l'Auteur nous avertit qu'il l'a de beaucoup augmenté. Le sujet en est le *Bouc* qu'on nomme *Azazel*, qu'on envoyoit dans le Desert, le jour des Propitiations, & dont il est parlé dans le Chapitre XVI. du Levitique. L'opinion de M. vander Wayen sur ce sujet n'est pas différente de celle de la plûpart des autres Coccéiens. Il est parlé dans le Levitique de deux Boucs, qui devoient être présentez devant Dieu, & sur lesquels *Aaron* devoit jetter le sort, y ayant un sort pour Dieu, & un sort pour Azazel. Le Bouc sur lequel le sort pour Dieu étoit échû, devoit être offert en sacrifice pour le péché, & celui sur lequel le sort pour Azazel étoit échû devoit être envoyé au desert. Tous les Théologiens conviennent assez que le premier Bouc étoit le Type de Jesus-Christ, qui devoit s'ofrir en sacrifice pour les péchez des hommes, mais ils ne s'accordent pas sur la signification de celui qui devoit être envoyé dans le Desert. M. vander Wayen prétend que le nom d'Azazel est un nom propre du Diable ; & que le Bouc qui lui étoit envoyé dans le desert, étoit le type des Juifs incredules, qui à la mort de Jesus-Christ devoient devenir la proye du

Démon ; pendant que les Fidéles d'entr'eux devenoient la portion du Sauveur, par la vertu de son sacrifice, representé par l'oblation du Bouc qui étoit échû à Dieu. Comme cette Dissertation a déja paru nous n'en dirons pas davantage.

III. La Dissertation suivante est un examen de ce qu'a écrit *Spencer* des Cérémonies Judaïques en général, & du Bouc Azazel en particulier. Ce savant Anglois a avancé, que la plûpart de ces Cérémonies tirent leur origine des Egyptiens, Dieu ayant eu cette condescendance en établissant sa Loy, de donner à son Peuple des observances semblables à celles que les Israëlites avoient vû pratiquer en Egypte, & ausquelles ils étoient déja accoûtumez.

1. Nôtre Auteur commence à refuter cette opinion, (*a*) en établissant que la Loi de Moyse est toute typique, représentant tout ce qui devoit arriver sous la nouvelle Alliance ; car cela étant une fois posé, il suit que Dieu est le premier Auteur de cette Loi, puisque si elle devoit son origine à l'imagination des Egyptiens, il faudroit dire que le Démon a eu dessein dans leur institution de répresenter les

(*a*) *Pag.* 267. *&c.*

les mystéres de la nouvelle Alliance, ce qu'aucune personne raisonnable n'oseroit avancer. Il semble d'ailleurs, que s'il est vrai, comme Spencer le prétend, que Dieu, dans l'établissement de la Loi, aît voulu détourner les Israëlites du culte & de l'Idolatrie des Egyptiens, il étoit plus à propos qu'il leur prescrivit des cérémonies toutes contraires à celles de ces Idolatres, que de leur en ordonner de toutes semblables. Ajoûtez à cela, qu'il y a bien plus d'aparence de croire que le Démon a été le singe de Dieu, en établissant chez les Payens quelques cérémonies semblables à celles qui se pratiquoient chez les Juifs; que de s'imaginer que Dieu aît voulu imiter les cérémonies établies par le Démon. Quand donc on trouveroit quelque coûtume chez les Egyptiens semblable à quelque coûtume des Juifs, il vaudroit mieux dire que ces Idolatres l'ont aprise des Patriarches, qui l'avoient reçuë de Dieu, que d'en attribuer l'invention aux Egyptiens; comme l'a fort bien enseigné *Philon*, dans son Traité *des Songes*. Il est encore bon de remarquer que les Isaëlites en Egypte étoient separez des Egyptiens, & n'avoient aparemment que très-peu de connoissance de tout

ce qui concernoit leur Réligion.

2. L'Auteur examine ensuite l'Histoire de l'*Exode*, & tâche de faire voir qu'il n'y a rien en tout cela qui marque que les cérémonies Judaïques ayent été prises des Egyptiennes, on ne voit point que les Israëlites, qui regrettoient les oignons de l'Egypte, ayent regreté les cérémonies qui s'y pratiquoient, en ayent parlé, ou y ayent seulement pensé.

3. On fait voir après cela, que tous les Auteurs Prophanes ont parlé des Juifs comme d'un Peuple distingué de tous les autres Peuples du Monde par ses Loix & par ses coûtumes; ce qui est une preuve évidente qu'ils n'avoient rien emprunté d'ailleurs. *Justin*, *Tacite*, *Strabon*, *Dion* & plusieurs autres, tant Anciens que Modernes, les ont distinguez même en cela des Egyptiens. (*a*) *Diodore* en particulier remarque, que Moyse a prétendu que ses Loix avoient une toute autre origine, que celle que les Egyptiens attribuoient aux leurs. Ceux-ci disoient les avoir reçuës d'un certain *Mnevas* qui disoit les avoir aprises de *Mercure*; & *chez les Juifs*, ajoûte Diodore, après avoir parlé de quelques autres Peuples, *ils tiennent*

que

(*a*) *Lib. I.*

que Moyse a feint que Dieu, qu'ils nomment Jao, a été l'Auteur de ses Loix. Mais comment Moyse auroit-il pû soûtenir cette prétention, & la faire recevoir comme vraye, s'il les eut tirées des Egyptiens ? N'auroit-il pas été facile aux Israëlites de découvrir cette imposture ?

4. Il y a plus, nôtre Auteur prétend que la Réligion des Egyptiens est beaucoup plus nouvelle que celle des Juifs; il fait voir que tout ce que ces anciens Idolatres & autres ont enseigné de la Divinité, des Genies, des Dieux du second Ordre, des Heros, &c. est tiré des Livres sacrez; mais comme d'autres (a) Savans ont épuisé cette matiere, & que nôtre Auteur appuye principalement cette opinion sur de grands passages de leurs Livres qu'il cite tout au long, nous ne nous y arrêterons pas.

Si les Israëlites avoient tiré quelque pratique des Egyptiens, il semble que ce devroit être la Circoncision, puisqu'on aprend qu'effectivement elle étoit observée par ces Peuples depuis fort longtems, & qu'il y a même quelques Auteurs anciens qui disent que la posterité d'Abraham l'a aprise en

(a) *Bochart, Huet, Augustin Steuchus, &c.*

en Egypte. (*a*) C'eſt ce qui oblige M. vander Wayen à s'attacher principalement à refuter cette opinion. Il fait voir d'abord que tous les Auteurs ont parlé des Juifs comme de peuples diſtinguez de tous les autres Peuples de la Terre par la Circonciſion. (*b*) *Origene* répond à *Celſe* qui reprochoit aux Juifs d'avoir pris cette coûtume des Egyptiens, qu'il aime mieux en croire les Egyptiens que Moyſe, qui aſſure qu'*Abraham* eſt le premier de tous les hommes qui ſe ſoit circoncis. *Juſtin* Martyr attribuë auſſi à ce même Patriarche l'origine de la Circonciſion, dans ſon Dialogue avec *Tryphon*. *Theodoret* dit expreſſément dans ſa Queſtion III. ſur l'Exode, *d'où il ſuit qu'en ce tems-là les Egyptiens ne ſe circonciſoient point encore; mais qu'enſuite ayant imité les Hébreux, ils ont reçû la Loi de la Circonciſion.* Un grand nombre d'autres Peres aſſûrent que la Circonciſion tire ſon origine d'Abraham.

Il eſt vrai qu'*Herodote* dit que les Pheniciens & les Syriens qui ſont dans la Paleſtine confeſſent qu'ils ont après des Egyptiens à ſe circoncire, & que Diodore avance à peu près la même cho-

(*a*) *pag.* 321. &c. (*b*) *Lib.* I. *contra Celſum.*

chose. Mais on n'est pas obligé d'en croire ces deux Auteurs sur leur parole. Il est bien visible qu'Herodote se trompe, s'il parle en général de tous les Syriens qui habitent dans la Palestine ; puis que les *Sichemites* en particulier, qui étoient des Habitans de ce Pays, aprirent la Circoncision des Enfans de Jacob, si l'on ne veut revoquer en doute ce que dit Moyse dans le 34. Chapitre de la Genese. Les *Philistins*, autres Habitans de la Palestine, n'étoient point encore circoncis du tems de (a) *Samson* : ni même de celui de (b) *David*. On oppose d'ailleurs au témoignage de ces Auteurs Payens, celui des Auteurs Juifs qui disent que les Egyptiens ont apris la Circoncision de *Joseph*. On joint à cela des raisonnemens & des passages de l'Ecriture pour établir la même verité ; & l'on se sert surtout de ce que dit Dieu à Josué, aprés qu'il eût fait circoncire tout le Peuple (c), *j'ai ôté aujourdhui de dessus vous l'opprobre de l'Egypte*, ce que tous les Interprétes entendent du *prépuce*, qui ne se peut guéres prendre autrement, & qui fait

(a) *Voyez Juges* XIV. 3 & XV. 18.
(b) *Voyez* 1 *Sam.* XIV. 6. & XVII. 26. 36.
(c) *Josué* V. 9.

voir par consequent que les Egyptiens n'étoient point encore alors circoncis. On ajoûte ces paroles de Jesus-Christ, qui marquent, ce semble, fort clairement l'origine de la Circoncision. (*a*) *Moyse vous a donné la Circoncision, non qu'elle soit de Moyse, mais des Péres.* On n'oublie pas de remarquer que la Circoncision des Egyptiens étoit fort différente de celle des Juifs, & qu'il n'y avoit presque que les Sacrificateurs parmi eux qui l'observassent. (*b*) Pour mieux établir l'opinion contraire à celle de Spencer on examine comment & en quel tems la cérémonie dont il s'agit a passé des Juifs aux autres Nations en général, & aux Egyptiens en particulier, & (*c*) l'on est fort tenté de croire à l'égard de ces derniers, ce qu'a avancé *Bonfrerius*, qu'ils peuvent avoir apris cette cérémonie du temps que *Salomon* se maria avec la Fille du Roi d'Egypte, à cause du commerce qu'il y eut alors entre les deux Nations. Ne se peut-il pas faire aussi, que les Egyptiens n'ayent pas tiré la Circoncision immédiatement des Juifs, mais de quelques autres Peuples, qui l'avoient apri-

(*a*) *Evang. selon S. Jean, Chap. VII. vers.* 22. (*b*) *pag.* 332 *&c.* (*c*) *pag.* 336.

aprise de la Posterité d'Abraham, comme on l'a remarqué dans un autre endroit de cette (*a*) *Bibliothéque* ? On fait voir dans la suite que les Egyptiens ont apris plusieurs autres cérémonies des Juifs, & qu'il n'est pas vrai, comme le prétend Spencer, que ces Peuples eussent une si grande horreur pour toutes les coûtumes étrangéres.

A cette occasion l'Auteur reléve une plaisante bevuë de M. (*b*) *Huet*. Ce Prelat, qui a travaillé à faire voir que la plûpart des Dieux du Paganisme, tirent leur origine de l'Histoire sacrée, prétend prouver que le *Silene* des Payens, n'est autre que Moyse ; parce que le sepulcre de ce Dieu étoit dans la Terre des Hebreux ; ayant oublié que les Juifs n'ont jamais sû où étoit le sépulcre de Moyse, & qu'il ne fut pas enterré dans la Palestine ; mais dans le Pays des Madianites au delà du Jourdain.

5. Après avoir refuté directement l'opinion de Spencer, l'Auteur passe à l'examen des raisons que ce savant Anglois a alleguées pour l'établir. Il lui fait d'abord un procès sur ce qu'il a avancé, que pour retenir le Peuple dans le service du vrai Dieu, il est bon de

(*a*) *Tom.* XXIII. *pag.* 284. (*b*) *à present Evêque d'Avranches.*

de lui ordonner quelque culte exterieur & qui tombe sous les sens. Il lui oppose le Christianisme, qui est un culte spirituel, & soûtient que cette opinion est digne des (a) Theologiens ausquels toutes les cérémonies du Papisme ne déplaisent pas. Mais le Christianisme lui même n'est pas un culte purement spirituel, & aparemment M. vander Wayen ne voudroit pas abolir toutes les cérémonies extérieures, qui se pratiquent dans l'Eglise Reformée, ni soûtenir qu'elles sont inutiles pour entretenir la pieté, & élever l'esprit des Peuples au service spirituel, qu'ils doivent rendre à Dieu.

Un des plus forts témoignages de l'Ecriture, que Spencer allégue pour son opinion, est tiré du premier Chapitre d'Isaïe, où Dieu dit aux Israëlites qu'il ne leur a point prescrit les sacrifices qu'ils lui ofrent, ni les fêtes qu'ils celebrent en son honneur; & que même il les a en abomination; d'où il semble qu'on peut conclurre, qu'effectivement Dieu n'a fait que leur permétre tout ce service, parce qu'ils y étoient accoûtumez; sans leur en don-

(a) *Ceux de l'Eglise Anglicane, que l'Auteur maltraite en diverses rencontres voyez pagg.* 402. 403. 410. 482. *&c.* 487 524.

donner de commandement positif. Le gros des Theologiens répondroit, que Dieu n'a pas tant égard en cèt endroit aux cérémonies, qu'à la maniere dont les Juifs les pratiquoient, & qu'il ne parle pas absolument, mais par opposition au culte spirituel, que ce Peuple avoit tout-à-fait negligé. Mais ce n'est pas la pensée de M. vander Wayen. Il répond que tout ce qui est dit dans ce Chapitre, contient les paroles que le Messie devoit adresser aux Juifs, quand il paroîtroit au Monde, pour y annoncer l'Evangile. Les autres endroits de l'Ecriture, que Spencer allégue pour son opinion ne paroissent pas considérables.

Pour ce qui regarde l'autorité des Peres que le Docteur Anglois a alleguez (*a*), nôtre Auteur témoigne ne s'en métre pas beaucoup en peine, parce qu'ils n'ont pas eu les mêmes secours que nous pour expliquer l'Ecriture, & que dès les premiers siécles de l'Eglise Chrêtienne on a commencé à négliger la moëlle du Christianisme, surtout pour ce qui regarde l'étude des Types & des Prophéties du Vieux Testament. Car avant *Cocceius*, si l'on en croit ses Disciples, il y avoit encore de grandes ténébres ré-

(*a*) Pag. 410.

répanduës sur toute cette doctrine ; du moins est-il bien sûr, que les Theologiens ne s'étoient point encore avisez d'un grand nombre d'explications, que ce savant homme nous a données dans ses Ecrits.

Quelque peu de fonds que fasse nôtre Auteur sur les témoignages des Péres, il ne laisse pas de répondre à ceux que Spencer a alleguez, (a) Bien loin qu'*Origene* dise que les Juifs ont tiré leurs Loix des Egyptiens, il dit à peu près le contraire ; du moins condamne-t-il *Celse*, qui aime mieux croire les Egyptiens que Moyse, qui nous aprend qu'Abraham a été le premier des hommes, qui ait été circoncis, comme on l'a déja dit. On accorde à S. *Jerôme* que la Loi a été donnée en partie pour éloigner les Israëlites de l'Idolatrie ; mais il ne s'ensuit pas de là qu'elle ait été empruntée des Egyptiens, on pourroit plûtôt en tirer une consequence toute contraire. Il est vrai que le même Pere dit dans sa Lettre à *Evagrius*, que les Nations n'ont pas reçû le Sacerdoce des Juifs ; mais les Juifs des Nations : *ut non Gentes à Judæis ; sed Judæi à Gentibus Sacerdotium acceperint* : mais on prétend, que par ces Nations, S. Jerôme en-

(a) Pag. 412.

entend la Posterité de *Sem* & Sem même ; parce qu'il dit cela à l'occasion de *Melchisedec*, qui avoit été sacrificateur, sans avoir été circoncis, & sans qu'il fut de la Famille de *Levi*.

Il est encore vrai, (*a*) qu'*Eusebe* dit dans sa préparation Evangelique que les Israëlites ayant presque oublié en Egypte par la suite du tems, les préceptes de Réligion & de pieté qu'ils avoient reçû de leurs Ancêtres, & ayant tellement pris les maniéres & les coûtumes des Egyptiens, qu'il n'y avoit presque plus de difference entre ces deux Peuples, Dieu leur envoya Moyse pour Legislateur, qui publia une (*b*) *Loi convenable* aux mœurs de ce Peuple. (*c*) Nôtre Auteur répond, que par cette *Loi convenable*, il ne faut pas entendre une Loi conforme aux inclinations corrompuës des Israëlites ; mais une Loi propre à les corriger ; & qu'il n'y en avoit point de plus propre pour cela, que celle qui seroit toute opposée au culte auquel ils s'étoient accoûtumez, & à leurs mœurs corrompuës.

On répond ensuite aux témoignages des Modernes que Spencer allégue pour

(*a*) *Præparat. Libr. VII. cap.* 8. (*b*) *ἁρμόδιον νόμον.* (*c*) *pag.* 418.

pour ſon opinion, & aux raiſonnemens qu'il produit pour la ſoûtenir. Il s'appuye ſurtout ſur la conformité qu'il y a entre pluſieurs cérémonies Judaïques & les cérémonies Egyptiennes: mais on nie cette grande conformité; on ſoûtient que quand elle ſeroit telle qu'on la ſuppoſe, on ne pourroit pas en conclurre que les unes ayent été tirées des autres; & qu'enfin le rapport qu'il peut y avoir ne doit pas ſurprendre; puis que les Egyptiens peuvent les avoir apriſes des Patriarches en général, & de Joſeph en particulier.

6. (*a*) M. vander Wayen revient enſuite au témoignage d'Herodote, qu'il tâche d'infirmer par les réflexions ſuivantes. 1. Cèt Hiſtorien dit avoir pris des Sacrificateurs Egyptiens ce qu'il écrit de l'Egypte, & ces Prêtres Idolatres n'en doivent pas être crus ſur leur parole. (*b*) *Jaques Capel* a même remarqué, qu'ils n'ont rien dit de tout ce qui pouvoit être au deſavantage de leur Nation; ce qui fait qu'on ne lit rien dans Herodote ni dans Diodore de la défaite de *Pharaon Nechao* Roi d'Egypte, par *Nabuchodonoſor*. 2. Herodote entendoit peu ou point la Langue Egyptienne. 3. Il con-

(*a*) *pag.* 527. (*b*) *Hiſt. Sacr. & Exot. anno* 3421.

confesse qu'il a apris des choses fort différentes & mêmes contraires de differens Sacrificateurs. 4. Il y a divers faits touchant l'antiquité du culte des Egyptiens absurdes & visiblement faux. 5. Il témoigne lui même qu'on ne doit pas ajoûter foi à tout ce que disent ces Peuples sur leur sujet. On ajoûte à tout cela l'autorité de divers Auteurs, qui ont témoigné ne compter pas beaucoup sur la verité de l'Histoire d'Herodote. On répond à peu près la même chose au témoignage de Diodore, & à celui de quelques autres Auteurs que Spencer a citez.

7. La seconde partie de cette Dissertation est employée à deffendre ce que l'Auteur a avancé dans celle du *Bout Autel*, & à refuter l'opinon de Spencer sur cette matiere. (*a*) Après avoir quitté le Docteur Anglois, nôtre Auteur attaque (*b*) M. *Basnage*, qui a avancé quelques opinions contraires aux siennes, & qui lui paroît avoir refuté Spencer par de trop foibles raisons. M. Basnage convient, par exemple, que les Egyptiens ont sacrifié des animaux à leurs Dieux du tems de Moyse; M. vander Wayen soûtient le contraire. Il prétend qu'on ne sauroit conclurre cela de ce que Moyse parle des Sa-

(*a*) Pag. 621. (*b*) De Flottemanville.

Sacrificateurs Egyptiens; puis qu'il ne s'ensuit pas qu'on offre des Sacrifices sanglants partout où il y a des Sacrificateurs; comme cela paroit par ce que dit *Porphyre* dans son Traité de l'*Abstinence*, Liv. II. que les hommes, qui vivoient au commencement de gland, faisoient bruler dans leurs Sacrifices à l'honneur des Dieux une petite quantité de ce fruit, parce qu'il étoit assez rare, & une grande quantité de feuilles. Qu'ils leur offrirent en suite des noix, de l'orge, de la farine; & qu'enfin ils en vinrent à cette cruauté que de leur sacrifier des animaux. On accuse M. Basnage d'imprudence, pour s'être appuyé du témoignage d'Herodote, de Diodore, & de *Plutarque*; pour avoir avancé que si Dieu avoit introduit autrefois dans son Eglise quelques Cérémonies Payennes, comme Spencer le prétend, on ne sauroit blâmer l'Eglise Romaine d'avoir fait à peu près le semblable; pour avoir dit en matiere de cérémonies, que puis que ce qui est le plus ancien est le plus vrai; ce qui vient après doit être faux. On prétend que ce raisonnement n'est bon généralement parlant ni à l'égard des Dogmes, ni à l'égard des cérémonies. On le releve de même sur plusieurs autres endroits, sur lesquels aparemment M. Basnage

ne

ne manquera pas de se deffendre.

IV. APRE'S cette longue Dissertation, on trouve 1. une Harangue de l'Auteur sur la sortie de l'Eglise hors de l'une & de l'autre Babylone, & sur le raport qu'il y a entre ces deux sorties. Elle fut prononcée à Franeker en 1677. quand l'Auteur fut fait Professeur en Theologie & en Hébreu. 2. Une seconde Harangue sur l'augmentation de connoissance, que l'Eglise doit attendre dans les derniers tems; recitée lors que l'Auteur fut fait Recteur de l'Academie en 1686. Le but est de faire voir, que dans les derniers tems, le nombre des Fidéles sera beaucoup plus grand qu'il n'est aujourdhui, que leurs lumieres seront plus étenduës, que la liaison qu'il y a entre les veritez sera mieux connuë, & qu'on en verra mieux la certitude. Il croit que ces derniers tems ont deja commencé par les nouvelles lumieres qu'on a sur les matiéres du salut. 3. Une autre Harangue prononcée l'année suivante, lors qu'il sortoit du Rectorat. Le sujet en est la demi heure de silence dont il est parlé Apocalypse Chapitre VIII. vers. 1. On en a fait mention dans le IX. Volume de cette *Bibliotheque* pag. 360.

4. On trouve aprés cela une Homelie Latine sur *Zacharie* chap. IV. vers. 10

Qui est-ce qui méprise ces petits ; ils se réjouïront & verront le plomb en la main de Zorobabel. Ce sont là les sept yeux du Seigneur qui parcourent toute la Terre. Nôtre Auteur donne deux sens à ces paroles, un litteral, & un mystique. Le litteral est qu'on ne devoit pas mépriser les Juifs qui rebâtissoient le Temple, & qui étoient peu considerables en apparence ; puis que *Zorobabel* auroit l'honneur de l'achever, & qu'on le verroit le niveau à la main examinant si tout auroit été fait selon le plan donné. Le sens mystique est, qu'on ne doit pas mépriser l'Église de Jesus-Christ, quelque foibles qu'en soient les apparences, puis que ce Sauveur, qui est le véritable Zorobabel, achevera son oeuvre, & que les sept yeux dont il est parlé dans cèt endroit, c'est-à-dire, les sept periodes de l'Eglise le verront & en seront les témoins.

En traitant cette matiere l'Auteur fit mention du verset 9. du Chapitre III. du même Prophete, où il est parlé de *sept yeux qui sont sur la pierre*, il prétendit que par ces sept yeux, il faloit entendre non des yeux qui fussent attribuez à cette pierre ; mais des yeux qui la regardoient, & que c'étoit ce que signifioit la particule Hébraique על, qui étoit dans le texte. Cette explica-

tion

tion ne plut pas à tous ses Auditeurs. Un de se Collegues qu'on soupçonne être M. *Vitringa*, soûtint dans un Corollaire, que celui qui croyoit que cette particule ne pouvoit pas être renduë activement, comme l'avoit renduë la version Belgique, c'est-à-dire, qu'à cause de cette particule on ne pouvoit pas attribuer ces yeux à la pierre, qui voyoit par leur moyen, & non qui en étoit vuë, que celui, dis-je, qui étoit dans cette opinion, n'entendoit pas le sens de cette particule Hébraïque. C'est ce qui a obligé M. vander Wayen, d'ajoûter ici une courte Dissertation, pour soûtenir ce qu'il avoit avancé.

5. On voit enfin dans ce Volume le Plan de ce qu'enseignent les Cocceïens, sur la Doctrine des Testamens & des Alliances : ceux qui voudront savoir leur opinion & leur methode sur ce sujet, pourront consulter le Tome I. de cette *Bibliothéque*, pag. 219. &c. & le Tome V pag. 181. &c.

II.

HISTOIRE ECCLESIATIQUE, *par Mr* FLEURY, *Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, Sous-Prêcepteur de*

Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc d'Anjou. Tome second, contenant le troisiéme Siécle. A Paris, in 4. & à Bruxelles, chez Eugene-Henry Fricx. 1692. in 12. pagg. 674.

I. CE second (*a*) Volume de *l'Histoire Ecclesiastique* de M. *Fleury* comprend tout le troisiéme Siécle, & les 13. premiéres années du IV. c'est-à-dire, jusques à ce que l'Empereur *Maxence* étant mort, l'Eglise se vit entiérement délivrée de la persécution, sous l'Empire de *Constantin* & de *Licinius*. M Fleury continuë à s'attacher principalement à l'Histoire des Martyrs, dont il copie presque entierement les Actes, & à nous donner de longs Extraits des Ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques, qui ont vêcu dans les temps qu'il parcourt. Il ne paroit pas se métre beaucoup en peine, si tous les faits qu'il rapporte sont vrais ou seulement vraisemblables; mais il allégue sans beaucoup de choix tout ce qu'il trouve dans les Martyrologes, & dans divers Auteurs fabuleux, & l'on rencontrera dans ce second Volume un beaucoup plus grand nombre d'évenemens, ou tout-à-fait incertains ou même

(*a*) *On a parlé du premier dans le XXII. Volume de cette Bibliothéque. pag. 104.*

me absurdes, qu'on n'en a vû dans le premier; en sorte qu'il semble que M. Fleury a principalement travaillé pour le menu Peuple de sa Communion, & que son premier but a été de l'entretenir dans la superstition, & surtout à l'égard des Reliques, par le recit d'un grand nombre de contes qui paroissent faits à plaisir, mais dont il donne pourtant ses garands. Cependant, comme tout cèt Ouvrage n'est pas de ce caractére, mais qu'il contient aussi diverses remarques, & plusieurs traits d'Histoire importans, nous en raporterons ici quelques uns.

II. Le (a) cinquiéme Livre, qui est le premier de ce Volume, commence à la persécution de l'Eglise, suscitée par l'Empereur *Sevére* la dixiéme année de son Régne, & l'an 202. de *Jesus-Christ.* Cette persécution fut si violente, que plusieurs crurent que le tems de l'Antechrist aprochoit; comme témoignoit *Judas* Auteur Ecclesiastique de ce tems-là, qui fit un Commentaire sur les 70. semaines de *Daniel*; où il rapportoit l'ordre des tems, jusqu'à cette dixiéme année de Sevére.

1. Ce fut au sujet de cette persécution, que *Tertullien* composa cette célébre Apologie pour les Chrêtiens, qui fut la plus ample qu'on eût encore fai-

(a) *Pag.* 2.

 te.

te. Il paroit par cèt Ouvrage, qu'on les condamnoit sur leur simple nom, sans vouloir savoir ce qu'ils étoient. (a) *Les Chrêtiens*, dit-il, *sont les seuls qui n'ont aucune liberté de se justifier. On attend seulement d'eux qu'ils confessent leur nom, pour satisfaire à la haine publique.* On les accusoit de tuer des enfans, de commétre des incestes, & de faire des repas de chair humaine. (b) Tertullien répond que ces accusations ne sont appuyées ni de preuves, ni d'aucune vraisemblance; mais qu'elles pouvoient être fondées sur ce que les Payens faisoient eux-mêmes. Qu'en Afrique on immoloit publiquement des enfans à *Saturne*, jusques au Proconsulat de Tibere, qui fit crucifier les Sacrificateurs sur les mêmes arbres dont le Temple étoit couvert. Qu'on ne laissoit pas de faire encore en cachéte ces Sacrifices impies. Que les parens mêmes offroient ces pauvres enfans, & les flatoient, de peur qu'ils ne pleurassent, quand on les immoloit. Que chez les Gaulois on égorgeoit en l'honneur de *Mercure* des hommes faits; & qu'à Rome même il y a un certain *Jupiter*, que l'on arrose de sang humain, aux jeux qui se font en son honneur. Pour montrer combien les Chrê-

tiens

(a) P.ag. 6. de nôtre Auteur. (b) pag. 9.

tiens étoient éloignez de manger du sang des enfans, il dit, (*a*) *nous ne mangeons pas même le sang des animaux ; & c'est pourquoi nous nous abstenons de bêtes suffoquées ou mortes d'elles-mêmes ; de peur de nous soüiller du sang qui seroit demeuré dans leurs entrailles. Enfin vous employez les boudins pleins de sang entre les épreuves dont vous usez, pour connoître les vrais Chrêtiens.*

Sur ce que quelques Payens s'imaginoient, que le Dieu des Chrêtiens étoit une tête d'Ane, (*b*) il dit que c'est *Corneille Tacite*, qui leur a donné ce soupçon ; & en marque ainsi l'origine. *On a fait paroître depuis peu nôtre Dieu dans cette ville, sous une forme nouvelle. Quelque misérable, de ceux qui se loüent pour combatre contre les bêtes, a exposé un tableau avec cette inscription :* Le Dieu des Chrêtiens : race d'Asne. *Il avoit des oreilles d'asne, un pié rond, un livre à la main, un manteau à la Romaine. Nous avons ri & du nom & de la figure.*

(*c*) En expliquant la Réligion Chrêtienne, Tertullien parle des Ecrits qui contiennent les discours & les miracles des Prophetes, qui furent traduits par ordre de Ptolomée Philadelphe. Il

(*a*) Pag. 10. *de nôtre Auteur.* (*b*) *pag.* 11. & 12. (*c*) *pag.* 14.

dit qu'on montroit encore alors la Bibliothéque de ce Prince avec l'Original Hébraïque, près du Temple de Serapis.

Voici comment il s'explique sur la Divinité du Fils. (a) *Dieu a créé ce monde par sa parole, sa raison, & sa puissance. Vos Sages mêmes conviennent que* LOGOS, *c'est-à-dire, la parole & la raison semble être l'Ouvrier de l'Univers. Nous disons encore que la propre substance du Verbe, de la raison & de la vertu par laquelle Dieu a tout fait est l'Esprit. Que Dieu l'a proferé, & en le proferant l'a engendré. C'est pourquoi il est nommé Fils de Dieu, & Dieu, à cause de l'unité de substance; car Dieu est esprit. Quand le Soleil pousse un rayon, la substance n'est pas separée; mais étenduë. Ainsi le verbe est esprit d'un esprit, & Dieu de Dieu, comme une lumiere allumée d'une autre lumiere. Ainsi ce qui procéde de Dieu est Dieu, & Fils de Dieu & les deux sont un. Un Esprit procéde de l'Esprit & un Dieu de Dieu: autre en proprieté, non en nombre; en ordre, non en nature.*

Tertullien semble soûtenir qu'on ne peut être Empereur & Chrêtien en même tems. (b) *Pilate*, dit-il, *donna avis à Tibére, qui régnoit alors, de tout* ce

(a) Pag. 15. (b) pag. 16.

ce qui concernoit Jesus-Christ: les Empereurs mêmes y auroient crû, s'ils n'étoient pas nécessaires au Monde, ou s'ils pouvoient être Empereurs & Chrétiens. Il croyoit qu'une des raisons qui obligeoit les Chrêtiens à prier pour les Empereurs, étoit qu'ils savoient que la fin du Monde, avec les miséres horribles dont elle les menaçoit, étoit retardée par le cours de l'Empire Romain. Il soûtient que les Chrêtiens ne se sont jamais vengez des injures qu'ils ont reçuës. Ses paroles sont considérables, sur tout en ce qu'elles font voir combien étoit grand alors le nombre des Chrêtiens, long tems avant que les Empereurs eussent embrassé leur Religion. (*a*) *Qu'avez-vous remarqué que nous ayons jamais fait pour nous vanger de tant d'injustices; & de cette animosité à nous poursuivre jusques à la mort? Une seule nuit avec quelques flambeaux pouvoit nous satisfaire abondamment, s'il nous étoit permis de rendre le mal pour le mal; & si nous voulions nous déclarer ouvertement vos ennemis, manquerions-nous de forces & de Troupes? Les Mores, les Marcomans, les Parthes mêmes, ou quelque Nation que ce soit est-elle plus nombreuse que toutes les Nations du Monde? Nous ne sommes que d'hier, & nous*

(*a*) Pag. 21.

& nous remplissons tout, vos villes, vos isles, vos châteaux, vos bourgades, vos champs, vos tributs, le palais, le Senat, la place; nous ne vous laissons que vos temples.

On peut voir dans le même livre la maniere dont se celebroient les *Agapes* du temps de Tertullien. (*a*) Il dit que ce soupé qu'on faisoit ensemble étoit pour donner du soûlagement aux pauvres. Qu'on n'y soufroit ni bassesse, ni immodestie. Après avoir fait la priere; on mangeoit & on beuvoit modestement autant qu'il étoit nécessaire, sans nuire à la pureté. Après qu'on avoit lavé les mains, & que les lampes étoient allumées, châcun étoit invité à chanter les loüanges de Dieu, tirées des Ecritures, ou qu'il avoit composées lui-même. On voyoit par là comment il avoit bû. Le repas finissoit aussi par la priére. Après quoi on se separoit avec pudeur & modestie.

Il paroit encore par ce livre, que les Chrêtiens ne refusoient pas de porter les armes; quoi que Tertullien semble dire le contraire ailleurs, comme on l'a remarqué dans cette *Bibliothéque*, Tom. II. pag. 66. *Nous navigeons*, dit-il, *avec vous, nous trafiquons, nous portons les armes, nous faisons les mêmes métiers,*

(*a*) *Pag.* 23.

tiers, nous travaillons à vôtre usage. Je vous dirai, ajoûte-t-il, *ceux qui peuvent se plaindre qu'il n'y a rien à gagner avec les Chrêtiens. Premiérement, ceux qui trafiquent de femmes débauchées: puis les assassins, les empoisonneurs, les magiciens, les aruspices, les devins, les astrologues. On gagne beaucoup de ne faire rien gagner à tous ces gens-là. Cependant personne ne considére cette perte, si grande & si effective pour l'Etat, de faire perir tant d'innocens. J'en prens à témoin vos regîtres, vous qui jugez les criminels, y en a-t-il un seul qui soit Chrêtien? Ce sont des vôtres qui remplissent les prisons, qui travaillent aux mines; qui sont exposez aux bêtes; il n'y a point là de Chrêtiens, ou il n'y est qu'à ce tître: s'il y est à un autre tître, il n'est plus Chrêtien.*

Tertullien explique encore son sentiment sur la seconde Personne de la S. Trinité dans son Livre contre *Praxeas.* (a) *Dieu*, dit-il, *étoit seul avant la création du Monde, parce qu'il n'y avoit rien hors de lui. Mais en lui étoit sa sagesse, sa raison, & sa parole intérieure: qui se produisit ensuite au dehors; & devint sa parole exterieure.* Il aime mieux ne la nommer Parole qu'après cette production, suivant le stile des

(a) *pag. 67. de nôtre Auteur.*

anciens Théologiens. Cela sert à expliquer ce qu'il dit ailleurs, que le Fils n'a pas toûjours été ; parce qu'il nomme *génération*, cette prolation extérieure du verbe, par laquelle Dieu dit, *que la lumiere soit* ; sans préjudice de l'éternité du verbe interieur qui est la sagesse.

Dans le Traité *de l'Ame*, que Tertullien fit étant Montaniste, (a) il soûtient, que l'Ame n'est point materielle, & toutefois qu'elle est corps, comptant que ce qui n'est point corps n'est point. Il lui donne même les trois dimensions. Il dit que le Démon obséde les hommes dès leur naissance, invité par les superstitions Payennes. Il décrit ainsi ces superstitions. Pendant la grossesse on entouroit le ventre de la femme de bandages préparez devant les Idoles : on avoit imaginé une Deesse *Alemone*, pour nourrir l'enfant : une *None*, & une *Decime*, pour le faire naître à terme : une *Partula* pour régler l'accouchement. Dans le travail on invoquoit *Lucine* & *Diane* : durant toute la semaine on dressoit une table à *Junon* : le dernier jour on apelloit des gens pour écrire le moment fatal de la naissance : on consacroit à la Deesse *Statine* les premiers pas, que l'en-

(a) Pag. 72. de nôtre Auteur.

l'enfant faisoit sur la terre. On voïoit ensuite toute sa tête, ou quelcun de ses cheveux : on les rasoit ou on les destinoit à un sacrifice, pour la famille particuliere, ou pour le public. C'est par raport à ces coûtumes, que Tertullien explique ces paroles de S. *Paul*, que (*a*) les *enfans des fidéles sont saints*; & non pas immondes comme ceux des Payens. M. Fleury conjecture, que cela même étoit une des raisons des exorcismes qui précédoient le bâtême. Ce même Pere croyoit que toutes les ames étoient dans les Enfers, c'est-à-dire, au milieu de la Terre, jusqu'au jour du jugement ; & que celles des saints y étoient soûlagées.

(*b*) M. Fleury prétend qu'il en excepte celle des Martyrs, qu'il met dans le Paradis. Mais (*c*) Mr. *du Pin* n'est pas tout-à-fait de son opinion. Il nous aprend que Tertullien étoit assez incertain de l'endroit où étoient les ames des Justes, & particuliérement celles des Martyrs ; que quelquefois il ne l'a pas distingué des Enfers ; que quelquefois il l'appelle le sein d'*Abraham* ; &

 quel-

(*a*) 1 *Corinth. VII.* 14. (*b*) *pag.* 73. (*c*) *Dans sa Réponse aux Remarques faites sur sa Bibliotheque, qui est à la fin de son VI. Tome pag.* 39, & 40. *Edition de Holl.*

quelquefois le dessous de l'Autel, ou le Paradis terrestre. Mais qu'il n'a jamais dit, que ni celles des Justes, ni celles des Martyrs fussent dans le Ciel, & joüissent de la beatitude avant le jour du jugement.

Dans son Livre nommé le *Scorpiaque*, qu'il avoit composé contre les *Valentiniens* & les autres *Gnostiques*, il nous aprend que ces Hérétiques vouloient que la confession commandée par Jesus-Christ ne se dût pas faire sur la terre, & en cette vie; mais après que les ames seroient sorties des corps, devant les hommes & les puissances qu'ils imaginoient dans les divers étages du Ciel. Il marque dans ce même Livre, que les Payens crioient souvent dans le Cirque: *jusqu'à quand souffrira-t-on cette troisiéme espéce*, c'est-à-dire, les Chrêtiens. Les Romains étoient la premiére espéce, & les Juifs la seconde. Voila pour ce qui concerne les Ecrits de Tertullien.

2. *Minucius Felix* (*a*) écrivit sous l'Empire de *Caracalla*, un excellent Dialogue pour la défense de la Réligion Chrêtienne. Il y fait parler avec lui deux de ses Amis, *Octavius Januarius*, déja Chrêtien, & *Cecilius Natalis* encore Payen. Ce dernier reléve fort

(*a*) Pag. 85.

fort l'incertitude des connoissances humaines, & par conséquent, la prétendüe hardiesse des Chrêtiens, qui n'ayant aucune teinture des Lettres ; ni des Arts les plus communs, osoient décider de la Nature Souveraine, dont tant de Sectes de Philosophes depuis tant de siécles disputoient encore, & avec raison, à ce qu'il prétendoit ; puis que bien loin de connoître les choses divines, nous ne connoissons pas même ce qui est dans le Ciel, au dessus de nous, ni dans le fonds de la Terre, & que nous serions bienheureux de nous connoître nous-mêmes. Il raportoit les raisons, qui faisoient douter aux Philosophes si le Monde avoit un Auteur, & concluoit, que dans cette incertitude, le meilleur étoit de suivre les anciennes traditions touchant la Réligion ; & en croire leurs Peres & leurs Ancêtres ; qui étoient plus prés de l'origine du Monde. Il accuse (a) les Chrétiens d'attribuer à Dieu tout ce que font les hommes, comme les autres l'attribuent au Destin, & de dire que ce n'est pas ceux qui le veulent, qui entrent dans leur secte ; mais ceux qui sont choisis ; comme s'ils faisoient par là de Dieu un Juge injuste,

(a) Pag. 90.

qui punit dans les hommes le hazard, & non pas la volonté.

3. En parlant d'*Origene*, M. Fleury décrit assez au long les erreurs de cet ancien Pere. (a) Il établissoit fortement le libre arbitre, & en poussant trop loin les conséquences, il croyoit que l'inégalité des Créatures n'étoit que l'effet de leur merite. Selon lui, Dieu a créé avant les Corps un certain nombre d'Esprits égaux, qui la plûpart ont failli, & selon les degrez de leurs fautes ont été attachez à divers corps créez exprès pour les punir, en sorte que de purs esprits, ils sont devenus ames ou d'Anges, ou d'Astres, ou d'hommes. Car il tient que les Anges sont composez d'ames & de corps très-subtils, & apliquez selon leurs mérites à différens Ministéres. Il tient aussi que les Astres sont animez, & ne sont que de belles prisons, pour des Esprits moins coupables, que ceux qui habitent ce bas monde. L'Esprit qui s'est le plus attaché à Dieu, par une charité plus parfaite, a mérité de lui être uni d'une maniere plus excellente, pour n'en être jamais séparé, & c'est l'ame de Jesus-Christ. Tous les autres Esprits sont sujets à changer de bien en mal, & de mal en bien.

(a) Pag. 116.

bien. La felicité des Bienheureux ne les rend pas impeccables, de peur qu'ils ne se l'atribuent, plûtôt qu'à Dieu. Le Démon même cessera après une longue suite de siécles d'être ennemi de Dieu; sa mauvaise volonté étant détruite, afin que Dieu soit tout en tous. Après ce Monde, il y en aura un autre, & plusieurs autres, comme il y en a eu plusieurs auparavant: même il n'y a jamais eu de tems sans Monde, & n'y en aura jamais, de peur que Dieu ne soit oisif. Il croyoit, après *Platon*, que toutes les peines sont médécinales, & n'ont pour but que la correction de celui qui les soufre. Il prétendoit pouvoir apuyer tous ces dogmes sur l'Ecriture. (*a*) M. Fleury justifie en partie Origéne, en disant qu'il n'avançoit tous ces sentimens que comme des opinions, en doutant, & les soûmettant au jugement du Lecteur; ce qui n'empêcha pas que ses Ouvrages ne demeurassent infectez de diverses erreurs, dont quelques unes y avoient été malicieusement inserées par les Hérétiques, qui croyoient les faire recévoir plus facilement, en les apuyant d'un si grand nom.

II. Nôtre Auteur parle encore fort

(*a*) *Pag.* 116.

fort au long d'Origéne & de ses Ouvrages dans le Livre VI. Ce Savant Pere nous aprend dans son Livre contre *Celse*, (a) qu'il y avoit de son tems des Fidéles, qui ne convenoient pas de l'autorité du Texte Hébreu. Il parle du Livre du *Pasteur*, comme d'un Ouvrage inspiré de Dieu.

Africain, qui vivoit en même tems qu'Origéne, avoit écrit une Lettre à un nommé *Aristide*, dans laquelle il tâchoit d'accorder les deux Généalogies de Jesus-Christ qu'on trouve dans S. *Matthieu* & dans S. *Luc*. Il rapportoit qu'il avoit apris de la tradition de ceux qui restoient en Palestine de la Famille de nôtre Seigneur, appellez en grec, pour cette raison, *Desposynes*, que *Jacob* & *Heli* étoient fréres Uterins, qu'Heli étant mort sans enfans Jacob épousa sa Veuve ; & fut Pere de *Joseph* selon la nature, & d'Heli selon la Loi. Ils ajoûtoient que le vieil *Herode*, pour couvrir la bassesse de son origine, avoit fait brûler tous les mémoires que les Juifs conservoient encore, pour connoître leurs Généalogies, & pour distinguer les Israëlites d'origine d'avec les Proselytes, & ceux qui étoient mêlez de l'un & de l'autre, & qu'ils appelloient *Giores*. Nôtre Auteur s'é-

(a) *pag.* 136 *de nôtre Auteur.*

s'étend beaucoup sur la vie & sur les miracles de *Gregoire* surnommé *Thaumaturge*.

(*a*) Nous aprenons des Sermons d'Origene, que de son tems on prêchoit tous les Dimanches & les Vendredis, que les Chrêtiens nommoient encore *parasceüe* comme les Juifs. Il se plaint que quelques uns sortoient de ces Assemblées dès qu'ils avoient oui la lecture, sans interroger les Prêtres: que d'autres n'attendoient pas que la lecture fût finie, & que d'autres ne sachant pas même si l'on faisoit une lecture, demeuroient à s'entretenir dans un coin de l'Eglise. (*b*) Parlant de l'étenduë de la Réligion Chrêtienne, il dit que la Grand' Bretagne & la Mauritanie s'accordent en la Réligion d'un seul Dieu. Il marque les Nations suivantes ausquelles l'Evangile n'avoit point encore été prêché: Quelque, *Ethiopiens*, principalement ceux qui sont au delà du Fleuve, par lequel il entend aparemment le Nil. Les *Seres* qui habitoient quelque partie des Indes de là le Gange: plusieurs des *Bretons* & des *Germains* vers l'Ocean; des *Daces*, des *Sarmates*, & des *Scythes*. Il avoit des sentimens qui paroissent un peu durs au sujet des Hé-

(*a*) *pag.* 154. *pag.* 162.

Hérétiques. (a) Il soûtenoit qu'il est plus dangereux de s'égarer dans la Doctrine que dans les mœurs : que toutes les vertus paroissent être dans les Hérétiques ; mais qu'elles y sont fausses, & le martyre même ; & que les Hérétiques dont les mœurs sont bonnes, sont les plus pernicieux. Ne diroit-on pas que cét ancien Docteur étoit le plus Orthodoxe de tous les Chrêtiens de son tems ? Nôtre Auteur parle fort au long de S. *Cyprien* dans ce Livre VI.

III. Il en continue l'histoire dans le VII. mais on s'y arrêtera peu ; parce qu'on en a déja parlé fort au long dans le XII. Volume de cette *Bibliothéque*, pag. 207 & suiv. 1. On trouve dans ce même Livre un long Extrait du Livre d'Origéne contre Celse. (b) Ce Payen ne nioit point que Jesus-Christ eût fait des miracles, mais il les attribuoit à la Magie qu'il avoit, disoit-il, aprise en Egypte : & comme l'Evangile même fait mention de faux Prophétes & de faux miracles, il vouloit les confondre, & attribuer tout également à l'art magique & à l'operation du Démon. Origéne répond ; que posant une fois quelque puissance au dessus de la nature, s'il y en

(a) Pag. 165. (b) pag. 281.

en a une mauvaise, il faut qu'il y en aît une bonne encore superieure; & par conséquent, s'il y a de faux miracles dont les Démons soient auteurs, il y en a de vrais qui viennent de Dieu. Il propose pour les discerner, les mœurs de ceux qui les font, leur doctrine, & les effets qui en procédent. *Moyse* & les Prophétes, Jesus-Christ & ses Disciples n'ont rien enseigné que de très-digne de Dieu, conforme à la raison, utile aux bonnes mœurs, & à la Societé civile: ils ont pratiqué les prémiers, ce qu'ils enseignoient, & l'effet a été grand & permanent. Moyse a formé une Nation entiére, gouvernée par des Loix Saintes, & des mœurs pures. J. Christ a rassemblé toutes les Nations dans la connoissance du vrai Dieu, & dans la pratique des mœurs les plus conformes à la raison. Les Charlatans ne cherchent point à corriger les hommes, étant eux-mêmes très-corrompus, & les miracles des Imposteurs ont eu peu de suite. Origéne prouve d'une maniere très-forte la verité de la Resurrection de Jesus-Christ, & par consequent celle de la Religion Chrêtienne. On en peut voir le précis dans nôtre (*a*) Auteur; il est trop long pour être raporté ici: si l'on en

(*a*) *Pag.* 283.

en croit Origéne, le don des miracles étoit encore assez commun de son tems. (*a*) Il témoigne, que les Chrêtiens guérissoient plusieurs malades & chassoient les Démons, sans cérémonies magiques, ni application de drogues, par des priéres & de simples conjurations, y joignant quelquefois des jeûnes. Ils les chassoient en prononçant le nom de Jesus-Christ & recitant les Evangiles. Ce saint nom avoit tout seul tant de force, qu'il chassoit les Démons, quelquefois même étant prononcé par les méchans.

2. En parlant des Martyrs, l'Auteur n'oublie pas (*b*) S. *Laurent*, qui fut attaché sur le gril, ni ce qu'il dit au Préfet après avoir été longtems sur un côté; *faites-moi retourner je suis assez rôti de ce côté*, & quand on l'eut tourné, il ajoûta; *il est assez cuit, vous en pouvez manger*; ce à quoi, on pourroit donner un assez mauvais sens, si ce Martyr n'eut prié avant sa mort pour la conversion de Rome, c'est-à-dire, pour le salut de ses Persécuteurs.

3. Il paroît par les Ouvrages de *Denis* d'Alexandrie, que le mot de *consubstantiel* a été en usage avant le Con-
çile

(*a*) *pag*. 285. *de nôtre Auteur*.
(*b*) *pag*. 337.

cile de Nicée. (*a*) Cèt Evêque fut accusé auprès du Pape *Denis*, d'avoir écrit que le Fils de Dieu étoit une créature, & un ouvrage d'une autre substance que le Pere ; ce fut ce qui l'obligea de se justifier, par un Traité qu'il intitula *Réfutation* & *Apologie*. *J'ay convaincu de fausseté*, dit-il, *l'accusation, que l'on a formée contre moi, comme si je disois que Jesus-Christ n'est pas* CONSUSBSTANTIEL *à Dieu. Car bien que je dise, que je n'ai trouvé, ni lû ce mot, en aucun endroit des Ecritures : toutefois mes preuves suivantes qu'ils ont passées sous silence, ne s'éloignent pas de ce sens. Car j'ai aporté l'exemple de la génération humaine, où, sans doute, l'un & l'autre est de même nature ; en disant que les péres ne sont autres que les enfans, qu'en ce qu'ils ne sont pas eux-mêmes les enfans.*

IV. LE VIII. Livre de nôtre Auteur commence par l'Histoire de *Paul* de Samosate. 1. Il soûtenoit que le Fils de Dieu n'étoit point avant Marie; mais qu'il tenoit d'elle le commencement de son être, & que d'homme il étoit devenu Dieu. Voici son raisonnement. *Si Jesus-Christ*, disoit-il, *n'est pas devenu Dieu d'homme qu'il étoit, il n'est pas donc consubstantiel au Pé-*

(*a*) *Pag.* 373.

Pere, & il faut de nécessité qu'il y ait trois substances, une principale, & les deux autres qui viennent de celle-là. Les Péres du Concile qui s'assembla à Antioche en 264. dirent que Jesus-Christ n'étoit pas substantiel au Pere, au sens de Paul, c'est-à-dire corporellement. M. Fleury remarque après (a) *Bullus*, qu'ils ne prirent pas ce mot dans sa signification exacte & parlérent assez simplement de la Divinité du Fils: que tout leur soin fut de montrer, que le Fils étoit avant toutes choses, & qu'il n'avoit pas été fait Dieu d'entre les hommes; mais qu'étant Dieu il s'étoit revêtu de la forme d'esclave, & qu'étant Verbe, il avoit été fait chair. Il se tint un second Concile peu de tems après, où Paul de Samosate, qui n'avoit fait que dissimuler, & n'avoit changé ni sa doctrine ni ses mœurs fut déposé. (b) Le Prêtre *Malchion*, *qui fut le seul qui put convaincre Paul, déveloper ses artifices, & découvrir malgré lui ses sentimens*, écrivit une Lettre Synodale au nom de tous au Pape S. Denis, & à Maxime d'Alexandrie, où il dépeint Paul d'étranges couleurs. De pauvre qu'il étoit il avoit aquis des richesses immenses par des sacriléges. Les Evêques étoient alors les arbi-

(a) *Sect. II. cap. 13.* (b) *pag. 396.*

arbitres entre les Chrêtiens, & Paul se servoit de ce privilége pour exercer mille concussions. Il ne regardoit la Réligion, que comme un moyen de s'enrichir; il aimoit mieux le nom de *Ducenaire*, c'est à-dire, d'Officier de finance, que celui d'Evêque; il étoit environné d'une troupe de gens, qui marchoient devant & après lui comme des gardes. Il s'étoit dressé un Tribunal & un Trône élevé, comme les Magistrats séculiers. Il se fâchoit contre ceux qui ne lui aplaudissoient pas, comme dans les Théatres. Il suprimoit les Cantiques faits en l'honneur de Jesus-Christ, & en faisoit chanter à son honneur par des femmes au milieu de l'Eglise. Il avoit des femmes bien faites & à la fleur de leur âge, qu'il menoit partout avec lui, en un mot il y avoit peu de crimes dont il ne fut chargé.

2. Nôtre Auteur nous donne dans ce même Livre l'Histoire de *Manés* & de l'origine du *Manicheisme* (*a*). Il y avoit en Egypte un Sarrasin de Nation nommé *Scythien*, qui n'avoit rien de commun, ni avec le Christianisme, ni avec le Judaïsme: mais il suivoit la secte d'*Aristote*. Il composa quatre Livres, dont il nomma le pré-

(*a*) *Pag*. 421.

premier *Evangile*, quoi qu'il n'eût rien de semblable à celui de Jesus-Christ que le nom, il appella le second *des Chapitres*, le troisiéme *des mystéres*, le quatriéme *des Thrésors*. Il demeuroit à Alexandrie, d'où il avoit dessein de passer en Judée, pour y enseigner sa doctrine. La mort le prevint, laissant un de ses Disciples, nommé *Terbinthe*, héritier de ses Livres & de sa doctrine. Celui-ci vint en Palestine, où étant connu & condamné; il passa en Perse, & pour n'y être pas reconnu se fit appeller *Boudas*. Il y trouva pour adversaires les Prêtres de *Mithra*, qui le convainquirent d'erreur & le chassérent. Il se retira chez une Veuve, où étant monté sur la terrasse de la maison, pour invoquer les Démons de l'air, il fut frappé de Dieu, tomba de la terrasse, & expira.

La Veuve ayant herité de ses Livres & de son argent, acheta un jeune esclave nommé *Coubric*, qu'elle adopta pour son fils, & le fit si bien instruire dans la science des Perses, qu'il devint considérable entre leurs sages. La Veuve étant morte, il hérita, & quitta le nom de Coubric, pour celui de *Manés*, qui en Persan signifioit *Conversation*, parce qu'il croyoit exceller dans la Dialectique. Il disoit qu'il

qu'il étoit le *Paraclet*, & se vantoit de faire des miracles. Le Fils du Roi de Perse étant malade ; Manés fit retirer les Medecins & promit de le guérir par ses priéres. Mais l'enfant étant mort, Manés fut mis en prison, d'où ayant trouvé le moyen de s'échaper, il se retira en Mesopotamie. Etant encore dans les Deserts qui separoient l'Empire Romain de celui de Perse, il entendit parler de *Marcel* homme de grande pieté, qui demeuroit à Caschare Ville de Mesopotamie. Esperant de le gagner il lui écrivit une lettre, où il lui expliquoit une partie de ses sentimens. Il la lui envoya par un de ses disciples nommé *Turbon*. Quand Marcel reçut cette Lettre, *Archelaus* Evêque de la Ville étoit chez lui. Il vouloit qu'on allât prendre Manés, comme un transfuge des Barbares, & qu'on le fit mourir, comme une bête dangereuse. Mais Marcel soûtint qu'il faloit avoir la patience de conferer avec lui. On l'envoya donc querir ; la conference se fit publiquement à Caschare ; & ce qu'il y a de bien singulier c'est que l'on prit des Payens pour Juges ; Archelaus en ayant usé ainsi ; de peur qu'on ne dit que des Chrêtiens l'avoient favorisé.

Manés fut confondu dans cette

Dispute, & se retira dans un petit Bourg nommé *Diodoride*; où ayant encore été convaincu par un Prêtre nommé *Tryphon*, il s'enfuit & tomba entre les mains des Gardes du Roi de Perse, auquel il fut mené. Ce Prince lui reprocha ses mensonges, sa fuite, & sa servitude, & pour expier la mort de son Fils, il le condamna à être écorché avec une pointe de roseau. Son corps fut donné aux bêtes pour le dévorer, & sa peau penduë aux portes de la Ville.

Il avoit douze Apôtres, dont trois étoient ses principaux Disciples, *Thomas*, *Baddas*, & *Hermas*. Le premier avoit écrit un Evangile, que quelques uns par simplicité, croyoient être de l'Apôtre S. *Thomas*. Il eut un Disciple nommé *Acua*, d'où ses Sectateurs furent nommez *Acuanites*. Un autre nommé *Adimante* écrivit contre la Loi & les Prophétes. Un autre nommé *Leucius* ou *Seleucus* écrivit des *Actes* sous le nom des Apôtres, & un petit Livre de la nativité de la S. Vierge. Manés se nommoit Apôtre de Jesus-Christ; non pour se métre au rang des Apôtres, puisqu'il prétendoit être bien au dessus; mais pour dire qu'il étoit envoyé de la part de Jesus-Christ, étant le Paraclet promis.

Tou-

Toute sa Doctrine rouloit sur la distinction des deux principes : le bon, qu'il nommoit Prince de la lumiere, & le mauvais qu'il nommoit Prince des ténébres : prenant les mots de *lumiere* & de *ténébres* à la lettre, & ne reconnoissant rien que de corporel. Le Monde avoit été fait du mélange de ces deux natures du bien & du mal. Il y avoit cinq élemens de la nation de ténébres: la fumée, les ténébres, le feu, l'eau, & le vent. Dans la fumée, étoient nez les animaux à deux piés & les hommes même. Dans les ténébres, les serpens. Dans le feu, les animaux à quatre piés. Dans l'eau, les poissons. Dans l'air, les oiseaux. Pour combatre ces cinq élemens, Dieu en avoit envoyé cinq autres de sa substance, & dans le combat ils s'étoient mêlez, savoir l'air à la fumée ; la lumiere aux ténébres ; le bon feu au mauvais ; la bonne eau à la mauvaise ; le bon vent au mauvais. Le Soleil & la Lune étoient deux vaisseaux voguans dans le Ciel, comme dans une grande mer. Le Soleil composé du bon feu, la Lune de la bonne eau. Voici comment ils expliquoie[nt] la Trinité. Le Pére habitoit dans [la] lumiére reculée; le Fils dans le Sol[eil,] la Sagesse dans la Lune ; le S. Es[prit] dans l'air. Ainsi le Fils n'étoit qu[e]

partie de la substance du Pére. Dans ces deux vaisseaux, le Soleil & la Lune étoient de jeunes garçons & de jeunes filles d'une excellente beauté, qu'ils appelloient les vertus saintes. Les Princes des ténébres, qui étoient aussi des deux Sexes en devenoient amoureux, & de ces amours suivoient des effets merveilleux, & entr'autres la pluye.

En châque homme il y avoit deux ames; l'une bonne, qui venoit du bon principe, & qui étoit une partie de sa substance, corporelle comme lui; l'autre étoit une partie du mauvais principe. Les ames des fideles, c'est-à-dire, des Manichéens étoient purgées par les élemens & portées dans la Lune; d'où elles passoient dans le Soleil, qui les reportoit à Dieu, pour y être réünies. Les ames de ceux qui n'avoient pas reçû sa doctrine étoient envoyées en enfer, pour y être tourmentées un tems par les Démons à proportion de leurs crimes. Etant ainsi purgées, elles étoient renvoyées dans des corps d'autres hommes, de bêtes, ou de plantes; & si elles ne se corrigeoient point, elles étoient enfin jettées dans le grand feu. Tout le mystére de la Redemtion consistoit à détacher les particules de la Divinité des corps mauvais, où elles étoient

en-

engagées, pour les réünir à leur principe. Toutefois, il n'étoit pas permis de séparer les ames, & celui qui le faisoit devoit soufrir la même peine. Celui qui avoit tué un animal, devoit être changé au même animal; celui qui avoit arraché ou coupé une plante, devoit être changé en la même plante. Les Manichéens ne laissoient pas d'en manger, quand d'autres les avoient cueillies. Quand donc on donnoit un pain à un Manichéen, il disoit, *retirez-vous un peu, que je fasse ma bénédiction.* Alors il prenoit le pain, & disoit: *je ne t'ai pas fait*, & le jettoit en haut maudissant celui qui l'avoit fait. Puis il ajoûtoit: *je ne t'ai pas semé: que celui qui t'a semé soit semé lui même. Je ne t'ai pas moissonné: que celui qui t'a moissonné, soit moissonné lui-même. Je ne t'ai pas fait cuire: que celui qui t'a cuit soit cuit lui-même.* En haine de la chair, qui étoit du mauvais principe, il faloit empêcher la génération, & par conséquent le mariage. Il ne faloit point donner l'aumône: ni honorer les reliques des Saints, ce qu'ils traitoient d'Idolatrie: ni croire que Jesus-Christ se fut incarné, ni qu'il eût véritablement souffert. Cette opinion, quelque absurde qu'elle fût, ne laissa

pas de s'étendre loin, & de durer très-longtems.

(a) Ceux de cette Secte étoient divisez en deux Ordres; les Auditeurs & les Elûs. Les Elûs faisoient profession de pauvreté, & d'une abstinence très-rigoureuse : les Auditeurs pouvoient avoir du bien, & vivre à peu près comme les autres hommes. Ils devoient neanmoins s'abstenir tous du vin, de la chair, des œufs, & du fromage; parce qu'ils disoient que ces corps n'avoient aucune partie de la substance divine. Entre les Elûs il y en avoit douze qu'ils nommoient Maîtres, & un troisiême, qui étoit le premier, à l'exemple de Manés & de ses douze Disciples. Au dessous étoient soixante-douze Evêques ordonnez par les Maîtres : & ces Evêques ordonnoient des Prêtres & des Diacres. Ils avoient un bâtême; mais corrompu : ils celebroient l'Eucharistie ; mais avec un mélange exécrable.

3. M. Fleury n'oublie pas (b) l'histoire de la Légion Thebéenne, qui étoit toute composée de Chrêtiens, & que l'Empereur Maximien fit tous mourir, après les avoir fait decimer par deux fois, pour les obliger à sacrifier aux Dieux. On remarque qu'ils se

(a) *pag.* 420. (b) *pag.* 429.

se laissérent environner & tailler en piéces ; sans faire aucune résistance ; mais métant les armes bas, & présentant même le col aux Persécuteurs. Il paroit par là, & par ce qu'on a remarqué ci-dessus, que les Chrétiens ne refusoient pas de porter les armes. On trouve cependant que l'an 296 un certain (a) *Maximilien* étant choisi pour entrer dans le service, repondit qu'il ne lui étoit pas permis de porter les armes, parce qu'il étoit Chrétien. On resout cette difficulté en disant, que ce n'étoit pas la profession des armes précisément, que les Chrétiens rejettoient ; mais l'idolatrie, qui en étoit presque inséparable. C'est ce qui paroit, ce semble, par la suite de l'histoire de Maximilien, puis que lors qu'on voulut le marquer comme soldat, il répondit, *je ne recevrai point la marque du siécle. Si vous me la donnez, je la romprai ; parce qu'elle ne vaut rien. Je suis Chrétien. Il ne m'est pas permis de porter du plomb à mon cou, après le signe salutaire de Jesus-Christ, Fils du Dieu vivant, que vous ne connoissez pas.* (b) C'est ce qu'on peut encore prouver par l'histoire de *Marcel*, Centurion dans la Legion de *Trajan*, qui, le jour de la féte de la naissance de

(a) Pag. 441. (b) pag. 448.

de l'Empereur étant venu, lorsque tout le monde étoit occupé aux festins & aux sacrifices, ôta la ceinture militaire devant les enseignes de la Legion, & dit à haute voix, *je suis soldat de Jesus-Christ le Roi éternel, je ne veux plus servir dans les troupes de vos Empereurs, ni à vos Dieux de bois & de pierre, qui sont des idoles sourdes & muettes. Si la condition des gens de guerre est telle, qu'ils soient obligez de sacrifier aux Dieux & aux Empereurs; je laisse le sarment de vigne & la ceinture, & je renonce au service.* Malgré tout cela, on ne sait point si l'on peut assûrer, qu'avant que les Empereurs eussent embrassé le Christianisme, les Chrêtiens étoient bien déterminez, ou bien uniformes sur cette matiere.

4. (a) Sur la fin du troisiéme siécle le nombre des Chrêtiens s'étoit si fort accrû, que les anciens bâtimens, où ils faisoient leurs assemblées Ecclésiastiques n'étant plus suffisans, il falut en faire partout de nouveaux; & les Empereurs qui vouloient les persécuter, étoient obligez de le faire avec bien des précautions parce qu'ils commençoient à les craindre.

5. (b) Il s'éleva vers la fin du même siécle une Hérésie en Egypte dont l'Au-

(a) pag. 439. & 441. (b) pag 446.

l'Auteur fut *Hieran* ou *Hieracas*, qui étoit fort instruit dans les Sciences des Grecs & des Egyptiens, & parloit bien l'une & l'autre langue. Il nioit la résurrection de la chair & n'admettoit que celle de l'ame, c'est-à-dire, la résurrection spirituelle du péché à la grace. Il condamnoit le mariage, comme étant de l'imperfection de l'ancienne Loi, & disoit que la continence étoit cette sanctification dont parle (a) S. Paul, sans laquelle personne ne verra Dieu. Que les enfans qui meurent avant l'usage de la raison sont exclus du Royaume des Cieux, parce qu'il est écrit que personne ne sera couronné, s'il n'a combatu dans les régles. Que *Melchisedec* étoit le S. Esprit dont il est écrit, qu'*il prie pour nous par des gemissemens inénarrables*. Il ajoûtoit que c'est lui qui est le Prêtre éternel. Il se fondoit principalement sur un Livre Apocryphe nommé *la montée d'Isaïe*.

6. La persécution fut violente sous l'Empire de Diocletien. (b) On inventoit contre les Chrêtiens des tourmens inoüis, & de peur de leur rendre justice par mégarde, il y avoit des Autels devant les Tribunaux & dans les cabinets des Juges, pour faire

P 5 sa-

(a) Hebr. XII. 14. (b) pag. 456.

ſacrifier les Parties, avant que de plai- der leurs cauſes. Le nombre des Mar- tyrs fut très-grand ; mais il y en eut pluſieurs dont les actions furent telles, que, ſi l'on doit avoir ce reſpect pour leur mémoire que de ne les point blâ- mer, du moins oſe-t-on bien dire, qu'elles ne ſont pas à imiter. (a) Il y en eut, par exemple, qui prévinrent le martyre par une mort volontaire, & qui ſe précipitérent de deſſus des toits élevez, de peur de tomber entre les mains des Perſécuteurs. (b) Une femme d'Antioche nommée *Domnine* avec ſes deux filles *Proſdoce* & *Berenice* étant conduites à Hieropolis de Sy- rie, ſe noyerent toutes trois dans une riviere, pendant que les ſoldats qui les gardoient dinoient, pour éviter les tourmens & peut-être les outrages dont leur pureté étoit menacée. (c) A Antioche une Vierge nommée *Pe- lagie*, ſe trouvant aſſiegée dans ſa mai- ſon en l'abſence de ſa mére & de ſes ſœurs, & ſachant que l'on en vouloit à ſa vie ou à ſon honneur, ſe précipi- ta du toit de la maiſon. Sa mere & ſes ſœurs qui s'étoient ſauvées à la campagne, ſe voyant pourſuivies, & arrêtées par une riviére qui leur fer- moit

(a) pag. 470. (b) pag. 611. (c) pag. 621.

moit le chemin, entrerent dans l'eau, & cherchant l'endroit le plus profond, se noyerent en quelque sorte volontairement. (a) L'Auteur justifie tous ces Martyrs, en disant qu'on doit attribuer ces mouvemens à une inspiration particuliere du S. Esprit.

On peut défendre de la même maniere ceux qui, au lieu d'éviter la persecution, s'y exposoient eux-mêmes volontairement ou l'excitoient contre leurs fréres, à l'égard desquels (b) S. *Pierre* d'Alexandrie fit ce canon, qu'il ne faloit pas laisser de communiquer avec eux, puis qu'ils l'ont fait au nom de Jesus-Christ, quoi qu'ils n'ayent pas bien consideré ces paroles, *ne nous exposez pas à la tentation*.

V. On peut voir dans le neuviéme Livre de nôtre Auteur, qui est le dernier de ce Volume, d'autres actions des Martyrs, qui paroissent encore plus blâmables que les précédentes, puis qu'elles ne pouvoient servir qu'à irriter leurs Persécuteurs, & à allumer de plus en plus le feu de la persécution. Il y en avoit plusieurs qui répondoient d'une maniere fiere & insultante aux Juges qui les interrogeoient. (c) Un certain *Apphien* de

(a) Pag. 470. (b) pag. 605. (c) pag. 578.

Çesarée en Palestine, alla trouver le Gouverneur Urbain comme il sacrifioit, s'aprocha de lui, sans que les Gardes qui l'environnoient s'en apperçussent, lui prit hardiment la main, l'empêcha de sacrifier, & lui représenta gravement qu'il n'étoit pas raisonnable de quitter le vrai Dieu, pour sacrifier à des Idoles & à des Démons. (*a*) Un soldat nommé *Theodore* fut pris à Amasie; on voulut l'obliger à sacrifier; on lui donna du tems pour deliberer sur ce qu'il avoit à faire, & il profita de cet intervale pour brûler le Temple de *Cybele*, ce qu'il confessa devant les Juges, sans attendre qu'on l'interrogeât. Le Concile d'Elvire, qu'on croit s'être tenu au commencement du quatriéme siécle, bien que le P. *Morin* soûtienne que ç'a été avant le tems de S. Cyprien (*b*), ce Concile, dis-je, fit un Canon contre ce zele indiscret, qui porte, que si quelcun brise des Idoles, & est tué sur la place, il ne sera point reçû au nombre des Martyrs, parce que cela n'est point écrit dans l'Evangile, & qu'on ne trouve point qu'il ait jamais été pratiqué par les Apôtres. C'est dans ce même Concile qu'on fit ce celebre Canon (*c*), qui

(*a*) Pag. 601. (*b*) pag. 584. (*c*) pag. 590.

qui a tant fait de peine aux défenseurs des Images ; & qui porte qu'*il n'y doit point avoir de peinture dans les Eglises, de peur que ce qui est servi & adoré ne soit peint sur les murailles, peut-être*, dit M. Fleury, *craignoit-on que ces peintures ne pouvant être enlevées dans le tems de la persécution, ne fussent profanées par les Infidéles*. On ordonna encore qu'on célébreroit la Pentecôte, non le quatriéme jour après la Pâque, mais le cinquantiéme ; & que celui qui ne le feroit pas, seroit noté comme introduisant une nouvelle *hérésie* : si les Péres de ce Concile avoient la même idée du mot d'hérésie qu'on en a aujourdhui ; ils en faisoient une de bien peu de chose.

On finira cèt Extrait en remarquant que les diverses persécutions ausquelles les Chrêtiens étoient exposez, n'avoient pas sanctifié tous les Evêques. (a) Il s'en assembla onze ou douze à Cirthe en 305. où ils se reprochérent des crimes énormes. La plûpart avoient livré les Ecritures aux Payens pour éviter la persécution, pendant qu'un grand nombre de simples Fidéles l'avoient souferte constamment ; d'autres les avoient eux-mêmes jettées au feu. Un *Purpurius* de Limate fut accusé d'avoir

P 7 fait

(a) *Pag*. 580. *&c*.

fait mourir les deux enfans de sa sœur. Au lieu de s'en excuser, il répondit hardiment; *pour moi j'ai tué & je tuë ceux qui sont contre moi: ne m'obligez pas d'en dire davantage; vous savez que je ne me soucie de personne.*

III.

ΕΙΡΗΝΙΚΟΝ *seu Pacis Consilium, pro ineunda Unione & Concordiâ, inter Fratres Protestantes, Augustanæ & Helveticæ, ceterisque cognatis Confessionibus addictos; Ecclesiæ Dei, hoc tempore infausto, inprimis in afflictissimâ Hungariâ, Saluberrimum: pandens simul pacificè, brevem Controversiæ enarrationem, & sententiæ utriusque Partis de Eucharistiâ, verum, ante Reformationem, originem. Profectum à charitate & labore Francisci Foris* OTROKOCSI, *minimi servi J. Christi, è Triremibus Neapolit. quondam liberati: In Hungariâ primùm A.* 1682. *rudiori Minervâ elaboratum; at Oxonii A.* 1691. *limatius & perfectius factum. Cum suffragiis virorum eruditorum.* Franekeræ, apud Joh. Gyzelaar. 1692. in 8. pagg. 162. sans les Préfaces & l'Indice.

I. M. *Otro-*

I. M. *Otrokocsi* a composé ce Livre principalement en vuë de réünir dans une même Communion les Réformez Hongrois de la Confession d'Ausbourg, avec les Réformez qui suivent la Confession Helvetique, c'est-à-dire, ceux qu'on nomme *Lutheriens* avec ceux qu'on nomme *Calvinistes*. Mais les moyens qu'il propose étant généraux, ils peuvent servir pour tous ceux de ces deux Communions, en quelques endroits qu'ils demeurent.

Avant que d'entrer dans l'examen des points qui les divisent, il avertit dans sa Préface, qu'afin de parvenir à une heureuse union, il faut que les deux Partis observent exactement ces cinq régles. 1. Que se défaisant de tout préjugé & de toute la haine qu'ils peuvent avoir conçuë l'un contre l'autre, ils s'écoutent paisiblement & avec douceur les uns les autres, examinant réciproquement avec un jugement plein de charité les Livres des deux Partis, & n'ayant pas honte de se laisser instruire par les Ouvrages de ceux qui ne sont pas de leur Communion. 2. Que châque Parti conçoive de l'estime pour les Chefs & les premiers Réformateurs de l'autre Parti, & n'en parle jamais qu'avec respect;

pect ; parce que la maniere injurieuse, dont on les a traité réciproquement jusques ici, n'a pas peu contribué à augmenter la haine, & à éloigner les esprits les uns des autres. 3. On ne doit pas s'imaginer que les Réformateurs d'une & d'autre part, ayent si bien expliqué ce qui concerne le Sacrement de l'Eucharistie, qui est le principal Article, qui divise les deux Communions, qu'il n'y ait plus rien d'ignoré en ce point, ni rien qui doive faire le sujet de nos recherches. 4. Puisque tout Chrêtien doit avancer tous les jours en connoissance, & tendre à la perfection, il sera permis de s'entretenir & d'écrire sur le sens des paroles de *Jesus-Christ* dans l'Institution de l'Eucharistie ; mais il faudra prendre garde de ne point renouveller ces questions & ces disputes, sur lesquelles on s'est si échauffé par le passé, & qui ont été la funeste cause de la division. 5. Il faut que les Prédicateurs des deux Partis entretiennent souvent les Peuples dans leurs sermons de cette sainte union, qu'ils publient qu'il y a de part & d'autre un bon nombre de Docteurs savans & pacifiques, qui, quoi que fort éloignez les uns des autres, conspirent tous unanimement à procurer cette union.

II. APRÈS ces Préliminaires, l'Auteur entre en matiére. (*a*) Le seul principe qu'il avance, & sur lequel roule tout son Livre, c'est que posé que les Réformez, qu'on nomme Calvinistes, ne soient ni hérétiques, ni schismatiques, les Lutheriens ne doivent pas faire difficulté de s'unir avec eux. L'Auteur fait voir en deux mots que les Calvinistes ne sont pas hérétiques; mais il employe presque tout son Livre à prouver qu'ils ne sont pas schismatiques. Il montre pour cèt effet, qu'ils ne se sont separez d'aucune Eglise Orthodoxe: mais qu'ils sont sortis de l'Eglise Romaine en même tems que les Lutheriens; & surtout que leur sentiment sur l'Eucharistie, qui est le principal sujet de la division des Protestans, n'est pas né de celui de *Luther*, comme si, à cause de cette diversité d'opinion, les Calvinistes s'étoient séparez de la Communion des Lutheriens.

1. Pour mieux établir cette Proposition, M. Otrokocsi examine lequel de *Zuingle* ou de Luther a été le premier dans l'opinion qu'il a enseignée depuis sur l'Eucharistie; car s'il se trouve que Zuingle soit entré dans son opinion, avant que Luther soit entré dans

(*a*) *Pag.* 6.

dans la sienne, ou en même tems, il est clair, que le premier n'a point abandonné l'opinion du second & n'a point fait de schisme d'avec lui ; mais que, tout au plus, ces deux Réformateurs ont quitté indépendemment l'un de l'autre l'opinion de l'Eglise Romaine, pour en prendre une autre, qui leur a paru plus soûtenable.

2. (*a*) Luther commença sa Réformation en prêchant contre les Indulgences en 1517. mais il ne combattit la Transubstantiation de l'Eglise Romaine, qu'en 1520. puis que dans un Sermon prononcé en 1519. & inseré dans le 7. Tome de ses œuvres il soûtenoit encore ce dogme : il étoit même dans cette opinion au commencement de Janvier de l'année suivante : mais ayant été excommunié par *Leon X.* la même année, il fit son Livre de la *Captivité de Babylone*, où il établit, que la Transubstantiation est une pure invention de l'esprit humain, sans s'expliquer clairement sur le dogme de l'impanation : il laissa même la liberté de croire, que le pain restoit dans l'Eucharistie, ou qu'il étoit changé au Corps de Jesus-Christ. Mais en 1522. ayant médité cette matiére avec plus de

(*a*) *pag.* 11. &c.

de soin, & faisant tous les jours de plus grands progrès dans la Réformation, (*a*) il établit positivement, que c'étoit une impieté & un blaspheme que de croire la Transubstantiation. (*b*) *Antea*, dit-il, *posui nihil referre, sive sic, sive sic sentias de Transubstantiatione; nunc autem decerno impium esse & blasphemum si quis dicat transubstantiari*, „ j'ai avancé ci-devant qu'il étoit „ indifferent de croire ainsi ou ainsi „ touchant la Transubstantiation; mais „ maintenant je soûtiens que c'est une „ impieté & un blaspheme que de dire „ que *le pain* est transubstantié. Il commença aussi dès lors à se determiner sur la maniére dont le corps de Jesus-Christ est dans l'Eucharistie: (*c*) *fides*, dit-il, *non vult plus nosse, quam sub pane esse Corpus Christi, sub vino sanguinem Christi viventis & regnantis*; „ la Foi se contente de savoir que le „ Corps de Jesus-Christ vivant & ré„ gnant est sous le pain, & son sang sous „ le vin.

3. Luther s'étant en suite brouillé avec

(*a*) *pag.* 14. *de nôtre Auteur.*

(*b*) *Tom. II. Lat. fol.* 528. *pag.* 2. *in Lib. advers. Reg. Angliæ A.* 1522. *Edit. A.* 1566.

(*c*) *Epistol. ad Paul. Speratum. Tom. II. Epistolar. Fol.* 72.

avec *Carolstad*, qui avoit voulu faire le Réformateur en son absence, ils convinrent en 1524. d'écrire l'un contre l'autre sur les Sacremens, & Luther donna à Carolstad une piéce d'or pour gage de cette convention. Il s'agissoit principalement de deux choses dans leur dispute. 1. Si les paroles de Jesus-Christ dans l'institution du Sacrement devoient être prises dans un sens different de celui qui se présentoit d'abord à l'esprit; & 2. si le corps de Christ étoit donné & mangé corporellement dans le Sacrement. Luther nioit la premiere proposition & assûroit la seconde, & Carolstad faisoit tout le contraire. Il n'étoit point néanmoins dans l'opinion des Réformez, puis que dans ces paroles, *ceci est mon corps*, par le pronom *ceci*, il entendoit, non le pain que Jesus-Christ tenoit; mais son propre corps, comme s'il eût dit, *prenez, mangez le pain que je vous donne*; *ce corps, que vous voyez assis à table avec vous, est celui qui sera livré à la mort pour vous; célébrez donc desormais ce souper en commémoration de ma mort.* Depuis cette dispute, Luther soûtint la présence corporelle du corps & du sang de Jesus-Christ avec le pain & le vin dans l'Eucharistie: & parce qu'on trouve sou-

ſouvent dans ſes Ecrits ſur cette matiére, les prépoſitions *in*, *cum*, & *ſub*, dedans, avec, & ſous, cela fit que quelques Lutheríens ſe ſervirent de ces termes pour exprimer la maniere dont le corps & le ſang du Seigneur ſont dans l'Euchariſtie.

Carolſtad ayant été chaſſé des Terres de l'Electeur de Saxe du conſentement de Luther, ſe retira à Strasbourg, où ſur la fin de 1524. il publia ſes Ecrits contre Luther. Zuingle & *Oecolampade*, qui travailloient à la Réformation de la Suiſſe, ayant apris les diſputes de ces deux Docteurs, crurent qu'il étoit de leur devoir d'en examiner le ſujet, & de délivrer leurs Diſciples des ſuperſtitions que l'Egliſe Romaine avoit introduites dans le Sacrement de l'Euchariſtie; d'autant plus qu'ils croyoient, que ni Luther, ni Carolſtad n'avoient pas aſſez bien expliqué cette matiére. Ils publiérent donc leur opinion, qui ne convenoit ni avec celle de l'un, ni avec celle de l'autre, ſi ce n'eſt qu'ils nioient avec ce dernier la préſence corporelle & la manducation orale du Corps du Seigneur.

Zuingle s'en étoit expliqué dans une Lettre, dès la fin de l'an 1524. mais il le fit plus amplement en 1525. expli-

pliquant le mot *est* dans les paroles, *ceci est mon Corps*, par celui de *signifie*. Oecolampade en fit de même la même année se servant des termes de *signe*, de *figure*, & de *Symbole* du Corps de Christ. Luther ayant apris les sentimens de ces deux Réformateurs commença à écrire contr'eux, abandonnant Carolstad, comme un ennemi moins considérable.

Dans cette dispute, ce Réformateur passa, de l'opinion de la présence corporelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, à celle de son *Ubiquité*, qu'il commença à enseigner en 1526. & dont néanmoins *Melanchthon*, qui voyoit bien qu'elle n'étoit née que dans la chaleur de la Dispute, ne fit aucune mention dans la Confession d'Ausbourg, qu'il eut ordre de dresser. On conclut de tout cela, qu'il y a grande aparence, que jamais Luther ne se seroit si violemment emporté contre Zuingle & contre Oecolampade, si Carolstad ne l'avoit irrité par les écrits trop violens, qu'il composa contre lui.

III. DANS les Chapitres IV. & V. l'Auteur montre comment Zuingle entra dans le sentiment qu'il expliqua depuis sur l'Eucharistie, & en quel tems cela arriva. Ce Réformateur n'a-

n'acheva pas tout d'un coup sa Réformation, non plus que Luther, & sur le sujet dont il s'agit, il disoit encore en 1523. (*a*) qu'il n'y avoit aucune différence entre lui & Luther. Il enseignoit encore alors (*b*) qu'on mangeoit le Corps & qu'on beuvoit le sang de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Mais en 1525. il déclara (*c*) qu'il retractoit ce qu'il avoit dit il y avoit deux ans, parce qu'en écrivant alors, il avoit eu plus d'égard au tems, qu'à la chose même; ce qui marque seulement, selon nôtre Auteur, qu'il ne s'étoit pas expliqué assez clairement; n'ayant point crû, au reste, qu'on mangeât corporellement le corps de J. C. dans l'Eucharistie. Dès l'an 1524. il avoit expliqué dans une de ses Lettres le mot *est* par celui de *signifie*. Il declare ailleurs qu'il y avoit plusieurs années qu'il étoit dans cette opinion; mais qu'il n'avoit pas voulu la publier témérairement. D'où il suit que ce Réformateur n'a point fait de schisme d'avec Luther; puis qu'on a vû que celui-ci ne s'étoit expliqué qu'en 1520 & 1522. au lieu que l'autre écrivoit en 1525. qu'il y avoit plusieurs années qu'il étoit dans l'opinion qu'il ensei-
gna

(*a*) *Pag.* 29. *de nôtre Auteur.* (*b*) *pag.* 30. (*c*) *pag.* 31.

gna depuis. On aprend de *Bulinger*, que Zuingle lui avoit dit qu'il avoit apris son sentiment dans un certain écrit des fréres Vaudois, & dans les Livres de S. Augustin.

Pour faire voir qu'en cela Zuingle ne disoit rien que de vrai, (*a*) l'Auteur examine quelle étoit sur ce sujet l'opinion des Vaudois, des fréres de Boheme, de *Jean Hus*, de *Wiclef*, de *Ratramne*, de S. *Augustin*, de S. *Ambroise*, de *Tertullien* &c, & fait voir que Zuingle n'a rien enseigné que de conforme à la doctrine de la plûpart de ces gens-là ; bien qu'ils ne se soient pas tous expliquez de la même maniere & que Jean Hus en particulier se soit servi de tous les termes qu'employent les Docteurs de l'Eglise Romaine sur ce sujet, jusques là qu'il déclare formellement, que jamais il n'a prêché que la substance du pain materiel demeurât dans le Sacrement de l'Autel. (*b*) *Nunquam prædicavi*, dit-il, *quod in Sacramento Altaris maneat substantia panis materialis, de quo me veritatis inimici mendaciter accusarunt.* Pour ce qui regarde Wiclef, il

(*a*) *pag.* 40.

(*b*) *Tractat. de Sacramento Corpor. & sanguin. Domini, quem scripsit in carcere Constantiensi anno.* 1415. *Cap.* 3. *fol.* 40. *Edit.* 1558 *Norimb.*

il s'est expliqué plus clairement, puis qu'il a dit, que comme *Jean Baptiste* étoit figurément *Elie*, ainsi le pain à l'Autel étoit figurément le corps de Christ. Que la substance du pain demeure sur l'Autel après la consécration, & ne cesse pas d'être pain : en quoi les *Hussites* de Boheme ont plûtôt suivi Wicléf que Jean Hus.

IV. On fait voir dans les Chapitres VI. & VII. la nouveauté du sentiment de l'impanation & de l'Ubiquité du corps de Jesus-Christ. La principale controverse sur l'Eucharistie nâquit du tems de *Ratramne*. Mais alors tous les Chrétiens étoient partagez en deux opinions. Les uns soûtenoient avec Ratramne, qu'on ne mangeoit point oralement le corps de Jesus, & que par conséquent le pain & le vin n'étoient son corps & son sang que figurément. Les autres, dont *Paschase Ratbbert* étoit le principal chef, soûtenoient que la substance du pain & du vin étoit faite le corps & le sang de Christ par la vertu du S. Esprit dans la parole, que par conséquent les Communians, du moins les Fidéles, mangeoient de la bouche du corps dans l'Eucharistie le corps de Jesus-Christ ainsi proprement dit. Alors personne ne parloit encore d'impanation, ni de

rien d'aprochant de l'opinion de Luther. On croit que ce ne fut qu'à l'occasion des disputes de *Berenger* contre ses Adversaires nées en 1051. que cette opinion fut inventée. Des Adversaires de Berenger, il y en eut, qui ne pouvant goûter son opinion, qui établissoit le sens figuré dans les paroles de Jesus-Christ, & ne pouvant non plus aprouver celle de l'Eglise Romaine, qui prétendoit que le pain & le vin étoient véritablement changez au corps & au sang de Jesus-Christ, croyoient qu'il faloit suivre une opinion qui tint le milieu, & s'imaginérent que la substance du pain & du vin demeuroient dans le Sacrement; mais que le corps & le sang de Christ consistoient avec le pain & le vin, c'est ce qu'enseigne *Guitmund* d'Aversa, Auteur de ce tems-là, & grand ennemi des Berengariens. (a) *Nunc*, dit-il, *contra illos habenda est ratio, qui Ecclesiæ rationibus expugnati, jam quidem negare nequeunt substantiam corporis Christi cibo mensæ Dominico: panem tamen & vinum per verba Salvatoris in carnem ejus & sanguinem verti nequaquam credentes, sed Christum pani & vino commiscentes; tanquam subtiliari*

(a) *Lib. III. de verit. Corp. & Sang. Dom. contra Berengar. Tom. VI. Bibl. Patrum, edit. Paris. 1589. Col. 433.*

tiliori ratione hæresim alteram condiderunt. „ Maintenant il faut parler contre ceux, qui vaincus par les raisons „ de l'Eglise, ne peuvent plus nier que „ la substance du corps de Christ ne soit „ dans le Sacrement ; mais qui ne „ croyant pas toutefois que le pain & „ le vin soient changez par les paroles „ du Seigneur en sa chair & en son sang, „ mais mêlant Christ avec le pain & le „ vin, ont forgé une autre hérésie d'une „ maniére plus subtile. Guitmund dit encore que ces Théologiens sont insensez de métre Christ dans le pain & dans le vin ; *quæ insania est, ut Christum, ut ita dixerim, suâ auctoritate impanent & invinent.*

M. Otrocoksi (*a*) croit, que l'Auteur de cette opinion a été un certain Moine nommé *Ascelin*, ennemi de Berenger, qui dans une Lettre qu'il lui écrivoit l'an 1052. & que le P. *Dom Luc Dacheri* a publiée, s'exprime en ces termes (*b*) *neque vero mirari vel diffidere debemus, Deum facere posse, ut hoc quod in altari consecratur virtute Spiritus Sancti & ministerio Sacerdotis uniatur corpori illi quod ex Maria Virgine Redemtor noster assumsit. Utrumque substanti corporea, utrumque visibile.*

(*a*) *pag.* 79. (*b*) *Dacher. in not. ad Lanf. Pag.* 24. & 25. *Edit. Paris. an.* 18

„ Nous ne devons pas nous étonner, „ ni desavoüer que Dieu ne puisse faire „ que ce qui est consacré sur l'Autel, ne „ soit uni par la vertu du S Esprit, & „ par le Ministére du Prêtre à ce corps „ que nôtre Sauveur a pris de la Vierge „ Marie. L'un & l'autre est une Sub- „ stance corporelle & visible.

Dès le commencement du siécle suivant, cette opinion fut soûtenuë par *Ruperi* Abbé de Tuy, comme *Bellarmin* le reconnoit, disant qu'il a été le grand Défenseur du sentiment de l'impanation. Les paroles de cèt (*a*) Abbé sont remarquables, puis qu'il se sert de la même comparaison qu'employent les Lutheriens pour expliquer leur Doctrine sur cèt article.

Rupert eut plusieurs Sectateurs dans la suite, & du tems de *Lombard* le Maître des sentences, ceux qui défendoient cette opinion étoient encore souferts dans l'Eglise Romaine & regardez comme les ennemis de Berenger. Mais venant ensuite à se répandre, les Catholiques Romains commencérent depuis l'an 1059. à être plus précautionnez, & à combatre les Impanateurs, de même que les Sectateurs de Berenger.

A

(*a*) *On peut les voir dans son Comment. sur la Genes. Liv. 6. c. 32.*

A propos de ce Docteur, M. (*a*) Otrocoksi croit, que la derniére confession qu'on cite de lui, & qu'on prétend avoir été faite en 1079. sous le Pontificat de *Gregoire VII.* est supposée. Il le prouve par le silence de Lanfranc, de Guitmund, & d'*Algerus* qui écrivoit sur le sacrement l'an 1130. qui ne pouvoit ignorer cette prétenduë confession, qui avoit une si belle occasion d'en parler, & qui raporte deux fois celle que fit le même Berenger sous le Pape *Nicolas*.

Pour revenir au dogme de l'impanation, *Innocent III.* dans le Concile de Latran tenu en 1215. établit enfin la seule Transubstantiation, & condamna toute opinion qui soûtenoit que le pain & le vin demeuroient après la consécration. *Jean* de Paris ne laissa pas en 1290. de s'expliquer à peu près de la même maniere qu'avoit fait Rupert. Il semble que (*b*) *Durand* de S. Porcien qui écrivoit en 1320. n'étoit pas éloigné de cette opinion, non plus que *Pierre* d'Ailly Cardinal & Evêque de Cambray, qui écrivoit en 1414. C'est ce que témoigne Luther, (*c*) qui assure

(*a*) *Pag.* 89. (*b*) *In* 4. *Lib. Sentent. Dist.* 4. *qu.* 1. *Num.* 21. (*c*) *Lib. de Captiv. Babyl. fol.* 66. *Tom.* 2. *Edit. Wittemb.* 1562.

sure que ce fut en lisant les Ouvrages de ce Cardinal, dans le 4. Livre des *Sentences*, qu'il pensa à l'opinion qu'il enseigna depuis.

(*a*) Pour ce qui regarde le dogme de l'*Ubiquité* du corps de Jesus-Christ, nôtre Auteur ne le trouve dans aucun Pere excepté un seul qui vivoit dans le IX. siécle.

Il prétend que sur cèt article, ils ont constamment enseigné la même doctrine que les Réformez, c'est-à-dire, que le corps de Christ est dans le Ciel, & qu'il n'est plus sur la terre. Il cite sur cela des passages de S. Augustin, de S. *Cyrille* d'Alexandrie, & de *Vigile* de Tapse. Les Théologiens Scholastiques n'ont pas non plus connu cette Ubiquité; bien qu'ils ayent soûtenu, que le corps de Jesus-Christ étoit en même tems, sur tous les Autels où il y avoit du pain consacré, & que l'Ubiquité aît été tirée de cette opinion par conséquence. Le premier qui l'a enseignée, au jugement même de *George Calixte* célébre Lutherien, est (*b*) Jacques le Févre d'Estaple, qui l'établit dans son Commentaire sur le Chapitre XII. de la 1. aux Corinthiens, & c'est d'où l'a

(*a*) *pag.* 98. *&c.* (*b*) *Jacobus Faber Stapulensis.*

l'a puisée Luther. Il est vrai qu'il n'y apuyoit pas beaucoup, & que ce furent *Brentius* & *Jacques d'André* qui la ressuscitérent, s'il faut ainsi dire, vers l'an 1559. L'Auteur conclut de tout cela que les Calvinistes ne sont point Schismatiques, puis que leur Doctrine sur l'Eucharistie est plus ancienne, que celle de Luther.

V. Il passe dans le Chapitre VIII. aux autres Dogmes, qui séparent les deux Communions, sur lesquels il n'insiste presque point. Il fait voir à l'égard des Images, que sur cèt Article, non plus que sur celui de l'Eucharistie, les Calvinistes n'ont point fait de Schisme, puis qu'ils n'ont fait que suivre la plus pure antiquité. (*a*) Il marque le danger qu'il y a de les retenir dans les Temples, & soûtient que les Lutheriens de Hongrie en particulier devroient les bannir entiérement, (*b*) parce que les Papistes trouvant leurs Temples tous parez d'Images, sont plus portez à les leur ravir, pour s'en servir eux-mêmes, qu'à ravir ceux des Calvinistes, qu'ils trouvent dépoüillez de tous ces ornemens. Si Luther conserva les Images, ce ne fut, peut-être, que pour contrarier Carolstad, qui les avoit brisées en son absence & sans sa permission,

(*a*) *pag.* 112. (*b*) *pag.* 113.

comme il semble le confesser lui-même en quelque endroit.

Quant aux Dogmes de l'Election & de la Reprobation, de l'Objet de la mort de Jesus-Christ, de la Grace suffisante, la Confession d'Ausbourg n'a rien déterminé de contraire, à ce qu'enseignent les Calvinistes. En un mot il n'y a rien d'important dans cette Confession, si l'on en excepte l'article de l'Eucharistie, en quoi les Calvinistes soient différens des Lutheriens, ni même aucunes expressions qu'ils ne puissent admétre.

Le Chapitre IX. contient quelques motifs, qui doivent porter les deux Communions à se réunir; ils sont tirez du désavantage qui leur revient de leur séparation; de l'exemple des Fréres de Pologne, qui se réünirent en 1570. au Synode général, qui se tint à Sendomir; de l'uniformité des Confessions de tous les Protestans, dont aucune n'exclut la présence réelle & véritable du corps de Jesus-Christ dans le Sacrement de l'Eucharistie; du consentement de plusieurs Théologiens du Siécle passé & de celui-ci, qui ont avoüé que les opinions qui séparent les deux Partis ne sont point essentielles, & enfin du bonheur que cette Union aportera à l'Eglise. Nôtre Auteur paroit tout

tout persuadé que cette Union arrivera un jour. On y voit cependant encore bien peu d'apparence ; & les Théologiens paroissent aussi éloignez que jamais, sur tout sur l'objet de la mort de Jesus-Christ, que les Lutheriens regardent comme un point de la derniere importance, & que nôtre Auteur n'a touché qu'en passant.

IV.

RECUEIL *de diverses Pieces servant à l'*HISTOIRE *de* HENRY III. *Roy de France & de Pologne, Augmenté en cette nouvelle Edition, suivant les titres qui se trouvent à la page suivante.* A Cologne, chez Pierre du Marteau. 1693. in 12. pagg. 717.

CE Recueil est si connu, qu'il seroit inutile d'en donner l'Extrait ; ou d'indiquer même les Piéces dont il est composé. Il suffit de dire, que cette nouvelle Edition a été faite sur une des Editions les plus amples que l'on eût ; que même *le Discours merveilleux de la vie de Catherine de Medicis*, qui ne se trouve pas dans quelques Editions précédentes, est dans

celle-ci ; & qu'enfin on y a ajoûté des Remarques sur la *Confession de Sancy*, qui n'avoient point encore paru. Comme une des qualitez inséparables de la Satire, c'est de dire les choses à demi-mot, & de faire souvent allusion à divers évenemens, qui sont connus par ceux qui vivent dans le tems qu'on écrit., & que ceux qui viennent après ignorent entierement ; c'est aussi le sort de ces espéces d'Ouvrages, de n'être bien entendus, que durant un certain tems. Il faut après cela des Commentaires ; sans quoi on n'y comprend presque plus rien. La Confession de Sancy, qui est une Satire fine & delicate de diverses Personnes, qui ont vecû sous les Regnes de *Henri III.* & *Henri IV.* n'est pas différente en cela des autres piéces de même nature, & il faut être très-bien instruit de l'Histoire de ce tems-là, pour pouvoir la comprendre. L'Auteur des Remarques a donc crû que son Ouvrage ne seroit pas inutile, & que s'il n'éclaircit pas tous les endroits difficiles, du moins pourra-t-il répandre des lumieres sur un très-grand nombre.

Comme on ne doute presque point, que ce ne soit d'*Aubigné* qui est l'Auteur de cette Confession, celui qui a

fait

fait les Notes, en a puisé la plus grande partie dans l'Histoire du même d'Aubigné, estimant avec raison, qu'il ne pouvoit trouver de meilleur Interprete. Il s'est encore servi des autres Pieces qui sont dans ce Recueil, des Ambassades du Cardinal *du Perron*; de l'Histoire de M. *de Thou*, des Lettres de *Pasquier*, de *l'Apologie pour Herodote* d'*Henri Etienne*, & des Ouvrages de divers autres Auteurs, qui ont écrit sur les affaires de ce tems-là. Il cite même presque toûjours leurs propres paroles, pour donner, sans doute, plus d'autorité à ses Remarques.

Ce Sancy dont d'Aubigné a écrit la Confession s'appelloit *Nicolas de Harlay*, ses qualitez pendant quelque tems, furent celles de Seigneur de Sancy, Baron de Maule & de Montglas, Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat & Privé, Capitaine de cinquante hommes d'Armes de ses ordonnances, & son premier Maître d'Hôtel. Il fut fait Surintendant des Finances environ l'an 1594, & exerça cet emploi, jusques à ce qu'Henri IV. y voulant établir un meilleur ordre, le donna au Marquis de Rosny. Il fut aussi Colonel Général des Suisses, Gouverneur de Châlons sur Saone,

& Lieutenant de Roi en Bourgogne.

M. de Thou en parle fort honorablement en plusieurs endroits de son Histoire. Pour ce qui regarde la Réligion, il ne ressembloit pas mal à un certain Sophiste nommé *Ecebolius*, qui, au dire de (*a*) *Socrate*, étoit toûjours de la Réligion des Empereurs. Sous l'Empire de *Constantius*, il fit paroître un zele merveilleux pour l'Evangile ; mais sous *Julien* il parut excessivement attaché aux superstitions Payennes. Après la mort de Julien, le Christianisme étant redevenu le parti dominant, le Sophiste ne manqua pas de reprendre la profession de Chrêtien. De même Sancy étoit toûjours de la Réligion le plus à la mode, & c'est ce qui fait que d'Aubigné l'a satirisé si cruellement.

Celui qui a fait les Remarques nous aprend que d'Aubigné a travaillé à la Confession de Sancy à diverses reprises, & même en des tems éloignez. Ces Remarques contiennent plusieurs morceaux de l'Histoire fort singuliers. Nous nous contenterons d'en donner deux exemples.

I.

(*a*) *Histoir. Ecclesiast. Liv. III. Chap.* 13.

1. Il y à diverses Remarques considérables sur la naissance, sur la vie, & sur la mort du Cardinal du Perron. Il étoit fils d'un Ministre & Medecin Normand, & nâquit à Geneve, en un logis de la ruë du Perron de laquelle il prit le nom. On dit qu'étant un jour au diner du Roi Henri III. il fit un excellent Discours sur l'existence de Dieu, qui plut si fort à ce Prince, qu'il ne pût s'empêcher de l'en loüer: mais le Cardinal répondit, *Sire, j'ai prouvé aujourd'hui qu'il y a un Dieu: demain s'il plait à vôtre Majesté me donner encore audience, je vous prouverai par raisons aussi bonnes, qu'il n'y en a point du tout.* Le Roi, irrité de ces paroles, chassa du Perron, l'appella mechant, & lui défendit de se plus trouver devant lui. Il fit le zélé Catholique durant toute sa vie; mais on dit qu'à l'article de sa mort, sa conscience l'obligea de faire une espéce de réparation à M. du Plessis, & en même tems à la vérité qu'il avoit insultée en la Personne de ce Reformé. *Il chargea*, dit-on, *son frére, qui lui succeda en l'Archevêché de Sens, de faire son adieu à cèt honnête homme, lui déclarer, qu'il n'avoit jamais plus honoré homme que lui; & qu'il mouroit sur ses loüanges: cela avec plus de paroles & plus*

plus significatives, *presens Madame la Princesse de Conty & plusieurs Personnages d'honneur Ecclésiastiques, entr'autres M. l'Evêque de Châlons sur Saone, de la Maison de Bissy en Bourgogne, Prélat de reputation, dont quelques-uns s'écrierent, voila une grande Confession.* Il est constant que bien que le Cardinal du Perron eût fait beaucoup de bruit durant sa vie, on ne l'honora après sa mort d'aucune Oraison funébre, ni même à peine d'une Epitaphe; ce qui fit croire à plusieurs, que sa fin n'avoit pas édifié l'Eglise Romaine. M. de Thou dit, qu'il parloit sans comparaison mieux qu'il n'écrivoit, & que son principal talent consistoit en beaucoup d'effronterie. Mais cèt endroit est retranché des dernieres Editions, de même que beaucoup d'autres encore plus importans.

2. La seconde remarque que nous alléguerons est au sujet de la réunion des Réligions, à laquelle quelques uns pensoient du tems d'Henry IV. On nous aprend que l'Ouverture en fut faite par *Rotan*, & *Morlas*, qui étoient encore Réformez. A eux se joignirent le Ministre *Serres* & *Cahier*, qui fut peu après déposé du Ministére pour crime de Magie; & à cause de deux Ecrits infames qu'ils avoit composez. Ces quatre

tre Personnes, & deux autres encore, qu'on ne nomme pas, esperoient que ceux de leur Parti les éliroient pour aller parler au Roi, & que là ils trouveroient occasion de les trahir. En effet, Rotan fut choisi en 1594. pour disputer à Mante contre le Cardinal du Perron, & il avoit promis de se laisser confondre par quelque fine supercherie. Mais soit par vanité, soit par crainte, il changea de sentiment, & feignit une maladie, pour se tirer d'affaires.

[*On a fait une nouvelle Edition de ce Recueil fort augmentée, en* 1699. *Voyez l'extrait qu'on en a donné dans les* Nouvelles de la Republique des Lettres, Mois de Mars, 1699. p. 342.]



BI-



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1693.

MAI.

V.

GENESIS, *sive Mosis Prophetæ Liber primus ex Translatione* JOANNIS CLERICI, *cum ejusdem Paraphrasi perpetua, Commentario philologico, Dissertationibus criticis quinque, & Tabulis Chronologicis.* Amstelodami, sumptibus Auctoris, & veneunt apud Wolfgangum & Waasbergios. 1693. in fol. pagg. 384.

POUR

POUR rendre compte au Public de cèt Ouvrage, nous ne ferons autre chose, que parcourir les pieces qu'il renferme, dans le même ordre dans lequel elles se trouvent, après avoir dit un mot du dessein de l'Auteur en géneral. M. *Le Clerc* se proposé de donner une Traduction Nouvelle de tout le Vieux Testament, accompagnée d'une Paraphrase perpetuelle, & d'un Commentaire critique & literal, avec plusieurs Dissertations sur des sujets, sur lesquels il juge qu'il est utile de s'étendre plus qu'il ne le peut faire dans le Commentaire. Il joindra encore à cela un Indice philologique, qui sera comme un Dictionnaire de ce qu'il y a dans son Commentaire, & où il confirmera souvent par de nouvelles raisons, & par des autoritez ce qu'il n'aura dit qu'en passant. Il pourra encore se corriger lui même, là où il croira avoir manqué, soit qu'il le reconnoisse sans en être averti, ou qu'on l'en avertisse. Ce n'est encore ici, que la sixiéme partie de ce qu'il promet sur le Vieux Testament; mais il a mieux aimé publier son Ouvrage par parties, que d'attendre qu'il fût tout achevé, pour le mettre au

jour.

jour. Il rend raiſon de cela, dans ſa Préface, & ceux qui ſe ſervent de cette ſorte de livres aimeront auſſi mieux en voir promtement quelque choſe, par où ils puiſſent juger du reſte, que d'attendre trop long-temps.

I. La première choſe que l'on trouve dans ce Volume, ſont des *Prolegomenes* compoſez de trois Diſſertations; la premiere traite de la *Langue Hebraïque*, la ſeconde de *la maniére d'interpreter l'Ecriture Sainte*, & la troiſiéme de *Moïſe Auteur du Pentateuque.* L'Auteur ne ſe propoſe pas, dans ces Diſſertations, de traiter les Lieux Communs qui regardent le Vieux Teſtament en général, ni d'examiner toutes les Queſtions, que l'on propoſe ſur les matiéres dont il parle; il faudroit qu'il eût emploié pour cela ſeul tout le volume qu'il donne au Public, s'il avoit eu ce deſſein. Il veut ſeulement prouver diverſes choſes, qu'il a ſuppoſées dans ſon Commentaire ſans en aporter de preuve, & rendre raiſon au Public de ſon deſſein.

1. Pour ce qui regarde la Langue Hebraïque, il ſoûtient que l'on n'a aucune preuve ſolide, qui nous puiſſe convaincre que ç'a été la Langue d'Adam, & des Patriarches, qui ont vêcu avant le Déluge. Pour lui, il croit que

que la Langue Hebraïque n'en est qu'une Dialecte, non plus que les autres Orientales. La plus forte raison des Rabbins, pour prouver que la Langue Hebraïque est aussi ancienne que le monde, est tirée des Etymologies des anciens noms, que l'on trouve, disent-ils, dans la Langue Hebraïque. Par exemple, le nom d'*Adam*, qui est celui du premier homme, se tire d'*Adamah*, qui signifie de *la terre* en Hebreu. Mais M. Le Clerc remarque là dessus premierement, que plusieurs de ces noms ne sont pas tant des noms propres, que les Patriarches aient reçû en naissant, que des surnoms, qui ont pu être traduits. Ainsi *Adam*, qui signifie proprement *un homme*, est le nom du premier des hommes ainsi nommé par excellence. Il s'est rencontré que dans la Langue Hebraïque, on pouvoit tirer ce mot de celui qui signifie *terre*, comme dans la Langue Latine on tire *homo* du mot *humus*; de sorte que l'allusion qui est Gen. II, 7. ne sauroit, selon lui, prouver que la Langue Hebraïque fût celle d'Adam.

Ces surnoms peuvent avoir été traduits, en Hebreu, comme il est arrivé que les Grecs en parlant de diverses Villes d'Orient, ont traduit leurs noms en leur

leur Langue, comme quand pour *Sin*, ville d'Egypte, sur le bras le plus Oriental du Nil, ils ont dit Πηλούσιον, qui vient de πηλὸς, qui signifie *boue*, aussi bien que *Sin*. Moïse a bien aussi traduit son propre nom Exod. II, 10. le dérivant d'une racine Hebraïque, d'où il ne vient point, parce que cette racine a quelque rapport avec sa veritable origine. L'Auteur fait voir par plus d'un exemple qu'une paronomasie peut être quelquefois heureusement exprimée dans une autre Langue.

Néanmoins il n'assure pas que *le nom* d'*Adam* ait été traduit, croyant qu'il se peut faire que la racine & le dérivé aient été en usage dans la prémiere Langue, & soient demeurez dans l'Hebraïque, & non dans les autres. Il y a aussi des noms, comme celui d'*Heve*, dont on peut marquer l'origine aussi commodément en Chaldéen qu'en Hebreu: comme il y en a dont l'étymologie ne paroit pas assez analogique, en cette derniere Langue comme ceux de Caïn, & de Noë. Il y en a même, qui viennent manifestement de mots qui sont en usage dans les autres Langues, comme celui de *Tubal-Cain*, qui est composé de deux mots Arabes, comme l'Auteur le fait voir sur Gen. III, 22.

Il

Il donne aussi quelques exemples de surnoms traduits par les Arabes, comme lors qu'ils appellent Caïn *Abdelhharits*, Henoch *Idris*, en faisant voir en même temps que ce sont des surnoms qui ont été donnez à ces Patriarches.

M. Le Clerc croit donc qu'il n'y avoit qu'une Langue, avant le Déluge, de laquelle sont nées les plus anciennes Langues de l'Orient, comme la Chaldaïque, l'Hebraïque, & l'Arabique : de même que de la seule Langue Latine, qu'on parloit en Italie, en Espagne, & dans les Gaules, on a vû naître l'Italienne, l'Espagnole & la Françoise. Les Rabbins soûtiennent que la famille d'Heber ne se mêla pas du dessein de *Babel*, de sorte qu'elle conserva l'ancienne Langue, sans changement; mais l'Auteur traite cela de songe, & pour voir s'il a raison, il faut comparer les reponses qu'il donne aux objections des Rabbins, avec ce qu'il dit dans son Commentaire sur le Chap. XI. 5.

Si on lui demande quelle Langue parloit Abraham, avant que de venir dans le Païs de Chanaan, il répond qu'il parloit Chaldéen, qui étoit, comme il le montre, la Langue du païs. Pour celle que l'on a appellée depuis *Hebraique*,

il soûtient que c'étoit celle des Chananéens, ce qu'il tâche de montrer par plusieurs raisons, & entre autres parce que les noms des villes & des hommes du païs de Chanaan sont purs Hebreux. En effet la pensée de *Fuller* qui a cru que les Israëlites les avoient tous changez est absolument insoûtenable. L'Auteur croit qu'on voit dans cette Langue des traces d'origine païenne, en ce que le nom de Dieu est *pluriel*, & dans les maniéres de parler de Dieu tirées des choses humaines; desquelles expressions l'Ecriture est pleine.

Au lieu des loüanges, que les Rabbins donnent à la Langue Hebraïque, M. Le Clerc fait voir, par des raisons, qu'il juge convaincantes, qu'elle étoit pauvre, ambiguë & peu cultivée; ce qui n'empêche pas que nous ne puissions trés-bien entendre le fonds de l'histoire, & de la Religion des anciens Hebreux. Il y a ici diverses choses remarquables & sur lesquelles l'Auteur s'appuie souvent dans son Commentaire, mais qu'il seroit trop long de rapporter.

Il prouve par Nehem. III, 23. que l'ancienne Langue Hebraïque se corrompit beaucoup, aprés la Captivité, de sorte que quelques siecles aprés le retour de Babylone, elle n'étoit plus

en

en usage. Le langage des Juifs ressembloit plus à celui de Chaldée, qu'à l'ancien Hebreu. C'est ce qui fit que ce dernier ne s'aprenoit, que par étude, du temps des LXX. Interpretes; & comme les malheurs de la République des Juifs ne permettoient pas que cette sorte d'étude fleurit, on n'entendoit pas alors l'Hebreu comme on auroit pû l'entendre. Quoi que les LXX. Interpretes eussent des secours très-considerables, pour expliquer les livres sacrez, que nous n'avons pas, leur peu de methode & d'exactitude a fait qu'ils se sont trompez en mille endroits. N'aiant eu ni Grammaire, ni Dictionnaire, ils violent souvent les regles les plus certaines de la construction; & varient dans la signification qu'ils attribuent aux mots. L'Auteur l'a très-souvent remarqué, dans la traduction du seul livre de la Genese, où l'on voit que dans divers passages obscurs ils ont traduit en devinant. Ce n'est pas qu'il méprise ces Interpretes, ou qu'il croie qu'on les doive censurer legerement; mais aussi il ne faut pas renoncer à toutes ses lumiéres, à cause d'un simple préjugé, qui ne se trouve que dans l'esprit de ceux qui n'ont jamais comparé ces Interpretes avec le Texte Hebreu. Ce préjugé est qu'étant plus près des temps,

temps, ausquels on avoit parlé Hebreu, ils ont dû mieux l'entendre que nous. L'Auteur croit avoir refuté démonstrativement cette opinion de l'Antiquité, & de quelques Modernes. Il soûtient même qu'on ne peut pas donner de meilleure preuve de la négligence que l'on avoit pour l'étude de la Langue Hebraïque, que l'opinion où l'on étoit du temps de *Philon* & de *Joseph*, touchant l'inspiration de la version des Septante.

L'Auteur dit quelque chose à la fin de cette Dissertation des varietez de lecture & des fautes de Copiste, qui peuvent s'être glissées dans le Texte Hebreu, pendant cet intervalle de temps auquel l'étude de la Langue Hébraïque fut négligée. Quoi qu'il ne doute pas qu'il n'y aît de ces sortes de choses dans le Pentateuque, néanmoins il fait voir qu'il n'y en a pas grand nombre; & encore qu'il soit dans les sentimens de *Louis Cappel*, il déclare qu'il croit l'exemplaire Hebreu que nous avons, plus correct non seulement que le Samaritain, mais encore que ceux dont les anciens Interprétes se sont servis, autant que nous en pouvons juger par leurs Versions. C'est pourquoi il s'est proposé de le suivre en tout; dans sa Version, comme le plus

plus correct, quoi qu'il ne laisse pas de rapporter les principales varietez de lecture dans ses notes. Il dit encore la même chose, dans la Dissertation suivante.

2. Il y rend raison de la méthode qu'il a suivie, & des difficultez qu'il a trouvées dans ce travail; & c'est à quoi nous nous arrêterons un peu plus long-temps, que nous ne ferons au reste, parce qu'après cela il ne sera pas besoin que nous parlions du corps de l'Ouvrage à part.

Le mot d'*interpreter*, pris à la rigueur, signifie exprimer la pensée d'un Auteur en une autre Langue, en sorte que ceux qui lisent l'Interprete pensent justement la même chose, dans le même ordre & de la même maniére que l'Auteur, quoi qu'ils n'entendent pas sa Langue. Si les Langues des Originaux & des Versions avoient un égal nombre de mots, & autant de phrases Synonymes, ceux qui les possederoient parfaitement pourroient *interpreter* les Originaux avec cette exactitude rigoureuse dont on vient de parler. Mais cela n'étant point, il est impossible de faire ensorte que ceux qui lisent les Versions pensent justement la même chose que ceux qui ont écrit les Originaux; tout ce que l'on

peut faire, c'est de s'efforcer d'approcher de cette exactitude, autant que la difference des Langues le permet; pour ne pas parler des autres difficultez, qui se trouvent dans ce travail.

Cela ne se pouvant faire par une simple Version, où l'on est trop gêné, & où il demeure nécessairement quantité d'Hebraïsmes, l'Auteur a joint à sa Version une Paraphrase perpetuelle qui est beaucoup plus Latine, & par conséquent plus facile à entendre que la Version, pour ceux qui ne savent que le Latin. L'Auteur y raconte ce que dit Moïse, comme nous le ferions aujourdhui, selon l'usage des Historiens Latins; de sorte qu'on y voit d'un coup d'oeuil & le sens de chaque passage, & toute la suite du discours, qui ne paroit pas d'abord à ceux qui lisent l'Original. Cette paraphrase n'est pas néanmoins de beaucoup plus longue que le Texte, elle est même quelquefois plus courte, selon que la brieveté, ou les superfluitez du stile Hebreu l'ont demandé.

Dans le Commentaire l'Auteur s'est proposé d'expliquer Moïse simplement & à la lettre, sans en tirer aucune conséquence de Morale, ni de Théologie, & sans s'engager dans aucunes controverses. Il dit que si ceux qui cher-

cherchent des sens plus sublimes n'y trouvent pas leur compte, il les prie de considerer que son dessein n'a pas été de les empêcher de s'apliquer à des recherches plus relevées ; mais que dans cet Ouvrage il s'est proposé de marquer, s'il étoit possible, ce que le Vulgaire parmi les Hebreux, y pouvoit entendre autrefois, & que les Ecrivains Sacrez ont voulu être entendu par le peuple, *quæ ipsi qui scripserunt voluerunt à Vulgo intelligi*. M. Le Clerc dit même, qu'il croiroit avoir sujet de se féliciter ; s'il pouvoit avoir par tout entendu ce que le Vulgaire y comprenoit autrefois ; tant il est éloigné d'aspirer aux speculations relevées de tant d'habiles Commentateurs, qui ont travaillé sur les livres sacrez ! En rampant avec le peuple, & s'attachant au premier sens que la Critique nous découvre, il a encore si peur de se tromper, quand il y a quelque lieu de douter, que souvent il ne décide rien. Quelquefois même il montre pourquoi il n'a rien pû décider, en marquant les lumiéres qui lui manquent pour prendre parti. Cela n'empêchera pas que ceux qui pourront avoir les lumiéres, qui lui manquent, n'aillent plus loin que lui & ne décident ce qu'il a laissé indécis. Comme le savoir

n'eſt pas égal, on ne s'étonnera pas que les uns jugent, quand les autres diſent NON LIQUET; les lumiéres étant particulieres à chacun, il en eſt de même des jugemens, qui ne doivent pas être plus étendus que la connoiſſance. En un mot, on ne doit guéres chercher dans ce Commentaire que le ſens purement litteral.

L'Auteur repréſente au long après cela la difficulté qu'il a à rendre les Hebraïſmes, & la peine que cela lui a faite. Si l'on traduit mot pour mot, on devient inintelligible à ceux qui ne ſavent pas l'Hebreu, c'eſt-à-dire, à ceux pour qui les Verſions ſont faites. Si l'on prend plus de liberté, il eſt très-dangereux que l'on ne donne ſes conjectures pour les penſées des Auteurs ſacrez. Il y a à la verité des Hebraïſmes que l'on peut changer, ſans danger, parce que le ſens en eſt clair, & indubitable, quoi qu'on ne les puiſſe pas traduire mot pour mot; mais il y en a d'autres, qui ſont très-embarraſſans, comme l'Auteur le fait voir par pluſieurs exemples, que nous ne rapporterons pas. Nous mettrons ſeulement les Regles qu'il a ſuivies en cette occaſion. La premiére, c'eſt *qu'il faut exprimer par d'autres mots les Hebraiſmes clairs, & que l'on peut aiſément*

ment traduire de la sorte; la seconde, *qu'il faut traduire mot pour mot, ceux qu'on ne peut pas commodément exprimer d'une autre maniere, sur tout lorsque nos oreilles y sont accoûtumées*; la troisiéme enfin, *qu'il faut retenir les Hebraismes, dont le sens est obscur.*

L'Auteur étale après cela les difficultez qu'il a rencontrées à traduire les *Conjonctions*, & les *Prépositions* Hebraïques, qui étant extraordinairement équivoques, ne font pas peu de peine aux Interprétes. La même conjonction *Vau*, par exemple, pouvant être traduite *&*, *ou*, *mais*, *néanmoins* &c. il est facile de concevoir que, selon que l'Interpréte se détermine, le sens se trouve très-different. Il faut avouër, en cette occasion, que les Interprétes, comment qu'ils fassent, sont contraints d'interposer leur jugement, & de donner ce qu'ils conjecturent pour la pensée de l'Auteur Sacré; mais c'est un mal, auquel il n'y a point de remede.

Il y a le même inconvenient à l'égard des Ellipses des Conjonctions, que l'on ne peut souvent suppléer, sans se hazarder à changer le sens; & que l'on ne peut aussi omettre, s'il est vrai qu'il les faille suppléer, sans tromper le Lecteur. Par exemple, il croit

qu'il se peut fort bien faire qu'il y ait une Ellipse dans le 26. verset du XIX. de la Genese, de sorte qu'au lieu de dire *& elle fut statuë de sel*, il faudroit peut-être tourner, *elle fut comme une statuë dans le sel*, ce qui veut dire, qu'elle demeura roide morte dans le territoire de Sodome, qui devint salé, aprés la subversion de cette ville. L'Auteur a fait une Dissertation sur cette matiére, dont nous parlerons dans la suite.

Les conjonctions des Hebreux sont encore incommodes aux Interprétes, en ce que quelques-unes reviennent trés-souvent, comme la conjonction, *Vau*, qui est presque l'unique liaison des narrations. Les autres Langues ne permettent pas que l'on redise tant de fois ET, & si on l'omet, il faut souvent changer le tour de la phrase Hebraïque.

M. Le Clerc assûre encore ici qu'il s'est fait une Loi inviolable de suivre toûjours l'exemplaire revû par les Massorethes, dont les Juifs & les Chrêtiens se servent aujourdhui; mais qu'il a crû pouvoir, comme ont fait tous les autres Interpretes, choisir entre les varietez du *Keri* & du *Chethib*, celle qui lui paroissoit former un meilleur sens, ou plus conforme

aux

aux Regles de la Grammaire. Il n'a pas eu non plus d'égard aux Accents, lors que le sens demandoit que l'on joignit autrement les mots que les Accents ne semblent le permettre; parce qu'aucun Interprete n'y a eu d'égard, & que les regles que les Rabbins donnent sont peu constantes. Ces Docteurs en cette rencontre, comme en plusieurs autres, semblent avoir eu dessein d'embarrasser de difficultez l'étude de la Langue Hebraïque, seulement pour se faire valoir.

A l'égard de la division des versets, quoi que l'Auteur les ait marquez par des chiffres, à cause de la commodité des Lecteurs qui y sont accoûtumez; il n'a pas commencé une nouvelle ligne à chaque verset, parce que très-souvent la construction, ou le tour de la periode s'étend plus loin. Il a seulement distingué par des Paragraphes les matiéres, selon que l'Auteur Sacré finit, ou commence quelque chose de nouveau; parce qu'il croit que cette maniére de disposer ce que l'on écrit contribue beaucoup à faire concevoir nettement & distinctement ce que l'on veut dire. L'ordre de chaque chose paroissant à l'oeuil, & les matiéres differentes étant distinguées sur le papier, elles se rangent plus facile-

cilement dans l'esprit, & ne causent aucune confusion au Lecteur. Au contraire la division du texte par versets, qui coupe ce qui doit être joint, & qui ne met aucune distinction particuliére entre les chefs differens, est tout à fait opposée à l'ordre & à la netteté. On a beau dire qu'on ne doit avoir égard qu'au sens, les marques de distinction, que l'on voit sur le papier, broüillent & confondent nécessairement, sans qu'on s'en apperçoive. Cette division d'un discours, ou d'une narration par Paragraphes n'est pas nouvelle, comme l'Auteur le fait voir, & les Jurisconsultes mêmes s'en sont presque toûjours servis, *ad capita legum distinguenda*; mais il n'y a que quelques années qu'on a commencé à la mettre en usage dans les autres Ouvrages, & l'on s'en est si bien trouvé, que ceux qui se piquent d'écrire avec exactitude & de se faire bien entendre, s'en servent presque tous.

M. Le Clerc a bien suivi la division des Chapitres, & les a toûjours marquez au dessus des pages & à la Marge; mais il n'a pas laissé de diviser encore la matiére par Sections, selon son étenduë; pour mettre son Commentaire aprés chaque Section, & dire tout de suite ce qu'il avoit à dire sur chaque matiére. Com-

Comme il s'eſt fait un grand nombre de Verſions & une infinité de Commentaires, avant ceux-ci, l'Auteur ne nie pas qu'il ne ſe ſoit beaucoup ſervi de ceux qui ont écrit avant lui, mais il aſſure qu'il n'en a pas moins examiné les choſes en elles mêmes, & qu'il ne s'eſt fié à perſonne. C'eſt ce qui fait qu'il ne cite preſque jamais les Verſions modernes, parce que l'autorité toute ſeule de ceux qui les ont faites, n'étant d'aucun poids ſans des raiſons de Grammaire, il n'y a que ces raiſons que l'on doive rapporter. On doit avoir plus de conſidération pour les anciennes Verſions; parce que ceux qui les ont faites ont pû avoir des lumiéres que nous n'avons pas, & que nous ne ſaurions avoir aujourdhui. L'Auteur cite auſſi aſſez rarement les Commentateurs perpetuels, parce que tout le monde en a des recueils, qu'il eſt aiſé de conſulter; mais il cite beaucoup ceux qui ont fait des Traitez particuliers où ils ont expliqué des paſſages de l'Ecriture Sainte, comme *Samuel Bochart*, & d'autres. Il dit même que quelques-uns de ceux-ci lui ont beaucoup plus ſervi que les Commentateurs, & l'on peut mettre en ce rang l'Auteur que l'on vient de citer. Il a pris des uns & des autres ce qu'il

a crû être le meilleur, sans se croire obligé de rapporter toutes les interpretations, qui ont paru jusqu'ici, & encore moins de les refuter, ce qui seroit d'une longueur insupportable, & même assez inutile. Outre que cèt Ouvrage n'a pas été entrepris, pour empêcher que l'on ne se servît des autres, on seroit bien malheureux si avant que d'être assûré de la verité, il falloit savoir toutes les fausses explications que l'on a inventées pendant tant de siécles, ou parmi les Juifs, ou parmi les Chrétiens, depuis qu'on a écrit sur ces matiéres.

M. Le Clerc dit quelque chose après cela de l'usage que l'on peut tirer des Langues Orientales pour l'intelligence de la Langue Sainte, & il rapporte plusieurs exemples de mots Hebreux, que l'on explique par le moien de ces Langues. Il a fait voir par exemple que *Pharaon*, titre commun des Rois d'Egypte, signifie la même chose que le mot de *Sultan*, & cela par le moien de la Langue Arabique. Il a montré pourquoi les Sages d'Egypte sont nommez *Chartummim* Gen. XLI, 8. par la Langue Syriaque, ce que personne n'avoit encore jamais fait. Il y a néanmoins quelque précaution à prendre en cela, comme il le fait voir, pour n'ê-

n'être pas trompé. Un homme de bon sens avoit fait une semblable remarque, dont on a parlé dans le I. Tome de cette *Bibliothéque* p. 371.

On peut aussi tirer du secours de la comparaison des divers passages, où un mot se trouve, & quand on a trouvé l'étymologie d'un mot, cela peut beaucoup servir à l'intelligence du discours. Mais on peut encore se tromper assez facilement sur ces sortes de choses, si l'on n'y prend bien garde, & si l'on ne joint l'histoire à la derivation des mots. Il est ridicule de raisonner sur une étymologie incertaine, & de bâtir là-dessus des histoires comme font les Rabbins; mais quand de certains faits étant constans, on trouve une étymologie qui s'y rapporte, il y a grande aparence qu'elle est véritable. *Bochart* nous en fournit une infinité de beaux exemples, mais on en trouvera quelques-uns sur les 2. 3. 4. & 14. versets du Ch. X. où l'on refute même ce savant homme. Il y en a un qui est remarquable sur le mot de *Charan*. Gen. XI. 31.

Ce sont là les secours dont l'Auteur s'est servi & la méthode qu'il a suivie. Encore qu'il rende justice aux grands hommes, qui se sont appliquez au siécle passé, & au commencement de ce-

lui-ci, à traduire la Bible, & à l'expliquer par des Commentaires; il croit que deux choses ont empêché qu'ils n'y aient si bien réüssi, qu'ils auroient pû faire, & qu'on le peut à présent. C'est qu'ils manquoient des secours nécessaires, l'étude de la Critique Sacrée n'aiant pas encore été assez cultivée. On a fait dans ce siécle plus d'ouvrages de conséquence sur ces matiéres, qu'il ne s'en étoit jamais fait. On a découvert non seulement une infinité de choses, qui étoient inconnuës à nos péres, mais encore on a porté l'Art de la Critique à une exactitude, dont les Théologiens du siécle passé n'avoient presque pas d'idée. L'autre chose, qui a empêché qu'on ne nous donnât des Versions aussi accomplies, & des Commentaires aussi exacts qu'on l'auroit pû faire, même en ce temps-là; c'est que l'étude de l'Ecriture Sainte aiant recommencé avec les Controverses, qui naquirent au siécle passé, les Interpretes n'expliquoient presque l'Ecriture, que par rapport aux disputes de leur temps. Il étoit important d'instruire les peuples & ceux qui se destinent à leur instruction, du plus pressant usage que l'on pouvoit faire de l'Ecriture, contre les erreurs que l'on avoit entrepris de réformer. Ain-

si au lieu de s'appliquer à des remarques particuliéres & litérales ; on ne faisoit presque que débiter des conséquences de Théologie & de Morale opposées aux erreurs du temps. Ce dessein, quoi que très-loüable, a fait, selon l'Auteur, que l'on a souvent cherché des dogmes veritables, là où ils n'étoient point, & que l'on a négligé les études nécessaires pour découvrir le sens litéral de l'Ecriture. Il pouvoit dire bien d'autres choses là-dessus qu'il a laissé suppléer aux Lecteurs habiles.

3. La troisiéme Dissertation des Prolegomenes est emploiée principalement à deux choses ; savoir, à prouver que Moïse est l'Auteur du Pentateuque, & à découvrir quelques vuës particulieres qu'il a euës, en écrivant, & en publiant cet Ouvrage.

M. Le Clerc dit qu'il y a trois sortes de choses dans le Pentateuque ; 1. quelques unes qui se sont passées avant Moïse, qu'il semble avoir tirées de monumens plus anciens que lui : 2. d'autres qui se sont passées de son temps, & qu'il a sans doute écrites, comme il paroit par ce qui en est dit dans ces cinq Livres : 3. d'autres enfin qu'on prétend être posterieures à Moïse, & n'avoir pû être ecrites par ce Prophe-

te. Il examine tout cela en détail, & en conclut que Moïse avoit écrit non seulement le Deuteronome, comme quelques-uns l'ont crû, mais encore les quatre livres précédens; quoi qu'il ne desavouë pas qu'il n'y ait quelques endroits ajoûtez, par quelcun qui a vêcu depuis. Mais ces endroits sont en petit nombre, & ne sauroient empêcher que l'on ne dise avec raison que tout le Pentateuque est de Moïse. L'Auteur a traité cette Controverse, sans se fâcher contre personne, & a dit plusieurs raisons que le zéle n'avoit pas découvertes à ceux qui en avoient écrit avec beaucoup de chaleur.

Outre la vuë générale de Moïse d'instruire les Israëlites dans la Loi de Dieu, & de les porter à l'observer, ce qui est le dessein de tout le Pentateuque: M. Le Clerc croit qu'il a eu en divers endroits des vuës particulieres, qu'il seroit d'une très-grande utilité de savoir, si cela étoit possible. Il seroit à souhaiter que nous eussions des monumens anciens, qui nous fournissent quelques lumiéres là-dessus; comme nous avons, par exemple, *Asconius Pedianus*, dont les Argumens & les Notes sur quelques harangues de Ciceron sont d'un très-grand usage

pour

pour les entendre, parce qu'il nous découvre des vuës de cet Orateur, que nous ne saurions autrement découvrir. Mais n'aiant point de semblables secours sur Moïse, l'Auteur a tâché par une lecture exacte des écrits de ce Prophéte, comparez avec ce que nous avons de l'histoire des peuples voisins, de suppléer en quelque sorte à ce defaut.

Il remarque donc premiérement que Moïse n'a pas eu dessein de faire une histoire complette du genre humain jusqu'à Abraham, puis qu'il fait l'histoire de plus de deux mille ans en onze Chapitres. Ce n'est presque qu'une pure Chronologie, où il marque quelques évenemens, qu'il étoit important que les Israëlites sussent. Non seulement il dit que le monde a été créé, mais il marque que c'est en sept jours, pour apprendre aux Israëlites, sur quoi étoit fondée l'observation du Sabbat, que la Loi recommande si fort. Il marque, dans un semblable dessein, que le Soleil & la Lune servoient à indiquer les fêtes. Il leur apprend non seulement que le péché est entré au monde, dès le commencement, mais encore que ç'a été pour n'avoir pas voulu s'abstenir d'un fruit défendu ; peut-être afin que les Israëlites com-

prissent

priffent l'importance des défenfès qu'il leur faifoit de manger. de diverfes chofes, dont leurs voifins mangeoient fans fcrupule & fans incommodité.

En fecond lieu, Moïfe a eu principalement deffein d'écrire l'Hiftoire des Hebreux depuis Abraham, qui eft comme le fondateur de cette nation, & qui commença à former une apparence de nation particuliere depuis qu'il fut au païs de Chanaan. C'eft ce qui fait que, dès qu'il a commencé à parler d'Abraham, il ne dit prefque rien des autres nations, excepté de celles qui étoient defcenduës de ce Patriarche, & qui étoient dans l'Arabie & dans l'Idumée.

En troifiéme lieu, Moïfe cenfure fouvent obliquement les Ifraëlites, dans des chofes qui étoient permifes, quoi qu'en elles mêmes elles ne fuffent point bonnes. Il blâme le divorce & la polygamie, mais d'une maniere obfcure, à caufe de la dureté de cœur des Ifraëlites, qu'on n'auroit pû refoudre à fe contenter d'une femme & à ne la repudier point.

En quatriéme lieu, il contredit les fables des voifins des Ifraëlites, telle qu'eft la Chronologie des Egyptiens, qui mettoit un beaucoup plus grand nombre de générations depuis le commen-

mencement du monde, que ne faisoient les Hebreux. Ils disoient aussi beaucoup de faussetez touchant les inventeurs des arts, que Moïse refute en passant, comme M. Le Clerc le fait voir par quelques exemples.

En cinquiéme lieu, il agit contre la méthode des sages d'Egypte, qui cachoient les connoissances qu'ils avoient, afin de se faire considerer par le peuple; au lieu que Moïse publie tout, & ordonne que sa Loi soit luë publiquement.

En sixiéme lieu, il fait voir la fausseté des prétensions des Egyptiens, touchant l'Antiquité de leur nation, & dit plusieurs autres choses peu avantageuses aux autres voisins des Juifs, comme on le pourra voir dans l'Auteur.

En septiéme lieu, quoi qu'il écrive l'histoire des Israëlites, il s'en faut beaucoup qu'il n'écrive une histoire complette, comme on le voit non seulement par sa brieveté, mais encore parce qu'il omet des circonstances remarquables, touchant l'Idolatrie des Israëlites en Egypte & dans le desert, comme on le voit par quelques passages d'*Amos*, & d'*Ezechiel*, que l'Auteur rapporte. Cela étant, on ne s'étonnera pas qu'il ne garde pas l'ordre des

des temps dans ses narrations. On doit considerer cette Histoire, comme on regarde les Vies, où la Chronologie est très-souvent négligée, ainsi qu'il paroît par les meilleurs Auteurs.

II. C'est là en Abregé le contenu des trois Dissertations préliminaires de M. Le Clerc, après quoi suit son Commentaire, sur lequel nous ne nous étendrons pas, parceque nous en avons déja marqué la méthode. Nous ferons seulement les remarques suivantes. La premiére sera, que ce Livre étant le premier du Vieux Testament, & d'ailleurs plein de difficultez, ses Notes sont plus étendues qu'elles ne le seront sur la suite des Livres Sacrez. Aiant expliqué une fois quelque mot, quelque phrase, ou quelque coûtume, l'Auteur n'y reviendra plus, il ne fera que renvoier le Lecteur, là où il en aura parlé une fois pour toutes.

La seconde c'est que quoi que l'Auteur évite les Digressions, & les Questions Incidentes, autant qu'il lui est possible, il ne laisse pas d'y en avoir quelques-unes dans son Commentaire, lesquelles il n'a pû éviter. 1. Par éxemple, il y a une Digression sur la grandeur de la Coudée Égyptienne & Hebraïque sur le Ch. VI. vers. 15. par où il

il paroit que l'Arche de Noé étoit presque le double plus grande, que l'on ne croit communément. Mais comme cette recherche regarde plusieurs passages du Vieux Testament, il étoit utile d'épuiser cette matiére, pour n'y plus revenir. 2. On peut regarder comme une espèce de Question incidente, celle qui regarde l'universalité du Déluge, & qui en renferme plusieurs autres, que l'Auteur a traitées sur le 19. verset du Ch. VII. 3. Sur le Chap. X. 9. il est traité de l'antiquité de l'Empire Babylonien, & l'on refute plusieurs erreurs vulgaires sur ce sujet. 4. On verra encore, sur le Ch. XII. 7. de quelle maniére les Anciens pouvoient distinguer les songes divins, & les apparitions divines des autres, & les circonstances qu'il falloit observer en cette occasion. C'est une recherche de grande importance, & qui s'étend à plusieurs passages du Vieux Testament.

La troisiéme remarque concerne le fonds du Commentaire de l'Auteur. C'est qu'il ne s'y sert presque d'aucune raison de pure Théologie, ou de convenance, mais uniquement de raisons de Critique, ou d'Histoire. Il a recherché autant qu'il l'a pû les antiquitez des peuples voisins des Juifs, &

en

en a tiré plusieurs choses propres à éclaircir ce qu'en dit Moïse. *Herodote* & *Diodore* de *Sicile*, par exemple, lui ont beaucoup servi à expliquer divers passages des derniers Chapitres de la Genese, comme on le verra en lisant ce qu'il dit sur ces Chapitres. Il n'a pas même négligé les Voiageurs Modernes, qui nous ont donné des Descriptions de l'Orient, & des coûtumes qui y regnent encore. Ces peuples sont assez constans dans leurs usages, & l'on remarque encore parmi eux diverses coûtumes ausquelles l'Ecriture fait allusion. Voiez ce que l'Auteur dit sur Gen. XXIV, 47. sur la coûtume de porter un anneau au travers des narines. On voit aussi assez souvent de la ressemblance entre les coûtumes des Orientaux, & celles des Heros d'Homere, comme M. Le Clerc l'a fait voir en divers endroits. Voiez ce qu'il dit sur Gen. XVIII, 2, 6. XX, 12. XXIV, 33. Ainsi l'on trouvera qu'assez souvent les Antiquitez prophanes lui ont été de grande utilité pour éclaircir celles des Juifs. Mais il se fonde principalement sur les circonstances que l'on trouve dans l'Ecriture elle même, & sur la signification des mots, & des phrases de la Langue Sainte, sur lesquelles il n'assure presque

que rien qu'il ne tâche de prouver par des exemples.

La quatriéme remarque, que nous avons à faire sur cet ouvrage, regarde la Carte Géographique que l'Auteur promet à la fin du Pentateuque, où il n'y aura que les noms des lieux, dont il est fait mention dans ces livres. L'Auteur a pris beaucoup plus de soin, que l'on ne fait ordinairement à éclaircir la Géographie Sacrée, & il ôtera beaucoup de fautes que l'on voit dans les Cartes ordinaires.

III. A la fin du Volume, on trouve trois Dissertations, que l'Auteur nomme *Appendix Commentarii in Genesin* qui contiennent des choses utiles à l'intelligence de ce Livre, lesquelles ne pouvoient entrer dans le Commentaire, parce qu'elles demandoient un discours plus étendu.

1. L'Auteur traite dans l'une, *de la subversion de Sodome & des villes voisines.* Il commence par décrire leur situation, qui étoit vers l'extremité meridionale du Jourdain, & de ce qu'on appelloit *la grande plaine*, qui étant partagée par ce fleuve est environnée de montagnes des deux côtez depuis la mer de Tiberiade, jusqu'aux frontieres de l'Idumée. Cela est d'importance pour comprendre comment

la subversion s'est faite. Le bas de cette plaine étoit arrosé non seulement du Jourdain, mais d'une fontaine très-abondante, qui est près de Jericho, d'une autre qui est au delà du Jourdain, & qu'on nommoit *Callirrhoe*, & des torrens *d'Arnon* & de *Zered*, comme l'Auteur le fait voir. Il croit que les habitans épuisoient toute cette eau, par des rigoles qu'ils faisoient pour arroser leurs campagnes, comme on le faisoit autrefois, & comme on le fait encore en plusieurs lieux d'Orient. Moïse lui même remarque que cet endroit de *la grande plaine étoit arrosé comme le verger de Dieu*, & l'Auteur fait ici quelques remarques importantes sur cet endroit.

Il fait voir ensuite, par Moïse, qu'il y avoit dans cette plaine *des puits de Bitume*, de quoi il rapporte divers exemples, ausquels on en pourroit ajoûter plusieurs autres, s'il étoit besoin.

Cela étant ainsi, Dieu fit perir les habitans de quatre villes de cette plaine en faisant tomber la foudre dans ces puits, & en allumant le bitume souterrain, dont ce païs étoit plein. Ces mines de bitume étant enflammées causerent sans doute un grand tremblement de terre,

&

& la matiére combuſtible s'étant conſumée, le terrain s'abaiſſa, & il ſe forma un lac de l'eau qui y couloit; laquelle eau ſe mêla avec le bitume, & fit le Lac *Aſphaltite* dont on en tire une grande quantité encore à preſent. Voila comme ſe fit la ſubverſion ſelon l'Auteur, qui en explique toutes les circonſtances en détail, & rapporte des exemples de ſemblables accidens, & ce que quelques Auteurs Paiens ont dit de celui-ci. Il remarque encore que les bords du Lac Aſphaltite ſe ſont reſſenti, pluſieurs ſiécles après, de cet embraſement; ce qui a fait dire, ſelon lui, à S. Jude que ces villes *étant ſoumiſes à la peine d'un feu éternel, nous ſont propoſées comme un ſpectacle*, de la juſtice divine. Par le *feu éternel*, il entend les flammes, que l'on voit encore ſortir de ce terroir. Il appuie cela de pluſieurs exemples, & de pluſieurs raiſons, que l'on ne rapportera pas. Il croit auſſi que les peines de l'autre vie ſont décrites ſous l'idée d'un *étang de feu & de ſoufre*, par une expreſſion tirée du Lac Aſphaltite.

Il fait voir enſuite, par la comparaiſon des principales circonſtances, que la fable de *Philemon* & *Baucis* n'eſt qu'une dépravation de la fuite de Lot; com-

comme il a montré ailleurs que d'autres fables sont nées de quelques histoires que Moïse rapporte. Voiez ce qu'il dit sur les Chapp. IX, 20. XVIII, 1. Il fait encore le parallele de la fable de *Typhée* & de l'histoire de la subversion. Il conjecture que ce mot est le même que le Chaldéen *Tipho*, qui signifie *inondé*, ce qui convient très-bien aux Sodomites, aussi bien que les autres circonstances.

Enfin il propose & sout en un mot, ou plûtôt montre qu'on ne peut pas bien soudre la question, si la subversion des villes de la plaine se fit par un miracle, ou naturellement? Quoi que la chose, considerée en elle même, se puisse faire par des causes naturelles, si un Ange est intervenu d'une maniére extraordinaire c'est un miracle, & il semble qu'en cette occasion il y ait eu quelque chose de semblable.

2. La Dissertation suivante est touchant *la statuë de Sel.* M. Le Clerc croit que l'opinion commune du changement de la femme de Lot en statuë de Sel est venuë de l'autorité des Juifs, qui ont mal expliqué les paroles de Moïse, & qui ont cherché un miracle où il n'y en avoit point. Il fait voir que les termes de Moïse sont équi-

équivoques, & peuvent recevoir ce sens, entre quelques autres, *elle fut comme une statue dans ce terroir salé*, c'est à dire, elle y demeura roide morte. Ensuite il étale les difficultez, qui se trouvent dans l'opinion commune, & montre que tous les moiens dont on s'est avisé, pour l'expliquer, sont insoûtenables.

L'Autorité des anciens Juifs & des anciens Chrétiens, qui ont soûtenu la métamorphose de la femme de Lot, n'est d'aucun poids, selon M. Le Clerc; s'étant uniquement appuiez sur les paroles de Moïse, qu'ils n'ont pas bien entenduës. Ces paroles aiant été une fois expliquées en ce sens, tous ceux qui en ont parlé ont suivi cette idée, sans l'examiner.

Si l'on dit que Joseph & d'autres témoignent avoir vû la statuë de sel, l'Auteur repond qu'ils auroient mieux fait de dire qu'on leur avoit montré une statuë, une pierre, ou je ne sçai quoi, qu'on appelloit *la statuë de sel*, & que l'on disoit être la femme de Lot; parce qu'ils ne pouvoient pas savoir si ce qu'on leur disoit étoit veritable. Cette précaution étoit sur tout nécessaire en ce païs-là, où l'on montre depuis long-temps une infinité d'antiquitez chimeriques, comme l'Auteur le fait voir

par plusieurs exemples. Qui pourroit s'imaginer qu'il y eut des gens, assez fous, pour montrer *la pierre du coin que les édifians ont rejettée*, dont il est parlé dans le Ps. CXVIII. si un Voiageur très-sincere ne nous l'avoit dit? Mais pour ce qui regarde Joseph, il se pourroit bien faire qu'il eût dit avoir vû la statuë de sel, avec autant de sincerité qu'il dit qu'il y avoit encore une colomne dès devant le déluge, je ne sai où, qu'il y avoit une riviere en Judée, qui étoit seche pendant sept jours, & qui couloit le Septiéme, &c.

L'Auteur examine aussi ce que quelques voiageurs plus modernes ont dit de la statuë de sel, & fait voir que les uns avouent que quoi qu'ils aient pû faire, ils ne l'ont pû voir, & que les autres ne savent pas même où elle étoit. Il montre, à cette occasion, que *Tsoar*, ou *Segor* étoit à l'orient du Lac Asphaltite, & non à l'occident, où les Cartes communes le mettent. On a encore dit des absurditez, touchant cette statuë, que l'on pourra lire dans l'Auteur qui cite là-dessus *S. Irenée* & *Tertullien*. Aussi S. Jerôme, qui ne perdoit point d'occasion de faire montre de sa Rhétorique, n'en a rien dit, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, si l'on avoit crû alors que la statuë de sel subsistât encore. L'Au-

L'Auteur croit donc que la femme de Lot, mourut de peur, ou fut étouffée de la vapeur du souffre & du bitume; ce qu'il éclaircit par des raisons, ou par des exemples, qui expliquent l'expression de Moïse, ou la chose même. Il fait voir après cela que la fable de Niobe, qui fut petrifiée de douleur, & celle de Meduse, qui changeoit en pierre ceux qui la regardoient, sont des dépravations de quelques histoires semblables mal-entenduës. Pour mettre ce principe hors de doute, il rapporte encore la fable des *Harpyes*, qu'il fait voir, aussi probablement qu'il est possible dans ce genre de choses, n'avoir été que des Sauterelles.

3. A la fin on trouve les évenemens de la Genese, mais en ordre Chronologique, avec de petites notes. M. Le Clerc n'a pas entrepris de traiter les matiéres à fonds, parce qu'il faudroit trop s'étendre; & qu'après tout; on ne feroit qu'un recueuil de conjectures, par où l'on soudroit peu de difficultez. Les Chronologistes ont beau prometre de les lever, ils ne font souvent que les augmenter à force d'en parler, & c'est ce que l'Auteur n'a pas crû devoir faire. Les Lecteurs verront ce qu'il dit dans ces notes, qui sont courtes, & que l'on aura presque aussi-

tôt luës, que l'extrait qu'on en feroit.
[Les quatre livres de Moïse suivans ont paru en 1696. éclaircis, selon la même méthode.]

VI.

La SCIENCE *des* MEDAILLES, *pour l'Instruction de ceux qui s'appliquent à la connoissance des Medailles Antiques & Modernes.* A Paris, & à Amsterdam, chez George Gallet, 1693. in 12. pagg. 266.

TOus ceux qui se piquent de quelque savoir ne sont pas obligez d'avoir une profonde connoissance de la Science des *Medailles*; mais ils ne peuvent guéres se passer d'en avoir du moins quelque legere teinture, sans laquelle on ne peut entendre bien des Livres curieux & utiles, qu'on donne tous les jours au Public. Il est d'ailleurs certain que la connoissance des Medailles est d'un grand usage, tant pour éclaircir divers points d'Histoire, qui ne sont rapportez que d'une maniére ou obscure ou embarrassée par les Historiens; que principalement pour confirmer ce que l'Histoire nous raporte, & justifier la verité des évenemens qu'elle nous raconte.

Le Livre dont on vient de donner le Ti-

Titre, peut servir d'Introduction à cette étude, puis que l'Auteur s'y propose d'instruire ceux qui commencent cette étude, & de leur donner les avis nécessaires; tant pour aquerir la connoissance des Medailles, que pour en faire un Cabinet, & distinguer les véritables des fausses & supposées. Tout le Livre est divisé en douze Instructions.

I. La premiere regarde l'âge des Medailles, & le tems qui en augmente la rareté & le prix. On les distingue en deux classes, les Antiques & les Modernes. Les Antiques comprennent toutes celles qui ont été frapées jusqu'au troisiéme ou au neuviéme Siécle de Jesus-Christ; & les Modernes toutes celles qui ont été frapées depuis environ 300. ans; car on ne compte pour rien toutes celles qu'on a depuis *Charlemagne* jusqu'à ce tems.

Les Antiques sont ou Greques ou Latines. Les Greques sont les plus anciennes; puis que long-tems avant la fondation de Rome, les Rois & les Villes Greques frapoient de très-belles monnoyes de tous les trois metaux, & le faisoient avec tant d'art, que Rome dans son état le plus florissant a bien eu de la peine à les égaler. Les Consulaires sont les plus anciennes des Medailles latines, puis que du tems des Rois

de Rome on ne savoit ce que c'étoit que de batre monnoye ; sur tout en or & en argent, si bien que la suite des Familles tient le premier rang d'antiquité entre les Medailles Romaines.

Parmi les Medailles Imperiales, on distingue le haut Empire, qui commence à *Jules-Cesar* ou à *Auguste*, & finit aux 30. Tyrans l'an 1010. de Rome, ou environ, & 260. de Jesus-Christ. Le bas Empire, va jusqu'à la ruine de l'Empire de Constantinople par les Turcs, environ l'an 1450. & comprend prés de 1200. ans. Tout ce qui suit, hors des Medailles Romaines, dans les 3. derniers Siécles est appellé Moderne, & l'on en peut faire differentes suites de Papes, d'Empereurs, de Rois, de Villes, de Personnes particulieres. On peut, par exemple, avoir celle des Papes, depuis *Martin V.* environ l'an 1430. jusques à présent. On peut commencer celle des Empereurs d'Occident à *Frederic II.* l'an 1463. depuis lequel on ne peut pourtant rassembler qu'une trentaine de Medailles. Pour les Rois de France, on doit à l'égard des deux premiéres Races, se contenter des Monnoyes, dont M. *Bouteroüe* a fait un livre. On n'en a frapé aucune qui ait l'effigie du Prince avant *Charles VII.* & la premié-

re

re où l'on ait vû un Buste est celle que la Ville de Lyon fit fraper à *Charles VIII.* & à *Anne* de Bretagne.

II. La seconde Instruction regarde les differens metaux qui composent les Medailles. Ce n'est pas par le prix de ces metaux, qu'on juge de la valeur des Medailles. Telle Medaille d'or sera fort commune, qui sera très-rare en bronze. Un *Othon* latin, par exemple, de grand bronze n'a point de prix, un Othon d'or ne vaut que trois ou quatre pistoles au dessus de son poids, qui est d'environ 13. francs. Il y a des Medailles d'un or plus pur & d'un plus bel œil que le nôtre, comme l'or des anciennes Medailles greques, dont quelques unes vont à 23. Karats, & 16. grains. Il y en a d'or mêlé, plus pâle & d'un alloy plus bas, qui eut cours dès le tems d'*Alexandre Severe*, lequel permit sur quatre parts un cinquiéme d'alliage; & il y en a d'un or notablement plus alteré, tel qu'on le voit dans certaines Gothiques.

L'or du haut Empire est du même alloy, que celui des Medailles Greques. Les Romains ne commencérent à se servir de monnoye d'or, que l'an 546. de Rome. L'usage des Medailles d'argent commença l'an 484. On en trouve beaucoup plus que d'or; mais l'argent

gent, n'eft eft pas fi fin. Il y en a de pur billon qui n'ont prefque point d'argent, comme depuis *Galien*. Il y en a qui ne font batuës que fur le feul cuivre & puis argentées, telles qu'il s'en trouve depuis les Poftumes. Il y en a de *fourrées*, qui n'ont qu'une petite feuille d'argent fur le cuivre. C'eft une efpéce de fauffe monnoye, qui commença dès le Triumvirat d'Augufte, & qui eft une preuve infaillible de l'antiquité de la Medaille, & même de fa rareté; puis que dès qu'on s'étoit aperçu de la fourbe, on faifoit rompre les coins, & on décrioit l'efpece.

On voit des Medailles de cuivre rouge dès le tems d'Augufte, de même que de cuivre jaune & de vrai bronze. On en voit auffi quelques unes, qui paffent pour cuivre de Corinthe, qui eft un alliage d'or & d'argent avec le cuivre qui l'emporte. On trouve encore des Medailles de plomb aufquelles on peut être facilement trompé, parce que la plûpart font modernes, & de nulle valeur, au lieu que les plombs antiques font les plus curieux.

III. La troifiéme Inftruction concerne les grandeurs différentes, qui forment les différentes fuites dans les mêmes metaux. Le volume de toutes les Medailles des Anciens n'eft ordinaire-

rement, que depuis trois pouces de Diametre, jusques à ¼ de pouce. Il y avoit outre cela des Medaillons, qui n'étoient point monnoye courante, & que l'on frapoit comme des monumens publics pour répandre parmi le peuple dans les cérémonies des Jeux ou des Triomphes, ou pour donner aux Ambassadeurs & aux Princes Etrangers. Les Romains nommoient ces piéces *Missilia*.

Les Medaillons d'or sont fort rares. Ceux d'argent sont plus communs, & l'on en peut faire des suites assez belles, de Rois ou de Villes, comme M. *Vaillant* a fait depuis peu à l'égard des (*a*) Rois de Syrie. Pour les Medailles de bronze, il y en a tant, qu'on les sépare en trois grandeurs, le grand bronze, le moyen, & le petit. Le grand bronze excelle par la delicatesse & la force du relief, & par les beaux monumens historiques dont les revers sont chargez. Le moyen bronze est considerable par la multitude, & par la rareté des revers, sur tout à cause d'une infinité de Colonies greques & latines, que l'on ne trouve presque point en grand bronze. Le petit bronze est estimable par la nécessité qu'on en a pour le bas Empire, où le grand & moyen bronze abandonnent

(*a*) *Il nous promet encore la suite des Rois d'Egypte.*

nent les Curieux, ou paſſent pour Medaillons.

La ſuite du grand bronze ne paſſe point les Poſtumes. La ſuite du moyen eſt la plus aiſée à former, puis qu'elle va juſqu'à la Décadence de l'Empire Romain en Occident, & même en Orient juſqu'aux Paleologues. La ſuite du petit bronze eſt aiſée à former dans le bas Empire, puis qu'on en a depuis les *Poſtumes* juſqu'aux *Paleologues*, avec qui l'Empire des Grecs a fini; mais depuis Jules Ceſar juſqu'aux Poſtumes, il eſt très-difficile, & depuis *Theodoſe* juſqu'aux Paleologues, il eſt abſolument impoſſible.

IV. LA quatriéme Inſtruction concerne les Têtes différentes, qui ſe rencontrent ſur les Medailles. Dans toutes les Medailles parfaites on conſidére les deux côtez, la Tête & le Revers, ſoit qu'on y voye effectivement une perſonne, ſoit qu'il s'y rencontre quelque autre choſe qui tienne lieu de la perſonne, comme une figure, un nom, ou quelque monument public, dont l'inſcription eſt miſe de l'autre côté. Il eſt vrai qu'il y a quelques Medailles ſans revers. Ces différentes Têtes compoſent cinq ordres differens, 1. celui des Rois. 2. Celui des Villes Greques ou Latines. 3. Celui des Familles Romai-

nes,

nes, qu'on appelle Consulaires. 4. Les Imperiales & toutes celles qui y ont raport. 5. Les Deitez.

On peut faire de fort belles suites du premier Ordre, comme des Rois de la Grece, de Pont, de Bithynie, de Cappadoce, &c. des Rois Goths, de quelques anciens Rois de France, à qui les Empereurs d'Orient permettoient de batre monnoye. On peut encore faire des suites considérables du second Ordre, qui est celui des Villes, puis que des seules Greques, on en peut amasser plus de deux-cens. Les Medailles des Colonies, utiles pour la Geographie ancienne, peuvent faire une suite fort nombreuse, comme cela paroit par les deux Volumes de M. Vaillant sur les Colonies Latines. Les têtes des Medailles des Villes ne sont ordinairement que le Genie de la Ville même, ou de quelque autre Deité, qui y étoit honorée. On peut faire une suite de Medailles Consulaires de douze ou quinze cens; mais elles n'ont rien de fort curieux, soit pour les legendes, soit pour les types, avant la décadence de la Republique. Ces sortes de Medailles étoient d'abord simplement marquées de la tête de Rome casquée, ou de quelque Deité, & le revers d'une Victoire traînée à deux ou à quatre chevaux. Ce-

ne fut que vers le 6. Siécle de Rome que les Monetaires se donnerent la liberté de métre les têtes des hommes illustres, qui avoient été dans leurs familles. Il faut bien remarquer au reste, que ces Medailles Consulaires ne portent pas ce nom, parce qu'elles ont été batuës pour les Consuls qui entroient toutes les années en charge; mais parce qu'elles ont été batuës lors que la République étoit gouvernée par des Consuls.

On commence à estimer les suites des Medailles des Deitez, à cause du plaisir qu'on a d'y remarquer les noms differens, les symboles, les Temples, les autels, & les Pays où elles étoient adorées.

V. La cinquiéme Instruction parle des Revers. Chez les Romains & dans toute l'Italie les monnoyes furent assez long-tems, non seulement sans revers, mais même sans aucune marque; c'étoit jusques au tems de *Servius Tullius* des piéces de cuivre brute. Ce Roi les fit marquer de l'image d'un bœuf, ou d'un mouton, ou d'un porc. Les prémiers revers furent ou *Castor* & *Pollux* à cheval, ou une Victoire poussant un chariot à 2 ou à 4. chevaux. Tôt aprés, les Monetaires commencerent de faire marquer

la Monnoye de leurs noms & de leurs qualitez, & d'y faire graver les monumens de leurs Familles. C'est ainsi que Jules Cesar n'étant encore que particulier, & n'osant faire graver sa tête, se contenta d'y faire métre d'un côté un Elephant avec le mot *Cesar* équivoque, pour marquer ou le nom de cet animal en langue punique, ou le sien. Et sur le revers en qualité d'Augure & de Pontife, il fit graver les Symboles de ses dignitez, savoir le *Sympule*, le *Goupillon*, la hache des Victimes, & le Bonnet Pontifical. Ainsi les Medailles devinrent curieuses par les monumens dont elles étoient dépositaires; jusques à ce que Jules Cesar s'étant rendu maître absolu, & ayant obtenu le privilége de marquer la Monnoye de sa tête & de son nom, les Medailles furent dés lors & dans la suite chargées de tout ce que l'ambition d'une part, & la flaterie de l'autre, furent capables d'inventer pour immortaliser la gloire des Princes & la reconnoissance de leurs Sujets. C'est ce qui fait que nous y trouvons aujourdhui mille beaux évenemens, dont même souvent l'Histoire n'a point conservé la mémoire.

Ces Revers sont de plusieurs sortes. Les uns sont chargez de figures ou de

Personnages, les autres de monumens publics, d'autres de simples inscriptions dans le Champ même, & distinguée de la Legende. Quelques unes ne regardent que des bienfaits particuliers, avec des remercimens ou des vœux que l'on fait pour la conservation des Princes. Quelquefois on ne trouve que les simples noms des Magistrats, de l'Empereur, des Villes, ou des Peuples. Mais les monumens publics donnent au revers des Medailles une beauté particuliere, surtout quand ils marquent quelque évenement historique, comme le Temple de *Janus* dans *Neron* & le *Port* d'Ostie; l'Amphitheatre de *Tite*, sa colomne navale, les Trophées de *Marc-Aurele* & de *Commode*, &c. Il y a souvent aussi sur les revers des animaux qui ont leur prix, quand ils sont extraordinaires. Quelquefois le Prince ou la Princesse dont la Medaille porte la tête en grand Volume, se voit sur le revers placé tout de son haut, ou assis, sous la figure d'une Deité, ou d'un Genie.

Pour les Medaillons, les revers en sont beaucoup plus curieux que ceux des Medailles ordinaires. Ils representent communément ou des jeux, ou des édifices, ou quelque autre beau monument.

Les revers se trouvent aussi souvent chargez des Epoques différentes des tems, des marques de l'autorité publique, de celles de la valeur de la monnoye, du lieu où elles ont été frapées, ou enfin des marques différentes des Monetaires & des Villes. Pour les Epoques qui marquent les années des Princes ou des Villes, les Grecs ont été plus soigneux & plus heureux que les Romains, & les derniers Siécles plus exacts que les premiers. On peut voir dans nôtre (a) Auteur les différentes maniéres dont on les marquoit, de même que les marques de l'autorité publique.

Il est important de faire attention aux marques des Monetaires, qui servent à expliquer bien des figures, dans lesquelles, si l'on n'en étoit averti; on se tourmenteroit à chercher de grands mystéres. Il faut prendre garde néanmoins, que cela ne devienne un asyle à l'ignorance & à la paresse de ceux, qui pour s'épargner la peine de chercher, ont d'abord recours à la marque du Monetaire. Il y a encore des marques pour la valeur des monnoyes & pour le changement de prix, que l'Auteur explique à la page 86.

VII.

(a) *Pag. 76. &c.*

VI. Dans la sixiéme Instruction on parle de la Legende, c'est-à-dire, des paroles qui sont autour de la Medaille, & qui servent à expliquer les figures qui sont sur le Champ. Chaque Medaille porte deux legendes, celle de la Tête, & celle du Revers. La premiere fait connoitre la Personne par son nom propre, par ses Charges, ou par certains surnoms que ses vertus lui ont aquis. La seconde explique ses vertus, ses belles actions, ses monumens glorieux, & les biens que l'Empire a reçus par son moyen: cela varie néanmoins en plusieurs manieres qu'on trouvera dans l'Auteur.

Dans les Medailles des Villes & des Provinces, ou de quelque Deité, la Legende de la Tête, est aussi le nom de la Ville, de la Province, ou de la Deité. Les revers sont toûjours quelque Symbole de ces Villes souvent sans Legende, plus souvent avec le nom de la Ville, quelquefois avec celui de quelque Magistrat. Comme la Legende se raporte à ce qui est contenu dans le revers, elle le doit nécessairement expliquer, & il en a par conséquent autant de différentes, qu'il y a de différens Symboles, qu'on peut mettre dans le revers.

Dans les Medailles des Empereurs, les

les legendes marquent les divers titres qu'ils ont pris. Les Villes Greques y marquent ordinairement leurs Priviléges. On remarque que ces Villes ont souvent donné aux Empereurs le nom de Roi, Βασιλεὺς, quoi que jamais en latin ils n'ayent soufert celui de *Rex*. Pour les Princes Grecs, ils ont poussé l'ambition si loin, qu'ils ont permis qu'on leur donnât le Titre de Βασιλεὺς Βασιλέων, *Roi des Rois*; & celui même de Dieu, Θεὸς. Les Grecs étant devenus sujets des Romains, ils leur donnérent les mêmes titres.

VII. La septiéme Instruction regarde les différentes langues qui composent les Inscriptions & les Legendes des Medailles. A proprement parler il y a autant de différentes langues sur les Medailles, qu'il y a de differens Pays où l'on a frapé des Medailles ou des Monnoyes. Mais on ne s'attache qu'à ce qui s'appelle proprement Medaille dans les Cabinets; sur quoi on remarque d'abord, que la langue ne suit pas toûjours le Pays, puis qu'il y a plusieurs Medailles frapées en Grece ou dans les Gaules, dont les legendes sont Latines; parce que cette langue a toûjours été la dominante dans tous les Pays où les Latins ont été les Maîtres. Le Latin est donc la langue la plus

plus universelle des Medailles ; & le Grec l'autre, les Romains ayant toûjours eu du respect pour la langue Greque, & s'étant fait une gloire de l'entendre & de la bien parler.

Il est vrai qu'il y a aussi quelques Medailles Juives d'argent ou de cuivre, dont la langue est Hebraïque. Toutes ces Medailles ou Monnoyes sont uniformes, y ayant d'un côté *Schekel Israël*, le sicle d'Israël, & de l'autre *Jerouschalaïm hakkedoscha*, Jerusalem la Sainte. Le Type n'est pas toûjours le même : mais c'est ordinairement d'un côté une branche d'arbre éployée, que l'on appelle la *verge d'Aaron*. & de l'autre un vase à brûler des parfums, dont on voit sortir la fumée.

Il y a des Medailles Arabesques en assez grand nombre, mais dont on est peu curieux ; parce qu'elles sont toutes modernes, que la fabrique en est pitoyable, & que très-peu de gens en connoissent la langue & le caractére. Il y en a en langue & en caractéres Puniques, dont la plûpart paroissent batuës en Espagne & en Afrique par les Sarasins. On en trouve encore en plusieurs autres langues barbares. L'Auteur donne quelques avis sur la maniere dont le Grec & le Latin sont écrits

sur

sur les Medailles, qu'il seroit trop long de raporter ici.

VIII. La huitiéme Instruction est sur la conservation des Medailles. Il n'est pas vrai que les plus défigurées soient les plus considérables. Les plus antiques ne sont les plus belles & les plus précieuses, que lors qu'elles sont parfaitement conservées, de sorte que le tour & le grenetis en soient entiers. Il est vrai que cette qualité rend quelquefois la Medaille suspecte ; mais ce n'en est pas une preuve infaillible. Il y a ordinairement un vernis sur les Medailles, qui en augmente le prix, & que l'art n'a pû encore contrefaire. Il faut mépriser les Medailles frustes, c'est-à-dire, ausquelles il manque quelque chose de ce qu'on vient de marquer, à moins qu'elles ne fassent si rares, qu'elles pussent passer pour uniques. Ce n'est pas un défaut à une Medaille, que d'avoir le bord éclaté par la force du coin ; c'est au contraire une marque qu'elle n'est point moulée & qu'elle est antique, quoi que ce signe soit équivoque. Il y en a d'argent de dentelées, ce qui est encore une preuve de leur bonté & de leur antiquité. Quelquefois le Monnoyeur a oublié de métre les deux quarrez, & a ainsi laissé la Medaille sans revers.

Il

Il y en a quelquefois de contremarquées, ce qui désigne le changement de prix qui leur est arrivé, comme aux sols de France, qu'on nomme *tappez*.

IX. La neuviéme Instruction concerne les Ornemens & les Symboles des Medailles, ce qui embarrasse le plus ceux qui commencent à étudier cette science. Voici quelques unes des lumieres que donne l'Auteur.

Lors que la Tête des Medailles Imperiales est toute nuë, c'est ordinairement la marque que ce n'est point une Tête d'Empereur, mais de quelcun de ses Enfans. Le Diadéme est le propre ornement des Rois, & n'est devenu celui des Empereurs que dans le bas Empire. Leurs Couronnes, depuis Jules Cesar, sont ordinairement de laurier. Les Radiales sont pour les Princes, lors qu'ils sont mis au rang des Dieux. Il y en a de plusieurs autres sortes, qui marquent les actions de ceux à qui on les donne; comme, par exemple, les *Rostrales* composées de proües de Vaisseaux, qui se donnoient aprés les Batailles navales.

Le Casque est le plus ancien & le plus universel habillement de tête, qui paroisse sur les Medailles. Les Rois,

les

les Empereurs, & les Dieux même s'en sont servis. Les Rois d'Armenie & de Syrie ont la Mitre; ceux de Perse & des Parthes la Thiare; les Rois Grecs ont affecté de se coëffer de la dépoüille d'un Lion. Le Voile qui couvre souvent la tête des Princes ou des Princesses, marque les fonctions sacerdotales qu'ils exercent. Les Deitez portent les mêmes habillemens de tête que les Princes. La Couronne de Laurier marque Apollon, & ainsi des autres, comme le savent ceux qui n'ignorent pas entiérement la Fable.

Les *Pantheons* sont les Têtes parées des Symboles de plusieurs Deitez différentes. M. *Baudelot*, dans la Dissertation qu'il a faite sur les Dieux *Lares*, veut que les Pantheons viennent de la superstition de ceux, qui prenant pour les Protecteurs de leurs maisons plusieurs Dieux, les réunissoient tous dans une même statuë, qu'ils ornoient de différens Symboles propres à chacune de ces Deitez.

Les Bustes, qui sont sur les Medailles, ont leurs Symboles particuliers quand les deux bras paroissent. On leur met quelquefois un Globe à la main, pour marquer qu'ils sont les maî-

maîtres du Monde. Quelquefois une Ferule ; qu'ils nomment ΝΑΡΘΗΞ, & qui consiste en une tige assez longue. Dans la Famille de *Constantin* & dans quelques autres, ils portent une espéce de Guidon nommé, *Labarum*, qui est un quarré sur lequel étoit figuré le Monogramme du nom de *Christ*. La foudre marque une souveraine autorité. Depuis *Anastase* on voit dans la main des Empereurs une espéce de sachet ou de rouleau long & étroit, que les uns prennent pour un mouchoir plié, que jettoit de sa loge celui qui présidoit aux jeux, pour les faire commencer : d'autres pour un sachet plein de cendres & de poussiére, que l'on présentoit à l'Empereur à la cérémonie de son sacre, nommée ἀκακία, comme qui diroit un moyen de se conserver dans l'innocence, par le souvenir de la mort, que cette poussiére renouvelloit : d'autres un rouleau de papiers & de Memoires, que l'on présentoit aux Princes & aux Consuls, & qu'ils tenoient à la main pour y répondre. L'Auteur paroit avoir du penchant pour cette opinion.

Le Croissant soûtient souvent le buste des Princesses, pour marquer qu'elles tiennent dans l'Etat dont le Prin-

Prince est le Soleil, la place que l'on donne à la Lune dans le Ciel.

Pour ce qui regarde les Revers, l'*Haste*, qui est un Javelot sans fer, ou plûtôt un ancien sceptre plus long que les ordinaires, marque la bonté des Dieux & leur Providence, & se donne à toutes les Deitez ; de même que la Patere dont on se servoit pour les sacrifices, & le Caducée, quoi qu'il soit particuliérement attribué à Mercure. Le *Thyrse*, qui est un javelot entouré de lierre & de vigne est le Symbole de *Bacchus*. La foudre dans la main d'un buste, ou à côté ou au dessous, quand ce n'est pas un Empereur, marque la tête du *Vejove*, c'est-à-dire, du *Jupiter foudroyant* & en colere.

Une branche de Laurier à la main d'un Empereur marque ses victoires ; celle d'Olivier la paix qu'il a donnée ou conservée ; les autres plantes particuliéres marquent les Pays où elles naissent ; comme la rose, par exemple, qui marque l'Isle de Rhodes. L'Enseigne militaire posée sur un Autel marque une nouvelle Colonie. Le Gouvernail posé sur un Globe accompagné de faisseaux marque la souveraine Puissance. Le Bouclier signifie, ou des voeux publics rendus à Dieu, pour

pour la conservation des Princes, ou que l'on reconnoit que le Prince est le Protecteur de ses Sujets. Des Boëtes ou des Urnes mises sur une table; d'où il sort des Palmes, des Couronnes mises à côté avec le *Sympule*, qui est un petit vase dont on faisoit les libations désignoient les Jeux; qui étoient ordinairement accompagnez de sacrifices. Un Vaisseau en course marque la joye, l'assurance, le bon succès: auprès des figures tourelées il signifie une Ville maritime où il y a un port & du commerce, &c. Un Raisin signifie l'abondance: une Harpe marque une Ville où Apollon *étoit* adoré. Un Boisseau d'où il sort des épics de blé & des pavots est signe de l'abondance.

Les Signes militaires marquent les Victoires des Legions, ou le serment de fidelité qu'elles ont prêté aux Empereurs, ou les Colonies qu'elles ont établies. Un Bâton tourné par le haut en forme de Croce est la marque des Augures. Le Bonnet surmonté d'une pointe croisée sur le pié avec deux Pendans, que les Romains nommoient *Apex* & *Filamina*, soit seul, soit joint aux instrumens dont on se servoit pour le sacrifice, marque la dignité Pontificale & Sacerdotale. La Chaire Curu-

rule marque la Magistrature, ou des Ediles, ou des Préteurs, ou des Consuls. Un Char marque ou le Triomphe, ou l'Apotheose des Princes. Une espéce de Porte de Ville ou de tour, qui se trouve depuis Constantin, marque des magazins faits pour le soulagement du Peuple. Un Panier de fleurs & de fruits signifie la Beauté & la fertilité du Pays. Une Roüe signifie les chemins publics racommodez. Chaque Deité a ses Symboles particuliers, tels qu'on l'aprend de la Fable; Jupiter, par exemple, la foudre, &c. Les Vertus, que les Payens representoient comme autant de Divinitez, ont aussi chacune leur Symbole.

Les Provinces ont des marques particuliéres, qui les font connoître. L'Afrique, par exemple, est coëffée d'une tête d'Elephant; l'Asie est marquée par le serpent, & par un Gouvernail. L'Europe n'a point de Symbole particulier. La Macedoine est vêtuë en Cocher le foüet à la main. La Mauritanie est marquée par un Cheval & par une houssine; l'Egypte par un Sistre, par l'Ibis, & par le Crocodile; l'Achaïe par un pot de fleurs; l'Espagne par un Lapin, &c.

Les Villes particuliéres ont aussi

 leurs

leurs Symboles. Le Pegase allé est le Symbole de Corinthe. Les divers Animaux sont Symboles de diverses choses. Le Phœnix marque souvent l'éternité : le Paon & l'Aigle l'Apotheose des Princes. Le Capricorne l'horoscope d'Auguste. Un Chien barbouillé de rouge avec une coquille est le Symbole de la Ville de Tyr, où l'on a trouvé le Poisson, qui sert à teindre la Pourpre. Le Cerf marque la Ville d'Ephese, &c.

X. La dixième Instruction concerne les fausses Medailles & les moyens de les distinguer; sur quoi nous ne nous arrêterons point, ayant plûtôt eu dessein dans cet Extrait de raporter ce qui peut servir à aquerir l'intelligence des Medailles, que les avis nécessaires pour dresser un Cabinet.

XI. La onzième Instruction contient quelques Principes, qui passent pour constans chez les Curieux, & dont voici quelques uns des plus remarquables, car on passe tous ceux qui sont ignorez de peu de gens. 1. Les Medaillons n'ont jamais servi de monnoye, le travail en étant trop exquis, & le volume trop incommode, ce qui fait qu'ils sont mieux conservez que les Medailles. 2. On prétend

I que

que le Sénat Romain, jusqu'à l'Empire d'*Hadrien* a eu le pouvoir de battre des Médaillons de bronze, aussi bien que la monnoye ; & que c'est pour cela, que jusqu'à ce tems on y voit le SC. c'est-à-dire, *Senatusconsultum*. 3. On connoît les Medaillons par l'épaisseur, par l'étenduë, par le relief, & par la grosseur de la Tête. 4. On ne trouve que très-peu de Medaillons d'argent battus en Italie, qui aillent jusqu'à 4 dragmes. 5. Toutes les Colonies sont rares en comparaison des Medailles ordinaires. 6. Quand il n'y a qu'un bœuf sur le revers, ou deux bœufs avec le Prêtre qui conduit la charruë, c'est signe que ce n'est que du peuple qui a été envoyé dans la Colonie. S'il n'y a que des Enseignes, cela marque qu'elle a été peuplée par de vieux Soldats. 7. Les Colonies portent ordinairement le nom de celui qui les a fondées. 8. Aucune Colonie qu'on a établi en Italie n'a mis la tête du Prince sur les Medailles. 9. On peut connoître parmi les Colonies celles qui avoient le droit de Citoyens Romains, & celles qui n'avoient que le droit du Pays Latin, comme toute l'Italie; Celles qui frapoient sur leurs Medailles *Remus* & *Romulus* tettant la Louve

avoient constamment le droit de Citoyens Romains, & se nommoient Colonies Romaines. 10. Depuis *Caligula*, on ne trouve plus aucune Medaille frapée dans les Colonies d'Espagne. 11. Depuis Gallien l'on ne trouve presque plus de Medailles frapées ni dans les Villes Greques, ni dans les Colonies. 12. Les Provinces ont frapé des Medailles aux Empereurs de même que les villes particuliéres. La plupart des autres Principes, contiennent des régles pour savoir distinguer les Medailles, & sur tout celles qui sont vrayes des fausses.

XII. La derniere Instruction paroit la plus importante de toutes, puis qu'elle aprend la conduite que doit tenir celui qui se met à l'étude des Medailles, & qui veut faire un cabinet. Avant que de s'engager dans cette étude, il faut avoir du moins une connoissance médiocre de l'Histoire Greque & Latine, & l'avoir puisée dans ses sources, & non dans des Epitomes. Il faut encore avoir étudié avec application la Géographie Ancienne & Moderne. Il faut savoir la Chronologie plus que médiocrement; non seulement par les Epoques générales & communes, mais même, s'il se peut, par les Epoques particulie-

res des Nations & des Villes. La Mythologie & la Théologie Payenne sont absolument nécessaires pour entendre les revers des Médailles.

Si l'on n'a aucune connoissance de tout cela, il faut aprendre la Chronologie dans les Tables du P. *Pétau*, qui sont les plus aisées; la Geographie dans le P. *Briet*, qui a le plus méthodiquement fait la comparaison de l'Ancienne & de la Moderne. On aprendra l'Histoire dans *Herodote*, *Dion*, *Denis d'Halicarnasse*, *Polybe*, *Tite-Live*, *Tacite*, *Velleius Paterculus*, &c. Il faut aprés cela lire les Antiquaires Grecs & Latins, *Pausanias*, *Rosin*, *Philostrate*, *Rhodiginus*, *Gyraldus*. Pour s'animer à cette étude, il est bon de lire l'excellent livre de M. *Ezechiel Spanheim*, *de Præstantia & Usu Numismatum*.

Pour les Medailles Greques des Villes il faut avoir *Goltzius*; M. *Patin* pour celles des Familles Romaines. Pour les Imperiales on doit avoir *Occo* de la derniére Edition, le grand Ouvrage de M. Patin, & à son défaut le Cabinet du Duc d'*Arschot*, que *Gevartius* a fait imprimer avec des explications & l'on y peut joindre *Oiselius*. Mais comme ces Auteurs n'ont parlé proprement que des Medailles

de bronze, il faut avoir pour les Medailles d'or *Hemelarius* Chanoine d'Anvers, & la derniere Edition de l'Ouvrage de M. Vaillant, qui paroit depuis peu. M. du *Cange* dans ses *Familles Byzantines* a fait graver & a expliqué tout le bas Empire. Les Medailles rares ont été expliquées en trois volumes par *Tristan de S. Amand*. M. Vaillant a ramassé tout ce qui se pouvoit dire sur les Colonies.

Pour avoir une connoissance generale des Medailles, il faut commencer par les Dialogues d'*Antonius Augustinus*. On trouvera les abréviations les plus ordinaires dans le Thrésor de Goltzius; aprés on pourra lire le Livre de l'Ursinus, qui est le grand repertoire des abréviations Latines. L'Auteur finit par quelques avis sur les Medailles Modernes.

VII.

SERMONS *concerning the* DIVINITY *and* INCARNATION *of our Blessed Saviour: Preached in the Church St. Lawrence Jewry, by* JOHN *Lord Arch-Bishop of* CANTERBURY London. Printed for Br. Aylmer. 1693. in 8. pagg. 236.

BIEN

BIEN que ceux qui ont entrepris cette *Bibliothéque* paroissent s'être fait une loi, de ne faire l'Extrait d'aucun Sermon ; il semble néanmoins, qu'ils en ayent excepté quelques (a) Sermonaires Anglois, dont les Sermons sont plûtôt des Traitez complets sur les sujets dont ils parlent, que de simples Homelies ; & qui prouvent les veritez qu'ils avancent, non par des figures de Rhétorique, à la maniere des Orateurs, mais par des raisonnemens exacts & suivis.

Les quatre Sermons de M. l'Archevêque de Cantorbery dont on vient de lire le titre sont du nombre de ceux où il y a plus de raisons, que de paroles & d'ornemens ; & comme d'ailleurs la matiere qu'il traite est de la derniere importance ; nous avons crû ne pas déplaire à ceux qui n'entendent pas l'Anglois, si nous en donnions un Extrait un peu exact.

I. LE Texte que M. l'Archevêque de Cantorbery a choisi pour traiter la matiere de la Divinité & de l'Incarnation du Fils de Dieu, est le verset 14. du premier Chapitre de l'Evangile selon S. *Jean*, *La Parole a été faite chair &c.*

T 4 II

(a) *On a donné un Extrait de ceux de Mr. Barrow dans le Tom. III. pag. 289. &c.*

Il ne se contente pas d'alleguer les argumens les plus forts pour l'établissement de la vérité & pour la réfutation de l'erreur; il pousse ses Adversaires jusques dans leurs derniers retranchemens; & comme il a lû leurs Ecrits avec soin, il refute toutes leurs instances & renverse toutes leurs machines; avec autant de force contre l'erreur, que de moderation, d'honnêteté, & de douceur contre les Errans.

Son premier Sermon contient deux parties, dont la premiere examine les raisons qui ont porté S. Jean à donner au Fils de Dieu le nom de *Parole*, & la seconde explique les titres que l'Evangeliste donne à cette Parole dès le commencement de son Evangile.

Pour le premier point, nôtre Auteur, qui ne prend point le ton de maître; mais qui parle partout avec une grande modestie, dit qu'il lui semble que l'Evangeliste s'est servi du mot de Parole par condescendance pour les Juifs, qui avoient accoûtumé d'appeller le Messie la *Parole du Seigneur*; comme, par exemple, dans le *Targum de Jonathan*, qui explique ces paroles du Pseaume CX. *Le Seigneur a dit à mon Seigneur*, & que les Juifs entendent du Messie, par celles-ci,

Le Seigneur a dit à sa PAROLE. De même *Philon* Juif appelle celui par lequel Dieu a fait le Monde, *la Parole de Dieu & le Fils de Dieu.* Il y a apparence que *Platon* avoit tiré cette même idée des Juifs; ce qui fit dire à *Amelius* Philosophe Platonicien, après avoir lû le commencement de l'Evangile selon S. Jean que ce Barbare convenoit avec Platon, en ce qu'il métoit la Parole au rang de ses principes. On savoit si bien, que ce nom étoit donné au Messie, que les Payens même en avoient connoissance. C'est ainsi que *Julien* l'Apostat appelle Jesus-Christ, & *Mahomet* lui donne le même nom dans son Alcoran.

Que si l'on demande à l'Auteur, pourquoi S. Jean insiste tant sur ce sujet, il en trouve la raison dans les Hérétiques qui commençoient à corrompre la saine doctrine du tems même des Apôtres. (a) *Ebion*, *Cerinthus*, les diverses sectes des Gnostiques, parurent à peu près dans ce tems-là. De ces Hérétiques, il y en avoit, qui ne regardoient Jesus-Christ, que comme un simple homme, qui n'avoit point existé avant sa naissance de Marie. D'autres avoient corrompu la simplicité

(a) *Il y a des gens qui prétendent qu'il n'y a jamais eu d'homme de ce nom.*

cité du Christianisme par mille imaginations foles, tirées de la Cabale des Juifs, des Ecoles de Platon & de *Pythagore*, & de la Philosophie des Chaldéens. Joignant toutes ces idées ensemble, ils en avoient composé certaines Généalogies, ausquelles ils donnoient des titres illustres, & qu'ils apelloient du nom général d'*Æons*, qui signifie les *siècles*. Ils mettoient au nombre de ces Æons, (a) la *Vie*, la *Parole*, le *Fils Unique*, la *Plenitude*, & plusieurs autres *Puissances* & *Emanations*. Il y en avoit qui distinguoient entre le Createur du Monde, qu'ils apelloient le Dieu de l'Ancien Testament, & le Dieu du Nouveau : entre *Jésus*, & *Christ* : *Jesus*, selon Cerinthus, n'étoit qu'un homme né de la Vierge Marie; & le *Christ* ou le *Messie* étoit la divine *Puissance* ou l'*Esprit*, qui descendit ensuite sur Jesus & habita en lui.

C'est par raport à toutes ces Sectes, qui se servoient du nom de Parole, & parce que ce terme étoit aussi en usage parmi les Juifs, que St. Jean s'en sert, & qu'il montre que cette Parole de Dieu existoit, avant qu'elle s'unit à la nature humaine, & même de toute éternité, & que c'étoit elle qui méri-

toit

(a) Ζωὴ, λόγος, μονογενής, πλήρωμα.

toit justement tous les titres glorieux qu'ils donnoient à leurs Æons; qu'elle étoit véritablement la *Vie*, la *Lumiere*, la *Plenitude*, & le *Fils unique* de Dieu.

C'est là la Clef nécessaire pour expliquer le premier Chapitre de S. Jean, & c'est la premiere faute qu'ont fait les Sociniens d'avoir prétendu interpréter cèt endroit de l'Ecriture & plusieurs autres, par les seules régles de la Critique, sans avoir aucun égard à l'occasion qui a obligé les Ecrivains sacrez à écrire, & qui est le véritable dénouement de tout ce qu'il y a de difficile dans leurs Ecrits.

2. L'Auteur passe ensuite à la description que S. Jean fait de la Parole dès le commencement de ce Chapitre, & sur laquelle il établit l'Eternité du Fils de Dieu, sa Divinité, sa distinction d'avec le Pere, & que c'est par lui que le Pere a fait toutes choses.

Il examine ensuite le célébre passage dont se servoient les Ariens pour prouver que Jesus-Christ étoit une Creature, & où S. *Paul* l'appelle (a) *le Premier-né de toute Creature*. On fait voir que le sens des Ariens renverse tout-à-fait le but que l'Apôtre

sa

(a) *Coloss. Chap.* 1, *vers.* 18.

se propose, qui est de prouver que toutes choses ont été faites par lui ; ce qui ne suit pas de ce qu'il est la prémiére des Creatures. Que dans le fonds l'Apôtre n'a voulu dire autre chose, que ce qui est dit Apocal. III. 14. qu'il est le *commencement* ou plûtôt le *Principe & la Cause efficiente de la Creature de Dieu*, au même sens qu'il est appellé dans le même endroit de l'Epître aux Colossiens *le commencement & le prémier né des morts*; c'est-à-dire, le Principe & la cause de la Résurrection.

L'Auteur tire de tout ce Discours ces 3. conséquences. 1. Que la Parole dont parle S. Jean n'est point une Creature. 2. Qu'elle est de toute éternité. 3. Qu'à plus forte raison elle a existé avant son Incarnation.

III. C'est cette derniere conséquence, qui fait le sujet du Second Sermon; où l'on soutient fortement l'explication commune du premier verset de l'Evangile selon S. Jean, & où l'on refute celle des Sociniens. Ils prétendent que cette Parole n'a existé que lors qu'elle naquit de *Marie*; que S. Jean ne parle que du commencement de l'Evangile, & du renouvellement du monde, par cette Doctrine, lequel est souvent appellé dans le

N. Testament une *nouvelle Creation*. L'Auteur oppose trois choses à ce sentiment.

1. Le Consentement unanime de tous les Interprêtes de l'Ecriture, sans en excepter les Ariens, & des Payens même, qui depuis le commencement du Christianisme jusques à Socin, ont toûjours expliqué les paroles de S. Jean de la maniere dont les expliquent tous ceux qui défendent la Divinité de Jesus-Christ. Si donc l'opinion de Socin étoit véritable, il s'ensuivroit que tous les Peres de l'Eglise, même les plus anciens & ceux qui ont été Disciples des Apôtres, se seroient grossiérement trompez dans un point de la Foi de la derniere importance; & qu'avant Socin, personne n'auroit pendant quinze siécles entendu ce que voudroit dire S. Jean, ce dont cet Hérétique & ses Sectateurs semblent se glorifier.

2. La Seconde raison que l'Auteur allégue contre l'explication de Socin, c'est que s'il étoit permis de tordre ainsi l'Ecriture, lors qu'elle est contraire à nos sentimens, il n'y auroit plus rien de certain. On pourroit douter des veritez le plus clairement revelées. Par exemple, sur l'article de la Creation du monde, qui empêche-

ra, qu'en suivant les Idées de Socin, on n'entende ce qui en est dit dès le commencement de la Genese, de l'établissement de la République d'Israël & de la Loi de Moyse, & que l'on ne dise, que le *Chaos* signifie cèt état de ténébres dans lequel le monde étoit, avant que Dieu eût donné sa Loi à son Peuple ? Il semble que Socin eût mieux fait, de rejetter tout d'un coup l'autorité de l'Evangile selon S. Jean, que de recourir à ces pauvretez.

3. Ce qui a trompé cèt homme, c'est qu'il a prétendu qu'il n'y avoit que ce passage qui établit l'existence de Jesus-Christ avant sa naissance, & que dès qu'il s'en seroit tiré, ses Adversaires ne lui pourroient plus faire de peine. C'est ce qui l'oblige à dire qu'un dogme de cette importance ne doit pas être appuyé sur un seul passage de l'Ecriture, qui, peut-être, n'est pas bien entendu. L'Auteur refute en troisiéme lieu toutes ces prétentions.

Il dit d'abord que quand ce passage seroit le seul qui prouvât cette Doctrine, il suffiroit pour l'établir ; puis que tout le monde & les Sociniens même conviennent que Dieu est un Esprit, bien que cette verité ne

soit

soit clairement établie que dans un seul endroit de l'Ecriture ; sans qu'on puisse dire qu'on la connoit par la raison ; car Socin, qui nie qu'on puisse connoître l'existence de Dieu par la lumiere naturelle, doit nier à plus forte raison, que cette lumiere puisse nous aprendre s'il est un corps ou un esprit.

Mais ce n'est pas là le seul endroit de l'Ecriture qui établisse le dogme de l'existence de Jesus-Christ avant sa naissance, l'Auteur en allégue un grand nombre d'autres, qu'il reduit à deux classes : la premiére de ceux où il est dit que le Fils de Dieu a existé & existe avec Dieu dans les Cieux avant son Incarnation ; & la seconde de ceux qui assurent que le Monde & toutes les Creatures ont été faites par lui.

Les Sociniens répondent aux premiers, que Jesus Christ monta dans le Ciel avant les fonctions de son Ministere, & que c'est à cette ascension qu'il faut rapporter tous les endroits, où il est dit qu'il étoit dans le Ciel, & qu'il est descendu du Ciel. Mais n'est-il pas étonnant que l'Ecriture, qui nous rapporte tant d'autres circonstances moins importantes, ne nous dise rien d'un article si considerable,

&

& dont la connoissance serviroit de clef à un grand nombre de passages, où les Sociniens prétendent qu'il est supposé ? N'est-ce pas se metre en droit de dire tout ce qu'on voudra pour se tirer d'un mauvais pas ?

Ils ne répondent pas mieux au celebre passage ; (a) *avant qu'Abraham fut je suis*. C'est-à-dire, *je suis dans la prescience & dans le decret*, ne prenant pas garde, que Jesus-Christ veut se donner un avantage qui le distingue des autres hommes, & qu'au sens Socinien, il n'y a personne qui ne puisse dire qu'il est avant Abraham, savoir dans la prescience & dans le Decret de Dieu. L'Auteur refute de la même force toutes les réponses que font les Sociniens aux Textes de l'Ecriture où la Création de l'Univers est attribuée à Jesus-Christ, & particulierement à ceux qui sont tirez du Chapitre 1. de l'Epitre aux Hebreux.

Un des Argumens dont les Sociniens se servent le plus contre les Orthodoxes sur la Divinité de J. Christ & sur la matiere de la S Trinité, c'est qu'ils ont la raison de leur côté, au lieu que la doctrine de leurs Adversaires, est embarrassée d'un nombre infini de difficultez, & opposée à tou-

(a) *Jean VIII. 58.*

toutes les lumiéres de la droite raison.

L'Auteur répond 1. qu'il n'est point arrêté par les raisonnemens humains lors qu'une doctrine est constamment établie dans l'Ecriture Sainte, & par une perpetuelle Tradition, qui aprés l'Ecriture est le plus ferme fondement de la verité.

2. Que tout ce que les Sociniens peuvent dire raisonnablement, s'ils veulent parler avec sincerité, c'est qu'ils ne peuvent pas comprendre ces mystéres, ce qui n'est pas une raison suffisante pour les rejetter. Autrement, il faudroit dire qu'il n'y a point de mystére dans la Réligion, ce qu'ils n'oseroient assurer, puis que la nature infinie de Dieu & ses perfections qui sont le premier fondement de toute Réligion, sont des mystéres qu'on ne peut concevoir.

Il est vrai qu'ils soûtiennent que la doctrine dont il s'agit est évidemment contraire à la raison, ce qui seroit un article considérable, s'ils pouvoient une fois le prouver. Mais tant qu'on s'en tiendra sur ce sujet, à ce que l'Ecriture nous en a revelé, sans y mêler tout ce que les Théologiens Scholastiques & autres y ont ajoûté pour l'expliquer, on défie les Sociniens d'y trouver une ombre de con-

tra-

tradition. Voici à quoi nôtre Auteur reduit ce Mystére. Qu'il y a trois (a) *distinctions* dans la Divinité, & dont l'Ecriture parle sous les noms de Pere, Fils, & S. Esprit; & de la même maniére que nous parlons de trois Personnes distinctes; ce qui fait que nous pouvons, sans scrupule, employer le mot de *Personne* dans cette matiere.

L'Auteur ne se contente pas d'avoir déchargé la Doctrine Orthodoxe des prétendus inconveniens que les Sociniens y trouvent; il fait voir de plus que celle de ces herétiques est infiniment plus inexplicable, & plus chargée d'inconveniens. Qui peut comprendre qu'une pure Creature soit faite Dieu véritablement, par la charge dont elle est revêtuë, & qu'on lui attribuë les mêmes honneurs qu'à celui qui est Dieu par nature? N'est-ce point introduire l'Idolatrie dans une Religion, qui semble avoir été principalement établie pour la détruire? Est-ce un mystére fort concevable, qu'un Dieu qui n'est que depuis deux jours, un *Dieu-Creature*? On montre que pour éviter la pluralité des Dieux apparente, les Sociniens tombent dans la pluralité réelle. Ils ne peuvent re- con-

(a) *Le mot Anglois est celui de Difference.*

connoître deux Dieux par nature, & les Orthodoxes ne les admettent pas non plus; mais ils en reconnoissent facilement un par nature, & un par office, auquel ils rendent le même honneur qu'à celui qui l'est par nature. Tout cela est infiniment plus contraire à la raison, que la doctrine des Orthodoxes.

III. DANS le troisiéme Sermon l'Auteur traite de l'Incarnation. Il est divisé en deux parties, le mystére même, & les objections contre le mystere, dont on reserve néanmoins la principale, pour le quatriéme Sermon.

Sur cette proposition de S. Jean, que *la Parole a été faite chair*, &c. on établit les veritez suivantes. 1. Que le Fils de Dieu a paru dans le monde sous la forme d'une chair humaine réelle & véritable. 2. Que cette manifestation s'est faite pour l'avantage & l'utilité particuliére des hommes, ce qui fait dire à l'Auteur de l'Epître aux Hebreux, *qu'il n'a point pris les Anges*, ou comme veut qu'on traduise l'Archevêque de Cantorbery, qu'il n'a point *relevé* les Anges qui étoient tombez, *mais la semence d'Abraham*.

3. Que la Divinité s'est unie avec la

la nature humaine, à peu prês de la même maniére que l'ame est unie au corps, puis que c'est uniquement ce que peuvent signifier les paroles de l'Apôtre, à moins qu'on ne voulût dire, qu'elles marquent que le Fils de Dieu a été changé en homme, ce qui est également impossible & impie. 4. Enfin l'Evangeliste veut marquer l'amour inconcevable de Dieu envers nous, en ce qu'il a permis que son Fils se soit fait homme, & se soit assujeti à toutes nos infirmitez pour nôtre salut.

L'Auteur explique assez au long *les bénéfices* que nous retirons de l'Incarnation : aprês quoi il passe aux Objections qu'on fait contre ce mystére, & montre qu'il n'a rien de plus inconcevable que l'union de l'ame avec le corps.

IV. Le quatriéme Sermon est tout employé à refuter la plus forte objection qu'on puisse faire contre le Mystére de l'Incarnation. C'est qu'il semble que cette Incarnation n'étoit point nécessaire ; puis que Dieu, qui est un Etre absolu & indépendant, pouvoit, en usant de tout son droit, nous procurer le salut, sans exposer son Fils à l'ignominie & à la mort.

L'Auteur déclare d'abord qu'il croit que

que c'est pousser la présomption trop loin, que d'assurer hardiment, que la Sagesse infinie de Dieu, ne pouvoit pas trouver une autre voye, pour procurer le salut des hommes, que celle qu'elle a employée ; puis que c'est donner des limites à cette sagesse, & prétendre connoître jusqu'où elle peut s'étendre.

Sans donc établir cette nécessité absoluë de l'Incarnation, & de la mort de Jesus-Christ ; l'Auteur examine les raisons qui ont pû obliger Dieu à suivre cette voye. On remarque d'abord que dans les diverses maniéres dont la Divinité s'est revelée aux hommes, il a toûjours eu cette condescendance pour eux, que de s'acommoder en quelque sorte à leurs manieres, à leur capacité, & à l'état auquel ils se trouvent. On dit que cela a paru visiblement dans l'établissement de la Réligion Judaïque.

On croit de même, que, bien que la Religion Chrêtienne, qui n'est autre que la Loi de la nature renouvellée & perfectionnée, soit la plus parfaite institution qu'on puisse s'imaginer, on ne peut douter qu'à l'égard des circonstances, cette dispensation ne soit pleine de condescendance, & accommodée à divers préjugez dont les hommes

mes étoient généralement prévenus à l'égard de Dieu & de la Réligion, & surtout les Gentils, qui étoient moins préparez à recevoir cette dispensation, que les Juifs.

1. Le Monde étoit fort porté à aimer les mystéres dans la Réligion; les Juifs avoient les leurs, & il n'y avoit point de Payens qui n'en eussent, dont la plupart étoient ou ridicules, ou impurs, ou inhumains. Dieu pour fixer leur esprit, leur a voulu donner un mystére véritable, & saint, & qui surpassât infiniment toutes les imaginations Payennes. Tel est le mystére de l'Incarnation de Jesus-Christ, que S. Paul apelle *grand* par opposition à tous ceux des Réligions Payennes.

2. Les Hommes étoient fort portez à adorer une Divinité sensible & visible: Dieu a encore fixé leur esprit par l'incarnation de son Fils, qui s'est rendu visible, & qu'ils peuvent adorer, sans craindre de tomber dans l'Idolatrie.

3. C'étoit un sentiment général, qu'on devoit ofrir à Dieu des sacrifices pour les pechez, & que la peine pouvoit être transportée du criminel sur la Victime. En particulier, les sacrifices humains étoient assez généra-

ralement reçus. C'est pour s'accommoder à cette pensée, que Dieu a bien voulu que son Fils s'ofrit en sacrifice, pour faire l'expiation des pechez des hommes. L'Auteur n'insiste pas beaucoup sur cèt article, prométant de le faire une autrefois plus amplement.

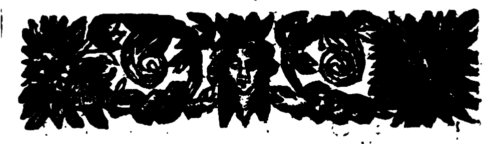
4. Il n'y avoit rien de si commun parmi les Payens, que de métre au nombre des Dieux leurs Heros & leurs Bienfaiteurs, & de les considerer ensuite comme leurs Mediateurs & leurs Intercesseurs envers le Dieu supréme. Pour métre fin à cette Idolatrie, il étoit à propos que le Fils de Dieu revêtu de la nature humaine fût élevé à la droite de la Majesté Divine, pour y être adoré des hommes & des Anges; ce qui a été accompli en Jesus-Christ le grand Bienfaiteur des hommes, qui a donné sa vie en rançon pour eux. C'est pour nous fixer à ce seul Mediateur & Intercesseur, que l'Ecriture nous avertit expressément, qu'il y a *un seul Mediateur entre Dieu & les hommes, qui est Jesus-Christ homme*. Ce qui fait voir que les Catholiques Romains s'opposent directement aux intentions de Dieu, & rétablissent en quelque sorte le Paganisme par leurs Canonisations, & par ce grand

grand nombre de Mediateurs qu'ils se font.

Cependant la seule raison de s'accommoder aux préjugez des hommes n'a pas porté Dieu à nous sauver par la voye qu'il a choisie; mais il est arrivé, par une admirable dispensation, qu'en même tems que Dieu s'accommodoit à leurs préjugez, il pourvoyoit à tous leurs besoins de la maniere la plus sainte, la plus parfaite, & la plus propre qu'on pouvoit s'imaginer, comme l'Auteur le montre en detail; mais on ne s'y arrêtera point, de peur de trop étendre cèt Extrait.



BI-



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1693.

JUIN.

VIII.

ARCHÆOLOGIÆ PHILOSOPHICÆ *five Doctrina Antiqua de Rerum Originibus*. Londini, Impenfis Gualt. Kettilby, 1692. in 4. pagg. 366.

M.  *Urnet* n'a entrepris ce Livre, que pour confirmer par l'autorité des Auteurs facrez & prophanes les fentimens qu'il a avancez

dans sa *Telluris Theoria Sacra*, qui est si connuë de tout le monde, & dont on a parlé dans la seconde Partie du XXI. Volume de cette *Bibliothéque*, pag. 72. & *suiv.* Ce nouvel Ouvrage est divisé en deux Livres.

I. Dans le premier, l'Auteur éxamine les sentimens des anciens Philosophes de toutes les Nations du Monde, sur la Réligion, sur la Philosophie en général, mais en particulier sur l'origine du Monde sublunaire, sur l'état dans lequel il étoit au commencement, & sur les changemens qui lui sont déja arrivez, ou qui lui arriveront dans la suite. Il est vrai qu'à l'égard des changemens qui doivent lui arriver; comme il a allegué divers témoignages des Anciens dans son Livre précédent, & que tout le Monde convient assez en général de ce qu'il a établi, il ne s'y arrête presque point; s'attachant principalement à ce qui concerne l'Origine du Monde sublunaire, & le changement qu'il a souffert par le Déluge, surquoi il ne trouve pas tant de Partisans. Comme le dessein de ce premier Livre est en partie celui que s'est proposé *Stanley* dans son Histoire de la Philosophie, & qu'on en a donné un fort long Extrait au commencement du

VII. Tome de cette *Bibliothèque*, on le parcourra assez vîte, nous contentant de remarquer ce qui fait au dessein particulier de nôtre Auteur, & d'indiquer simplement le reste.

1. Après avoir marqué son but & son plan dans le premier Chapitre, il parle dans le second des Scythes, des Celtes, & des Ethiopiens. Pour les Scythes on ne sait presque rien de leur doctrine, & l'on n'aprend pas que chez eux il y ait eu des personnes particuliérement attachées à l'étude de la Religion ou de la Nature. *Strabon* fait seulement mention d'un certain *Abaris* Hyperboréen, qui étoit Prêtre d'*Appollon*, & qui s'addonnoit à la Magie. *Suidas* nous aprend qu'il avoit écrit une *Theogonie*; c'est-à-dire, selon nôtre Auteur, un Traité de l'origine du Monde. On peut joindre à Abaris *Zamolxis*, qui étoit Gete. L'un & l'autre vivoient du tems de *Pythagore*, & s'accordoient tous sur la doctrine de l'Immortalité & de la Transmigration des Ames.

Les Celtes ont eu de tout tems leurs Philosophes, qu'ils nommoient *Druides*, mais des dogmes desquels nous n'avons plus que quelques petits restes. On sait seulement qu'ils étoient du sentiment que nous venons de mar-

 quer

quer sur la nature des Ames, & qu'ils avoient quelque connoissance du Déluge & de l'embrasement du Monde. Les Ethiopiens, selon *Lucien*, furent les premiers qui contemplérent les Astres, contre les prétentions des Chaldéens. Ils enseignérent que la Lune empruntoit toute sa lumiére du Soleil.

2. Le Chapitre troisiéme traite des Indiens Orientaux. On trouve chez les Anciens Chinois quelques Traditions du Déluge, de l'Origine du Monde, qu'ils font naître d'un œuf, & des Observations Astronomiques d'une grande antiquité. Dans le Midi des Indes on trouve les Brachmanes, qui se sont fort attachez à l'Astronomie & à l'étude des choses naturelles. (a) Strabon nous aprend qu'ils enseignoient que le Monde avoit eu un commencement, & qu'il auroit une fin. Que le Principe du Monde Sublunaire étoit l'eau, bien que le reste de l'Univers eût d'autres Principes. Ils croyoient l'Ame immortelle, & un Jugement aprés cette vie. Ils avoient deux sortes de doctrine, l'une populaire pour tout le Monde, & l'autre secréte pour leurs Disciples particuliérs. Si l'on en croit *Clement* d'A-le-

(a) *Liv.* 15.

lexandrie, ils enseignoient, qu'il y auroit un renouvellement de tout le Monde, car c'est ainsi que l'Auteur croit qu'il faut expliquer ces paroles de cét ancien Pere. Καταφρονοῦσι δὲ θανάτου, καὶ παρ' οὐδὲν ἡγοῦνται τὸ ζῆν, πείθονται γὰρ εἶναι παλιγγενεσίαν. *Ils méprisent la mort, & comptent la vie pour rien, car ils se persuadent qu'il y a un renouvellement*, ou *une renaissance*.

3. L'Auteur traite des Assyriens & des Chaldéens dans le Chapitre IV. & des Perses & de leurs Mages dans le cinquiéme; on peut voir leur Doctrine dans le VII. Tome de cette *Bibliotheque* pag. 1. & *suiv*. On parle des Arabes & des Phéniciens dans le Chapitre VI. On verra dans le même Tome pag. 39. & *suiv*. les sentimens des Arabes. Pour les Phéniciens, chacun sait qu'on leur attribuë l'invention de l'Ecriture, de l'Arithmetique, de l'Astronomie même, & de la Navigation. *Thales* & *Zenon*, les deux principaux Philosophes d'entre les Grecs, étoient Phéniciens. Il paroit par un passage de *Sanchoniaton*, que nous a conservé (*a*) *Eusébe*, qu'il a crû que le Monde avoit été formé du Chaos.

4. Nôtre Auteur croit qu'il s'en-

(*a*) *Præpar. Ev. Liv. I.*

faut bien que les Juifs dont il parle dans le Chapitre suivant, n'ayent été aussi habiles, que les Phéniciens leurs voisins. Il soûtient que ces Peuples ont été longtems fort peu connus. Les Grecs qui alloient en Egypte pour s'y instruire, ne se sont jamais avisez de passer en Judée. On les prenoit ordinairement pour des Esclaves fugitifs d'Egypte, ou pour une race obscure, qui n'excelloit ni dans les Arts, ni dans les Sciences. C'est ce qui a fait dire à (a) *Appollonius*, que les Juifs étoient les moins sensez de tous les Barbares, & les seuls qui n'avoient rien inventé pour l'utilité de la vie humaine. Ils n'avoient des écoles, que pour y enseigner les mystéres de leur Religion, & tâcher d'obtenir le don de Prophétie; car il y avoit plus de Prophétes en Judée, que dans aucun autre lieu de l'Univers. Pour la *Cabale* des Juifs, elle ne contient rien que d'obscur ou d'inutile, comme M. Burnet le fait voir par un examen particulier. Il croit néanmoins, qu'elle peut avoir quelque fondement solide dans son commencement & qu'elle se proposoit d'expliquer l'origine de toutes choses du premier Principe, & leur résolution en ce premier Principe;

(a) *Voyez Joseph contre Appion. Liv. II.*

pe; car l'Auteur prétend que la production de toutes choses du neant, a été inconnuë à tous les anciens Philosophes, dont la maxime constante étoit, que *de rien il ne se fait rien*. Il dit que ce n'est que la Théologie Chrétienne qui a enseigné le contraire, & que les mots de *création* & *d'annihilation*, dans le sens qu'on les prend aujourdhui, ont été inconnus aux Hebreux, aux Grecs, & aux Latins.

5. Il n'en est pas des Egyptiens, dont l'Auteur traite dans le Chapitre VIII, comme des Juifs. Il paroit par cela seul que dit S. *Etienne*, (*a*) que Moyse avoit été instruit dans toute leur Sapience, que dès la premiére Antiquité ils se sont rendus fort célebres par leur savoir. Les Philosophes Grecs, qui alloient presque tous en Egypte, pour s'instruire, en font un autre bon témoignage. On leur attribuë l'invention de la Geometrie; mais M. Burnet croit qu'ils ne la poussérent pas fort loin, & que tout leur savoir à cèt égard, se reduisoit à quelques pratiques, que la néceßité leur avoit fait inventer; & en voici une preuve. Pythagore avoit demeuré longtems en Egypte, où il s'étoit accommodé à toutes les manieres des Egyptiens, jusques

(*a*) *Act. VII*, 22.

ques à se faire circoncire, pour se mieux insinuer dans leur esprit, & penetrer dans tous leurs secrets. Cependant, à son retour, il ne savoit point encore, que le quarré de l'Hypothenuse d'un Triangle rectangle est égal aux quarrez des deux côtez du même Triangle, & lorsqu'il eut trouvé cette proposition il offrit une Hecatombe pour en rendre graces aux Dieux.

On dit aussi que les Egyptiens ont trouvé l'Astronomie, bien qu'on en attribuë l'invention à quelques autres Peuples, ainsi qu'on l'a déja vû. Mais sur cet article ils n'étoient pas non plus allez fort avant, puis qu'ils ne savoient pas seulement prédire les Eclipses du Soleil, dont l'invention est attribuée à Thales. Il est vrai néanmoins qu'ils ont connu quelle étoit la figure du monde, qu'ils ont sû distinguer les étoiles fixes des planétes, & que c'est d'eux que Pythagore a apris que la Lune étoit une autre Terre.

On attribuë encore aux Egyptiens la connoissance de la Medecine & de la Musique ; mais cela ne se doit entendre qu'à l'égard de quelques pratiques, & non de la Theorie & des Principes. Ils ont crû que le Monde avoit été formé du Chaos : que la Terre étoit au commencement de la

figure d'un œuf, & qu'elle devoit souffrir deux grands changemens, l'un par l'eau, & l'autre par le feu. Ils avoient aussi une double doctrine : l'une étoit pour le Peuple ; l'autre étoit pour les Personnes plus éclairées : les Sacrificateurs en étoient fort jaloux, & ils ne la communiquoient qu'à peu de gens. Ce fut ce qui leur fit inventer les Hieroglyphes, les Symboles, les Enigmes, & les Fables.

6. M. Burnet commence à parler de la Philosophie des Grecs dans le Chapitre IX. Il la divise en deux periodes ; le tems des Sectes, & le tems qui les a précedées. Avant que les Grecs se divisassent en diverses Sectes, ils eurent des Poëtes & des Philosophes, qui étoient différens quant à la methode ; mais qui dans le fonds enseignoient la même doctrine. *Orphée* a été un des premiers & des plus considerables Docteurs de la Grece, bien qu'il ait caché sa Doctrine sous diverses ombres. C'est lui qui a parlé de l'ancien Chaos & des changemens qui lui sont arrivez. Il étoit Théologien, Philosophe, & Legislateur, & ôté les miracles, il fut chez les Grecs, à peu près ce que Moyse a été chez les Juifs. Il a parlé de Dieu, & l'a fait connoître, non comme il auroit voulu, mais

comme il a pû. Si l'on trouve quelques sentimens dans la Doctrine d'Orphée qui paroissent ridicules, l'Auteur le justifie par la distinction des deux Doctrines, l'une publique, & l'autre cachée, selon la Politique, qu'il attribuë à tous les anciens Philosophes, & à Moyse même.

Orphée a enseigné qu'il y a une vie après celle-ci. Il a connu un Dieu Souverain, & la Trinité même, si l'on en croit quelques uns. Il ne vouloit point qu'on souillât les Autels des Dieux du sang ni des bêtes, ni des hommes; & ceux qui vivoient selon ses préceptes ne mangeoient de la chair d'aucun animal. Il ne faisoit pas la Divinité semblable aux hommes, mais à l'Univers.

Pour la Physique, il croyoit que le Monde avoit été formé de l'Air & la terre du Chaos, ausquels il joignoit le Temps, comme le principe de toutes choses. Chaque Etoile, selon lui, étoit un monde suspendu en l'air, ce que l'Auteur croit qu'on ne doit entendre que des Planétes. C'est le premier entre les Grecs, qui a dit que la Lune étoit habitable. Les vers que nous a conservez *Proclus* sur ce sujet sont trop remarquables pour n'être pas raportez ici.

Μήσατο, δ' ἄλλην γαῖαν ἀπείριτον, ἥν τε σελήνην
Ἀθάνατοι κλήζουσιν, ἐπιχθόνιοι δὲ τε μήνην.
Ἣ πολλ' οὔρε' ἔχει, πολλ' ἄστεα, πολλὰ μέλαθρα.

Altera terra vaga est, quam struxit quamque Selenem
Dii vocitant, nobis nota est sub nomine Lunæ.
Hæc montes habet, ac urbes ædesque superbas.

Orphée a aussi enseigné que la Terr devoit être renouvellée par un embra sement.

7. L'Auteur parle de la secte Ioni que, dont Thalès a été le Chef, dan le Chapitre X. Il a le premier del vré la Philosophie du voile des fabl dont elle étoit envelopée, en Phil sophant clairement. On ne sait que le étoit son opinion sur la Physique, ce n'est qu'il mettoit l'eau pour le prin cipe de toutes choses. Ses sectateu se sont expliquez plus clairement comme on le peut lire dans nôtre Au teur, où l'on verra qu'*Anaxagore* a pa lé des Tourbillons plusieurs siécles a vant *Descartes*.

8. Le Chapitre XI. traite de la S

cte Italique, c'est-à-dire, de Pythagore & de ses Disciples. Ils n'ont rien enseigné de particulier dans la Physique. Ils ont connu de même que les Disciples de Thales le mouvement de la Terre, que la Lune étoit une autre Terre opposée à la nôtre, que les Comètes étoient au dessus de la moyenne Region de l'air, & pour le moins dans les Orbes des Planétes. Il semble qu'ils ayent enseigné, de même que les Disciples de Platon & plusieurs autres, que la matiere du Monde étoit éternelle, laquelle étoit successivement revêtuë de plusieurs formes différentes. M. Burnet fait voir combien ce que Pythagore a enseigné sur les nombres est frivole, à moins qu'il n'ait renfermé sous cette doctrine quelque mystere que nous ne concevons pas,

9. On parle dans le Chapitre XII. de *Xenophanes*, de la secte Eleatique dont il fut le Chef, & des Stoiciens. Xenophanes enseignoit qu'il y avoit plusieurs Mondes, qu'il faisoit éternels & incorruptibles: mais *Parmenide* vouloit qu'ils eussent une origine, & qu'ils eussent été formez de l'eau & du feu comme de leurs principes. Il faisoit naître les hommes de la Terre, car c'est ainsi qu'il faut lire dans Diogene Laërce, ἐξ ἰλύος [& non ἐξ ἡλίου, *du soleil*,

soleil, comme on lit ordinairement, ce qui a trompé bien des Auteurs. On met encore dans cette secte, *Leucippe* & *Democrite*, qui, à ce que croit M. Burnet, se sont fort trompez dans la doctrine de leurs atomes ; mais qui ont neanmoins fourni l'occasion de philosopher d'une maniere plus exacte.

Leucippe en particulier a connu le mouvement de la Terre, & a expliqué son origine d'une maniere peu differente de celle de nôtre Auteur. Il a aussi enseigné de même que lui, qu'elle avoit changé de situation.

Pour les Stoiciens, châcun sait qu'ils ont enseigné que le Monde seroit renouvellé par le feu. Ils ont voulu que la matiere fut eternelle, & ont eu à l'égard des Cieux, à peu près les mêmes sentimens, que les Philosophes dont nous avons déja parlé. Ils ont dit en particulier, que la Lune étoit de la nature de la Terre.

10. Le Chapitre XIII. parle des Platoniciens, des Peripateticiens, & des Epicuriens, dont les sentimens sont trop connus, pour s'y arrêter. On remarquera seulement que l'Auteur a très-mauvaise opinion de la Philosophie d'*Aristote* & de celle d'*Epicure*, qu'il apelle la crasse de la Philosophie : *Vale*, dit-il

au premier, *Vale, Stagirita, semper mihi eris malus Astronomus, Theologus pejor, Physiologus pessimus.*

11. Dans le dernier Chapitre, l'Auteur parle de l'origine de la Philosophie des Grecs & de celle des Barbares. Pour celle des Grecs, on sait qu'ils en ont apris une partie des Barbares & ont inventé l'autre. Pour les Barbares, aprés avoir refuté ceux qui veulent qu'ils l'ayent inventé eux-mêmes, on soûtient qu'ils l'ont reçuë par Tradition de pére en fils de Noë, qui ayant vû l'ancien & le nouveau monde, a pû instruire sa Posterité des changemens qui y sont arrivez, & de plusieurs autres veritez naturelles.

II. Dans le second Livre M. Burnet entreprend de prouver par l'autorité sainte & prophane les sentimens qu'il a avancez dans ses livres précédens, sur l'origine du Monde & sur le Déluge, & qu'il est bon de raporter ici en peu de mots, pour mieux comprendre ce qu'on dira dans la suite.

L'Auteur soûtient donc (1.) Que tout l'Univers a été créé de rien; mais il n'ose assurer qu'il n'existe, que depuis environ six-mille ans. Il croit qu'il faut restreindre au Monde sublunaire ce que dit Moyse de la Creation de l'Univers

nivers. (2) Qu'il y a aparence, que la Terre étoit au commencement une étoile fixe, qui ayant été couverte de taches, devint ce que les Auteurs Prophanes ont appellé le Chaos, & Moyse *Tohu bohu.* (3) Que la Terre ayant été tirée du Chaos, elle étoit ronde, mais unie partout, sans montagnes, sans côteaux, sans valées ; semblable à peu prés à une boule de marbre bien polie. (4) Qu'au centre de cette Terre, il y avoit un grand Abyme plein d'eau. (5) Que c'est par divers tremblemens de terre que le Déluge est arrivé, parce que la Terre s'étant entr'ouverte en plusieurs endroits, les eaux en sont sorties avec impetuosité, la Terre s'est affaissée, a croûlé en divers lieux, & a été ainsi inondée ; ce qui a produit les montagnes, la mer, & ces grandes cavernes qu'on trouve en divers endroits. (6.) Que la Terre a changé de situation : puis que son axe gardoit au commencement un parfait parallelisme avec l'axe du Monde, se mouvant toujours directement sur l'Equateur. (7) Que de là vient que dans le premier Monde il y avoit un Equinoxe perpetuel. Qu'à la verité la Zone torride étoit tout-à-fait inhabitable, ainsi que l'ont enseigné quelques anciens ; mais qu'en recompense

il y avoit un printems perpetuel sur tout le reste de la Terre. (8) Que dans ce premier Monde, il n'y avoit ni mer, ni pluyes, ni Arc en Ciel. (9) Que la Terre que nous habitons, ayant été consumée par le feu, reprendra un jour sa premiere forme, jusques à ce qu'au grand & dernier jour, elle soit changée en Etoile fixe. (10) Que les Cometes ne sont que des Etoiles fixes éteintes, qui cherchent un point fixe pour s'arrêter, & se mouvoir en suite à peu près comme la Terre.

1. L'Auteur commence dans le premier Chapitre par le Chaos, & il ne lui est pas difficile de prouver par les Auteurs Prophanes & par Moyse, que le Monde sublunaire en a été tiré.

2. Dans le second il traite de la forme qu'eut la Terre après avoir été faite du Chaos. Il renvoye à son premier Ouvrage, où il prétend que la Terre n'a pû être d'abord avec des montagnes, & des cavernes où les eaux se soient retirées, comme elle est à présent; mais que c'est le changement qui lui est arrivé par le Deluge. Il croit, que c'est cette différence qu'a voulu marquer *S. Pierre*, dans sa 2. Epitre, Chap. III, vers. 5, 6, 7. où il distingue les Cieux & la Terre qui étoient

toient dès le commencement, des Cieux & de la Terre d'à present, & des Cieux & de la Terre, que nous attendons. Il croit aussi, que c'est ce qu'a voulu marquer *S. Paul*, Rom. Chap. VIII, verſ. 19-23, où il dit que toutes les Creatures ont été assujetties à la vanité, & qu'elles désirent d'en être délivrées.

3. Dans le Chapitre III. l'Auteur tâche de prouver la difference de ce qu'est nôtre Terre aujourd'hui d'avec ce qu'elle étoit avant le Deluge, & à l'egard de sa figure, & à l'égard de sa situation par raport à l'Axe du Monde. Il établit la premiére différence sur ce que dit S. Pierre, dans l'endroit, qu'on vient de citer, que la premiere Terre étoit *consistante d'eau & par l'eau*, *ἐξ ὕδατος καὶ δι' ὕδατος συνεστῶσα*, *de aqua & per aquam consistens*. L'Apôtre répond à certains Prophanes, qui soutenoient que la Terre ne seroit point détruite, parce que toutes choses subsistoient dans le même état depuis le commencement du Monde. Il leur soûtient qu'il n'est pas vrai qu'elle soit la même qu'au commencement, qu'ils ignorent qu'alors, elle étoit soûtenuë & *fondée sur les eaux*, comme il est dit dans le Pseaume XXIV, 2. que c'est *par ces choses*, c'est-à-dire, à cause de

l'état

l'état dans lequel elle étoit, qu'elle a peri; & que le changement qui lui étoit arrivé, étoit une marque qu'elle pouvoit encore changer, & qu'elle seroit effectivement changée par le feu. Pour ce qui regarde la situation de la Terre par raport à l'axe du Monde, ou l'Ecriture n'en dit rien, ou elle n'en parle que fort obscurément.

4. Pour établir sa doctrine sur la maniere dont le Déluge est arrivé, l'Auteur examine les causes ordinaires des Déluges. La premiére est le débordement des riviéres, lors qu'elles rompent les digues qui les retiennent; ce qui ne peut inonder qu'un petit espace de terre, qui se trouve plus bas que ces rivieres, sans que les terres plus hautes en puissent être couvertes. Les pluyes sont la seconde cause des Déluges; mais elles n'en produisent jamais de fort considérables, parce que les pluyes venant des vapeurs qui s'élevent de la Terre, il y en peut toûjours retourner autant qu'il s'en est élevé, sans lui porter un grand préjudice. Elles peuvent tout au plus en couvrir quelque partie pendant peu de tems, jusques à ce qu'elles ayent eu le loisir de s'écouler dans les lieux dont elles ont été tirées: d'où il paroit que le Déluge universel n'a pas pû se faire

de cette maniere : ajoûtez à cela, que pour couvrir les plus hautes montagnes, il auroit falu pour le moins, huit fois autant d'eau qu'il y en a dans tout l'Ocean ; qu'il n'y a point d'endroit ni dans le Ciel, ni sur la Terre où il y en aît tant ; & qu'enfin, quand on en auroit pû trouver une quantité suffisante, on n'auroit plus sû, ni où les mettre, ni comment les faire retirer.

Nôtre Auteur conclût de là, que nôtre Terre n'est point exposée à un Déluge Universel, & que, par consequent, c'est avec beaucoup de raison, que Dieu a mis l'Arc dans la nuée pour nous en assûrer.

Il reste donc la derniere maniere, qui est lors que par quelque tremblement de terre, il se fait des ouvertures d'où il sort abondance d'eau, & que d'ailleurs la surface de la Terre étant ainsi divisée s'affaisse par son propre poids, & tombe au dessous de l'eau, c'est alors qu'arrive ce que dit Ovide dans le XV. de ses Metamorphoses,

Vidi ego, quod fuerat quondam solidissima tellus,
Esse fretum. Vidi factas ex æquore terras ;

Et procul à Pelago conchæ jacuere marinæ.
Et vetus inventa est in montibus anchora summis.
Quodque fuit campus, vallem decursus aquarum
Fecit; & eluvie mons est deductus in æquor &c.

C'est de cette maniere, qu'on croit que le Déluge universel est arrivé, ce qu'on prouve par Moyse, qui dit que le grand Abysme fut rompu ou ouvert, & par divers autres témoignages de l'Ecriture. On parcourt aussi tous les principaux Déluges dont nous parle l'Histoire prophane, & l'on fait voir qu'ils sont tous arrivez de la derniére maniére, que nous venons d'expliquer.

5. L'Auteur parle dans le Chapitre V. de la situation de la Terre avant le Déluge par raport à l'axe du Monde, & des suites de cette situation, parmi lesquelles, outre celles que nous avons marqué, il range encore la longue vie des premiers hommes. Il établit son opinion à cêt égard, sur ce que les Auteurs Prophanes ont dit du siécle d'or, de la temperature de l'air, & de la fertilité de la Terre.

6. Il parle dans le Chapitre VI. du changement de cette situation, & des suites

faites qu'il a eu. Il insiste sur tout, sur ce que disent les Anciens, que la Zone torride est inhabitable, & qu'on ne peut pas même la traverser; pour aller vers les Peuples qui habitent au delà; ce qui étoit vrai dans la premiére situation de la Terre; puis qu'alors le Soleil étant toûjours perpendiculaire sur l'Equateur, cette Zone étoit à la verité une espéce de muraille de feu, qui separoit la Terre en deux mondes. Mais la Terre ayant changé de situation, cette Zone est devenuë habitable. Les Anciens, qui ne savoient rien de ce changement, ont retenu la premiere Tradition, & ont continué à dire de la Zone torride, ce que leurs Ancêtres leur avoient apris.

On attribuë à Thales la découverte de l'obliquité du Zodiaque & la division de l'année en quatre saisons; or quelle apparence qu'on se fût avisé si tard d'une chose si facile à connoître, si elle eut été telle dès le commencement? Ovide parle clairement de la division de l'année en quatre saisons, arrivée après le siecle d'or,

(a) *Juppiter antiqui contraxit tempora veris,*
Perque hyemes, æstusque & inæquales autumnos,

Et

(a) *Metamorph. Lib. I.*

Et breve ver spatiis exegit quatuor annum.

Virgile enseigne la même doctrine, & c'est à quoi se raportent diverses fables & plusieurs autres opinions des Anciens. L'Auteur apuye encore son sentiment de l'autorité des Juifs, & de celle même des Chrêtiens. Il fait voir qu'ils ont constamment enseigné qu'il régnoit un perpetuel printems dans le Paradis terrestre, ce qui étant, non seulement il n'est plus possible de le placer dans la Mesopotamie, comme on fait ordinairement; mais même dans aucun endroit de la Terre, telle qu'elle est aujourd'hui, puis qu'il n'y a aucun endroit qui jouïsse d'un printems perpetuel.

7. M. Burnet examine dans le Chapitre VII. ce que dit Moyse du Paradis Terrestre, de la Nature en elle-même, & des premiers hommes. Pour justifier ce qu'il en veut dire, il revient à la methode des Anciens dont il a déja parlé, qui étoit d'expliquer les choses ou d'une maniere populaire, ou selon l'exacte verité. Il prétend que Moyse a suivi la premiére maniére dans l'histoire de la Création, rapportant les choses non pas précisément telles qu'elles étoient, mais selon que ceux pour les-

lesquels il écrivoit pouvoient les comprendre.

Pour soûtenir ce Paradoxe, on examine l'histoire de Moyse en detail, & l'on prétend faire voir qu'elle est pleine de difficultez & d'absurditez même insurmontables, si on veut la prendre à la lettre. M. Burnet a ramassé pour cèt effet avec beaucoup de soin toutes les difficultez qu'on a faites contre l'Histoire de la Création & de la chute du premier Homme, & y en a ajoûté peu de nouvelles. Il prétend que le Paradis Terrestre n'étoit pas un endroit particulier de la Terre, mais un échantillon que Moyse nous présente, pour nous faire juger de ce qu'étoit alors tout le Monde habitable. Il prouve son sentiment, de ce qu'après le peché, Dieu ne se contenta pas de maudire le Paradis Terrestre, mais toute la Terre, qui ne devoit plus produire que des épines & des chardons; d'où l'on peut conclurre, ce semble, qu'elle étoit fertile auparavant.

D'ailleurs, si ce Paradis étoit un lieu particulier de la Terre, que seroit-il arrivé si l'homme eût conservé son innocence, & mis au monde des enfans semblables à lui? Auroient-ils tous resté dans ce lieu de délices, & le reste de la Terre auroit-il demeuré sans Habi-

bitans ? Ou si les hommes également saints auroient été traitez d'une maniere toute différente, en sorte que les uns eussent resté dans le jardin d'Heden, tandis que les autres auroient été exposez aux injures de l'air, à l'inconstance des saisons, & aux incommoditez fâcheuses qui naissent de la sterilité de la Terre.

On croit aussi que ce qui est dit de la production de la premiere femme, n'est qu'une pure Parabole, que Moyse allégue pour faire mieux sentir l'union qu'il doit y avoir entre le Mari & la femme, qui est effectivement la conséquence qu'il en fait tirer au premier homme. Autrement, en prenant cette histoire à la lettre, on se jette dans une infinité d'inconveniens.

Il étale de même ceux qu'il trouve dans la description du Paradis Terrestre, dans l'histoire de la Tentation, & dans ses suites. Il ne peut comprendre, par exemple, que Dieu ait mis des Cherubins avec une épée nuë à la porte du Jardin d'Heden, pour défendre l'entrée à l'homme pecheur. Il demande combien de tems les Cherubins ont été là en sentinelle. Il trouve qu'il auroit été & plus facile & plus convenable d'entourer le Jardin d'un grand fleuve, que nos premiers Parens

n'auroient pû traverser, ne sachant point encore l'art de construire des Vaisseaux.

Il soûtient encore, qu'il est impossible, que tout ce que raconte Moyse, se soit passé dans un jour ou dans la moitié d'un jour, comme l'enseignent les Theologiens. Aussi l'Ecriture ne le dit-elle pas, & il n'y a guéres d'apparence; & les Theologiens qui le soûtiennent ne l'ont jamais donné pour un article de foi. On suppose, que dans le sixiéme jour, Dieu crea toutes les bêtes & ensuite Adam, qui leur imposa les noms à toutes, sans nous dire, ajoûte M. Burnet, quelle langue il pouvoit avoir aprise en si peu de tems. Après cela Dieu endormit Adam, duquel il tira une côte, soit qu'il l'eût de trop, soit qu'elle lui aît manqué depuis; il en forma Eve, bien qu'à peine cette côte pût fournir assez de matiere, pour la centiéme partie de son corps. Adam s'éveilla, Dieu le maria avec Eve. Adam eut le tems de faire toutes les reflexions nécessaires sur son mariage; après quoi Eve, ayant, sans doute, conversé quelque tems avec son mari, s'alla promener seule dans le Jardin. Le Serpent l'y vint trouver, qui eût une assez longue conversation avec elle. Elle man-

gea du fruit de l'Arbre defendu, & en porta à son Mari, qui en mangea aussi. Ils reconnurent alors qu'ils étoient nuds, ils se firent des *habits* avec des feuilles, sans nous dire, ajoûte l'Auteur, où & quand ils avoient apris l'art de coudre, le premier jour de leur Creation, où ils avoient trouvé du fil & des aiguilles, l'art de filer & de se servir du fer n'étant point encore inventez. Après s'être vêtus, ils se cachent: Dieu les cherche, les appelle, & les trouve. Il les examine, les convainc de leurs pechez, les condamne, les punit, leur fait *des habits de peau*, les chasse du Paradis & en commet la garde à des Cherubins; & tout cela dans un seul jour. Nôtre Auteur en conclut après quelques Anciens, que tout ce recit est Parabolique, & qu'il suffit d'en retenir le fondement, qui est que le Monde & les Hommes ont été créez de Dieu, qu'ils abandonnerent leur origine, & que Dieu leur promit de les sauver par *le Messie*.

8. Ce n'est pas le tout, M. Burnet change encore en allegorie toute l'Histoire de la Création du Monde en six jours, à cause des grands inconveniens qu'il y trouve, & qui font le sujet du Chapitre VIII. En voici

voici quelques uns des principaux.
(1.) Il prétend que Moyse bâtit son systeme sur la supposition que la Terre est au centre du Monde, & qu'elle est la base & le fondement de tout l'Univers, ce qui est contraire aux observations des Astronomes. Mais il faloit qu'il parlât avec le Peuple ; & s'il eût commencé par dire, que le Soleil étoit au centre d'un grand Orbe, que la Terre qui se meut incessamment parcourt à peu près dans un an ; il n'auroit été ni compris, ni reçu des Hebreux, les peuples les plus grossiers de tout le monde, qui ne savoient que garder des Troupeaux & cuire de la brique, & qui sentoient encore l'ail, dont ils avoient été nourris en Egypte durant leur esclavage.
(2.) Moyse suppose, que le Chaos remplissoit tout l'Univers, & que la Terre & tous les Astres en ont été tirez, sans en excepter les Etoiles fixes, qui n'existoient point avant le Chaos ; ce qu'on prétend être contraire à la nature même des choses, & à la bonne Philosophie. On sait que les Etoiles fixes sont des corps ignées, qui ne sont pas toutes dans le même Ciel, en comparaison desquelles, la Terre, bien loin d'être la principale partie de toutes, n'est qu'un petit brin de pous-

fiere (a) *la lie & l'excrement de la Nature.*

3. L'Auteur prétend de plus établir par l'autorité des Péres, & par celle même de l'Ecriture, que l'Univers est plus ancien que nôtre Terre. C'est ce qu'il prouve de ce que les anciens Péres ont soûtenu, que les Anges avoient été créez auparavant. Car cela posé, il faloit qu'il y eût aussi des corps, sans lesquels les Anges n'auroient point pû avoir de plaisir, ni par conséquent tomber dans le péché. Or dès qu'on pose qu'il y a eu quelque corps avant nôtre Terre, il faut conclurre que toute la matiére a aussi existé auparavant, puis qu'on ne peut comprendre que Dieu en ait créé une partie sans la créer toute en même tems. Les paroles de S. Jerôme pour la préexistence des Anges sont remarquables. (b) *Sex mille*, dit-il, *necdum nostri orbis implentur anni; & quantas prius æternitates, quanta tempora, quantas sæculorum origines fuisse arbitrandum est, in quibus Angeli, Throni, Dominationes, cæteræque virtutes servierint Deo.* L'Auteur croit encore pouvoir prouver cette préexistence des Anges, de ce que Dieu dit à (c) Job, *où étiez-vous quand je posois les*

(a) *fæcem & recrementum Naturæ.* pag. 299. (b) *In Tit. I, 2.* (c) *Job. XXXVIII. 4 & suiv.*

les fondemens de la Terre, quand les Etoiles du matin me loüoient, & que tous les fils de Dieu étoient transportez de joye.

M. Burnet trouve encore fort apparent que toutes les Planétes ayent été des Etoiles fixes, qui se sont enfin couvertes de taches, parce qu'autrement on ne sauroit expliquer leur origine. Il prétend donc que Moyse n'a voulu écrire que la naissance de la Terre, qu'il a confonduë avec celle de l'Univers, parce que le Peuple ne distingue point ces choses; à peu près, sans doute, comme la ruine de Jerusalem est confonduë avec celle de la Terre dans l'Evangile.

En continuant d'examiner l'Histoire de la Création, l'Auteur prétend qu'on ne sauroit expliquer à la lettre, ce que dit Moyse de la distinction des eaux d'avec les eaux, qui fut l'ouvrage du second jour. Il croit que la tache n'est pas également partagée entre les six jours. Que cette distinction, quand elle seroit concevable, étoit trop peu de chose, pour occuper Dieu un jour tout entier; mais que Moyse qui vouloit trouver la raison de la sanctification du septiéme jour, dans l'Ouvrage de la Création du Monde; a été obligé de distinguer les Ouvrages de Dieu, en sorte qu'il y en eût un peu pour châcun des six premiers jours.

Il croit d'ailleurs que Moyse a voulu s'accommoder ici à la pensée du Peuple, qui ne connoissant pas l'origine de la pluye, pense qu'il y a dans les Cieux quelques grands reservoirs d'où elle coule de tems en tems sur la Terre.

La lumiere qui fut créée au premier jour est un autre mystere inconcevable à nôtre Auteur. Il ne peut s'imaginer ce que peut être cette lumiére avant qu'il y eut des Astres, & des animaux pour en joüir. Il croit que Moyse n'en a parlé, que de peur qu'il ne parût étrange que Dieu travaillât dans l'obscurité le reste du tems. Le ramas des eaux qui couvroient la Terre, & leur retraite dans l'Ocean, lui paroissent encore des idées fort populaires. Il conclut de ces difficultez & d'un grand nombre d'autres, que toute cette Histoire de Moyse ne nous a pas été donnée pour nous aprendre les causes Physiques de la Création du Monde; mais pour s'accommoder au Peuple Juif, & pour le porter à la pieté.

6. L'Auteur répond dans le Chapitre IX. à quelques Objections, qu'on peut faire contre sa doctrine. La principale, & qui se présente d'abord, c'est que son sentiment posé, la maniére dont Moyse nous a raconté l'Histoi-

ſtoire de la Création ne ſera pas véritable, ce qu'on ne peut dire ſans faire tort à l'Ecrivain Sacré. On répond qu'il n'y a rien de ſi ordinaire à l'Ecriture, que d'abandonner la verité Phyſique, pour s'accommoder à la portée du Peuple. Que c'eſt ainſi, par exemple, qu'elle nous repréſente la Terre plane & quarrée & les Cieux ſolides apuyant deſſus comme une tente; la Lune comme un des plus grands Aſtres; le Soleil comme allant toûjours d'Orient en Occident; l'Ocean plus haut que le rivage; les Anges avec des ailes; les Ames ayant du Sang & dormant après la mort, Dieu ayant des pieds & des mains &c.

On objecte encore, qu'il ne faut pas s'éloigner du ſens litteral ſans néceſſité. L'Auteur l'avoüe; mais il répond, qu'il a aſſez établi cette néceſſité dans les inconveniens qu'il a fait voir à prendre à la lettre l'Hiſtoire de la Création, telle qu'elle eſt raportée par Moyſe.

10. Le dernier Chapitre poſe quelques fondemens, que l'Auteur croit néceſſaires pour juger ſainement de toute cette matiére. (1) Il faut faire attention au ſtile & à l'uſage des Orientaux, qui ſe ſervent d'Hieroglyphes, d'Allegories, de Types, de Fa-

bles, & de Paraboles, pour expliquer leur doctrine. (2) On doit faire réflexion sur le Peuple d'Israël, qui, comme on l'a déja dit, étoit fort grossier, rempli d'une infinité de préjugez, & incapable de comprendre & de recevoir ce qui n'y étoit pas en quelque sorte conforme ; ce qui a fait dire à (a) *Manasse Ben Israël*, que si Moyse en donnant la Loi aux Juifs, leur avoit souvent parlé de la vie à venir, ils l'auroient traité de ridicule. (3) On doit remarquer, que plusieurs Docteurs tant Juifs que Chrêtiens, qui ont parlé de la Création ont soûtenu, qu'il faloit s'éloigner de la lettre de Moyse. (4) Il faut prendre garde qu'en s'attachant trop à la lettre on n'attribuë à Dieu, ou des pensées, ou une conduite indigne de lui. L'Auteur finit par un *Appendix* sur la doctrine des Brachmanes modernes, & par une Lettre à un de ses Amis, pour se justifier de ce qu'on l'accuse de n'avoir pas parlé de Moyse, ni de son Histoire avec assez de respect.

(a) *de Resurr. Cap. XIII.*

IX.

IX.

HISTOIRE *de Loüis de Bourbon II. du nom* PRINCE *de* CONDÉ, *Premier Prince du sang. Par P***** A Cologne. 1693. in 12. pagg. 616. & se trouve à Amsterdam, chez les Huguetan.

C'EST ici le Livre qu'on a annoncé dans la premiere Partie de ce XXIV. Volume de la *Bibliotheque*. pag. 223. Ce n'est ni une Satire, ni un Panegyrique du Prince de *Condé*, mais une Histoire aussi naïve & aussi véritable, que l'Auteur l'a pû faire sur les Memoires qu'il a ramassez de toutes parts avec soin. Comme il peut dire, peut-être, avec plus de raison du Prince de Condé, que *Tacite* n'a dit des Empereurs dont il a écrit l'Histoire, (a) qu'il n'a aucun sujet de l'aimer ni de le haïr, il le représente tout tel qu'il a été, avec ses vertus & ses vices, ses bonnes & ses mauvaises qualitez.

1. On n'a, pour juger si c'est avec raison qu'on en parle ainsi, qu'à jetter les yeux sur le Portrait que l'Au-

(a) *Sine irâ & studio quorum causas procul habeo.* Annal. Lib. I. ab init.

teur fait de ce Prince, dès le commencement de son premier Livre. Il lui attribuë le courage & la valeur comme les vertus qui brilloient le plus en lui, & qu'il possedoit à un si souverain degré, qu'on a dit de lui, *qu'il ne tentoit pas seulement la fortune, mais qu'il la bravoit, & que la fortune redoutant ses menaces, le secondoit dans tous ses desseins. Que la prudence, d'autre part, amoureuse de ce grand courage, le suivoit fort souvent sans avoir été appellée, faisant passer pour des effets de ses inspirations des entreprises, qui n'étoient qu'un pur effet du hazard*, c'est-à-dire, qu'il entreprenoit souvent les choses les plus difficiles, sans prendre des mesures fort concertées, & que son courage, & sa présence d'esprit lui fournissoient presque toûjours des ressources.

Mais on ajoûte, qu'il n'étoit pas partout aussi grand qu'à la tête des Armées. Il ne faisoit plus paroître le même genie dans le manîment des affaires. Il avoit à la vérité beaucoup d'ambition; mais qui n'étoit pas toûjours soûtenuë par la prudence. Lors qu'il entra dans le monde, il se trouva dans des conjonctures fort favorables pour son élevation. Les marques de valeur qu'il donna, dès que l'âge lui

lui permit d'aller à la guerre, lui attirérent l'affection & la confiance des Soldats, & l'admiration de tout le monde. Dès lors toute la France eût les yeux sur lui, & le regarda comme son appui le plus puissant. Il n'eût en tête que le Cardinal *Mazarin*, qui étoit exposé à l'envie des Grands & à la haine du Peuple, pendant que ce Prince étoit respecté des uns & aimé des autres.

Mais ses maniéres trop fiéres & inégales, lui firent perdre l'affection des peuples; & l'estime qu'on avoit conçuë pour lui se changea en crainte. Il fut obligé pour se soûtenir de recourir aux derniéres extrémitez; & enfin le Cardinal Mazarin fit tant, qu'il obtint toutes sortes d'avantages sur lui. Le Prince de Condé ne fût ni demeurer neutre, ni se tenir dans aucun parti; mais les embrassant tous tour à tour, il se rendit également suspect à tout le monde. Il négligea ses Amis, non seulement lors qu'il crut qu'ils ne lui étoient plus utiles; mais souvent même lors qu'il en avoit le plus à faire, ce qui lui fit perdre tous ceux, qui ne s'obstinérent pas, pour ainsi dire, à le servir malgré lui. Il méprisoit ses Ennemis, & tomboit souvent par là dans les piéges qu'ils lui tendoient. En un mot, l'Auteur dit

que le Prince de Condé étoit un de ces Esprits extrêmes en tout, qu'on ne peut ni trop loüer, ni trop blâmer.

Aprés ce Portrait, qui n'est point flaté, & par lequel on peut juger de ce qu'on doit attendre de cèt Historien, il entre en matiere, & commence par la naissance du Prince de Condé, arrivée à Paris, le huitiéme de Septembre, de l'année 1621. Il porta d'abord le nom de Duc d'*Enguien*, qu'il conserva jusques à la mort du Prince de Condé son Pere, arrivée en 1646. où finit le premier Livre.

Jusques là la fortune accompagne toûjours ce Prince, il réussit dans tout ce qu'il entreprend: la gloire le suit partout. Il entasse tous les ans victoire sur victoire, & s'aquiert la reputation d'un des premiers Capitaines de son siécle. Ses mœurs furent un peu dereglées dans ces commencemens, & l'on pouvoit remarquer dans toute sa conduite, qu'il avoit assez de penchant au libertinage.

Comme il étoit fort enjoüé dans cette premiére jeunesse, il prenoit souvent plaisir à se divertir aux dépens d'autrui. En voici un exemple assez singulier.

Un Juge de Village lui étant allé au de-

devant pour le haranguer dans son chemin, comme il s'inclinoit profondement pour lui faire la reverence, le Duc, qui étoit dispos, sauta adroitement par dessus le corps du Juge, & se trouva derriere lui. Le Juge qui avoit une envie extrême de debiter sa Harangue, selon la maladie de tous les mauvais Orateurs, se retourna sans paroître émû de cette capriolle, & pour empêcher le Duc d'en refaire une semblable, il le salua en s'inclinant moins qu'il n'avoit fait : mais le jeune Prince, qui n'en vouloit pas demeurer là, ayant mis ses deux mains sur les épaules du Juge, sauta une seconde fois, & l'obligea, par ce moyen, de se retirer tout confus.

Il se maria avec une Niéce du Cardinal de *Richelieu* en 1641. un peu malgré lui; aussi, dit-on, qu'il voulut depuis la repudier. Le Prince de Condé son Pére le contraignit à faire ce mariage, ou par interêt ou par crainte.

Le second Livre de cette Histoire commence par le siege de Lerida, dont le Cardinal Mazarin fit donner la conduite au Prince de Condé, pour l'éloigner de la Cour; & qu'il fut contraint de lever, faute du secours qu'on lui avoit promis; le Cardinal étant bien-aise de lui faire recevoir cèt af-

front pour le mortifier. On voit ici, les premieres Guerres civiles arrivées sous la Minorité de Loüis XIV. & la part qu'y eût le Prince de Condé. Comment il prit imprudemment le parti de la Cour contre le Parlement, au lieu de se rendre l'Arbitre des deux Partis.

On montre comment il fut la dupe de Mazarin en plusieurs rencontres, & comment enfin ce premier Ministre le fit emprisonner avec le Prince de Conty, & le Duc de Longueville; à propos de quoi l'Auteur n'oublie pas ce qu'écrivoit *Patin* en ce tems-là sur la maniere dont ces trois Princes suportoient leur prison. *M. de Longueville*, disoit-il, *est fort triste & ne dit mot. Mr le Prince de Conty pleure, & ne bouge presque du lict. Mr. le Prince de Condé chante, jure, entend au matin la Messe, lit des Livres Italiens ou François & joüe au volant. Depuis peu de jours, comme M. le Prince de Conty prioit quelcun de lui envoyer le Livre de l'*Imitation de Jesus-Christ, *pour se consoler par sa lecture, le Prince de Condé dit en même tems*, & moi, Monsieur, je vous prie de m'envoyer l'Imitation de Monsieur de Beaufort, *afin que je me puisse sauver d'ici comme il fit, il y a tantôt deux ans.*

On

On voit dans ce même Livre les efforts que firent les Partisans de ces Princes, & les guerres qu'ils soûtinrent inutilement pour les delivrer; jusques à ce que le Parlement de Paris, & ceux de son Parti qu'on nommoit les *Frondeurs*, ayant trouvé le moyen d'éloigner Mazarin de la Cour, contraignirent la Reine, qu'ils avoient comme assiégée dans son Palais, de consentir à leur liberté. C'est par où finit le second Livre de cette Histoire.

3. On voit dans le troisiéme comment le Prince négligea la plûpart des Amis qui l'avoient servi durant sa prison, ce qui fit que plusieurs l'abandonnerent dans la suite. Les intrigues de ce Prince contre Mazarin y sont répréséntées dans toute leur étenduë, de même que ce qu'il fit les armes à la main contre la Cour qui protégeoit ce Ministre; & les mauvais succès dont ses entreprises furent suivies, ce qui l'obligea de se jetter enfin entre les mains des Espagnols, c'est-à-dire, à prendre à peu près le plus mauvais parti qu'il pouvoit choisir, puis que les Espagnols lui promirent beaucoup; mais ne lui tinrent pas le quart de ce qu'ils lui avoient promis.

L'Auteur recherche les raisons qui pu-

purent obliger le Prince à se jetter dans cette extrémité, & croit, après le Duc de la *Rochefoucault*, qu'une de ces raisons fut, une *envie démesurée d'imiter Monsieur de Lorraine en plusieurs choses, & particulierement en la maniere de traiter ses Troupes & ses Officiers; il se persuada, que si Monsieur de Lorraine, dépoüillé de ses Etats, & avec de bien moindres avantages que les siens, s'étoit rendu si considérable par son Armée & par son argent, qu'ayant des qualitez infiniment au dessus de lui, il feroit des progrès à proportion, & cependant meneroit pour y parvenir une vie entiérement conforme à son humeur.*

4. Le quatriéme Livre comprend l'Histoire du Prince de Condé depuis qu'il fut engagé dans le parti des Espagnols, jusques à son retour en France. On y voit le Prince à la tête des Troupes Espagnoles & d'un petit nombre des siennes presque toûjours battu par les François, parce qu'il manque de tout, qu'il n'est point secondé par les Espagnols, & qu'au lieu de trouver en eux de veritables amis, il y trouve des envieux, ennemis de sa gloire, qui s'opposent à tous ses meilleurs desseins, ou qui les traversent secrétement.

Enfin les Espagnols lassez de leurs

per-

pertes, & le Prince de Condé de l'espéce d'exil dans lequel il vivoit, l'on pensa de part & d'autre à la paix. On voit ici les négociations dans une juste étenduë, les ressorts que le Ministre d'Espagne employa pour faire obtenir quelque satisfaction au Prince de Condé, en faisant accroire au Cardinal Mazarin, que si le Roi de France ne rétablissoit le Prince dans ses Charges, le Roi Catholique lui donneroit des Places dans ses Etats; & les avantages que le Cardinal Mazarin tira à son tour de cette ouverture, pour porter l'Espagne à ceder à la France diverses Places considerables.

5. Le cinquiéme & dernier Livre, contient l'Histoire du Prince de Condé depuis son retour en France jusques à sa mort. C'est là où l'on ne trouve plus ce Prince fier & inflexible; mais un homme entiérement humilié par le Roi, exclus des affaires, contraint de dépendre de la volonté des Ministres; faisant sa Cour, comme le moindre des Courtisans, & n'étant employé, que lors que l'on ne peut se passer de lui. On remarque même qu'ayant été employé dans la guerre de Hollande, en même tems que le Maréchal de *Turenne*, après que ce Maréchal fut mort, & lors qu'on avoit,

ce semble, plus besoin du Prince de Condé que jamais, il n'eût plus néanmoins aucun commandement dans les Armées. On est assez en peine de découvrir la raison de cette conduite. Quelques uns disent qu'il avoit demandé lui-même la permission de ne plus servir, à cause de ses incommoditez; mais l'Auteur n'est point content de cette raison. Il croit que la principale fut la maniere dont le Prince se conduisit à la Bataille de Seneff, où il fit perir tant de monde, pour satisfaire son ambition, ce qui l'éloigna du service. Monsieur de Louvois lui fut entiérement contraire, & n'oublia rien pour lui faire ôter le commandement des Troupes. On ajoûte que le Roi devint lui même jaloux de la gloire que le Prince de Condé aqueroit par les armes, & craignit que ce Prince n'éblouït les Soldats & le Peuple par l'éclat de ses victoires, ne gagnât insensiblement leur affection, & qu'après la paix, il ne formât dans le Royaume un parti pour avancer les desseins que son ambition lui pourroit suggerer.

Quoi qu'il en soit; ce Prince éloigné des emplois, se retira à Chantilly, où il passa le reste de ses jours, menant plûtôt la vie d'un Particulier, que

que celle d'un Prince, & ne quittant ce lieu de retraite, que pour aller de tems en tems faire sa Cour, jusques à ce qu'il mourut tranquillement dans son lit l'onziéme de Decembre de l'année 1686

[*On a fait une seconde Edition de cette Histoire, en 1695 révuë, corrigée, & augmentée par l'Auteur.*]

X.

MISCELLANEA ITALICA *Erudita. Collegit Gaudentius Robertus Carm. Cong.* Parmæ. en 4. voll. Le premier publié en 1690. pagg. 720. Le second en 1691. pagg. 704. Le troisiéme la même année, pagg. 678. Le quatriéme est intitulé *Miscellanea Italica Physico-mathematica* dont on pourra parler une autre fois.

IL y a beaucoup de petits Ouvrages, qui se perdent ou deviennent extrémement rares, à cause de leur seule petitesse; quoi qu'ils méritent souvent d'être mieux conservez, que de plus gros. C'est ce qui a donné la pensée à plusieurs habiles gens de faire de temps en temps des recueils de ces sortes de piece, pour les rendre plus communes, & le Public leur en a toûjours sû bon gré. Voici un nouveau

veau recueüil d'Auteurs Italiens, de cette nature, dont il y aura plusieurs Volumes, comme ceux qui paroissent. On ne peut pas entreprendre de donner aucun extrait des pieces, qui s'y trouvent, soit parce qu'elles sont assez connuës pour la plûpart, soit parce qu'elles sont en trop grand nombre, & qu'étant d'ailleurs de differens Auteurs, on ne pourroit pas juger des autres, par l'extrait de quelques unes. On se contentera donc d'en mettre ici une liste, selon l'ordre où elles se trouvent.

I. Le premier volume est composé de Dissertations de six differens Auteurs, mais qui concernent toutes quelque partie des Antiquitez Romaines.

1. Il y a cinq pieces de *Joseph Castalio* d'Ancone, où ce savant homme, qui vivoit sur la fin du siecle passé, explique, ou corrige divers passages des Auteurs Latins, ou éclaircit les coûtumes de l'ancienne Rome, sans oublier de reprendre les Modernes, lors qu'il croit qu'ils s'y sont trompez. La premiere piece que l'on trouve ici sont ses *Diverses Leçons*, où l'on ne voit autre chose que ce que l'on vient de dire. La seconde est *des anciens prénoms des enfans*, parmi les Romains, matiére qu'il

qu'il éclaircit, par quantité d'inscriptions Romaines. Dans la troisiéme, l'Auteur tâche de prouver qu'il faut écrire *Vergile*, & non *Virgile*; & que le Poëte que l'on nomme ainsi, & qui étoit de Mantouë, avoit été fait Citoien Romain par quelcun de la famille *Vergilienne*, ce qui lui avoit fait prendre son nom, selon la coûtume. *Castalio* prouve, dans la quatriéme, que les femmes n'avoient point de *prénom*, parmi les Romains, mais seulement des *surnoms*, *cognomina*, *non prænomina*. On voit encore ici quantité d'Inscriptions. La cinquiéme est un Commentaire Critique sur la l. 1. du C. *quæ res pignori obligari possit*, où l'on est en peine de savoir ce que le mot *Alumnus* signifie, ce que l'Auteur explique au long. Il soûtient que l'on nommoit ainsi les Esclaves, que leurs Maîtres avoient pris plaisir d'élever avec soin, & à qui ils faisoient ordinairement quelques legs, en mourant.

2. On trouve en suite le Livre d'*Alde Manuce* de *Civitate Romana*, où il parcourt les differentes especes de Citoiens Romains. Ce livre fut imprimé pour la premiere fois l'an 1585.

3. On a joint immédiatement aprés deux Traitez d'*Onufrius Panvinius*, l'un

l'un, des *Jeux seculaires*, & l'autre *des Sibylles & des vers Sibyllins*. Quelques Savans ont traité depuis ces matieres, avec beaucoup plus de soin, & d'étenduë; cependant la lecture de ces livres n'est pas inutile. Ils parurent en 1558.

4. Les deux Traitez suivans de *Constantio Landi* de Plaisance ne sont pas moins utiles. Le prémier contient diverses explications de Medailles Romaines & Greques, où il seroit à souhaiter que l'on eût joint les empreintes de chaque Medaille. Plusieurs de ces explications sont en forme de Lettre, & l'Auteur s'y étend assez au long. L'autre traité contient un Commentaire sur l'inscription du Tombeau de *M. Cassius Cacurius* & d'*Atilia Manduilla*. Ces livres furent imprimez en 1559.

5. On voit en suite un Ouvrage du célebre Jurisconsulte *André Alciat*, touchant les *Magistrats des Romains*, & *les devoirs civils & militaires*, dont ils étoient chargez, en Orient, & en Occident, pendant les premiers & les derniers temps de l'Empire.

6. Ce volume finit par les *Opuscules divers* de *François Robortel d'Udine*, qui regardent la division des Provinces Romaines, & leur gouvernement; les

Ju-

Jugemens, & la maniére de plaider les causes chez les Romains ; les Legions Romaines ; les Magistratures, dont les Empereurs prenoient les titres ; les Familles Romaines ; les surnoms & les titres des Empereurs ; les avantages & les recompenses des soldats ; les peines & les supplices, qu'on leur faisoit souffrir ; les honneurs & les Magistratures des Romains : enfin les noms des Mois tirez de ceux de quelques Empereurs. Ce *Robortel* mourut Professeur à Padouë l'an 1567. le 51. de son âge, & a fait plusieurs autres Livres de la même nature, comme on le peut voir dans les Additions de M. *Teissier* sur les hommes illustres de *De Thou*. p. 332.

II. Six Traitez de six Auteurs remplissent le second Volume, & quoi que les matiéres en soient differentes, ils se rapportent tous néanmoins aux Antiquitez Romaines.

1. Le premier est de *Pierre Servio*, de Spolete, & Professeur en Médecine à Rome, qui vivoit au milieu de ce siécle. Il parut à Avignon l'an 1638. mais couvert de fautes, ce qui fait qu'une seconde édition étoit nécessaire. Il est intitulé *Juveniles Feriæ, quæ continent Antiquitatum Romanarum Miscellanea.* La méthode & le

le sujet sont semblables à l'ordre & à la matiere des diverses leçons de Joseph Castalio, dont nous avons parlé. Chaque Chapitre est adressé à un Ami de l'Auteur, & il n'y en a que dix.

2. Le second est d'*Agesilao Marescotti*; & traite de l'origine & de l'usage des *Masques*, parmi les Anciens.

3. La troisiéme piece est un recueuil de six lettres tirées d'un livre intitulé: *de quæsitis per Epistolas à claris viris responsa Fortunii Liceti*. Il y en a une en Italien & les autres sont en Latin. Toutes ces Lettres ont été écrites en ce siecle.

4. La quatriéme porte ce titre: *Alexandri Sardi Ferrariensis, de Moribus ac Ritibus Gentium Libri III.* C'est un recueuil de diverses coûtumes des Paiens, que l'Auteur rapporte en ses propres termes, sans citer presque les Originaux de qui il a tiré ce qu'il dit. Cette maniére d'écrire de plusieurs Savans du siecle passé, & de quelque peu de celui-ci, plait à très-peu de gens; parce que l'on ne sauroit se fier à ce qu'ils disent. Le P. *Roberti* assure qu'il y a encore plusieurs ouvrages de cet Auteur en MS. mais s'ils sont comme celui-ci, il n'y a pas grand' perte pour le public; à moins que quelcun ne fit en faveur de *Sardi*, ce que *Tira-*

raqueau a fait sur *Alexander ab Alexandro.*

5. La cinquiéme concerne les anciennes habitations des *Gaulois Insubres*, & est de *Bonaventura Castiglione* de Milan. Cet Ouvrage est plus exact que le précedent, & l'Auteur y rapporte tout ce qu'il a pû trouver des Anciens habitans de la *Gaule Cisalpine*, & des noms des rivieres, des montagnes, des villes &c. Il rapporte plusieurs Inscriptions anciennes, que l'on y trouve. Ceux qui sont curieux de ces sortes de choses pourront comparer divers endroits de *Castiglione* avec *l'historia di Torino* de *D. Emanuel Tesauro*, où il y a quantité de choses sur ce sujet.

6. La derniere piece de ce volume est en Italien, & en voici le titre en François: *Discours d'Enée Vic, de Parme, sur les Medailles des Anciens, divisez en deux livres, où l'on découvre des fautes remarquables des Auteurs anciens & modernes, touchant l'histoire Romaine.* On imprima ce livre à Venise pour la premiére fois, en 1555.

Le premier de ces deux livres est un traité des Médailles, en géneral, où l'Auteur traite de l'origine, de la matiere, de la forme, du prix des Medailles &c. Le second montre l'usa-

ge que l'on peut faire des Medailles, à l'égard de l'Histoire. On peut rétablir par là la Chronologie des Empereurs, marquer les Colonies qu'ils ont fondées, la figure des anciens bâtimens, leurs veritables prénoms & surnoms &c. M. *Spanheim*, Conseiller de l'Electeur de Brandebourg, a traité de tout cela, beaucoup plus à fonds, dans son ouvrage de l'excellence & de l'usage des Medailles, comme on l'a déja dit ailleurs. Il n'est pas néanmoins inutile de lire ce qu'en dit *Enea Vico*.

III. NEUF Auteurs ont fourni au P. Roberti la matiére du troisiéme Tome, dont voici le contenu.

1. *Leon Casella* a fait un livre *des premiers habitans de l'Italie*, & un autre *de l'origine des Toscans & de la Republique Florentine*. Il y a beaucoup de fables dans ces deux Traitez, semblables à celles *d'Annius de Viterbe*, & le style de l'Auteur tient bien plus de la Déclamation, que du style d'un Historien, ou d'un Critique.

2. Le livre de *Paul Manuce, des Loix Romaines*, est non seulement plus important, mais incomparablement plus exact, & mieux écrit. Les Lecteurs, qui n'auront pas trouvé leur compte aux autres, se pourront dédommager

ger par la lecture de celui-ci, qui peut servir en partie d'introduction à la Lecture de l'Histoire Romaine, & des bons Auteurs Latins.

3. On ne sauroit mépriser le livre de *Lilio Giraldi*, touchant *les sepulchres des Anciens, & de leur maniere d'ensevelir*, quoi que d'autres aient traité cette matiere depuis plus exactement que lui. Il n'avance rien, qu'il ne prouve par de bons Auteurs, & c'étoit un homme d'une très-grande lecture. Il publia ce livre en 1539.

4. On trouve après cela un Commentaire fort étendu d'*Alde Manuce* sur l'Ode II. des Epodes d'Horace, qui est à la loüange de la vie rustique.

5. Le Traité suivant est le jugement de *Charles Sigonius* touchant XL. Historiens qui nous restent & qui ont écrit quelque partie de l'Histoire Romaine, depuis les plus anciens jusques à ceux qui ont vécu du temps de Charlemagne.

6. *Balthasar Bonifacio*, qui le publia en 1626. y a joint de semblables jugemens recueillis de *Bodin*, de *Vossius* & d'autres, sur ces mêmes Historiens,

7. A cela il a encore ajoûté l'ordre de lire l'Histoire Romaine par

Charles Sigoine & par *Adriano Politi* ou plûtôt les noms des Historiens disposez, selon l'ordre des choses qu'ils ont écrites.

8. Le huitiéme est un Traité de *Jean Antoine Venieri*, noble Venitien, *des Oracles & des Divinations des Anciens*. Ce n'est qu'un recueuil des sentimens des anciens Philosophes & principalement des Platoniciens, touchant les Oracles, avec quelques réflexions de l'Auteur, qui ne sont pas de grande importance.

9. Le dernier Traité de ce volume a pour titre: *Petri Servii Spoletini Dissertatio Philologica de Odoribus*. Il traite ces trois questions. 1. Si le Baume a une bonne odeur? 2. Si son odeur est plus agreable que celles de l'encens, de la myrrhe, & des autres Aromates. 3. S'il sent meilleur que l'ambre, que le musc, & la civette? L'Auteur fait voir, par un grand nombre d'autoritez des Anciens & des Modernes, que l'odeur du Baume est agréable, contre quelques Modernes qui l'ont nié. D'autres ont crû que l'encens & la myrrhe avoient une odeur plus agreable que le Baume, ce que l'Auteur nie encore. Il croit que le *Cinnamome* d'Arabie a l'odeur plus douce qu'aucune autre plante de ce païs-là & que ce-

cependant il le cede au Baume.

Mais il s'arrête particulierement à l'encens, & fait voir que si l'encens avoit eu une odeur estimée, on s'en seroit servi dans les oignemens, depuis qu'il fut connu ; ce que l'on ne voit pas que l'on ait fait, que du temps d'*Athenée*. D'ailleurs ceux qui parlent de l'encens & de ses differens usages, & qui sont prodigues en épithetes, ne lui donnent point celle d'odoriferant, pendant qu'ils lui en joignent d'autres beaucoup plus recherchées, comme l'Auteur le montre par quantité de passages.

On peut objecter à cela l'étymologie du mot *Thus*, que plusieurs dérivent du mot Grec θύειν qui signifie *sacrifier, encenser* : mais l'Auteur soûtient après *Varron* & plusieurs autres Grammairiens, qu'il vient de *tundo*, parce qu'il le faut piler avant que de s'en servir, pour le nettoier. Au reste quoi qu'on se servît de l'encens dans les Sacrifices, *Servio* nie que ç'ait été à cause de son agréable odeur, mais à cause de sa grande fumée, qui en s'élevant vers le ciel sembloit y emporter avec elle les priéres de ceux qui sacrifioient.

Si les Poëtes ont nommé l'Arabie *odoriferante*, ce n'a pas été à cause de

 l'en-

l'encens, mais des autres odeurs qu'elle porte. On l'appelloit aussi *heureuse*, c'est à dire, *riche*, à cause des gommes, & des aromates qu'elle produit, & qu'elle vendoit aux voisins, sans rien acheter d'eux; à cause de ses perles & de son or &c. Ainsi on n'a que faire de recourir au seul encens, pour rendre raison de ces titres.

A l'occasion de cela, l'Auteur recherche si, comme *Virgile* & *Pline* & plusieurs autres l'ont dit, l'encens croit dans la seule Arabie. Il leur oppose *Dioscoride* & *Strabon*, qui parlent de l'encens de la *Perse* & des *Indes*. Mais il accorde que la seule Arabie produit de l'encens en quantité, & c'est comme il concilie Virgile & Pline, avec plusieurs Auteurs, qui ont assuré que l'encens naissoit ailleurs.

Pour la myrrhe, l'Auteur ne croit pas qu'on la puisse en aucune maniére comparer au Baume. Ainsi après en avoir dit quelques mots, il traite ces quatre questions touchant la partie la plus pure de la myrrhe, que les Anciens nommoient *stacte*: 1. Si on la tiroit par artifice de la myrrhe, ou si elle couloit de l'arbre sans artifice? 2. S'il en coule du Cinnamome, comme quelques uns l'ont dit? 3. Si elle a une bonne odeur? 4. Si elle est meilleure

leure que celle du Baume ? L'Auteur répond négativement aux trois dernieres questions, & pour la premiere, il croit que pour accorder *Dioscoride & Pline*, il faut dire que la *Stacte* se faisoit de ces deux maniéres.

Il soûtient aussi que le Baume sent meilleur que la *civette*, *le musc* &c. quoique ces odeurs mêlées avec d'autres les rendent très-agreables. Il finit ce traité, par diverses remarques curieuses touchant l'antiquité, la nature & l'usage des oignemens. Il explique, dans toute cette Dissertation, divers passages des Anciens, & remarque plusieurs erreurs des Modernes. Ce Traité n'est pas des moindres du volume, & seroit beaucoup meilleur, si *Servio* ne faisoit pas trop l'agréable en traitant une matiére, qui n'a que faire d'ornement, & en embellissant son style de citations inutiles.

Au reste il seroit à souhaiter que tous ces Ouvrages fussent un peu plus correcta, car il faut avoüer qu'ils ne le sont guere, sur tout dans les passages Grecs. Si on imprimoit un semblable recueuil en Hollande, il y faudroit bien faire des réparations.

XI.

M. TULLII CICERONIS *Opera quæ extant omnia ex MSS. Codd. emendata, studio atque industriâ* JANI GULIELMII *&* JANI GRUTERI, *additis eorum notis integris: nunc denuo recognita ab* JACOBO GRONOVIO, *cujus ubique adjectæ sunt emendationes, petitæ partim ex Libris* MSS. *partim ex animadversionibus virorum doctorum; etiam Orationibus illustratis accessione* ASCONII PEDIANI, *& doctissimi Veteris* SCHOLIASTÆ *nunquam antea editi. Appositis in margine, ad utentis commodum, numeris non tantum Gruterianis, sed etiam apparatui Latinæ locutionis Nizoliano respondentibus. Cum Indicibus aliis correctis, aliis novis & accuratissimis.* Lugd. Batav. apud P. vander Aa 1692. in 4. & in 12. où il a 11 voll. & 4344. pages, sans compter le Tome des Indices, qui est de 14. feüilles.

LEs Editions de Ciceron *in* 4 & *in* 12. d'*Elzevier*, & celle de *Blaeu* en cette seconde forme étant devenuës rares, le Public doit avoir de l'o-

l'obligation à M. *Gronovius*, de ce qu'il lui met de nouveau entre les mains, les œuvres de Ciceron, non seulement *in* 4. mais encore *in* 12. Ce sont des livres, que l'on ne sauroit trop lire, & qui par consequent ne peuvent être trop communs. Mais il est aussi à souhaiter qu'ils soient aussi corrects, qu'il est possible; & pour bien entendre Ciceron; & pour ne pas se tromper, en imitant des expressions, qui sont plûtôt des Copistes, ou des Critiques, que de lui. C'est ce qui a engagé M. Gronovius à revoir exactement l'Edition de *Gruter*, qui étoit la meilleure; mais qui avoit été en quelques endroits gâtée par les Correcteurs, ou par les Imprimeurs, comme M. Gronovius le montre dans sa Préface, où le Lecteur attentif (car il le faut être pour l'entendre) trouvera des preuves de ce qu'on vient de dire. Il y a néanmoins quelques differences entre l'édition de Gruter & celle-ci, que nous marquerons; & c'est en quoi consistera ce que nous avons à dire de Ciceron.

Premierement, dans l'édition de Gruter, il y a une Préface de ce savant Critique, où il rend raison de son travail, & marque non seulement les M S S. dont il s'est servi, mais en-

core les noms de ceux qui l'avoient aidé. Je ne sai pourquoi on avoit retranché cette Préface, dans l'Edition in 4. d'Elzevier, & encore moins pourquoi M. Gronovius l'a aussi omise, lui qui est si exact. Peut-être qu'aiant loüé Gruter, & blâmé quelques uns de ceux que Gruter loüe, il n'a pas trouvé à propos de faire paroître aux yeux du Lecteur l'opposition des sentimens, où il se trouve, avec ceux de ce grand homme. Gruter après avoir représenté la peine qu'il s'étoit donnée, pour conferer les MSS. & les anciennes Editions de Ciceron, ajoûte, *& ne sit quidem unquam evasissemus, nisi subsidio nobis venisset, quasi par Castorum, duo egregii juvenes R. Gebardus, ac D. Clericus. Hic enim adornavit notas in Epistolas ad Atticum è Bosii animadversionibus excerptas, cujus Bosii editionem per omnia sequuti sumus tanquam optimam.* Au contraire M. Gronovius méprise extrémement ce secours, & sur tout trouve fort mauvais que *David Le Clerc*, n'ait fait qu'abreger *Bosius*. Il est vrai qu'il a eu principalement *Bosius* devant les yeux, selon l'ordre qu'il en avoit eu de Gruter son maître; mais il cite très-souvent *Victorius*, *Ursin*, *Manutce*, *Malaspina*, *Lambin* & *Junius*, qui

étoient avec *Bosius* les principaux Auteurs, que l'on pût consulter là-dessus. Son dessein ne s'étendoit pas plus loin, & Gruter avoit soin de revoir ce qu'il faisoit ; car David Le Clerc demeuroit en pension chez lui en 1615. auquel temps ces notes furent composées, comme des Lettres MSS. de sa main nous l'apprennent. Il appelle, dans une de ces Lettres, *variarum lectionum corpus* ce qu'il faisoit sur Ciceron. Les personnes intelligentes, & équitables pourront juger, si Gruter a eu raison de trouver ce recueil bien fait ; ou si M. Gronovius a droit de le mépriser. Ils feront aussi fort bien de lire ce qu'il ajoûte du sien sur les notes des Epitres à Atticus, pour voir comment il a suppléé au défaut de l'édition de Gruter ; qui auroit été très-méprisable, selon lui, si tout étoit de même. S'il falloit que le stile des notes ressemblât à celui du Texte, pour être estimées bonnes, l'un des deux courroit grand risque d'être condamné du bonnet. Personne ne pourroit s'imaginer qu'il eût lû Ciceron, à en juger par là ; car assûrément il n'y a rien de plus éloigné que le stile de ce grand maître de la Langue Latine, & le sien.

Au lieu de la préface de Gruter, M. Gronovius en met une très-longue

de sa façon, dont on ne se hazardera pas de faire aucun extrait, de peur de s'y tromper. On pourroit l'entreprendre d'une harangue de Ciceron; mais cette Préface n'est pas faite pour ceux qui sont accoûtumez à lire les Auteurs du Siecle d'Auguste. Le Lecteur y verra de quelle sorte M. Gronovius y traite M M. *Grævius* & *Perizonius*, qui sont ses amis, & des Critiques du premier rang, & s'étonnera peu, après cela, de la difference des sentimens de Gruter & des siens.

Après la Préface, viennent diverses figures de Ciceron tirées des marbres, ou des médailles; mais dont M. Gronovius ne répond point, s'étant seulement contenté de faire en sorte que ces copies représentassent les Originaux. On verra la Critique, qu'il en fait, dans sa Préface. Il y a joint un arrêt du Senat contre les Bacchanales, dont *Ciceron* dit un mot dans le 2. Liv. *de Legibus* c. 15. C'est une piece, qui méritoit d'être publiée ici, ou ailleurs, & on en peut lire toute l'histoire, dans *Tite-Live* Liv. XXXIX.

M. Gronovius a mis après cela la vie de Ciceron, par *François Fabricius*, mais plus correcte qu'elle n'étoit dans l'édition même de Gruter, & y a ajoûté quelques petites notes au bas.

Il a joint aussi aux notes de Gruter les siennes, comme on le peut voir par le titre. Les plus longues & les plus fréquentes sont sur les livres *ad Herennium*, lesquels il a conferé avec un M S. de la Bibliotheque du Grand Duc de Florence, & deux autres d'Oxford. Il y joint aussi ses conjectures, & celles des Critiques, qui sont venuës à la connoissance, & que Gruter avoit omises.

Outre cela, M. Gronovius a fait mettre, au dessous des pages, les remarques d'*Asconius Pedianus*, plus correctes qu'elles n'avoient paru jusqu'à présent, avec quelques conjectures de M. Gronovius le Pere, qui étoit un excellent Critique. *Asconius Pedianus* ne se trouvoit plus, il y a long-temps, dans les Boutiques, & l'on peut dire qu'il n'y a que peu de Commentateurs, qui méritent d'être lûs autant que cet habile Grammairien. Il s'en faut beaucoup que le *Scholiaste Anonyme*, sur quelques harangues de Ciceron, que M. Gronovius publie le premier, & qui accompagne quelquefois Asconius, en approche. Ce n'est pas qu'il soit tout à fait à mépriser, y aiant plusieurs choses comme M. Gronovius le remarque, qui peuvent servir à établir la

veritable maniére de lire de quelques endroits de Ciceron, ou à entendre ce qu'il dit. Peutêtre qu'il l'avoit tiré de quelque meilleur Auteur que lui; car c'est se moquer que de le vouloir faire passer pour un savant homme, ou en Grec, ou en Latin. Un homme qui dit (a) *Silon quidam Atheniensis fuit hic legum inventor*, ne sauroit passer pour un homme qui sâche les élemens de l'histoire Greque. La plûpart des remarques qu'il fait sont aussi plates, & aussi mal-tournées que celle-là. Le Copiste de ce Scholiaste, que M. Gronovius loue aussi beaucoup, fait des fautes à tous momens, comme quand sur le même Chapitre il dit *Creticici* pour *Critici* & cent autres. Si ce Scholiaste cite *Herodote* & *Demosthene*, il ne s'ensuit pas qu'il les eût lûs; il avoit vû ce qu'il en dit, dans quelque Auteur Latin. On trouvera au reste, dans la préface du M. Gronovius, quelques endroits de ce Scholiaste, qui n'ont pû être mis au dessous des pages.

Enfin M. Gronovius a mis aux marges les nombres de *Nizolius*, ce qui est fort utile pour se servir de ce livre, qu'il seroit à souhaiter qu'on rimprimât, étant devenu assez rare. Peut-être

(a) *In Orat. pro Roscio Amer. c.* 25.

être qu'il se trouvera des gens, qui souhaiteront que M. Gronovius n'eût pas commencé un *à capite* à chaque nombre de *Nizolius*, qui coupe très-souvent le sens. Ces distinctions, comme on l'a dit ailleurs, doivent servir à séparer les chefs differens, & non à partager en deux un même chef.

Au reste, on peut dire que le Texte de cette Edition est assez correct, car on en a lû quelques Tomes, & qu'on a sujet de se louër des soins de M. Gronovius. Ce n'est pas qu'il n'y ait quelques fautes, outre celles qui sont marquées dans l'Errata; mais il est impossible d'être si exact, qu'il n'échappe quelque chose dans un grand Ouvrage. On a remarqué *constare invidiâ*, pour *conflagrare invidiâ*, *ad Quirites* à la tête de quelques unes des Philippiques, qui ont été prononcées dans le Senat, & quelques autres fautes, dont on ne se souvient pas. Les Indices sont aussi augmentez dans cette Edition, mais le malheur est qu'un Indice aïant été une fois mal fait, il est presque impossible de le raccommoder. Ceux qui font les Indices sont souvent des gens, qui n'entendent presque rien dans les matieres, & ces gens-là mettent dans leurs Indices ce que personne n'y cherche, & omettent des cho-

choses remarquables. On ne trouve, par exemple, ici ni *notæ librariorum*, ni *interpungere*, dont Ciceron dit néanmoins quelque chose, qui mérite d'être remarqué.

XII.

MENAGIANA *sive excerpta ex ore Ægidii* MENAGII. A Paris, chez Florentin & Pierre Delaulne. 1693. in 12. pagg. 504. sans les Indices & la Préface.

CEux qui ont lû les *Scaligeriana*, *Perroniana*, &c. savent à peu prés ce qu'ils doivent chercher dans ce Livre. Il contient tout ce qu'on a recueilli d'un peu important de la bouche de feu M. *Menage*, comme sont ses bons mots, ses pensées ingénieuses, & morales, & quelques observations particuliéres, qui regardent les Savans, & leurs Ouvrages, ou quelques points de litterature. Il est vrai qu'à l'égard des bons mots, qui font la meilleure partie de ce Livre, il y en a bien moins de ceux dont M. Menage lui-même est l'Auteur, que de ceux qu'il avoit lûs ou ouï dire à diverses personnes, & qu'il redisoit à ses Amis; & en particu-

culier de ceux de M. le Prince de *Guimené* & de M. de *Bautru*.

On peut dire en général, que ceux qui ont pris plaisir à lire les autres livres de la même espéce, qu'on a imprimez ci-devant, ne seront pas fâchez de lire celui-ci, qui fait, sans doute, beaucoup moins de tort à M. Menage, que les *Scaligeriana* n'en font à *Scaliger*; & quelques autres livres semblables, aux Auteurs qu'on y fait parler. Ce n'est pas qu'on n'y trouve quelques endroits, dont le Lecteur auroit bien pû se passer : mais tout ne peut pas être également bon, dans les livres de cette nature.

Plusieurs personnes dont on nous donne les noms ont contribué à ce Recueüil, & l'on à soin de marquer en particulier ce que châcun a fourni. Pour ce qui regarde l'ordre, on nous aprend qu'on a observé autant qu'on a pû que les bons mots, les pensées de morale, & l'érudition, se suivissent presque alternativement. On y a ajoûté deux Tables très-amples & très-commodes, l'une des noms propres, & l'autre des matiéres; avec le Catalogue des Ouvrages de M. Menage, tant imprimez, que Manuscrits. Il seroit à souhaiter, que les Savans à qui nous avons l'obligation de ce Recueüil eussent voulu

lu nous donner un Abrégé de la vie de l'Auteur. Pour avoir une plus juste idée de ce Livre, on raportera un petit nombre d'exemples des remarques qu'il contient.

1. On commence par celles qui regardent les Auteurs, dont les Savans sont bien aises de savoir certaines particularitez, qui ne viennent pas à la connoissance du Public. M. Menage nous aprend que c'est M. *Pelisson* qui est l'Auteur du Prologue en vers de la Comedie des Fâcheux de Moliere : mais que les loüanges, qu'il donna au Roi de France dans cette occasion, n'empêcherent point qu'il ne fût arrêté prisonnier peu de tems après, dans la disgrace de M. *Fouquet*. C'est le même M. Pelisson qui a fait l'avertissement, que l'on voit au devant des Oeuvres de Sarazin, que lui & Mad. de *Scuderi* firent imprimer après sa mort.

Nôtre Auteur croit que le P. *Rapin* n'avoit pas la capacité qu'il faloit pour faire le Paralléle de Virgile & d'Homere. Ce fut M. le *Févre* de Saumur, qu'il vouloit convertir, qui lui fournit les passages grecs qu'il a citez. Ce même Pére faisoit bien les vers Latins, mais il n'étoit pas d'une grande érudition. Il eut de grands démêlez avec le P. Vavasseur; & il fit acheter tou-

toute l'impreſſion du Livre *de Epigrammate* de ce Pere, où il écrit contre lui, afin de le ſuprimer ; ce qui fait que ce Livre eſt extrémement rare.

M. de Saumaiſe diſoit des Ouvrages de M. de Balzac, que c'étoit des *Sottiſes harmonieuſes*. M. de Bautru diſoit du même Auteur, qu'il étoit attractif d'injures, & ſur ce qu'il étoit toûjours malade & valetudinaire, *comment eſt-ce*, diſoit-il, *qu'il pourroit ſe bien porter, il ne fait que parler de lui-même ; & à chaque fois qu'il en parle, il met le chapeau à la main, cela l'enrhume.* Nôtre Auteur trouve le Latin de Balzac très-pur ; mais il ſoûtient que les penſées en ſont françoiſes ; ſur quoi il remarque que les écrits Latins de la plûpart des Modernes ſont pleins de *Gallicismes*, de *Teutoniſmes*, d'*Angliciſmes* ; il en excepte néanmoins parmi les François, Mrs. de *Valois*, *Petit*, *Huet*, Madame. *Dacier*, & quelques autres ; & parmi les Etrangers l'illuſtre M. *Cuyper* à préſent dans le Conſeil Souverain des Etats de Hollande, Mrs. *Grævius*, *Carpzovius*, *Fabretti*, le P. *Noris*, & M. *Spanheim*.

On ſoûtient que M. *Dacier* a commencé ſon *Horace*, par une faute ; puis qu'au lieu de traduire *atavis Regibus*, par *anciens Rois*, il a traduit par *anciens Seigneurs*.

On

On assure qu'Horace & tous les Anciens ont publié que *Mecenas* descendoit des anciens Rois d'Etrurie. On ajoute que M. *Perrault* le défenseur des *Modernes* se plaint de ce que M. Dacier a mal parlé de lui; & que Messieurs de l'*Académie* en général ne sont point contens de ce qu'il a dit des Academies dans l'*Art Poëtique*, où ils croyent qu'il a choqué leur Compagnie.

M. Menage dit qu'il y a de bons morceaux dans les Ouvrages de M. *Catherinot*; mais qu'il y en a un bien plus grand nombre de mauvais, & de choses plates : aussi ne sont-ils jamais parvenus à l'honneur de la relieure. Comme aucun Libraire ne vouloit s'en charger, parce qu'on ne les débitoit point; l'Auteur, lors qu'il alloit à Paris, se chargeoit de quantité de ses Exemplaires en blanc; & passant par dessus les Quais, il faisoit semblant de regarder les vieux Livres, qu'on y étale; & tirant de sa poche cinq ou six de ses Exemplaires, il les fourroit adroitement parmi ces vieux Livres. Il se servit de cette méthode, jusques à sa mort.

2. Voici quelques-unes des Remarques d'Erudition de M. Menage. Il nous apend que du tems de S. Cyprien, *Sacramentum* ne signifioit pas en-

encore *Sacrement*, mais *Serment*. Il soûtient que les Anciens n'estimoient pas une personne, si elle ne savoit de la Musique, témoin ce que dit *Quintilien* de *Themistocle*; *quia fidibus canere nesciebat, indoctior habitus est*. Il dit qu'on a remarqué que de tous les noms propres Latins, il n'y en a qu'un de composé qui est *Publicola*; mais que celui-là même ne l'est pas, puis qu'il vient de *Publica*.

Quand un Bœuf n'avoit que quelques taches blanches, on achevoit de le blanchir pour le sacrifice, c'est ce qu'on appelloit *Bos cretatus*. M. Menage prétend qu'il n'y a que deux Dialectes dans la langue Greque, l'Attique & l'Eolique. L'Attique est la contraction de l'Ionique, & l'Eolique de la Dorique: & la contraction n'est pas une raison, pour faire une Dialecte différente. Il n'y a point de Dialecte commune, ni de langue commune.

On remarque qu'il y avoit chez les Atheniens cinq Juges établis pour régler les différens, qui pouvoient naître au sujet de la Comedie; & l'on en avoit autant chez les Romains. Lors que les Parties en attendoient le jugement, l'on disoit ἐν θεῶν γούνασι κεῖται: *stat in genubus Deorum*; comme de choses qui dépendoient de la volonté des Dieux

Dieux. C'étoit l'usage d'attacher aux genoux des statuës des Dieux les vœux qu'on leur faisoit pour en obtenir des graces, ou pour les en remercier. Il y en a qui prétendent, qu'on enduisoit de cire ou la statuë entiére, ou les genoux, ou la base; & que les Payens y gravoient ainsi leurs vœux. Quoiqu'il en soit, on disoit encore ἐν γούνασι κριτῶν γούνασι κεῖται: *stat in genubus quinque Judicum.*

L'Auteur croit que cette expression d'apeller la Poësie *le langage des Dieux* a trois origines: que ce n'est pas seulement, parce que les Anciens attribuoient l'inspiration des vers à Appollon & aux Muses; mais parce que les vœux & les prieres, qu'on faisoit aux Dieux dans le Paganisme des premiers tems, étoient en vers. C'étoit le langage qu'on adressoit aux Dieux; & la plûpart du tems les Oracles en employoient la mesure & le stile pour s'exprimer & pour répondre aux hommes. Tout se faisoit en vers autrefois. Les Poëtes ont été les premiers Théologiens & les premiers Legislateurs.

3. Nous finirons par deux ou trois bons contes, ou bons mots raportez par nôtre Auteur. Les Dames de France ont assez accoûtumé de négliger l'Orthographe, comme une étude qu'elles croyent

croyent n'être digne que d'occuper des Pédans. Cette ignorance fut cause de cette plaisante équivoque. Mad. de Longueil mandoit d'Angers à Paris qu'on lui envoyât deux bonnets piquez, qu'elle orthographioit ainsi *bonnes piques*. Pour s'aquitter de la commission, on attacha avec des cordes deux piques derriere le coche.

Une famille à Rome, de laquelle il y avoit eu un Saint nouvellement béatifié, ayant fait quelque peine au Pape, il dit : *Questa gente è molto ingrata ; io hò beatificato un de' loro parenti, chi non lo meritava.*

M. de *Louvois* étant prêt à partir, & voulant dire où il vouloit aller : *Monsieur*, dit M. de Roquelaure, *ne nous dites point où vous allez, car aussi bien nous n'en croirons rien.* Ce Livre vient d'être rimprimé à Amsterdam chez Brakman.

XIII.

LIVRES *de* MORALE.

1. ENTRETIENS *de* MORALE *dédiez au Roi*, suivant la copie imprimée à Paris, 1693. in 12. Tom. I. & Tom. II. pagg. en tout. 443.

LA

LA méthode de Mademoiselle de *Scudery*, dans ce nouvel Ouvrage, n'est pas différente de celle qu'elle a suivie dans tant d'autres de même nature qu'elle, a donnez au Public. Ceux, par conséquent, qui les ont lûs, n'ont pas besoin qu'on les en instruise; & ceux qui ne les ont pas lûs peuvent consulter ce qu'on en dit dans le Tome XV. de cette Bibliothéque pag. 221. On se contentera de remarquer, que cette maniere de débiter ainsi ses sentimens, en faisant parler diverses personnes dans une conversation, est toute propre à loüer ses propres pensées, sans qu'on y puisse beaucoup trouver à redire; en effet, un de ceux qu'on introduit n'a pas plûtôt expliqué son sentiment sur ce dont il s'agit, qu'un autre s'écrie, *cela est parfaitement bien dit*, *cela est fort bien démêlé*, *cela est ingénieusement pensé*, *cela est parfaitement beau*, *&c.* On indiquera les sujets de ces deux Volumes, qu'on accompagnera de quelques remarques, sans entrer dans un grand détail.

I. LE premier Entretien du premier Volume est *de la Modestie*. 1. Mad. de Scudery tâche de distinguer cette vertu de l'humilité. Cette derniére, dit l'un des Interlocuteurs, est une

vertu

vertu Chrêtienne, que tous les Philosophes Payens ont ignorée ; & la Modestie ordinairement est une vertu purement humaine : quiconque a de l'humilité ne peut manquer d'être modeste ; mais tous ceux qui ont de la modestie, ne vont pas jusqu'à l'humilité. Un autre soûtient que ces deux vertus en un certain sens sont la même chose. Le mot d'*humilité* est un terme Chrêtien, parce que cette vertu a été mieux connuë depuis le Christianisme ; qu'elle ne l'étoit parmi les Payens. Un grand homme est modeste, parce qu'il connoit mieux la grandeur de ses obligations & de ses devoirs ; qu'il a dans l'esprit un caractére de perfection qu'il ne peut atteindre ; qu'il sent lui-même ses imperfections & ses défauts ; & qu'il n'est pas aussi assuré des imperfections & des défauts des autres. Ce qu'il y a de plus dans l'humilité Chrêtienne, c'est que le Chrêtien connoit ses foiblesses & ses fautes par les préceptes de la Loi divine, & qu'ayant un véritable regret de ne la pouvoir accomplir, il se hait lui-même, & ne hait que lui. On définit la Modestie, par juger bonnement d'autrui, & sévérement de soi-même.

2. Le second Entretien est *de la diversité des Amitiez.* Comme on y soû-

tient entr'autres, que les meilleurs Chrêtiens sont les meilleurs amis, & qu'on peut opposer à cela que les exemples de la plus parfaite amitié dont les histoires nous fassent mention ont été Payens; (a) on répond que la plus grande partie de ces Payens-là, qui, selon le malheur des tems où ils vivoient, alloient aux temples des faux Dieux, craignoient pourtant le vrai Dieu, sans le bien connoître, & que leurs vertus qui paroissoient purement humaines, avoient un fondement de Réligion caché dans le fond de leur cœur: que ces illustres Payens qui nous ont laissé de si héroïques exemples d'amitié avoient de véritables lumieres de la Divinité, sans oser le dire, à cause de l'aveuglement général des Peuples.

3. L'*Impatience* fait le sujet du troisiéme Entretien. Le quatriéme examine, *quelles douceurs sont les plus grandes ou celles de la gloire, ou celles de l'amour.* Mad. de Scudery y soûtient une maxime bien singuliére, c'est que les Secondes nôces sont assez difficiles à excuser, surtout quand on a perdu un aimable mari dont on étoit aimée & qu'on aimoit; & elle auroit du penchant à croire, qu'il n'y auroit nulle im-

(a) *Pag.* 54.

impossibilité, à celles qui se remarient sans de grandes raisons, à être infideles à un mari pendant une longue absence; parce que l'amour doit être unique dans le cœur d'une honnête femme; & celles qui pourront aimer deux fois en leur vie, pourroient, peut-être, en aimer cent, si elle étoit assez longue pour en trouver les occasions.

4. Le cinquiéme Entretien est de l'*Experiense*. Le sixiéme *des Fleurs & des Fruits*. Mad. Scudery remarque, que l'amour du jardinage a été une des premiéres passions innocentes des hommes, & que les simples jardins potagers étoient en si grande estime parmi les anciens Romains, qu'ils prenoient quelquefois les noms des herbages qui y croissoient plus beaux & meilleurs qu'aux autres, comme on le vit en la Famille des *Valeriens*, qui acquirérent le nom de *Lutaciens* qu'on leur donna, parce que leur jardin produisoit d'une espéce de laituës plus belle & plus rare que les autres. Les noms des *Fabius*, des *Centules*, des *Cicerons* ont eu une pareille origine.

Un Interlocuteur remarque au sujet des fruits, qu'il a vû un poirier portant de deux sortes de poires en un même œillet; & partout où il y avoit deux poires où les queües étoient u-

nies, il y en avoit une longue & verte, & l'autre grise & ronde; étant non seulement différentes en forme, en couleur, & en goût, mais encore en maturité: car la poire verte étoit bonne à manger en la cueüillant, & il ne falloit manger la grise, que trois semaines après l'avoir cueüillie.

L'Auteur trouve assez raisonnable la pensée de ceux qui ne voudroient vivre que des fruits de la terre, & épargner les animaux, qu'on tuë inhumainement pour s'en nourrir, sans qu'*ils* nous ayent fait aucun mal. Il n'y a que deux raisons qui la déterminent au parti contraire; l'autorité divine, qui y est expresse, & qui donne les animaux à l'homme pour en faire ce qui lui plaira; & la raison politique, de ne laisser pas trop multiplier les bêtes, qui tueroient ou affameroient l'homme, si on ne les tuoit pas. Les loüanges qu'on donne ici à la vie champêtre par opposition à toutes les autres occupations de la vie sont fort agréables. La guerre en général, juste ou injuste, est pleine d'horreur: le commerce & les affaires, de fraude & de tromperies: les plus grandes villes sont celles où la sureté publique se trouve le moins: toutes les Cours grandes & petites sont remplies d'ambitieux,

d'en-

d'envieux, de medisans, de calomniateurs, de voluptueux, & de libertins; & la seule agriculture ne fait tort à personne, & ne fournit guére de matiére aux passions humaines. On reconnoit pourtant que l'envie régne à la campagne comme dans les Villes, & que la chasse fait plus de procès & de querelles, que les charges de la Cour, de la guerre, & de la justice n'en peuvent faire. Enfin, l'on conclut, que le cœur humain une fois réglé, toutes professions seront innocentes; mais que s'il est dereglé, elles sont toutes criminelles.

On voit dans le même entretien un Interlocuteur qui avance l'opinion d'un nouveau Philosophe qui veut que les fruits ne soient qu'une foiblesse & une imperfection de l'arbre, qui aspire toûjours à faire du bois, & ne produit des fruits, que quand il ne peut arriver à sa fin: c'est ce qui fait que pour avoir quantité de fruits il ne faut que diminuer le nombre des branches fortes, & augmenter celui des foibles; parce qu'on empêche par ce moyen que l'arbre n'arrive à son but, mais Madame de Scudery refute ce sentiment.

5. Le septiéme Entretien roule sur les *Desirs*. On examine à cette occa-

ſion ſi l'on peut ſérieuſement deſirer la mort ; ſur quoi l'on remarque que ces deſirs paſſoient pour héroïques chez les Payens ; & qu'il étoit tellement établi de ſe faire mourir, qu'on changeoit de mode là-deſſus, comme aujourdhui ſur les bâtimens & ſur les habits. Les premiers Payens, & ſurtout les Grecs ſe pendoient, témoin *Timon*, qui avant que de faire couper ſon figuier, avertit à ſon de trompe tout le peuple, qu'il étoit le plus commode du monde pour ſe pendre ; les poiſons eurent leur tems, le poignard eut le ſien, & ſous l'Empire de Neron c'étoit la mode de ſe faire couper les veines.

II. Le premier Entretien du Second Tome eſt *des fauſſes Conſolations*. 1. Le Second eſt *des Impertinens*. On ſoûtient qu'afin de meriter ce nom d'impertinent il faut être en pouvoir de ne l'être pas. C'eſt mal parler, par exemple, de donner le nom d'impertinent à un vent qui nous incommode, parce que pour mériter ce nom il faut avoir de la connoiſſance & de la volonté. La difference qu'on met entre un impertinent & un ſot ; c'eſt qu'un ſot n'a jamais guéres d'eſprit, & un impertinent en peut avoir, quoi qu'il n'ait jamais ni jugement, ni délicateſſe,

tesse, & qu'il confonde l'air libre avec la familiarité excessive. Pour l'extravagant, il est encore plus près de la folie que l'autre. Il faut, ce semble, un grand amas d'impertinences pour faire un extravagant.

2. On trouve après cela une Histoire d'*Ariamene*, qu'on feint être tirée d'un Manuscrit Grec, & qui est une espéce de Roman, dont les Heros sont (a) *Ariamene* & *Xerxès*, les deux fils de *Darius*, & dont le fondement est la dispute de ces deux Princes pour la succession à la Couronne.

3. Ce Roman est suivi d'un Traité des *Papillons* qu'on feint avoir été composé par *Democrite*, & traduit d'un Manuscrit grec. Madem. de Scudery affecte fort de faire parler cèt ancien Philosophe à la maniére de son tems; mais elle se trahit en deux endroits; puis que dans l'un elle parle des *microscopes*; & qu'elle dit en un autre, que les Papillons ont deux petites cornes sur la tête, qui grossissant par le bout, ressemblent en petit *aux masses que portent les Bedeaux des Universitez*.

Qui qu'il en soit, il ne laisse pas d'y

(a) *Plutarque l'appelle ainsi dans ses Apophtegmes. Justin. Liv. II. chap. 19. l'appelle Artamene, & Herodote Artobarzane.*

d'y avoir dans ces observations des remarques assez curieuses. (1) Sur l'origine des Papillons qu'on soûtient ne point venir des chenilles, du moins les véritables Papillons, comme les abeilles sont produites d'autres abeilles. (2) Sur leur forme, & sur leurs ailes, qu'ils ont au nombre de quatre, & dont la structure est merveilleuse, étant composée d'une espéce de Cartilages, qui étant déchargé de ce duvet délicat, qui colore ces aîles, paroit mince & transparent, comme du parchemin très-delié. Ce cartilage est plein de petits rameaux veineux, destinez, sans doute, à porter le suc alimentaire, qui nourrit ces parties-là. (3) Sur la maniére dont ils rangent leurs aîles, selon les circonstances différentes. (4) Sur leurs diverses couleurs, qu'on dit venir des diverses fleurs dont ils se nourrissent, ce qu'on croit établir sur l'expérience. (5) Sur leur maniére de voler. (6) Sur la longueur de leur vie. On croit qu'ils passent d'une année à l'autre; puis que dès les premiers jours du printems, on en voit dans toute la grandeur & toute la beauté qu'ils avoient les années précédentes. Le dernier Entretien est de la *Reconnoissance*.

2. *La* FAUSSETÉ *des* VERTUS HUMAINES. *Par Mr.* ESPRIT, *de l'Academie Françoiſe.* A Paris, chez André Pralard. 1693. in 12. pagg. 496. & ſe trouve à Amſterdam, chez les Huguetan.

IL y a déja pluſieurs années que ce Livre a été imprimé en France, & il y eſt fort connu. Mais comme il ne l'avoit jamais été dans ces Provinces, ce ſera comme un Livre nouveau, qui ſelon toutes les aparences ſera goûté de bien des gens. C'eſt à proprement parler un Commentaire fidéle des *Réflexions ou Sentences & Maximes Morales de M. de la Rochefoucault* : à cela près, qu'au lieu que ce dernier Auteur parle en général; M. *Eſprit*, après avoir montré la fauſſeté des Vertus purement humaines; finit tous ſes chapitres en montrant la verité de ces mêmes vertus pratiquées d'une maniére Chrêtienne. Ceux qui ſe plaiſent à voir apliquer heureuſement les plus beaux endroits des Auteurs prophanes trouveront auſſi de quoi ſe ſatisfaire dans cèt Ouvrage.

3. REFLEXIONS *ſur les* DEFAUTS *ordinaires des* HOMMES & *ſur leurs*

BONNES QUALITEZ. A Paris, chez la Veuve M. Guerout. 1692. in 12. pagg. 345.

CE n'eſt point ici un Traité complet de Morale. L'Auteur même n'y aprofondit point les ſujets particuliers dont il entreprend de parler. Il ſe contente de faire ſur ces ſujets pluſieurs Réflexions détachées, & dont quelques unes ſont aſſez communes. Il recite auſſi ſouvent diverſes avantures feintes ou véritables qui viennent à ſon ſujet. Dans le Chapitre troiſiéme, qui eſt de la Réligion, il nous aprend qu'étant à Veniſe, il fut ſurpris de voir que le Senat au lieu d'employer le Dimanche au ſervice Divin, s'aſſembloit ce jour-là dès le matin. Il voulut témoigner ſa ſurpriſe à un Noble Vénitien qu'il connoiſſoit, qui lui répondit froidement, *Siamo Veneziani e poi Christiani* ; „ nous ſommes Véni„ tiens & puis Chrêtiens. *Si j'avois ſuivi les mouvemens de mon indignation*, ajoûte l'Auteur, *je lui aurois dit mille injures : mais je parlois à un Noble, & j'étois à Veniſe, il n'en falut pas davantage pour me rendre ſage.*

La Foi, dit l'Auteur dans le même Chapitre, eſt le principe de toutes nos bonnes actions ; mais les mauvaiſes l'ob-

l'obscurcissent & l'étouffent. Plus on est dans la pratique des bonnes œuvres, plus la foi s'augmente : au contraire, quand on vit dans le déréglement, peu-à-peu on cesse de craindre, & quand on a cessé de craindre, on cesse de croire.

Dans le Chapitre sixiéme l'Auteur parle de l'Esprit. Il remarque, que ce qu'on appelle aujourdhui *bel Esprit* n'en a que le nom, & que ce bel Esprit, est de tous les Esprits celui qui l'est le moins. De belles paroles, un peu de feu, & beaucoup de hardiesse, voila le caractére du bel Esprit, & en quoi il consiste. Cette qualité coûte peu à aquerir. Un Sonnet assez bien tourné & dont la chute est heureuse, quelques Stances dérobées, mais déguisées & habillées de neuf, ou quelques traductions aisées à faire, mettent un homme en droit de s'ériger en bel Esprit, & de passer pour tel. L'Auteur nous aprend au sujet de ceux qui veulent passer pour beaux Esprits, qu'ayant rendu une premiére visite à une Dame elle débuta par un passage de S. *Basile* ; *à ces mots*, dit-il, *je me crus perdu, & ne me trouvant pas capable de fournir à un entretien qui debutoit par un passage d'un Pere Grec, je pensai me lever & avoüer mon insuffisance.*

Elle reconnut mon embarras, & s'étant un peu humanisée, je vis bien que c'étoit un éclair qui avoit paru, qui ne seroit suivi d'aucun Orage accompagné de Foudres.

L'Aeuteur traite des Devots dans le Chapitre X. Il n'oublie pas de remarquer, que c'est ordinairement la ressource ou des personnes qui n'ont point de mérite réel ; ou de celles qui ne peuvent plus faire figure dans le monde, que de se faire devot. *Un homme*, dit-il, *qui ne peut plus faire figure dans le Siecle, prend souvent le parti de s'ériger en Devot. Cela est bien-tôt fait ; il n'a qu'à reformer un peu son exterieur, qu'à faire le sevére, qu'à trouver à redire à tout, & qu'à hanter des gens de bien.* Ce n'est pas qu'il ne croye qu'il peut y avoir un véritable retour pour ceux qui ont beaucoup été dans le monde ; mais il soûtient que ce retour n'est pas facile, & qu'on ne trouve pas Dieu si aisément, après l'avoir si peu cherché.

On remarque dans le Chapitre XX. qui traite de *l'Honnête Homme*, que cette qualité se donne trop aisément, pour l'estimer beaucoup. Elle va d'un pas égal avec celle de Comte & de Marquis, que l'on jette à la tête de bien des gens, qui n'ont pas un pou-

ce

ce de terre en fief. Un honnête homme, selon nôtre Auteur, est un homme qui a un bon sens, une probité inviolable, une humeur douce, un cœur capable de tout bien, un esprit agréable, un naturel fait pour la vetu, & pour plairre à tout le monde; un air qui attire les yeux de tous les autres, & qui marque l'empire que son ame a sur les cœurs, par la modestie de son visage, & par la tranquilité de son esprit.

4. ETHICÆ *seu Moralis* PARS PRIMA, *de Cognitione sui & Dei ut Principii, ut Finis, ut Regulæ Morum. Per Guil. Marcellum* CLAES *S.T.L. Professorem Ethicæ in Academia Lovaniensi.* Lovanii, apud Ægidium Denique. 1692. in 8. pagg. 590.

Ce n'est point l'envie de paroître & d'être Auteur, qui porte M. *Claes* à donner ce livre au Public; mais le seul dessein d'éviter à ses Disciples la peine d'écrire la Morale qu'il leur enseigne. Il commence par des questions Préliminaires, dans lesquelles il établit la nécessité de purger l'entendement de Préjugez, pour parvenir à la vérité, donnant quelques régles

gles pour cela après Ciceron & S. Augustin. Il examine en suite la nature de la Morale, son utilité, son origine, & l'excellence de la Morale Chrêtienne par-dessus la Payenne.

Il divise la sienne en deux Parties. La premiere traite de la connoissance de soi-même, de celle de Dieu, comme de son principe & de sa fin, & des régles des mœurs. La Seconde, que nous n'avons point encore vuë, traitera des Passions de l'ame, des mœurs en particulier, des vertus, & des vices.

L'Auteur fait consister l'excellence de la Morale de l'Evangile, par dessus la Payenne. 1. En ce que cette derniére mêloit plusieurs erreurs parmi les véritez qu'elle enseignoit. 2. Elle n'étoit établie sur aucun bon fondement. 3. Plusieurs choses vrayes en elles-mêmes étoient fausses dans la bouche des Philosophes Payens, tant parce que leur conduite étoit contraire à leurs préceptes, ce qu'on trouve aussi chez les Chrêtiens, que parce que leurs préceptes même étoient contraires les uns aux autres. 4. Ils se trompoient grossiérement sur la nature du Souverain bien, & sur ce en quoi ils le faisoient consister. 5. Ils définissoient leur *Sage* d'une telle maniere, qu'on n'en pouvoit trouver de tel. *Fortasse*, dit

(*a*) Se-

(a) *Seneque, tanquam Phœnix anno quingentesimo nascitur.* 6. Ils prétendoient être les Auteurs de leur félicité, au lieu d'établir pour Principe que nous ne pouvons la recevoir que de Dieu.

Comme le premier Principe de la Morale c'est de se connoître soi-même, l'Auteur employe les quinze premiers Chapitres à faire connoître l'Homme; excepté le second, où il traite de la connoissance de Dieu, & où il établit que les anciens Philosophes Payens n'ont connu qu'un seul Dieu, & que les Poëtes même se sont moquez de la pluralité des Dieux. L'Auteur explique la nature de l'Ame à la Cartesienne, & fait voir la dignité & la bassesse de l'homme.

Dans les Chapitres XVII. & XVIII. il montre combien l'on a besoin du secours de Dieu pour se porter à la vertu; & quels sont les secours extérieurs qu'il nous fournit pour ce sujet.

Il employe les Chapitres suivans, jusqu'au quarantiéme, à faire voir quelle est la derniére fin de l'Homme, qu'il soûtient ne pouvoir être que Dieu seul, auquel toutes les autres fins doivent se raporter. Depuis le Chapitre XL jusqu'au LIII. on fait voir que Dieu

(a) *Epist.* 42.

Dieu est la premiere régle des mœurs, & que l'ignorance de la Loi éternelle n'excuse pas, parce qu'elle n'est point invincible. Tout le reste de cette premiére Partie est employé à refuter le sentiment des Opinions probables, qui établit qu'il suffit, pour qu'une action soit innocente, qu'elle nous paroisse probablement telle.

Au reste, il est bon d'avertir, que l'Auteur cite perpétuellement les Auteurs Prophanes & les Peres, raportant de longs passages des uns & des autres.

XIV.

TRAITE' *du* POEME EPIQUE. *Par le R. P. Le* BOSSU, *Chanoine Regulier de Sainte Genevieve.* A Paris, chez André Pralard. 1693. in 12. pagg. 420. Et se trouve à Amsterdam, chez les Huguetan.

IL y a dix-neuf ans que ce Livre a été imprimé à Paris, mais il n'en étoit pas plus connu dans ces Provinces ; parce qu'on n'y en avoit point fait d'Edition. Il meritoit bien néanmoins de l'être, puis qu'on peut dire que le P. *le Bossu* y a comme épuisé la

matiére du Poëme Épique, qu'*Aristote* & *Horace* n'avoient presque qu'ébauchée. Ceux qui croyent que *l'Iliade d'Homere* n'est qu'une Rapsodie de diverses Piéces faites par différens Auteurs & cousuës ensemble d'une maniére assez grossiére, trouveront ici, ou de quoi se desabuser, ou, du moins, de quoi admirer l'esprit du P. le Bossu, qui trouve dans ce Poëme toutes les Régles de l'art, qui sont fondées sur la raison, exactement observées. L'Auteur est si éloigné de la pensée de ceux qui ont peu d'estime pour les Ouvrages d'Homere ou de *Virgile*, qu'il finit son Livre par cette régle. *Une personne*, dit-il, *peut se fier à son jugement en ce qui regarde le Poëme Épique, & peut s'assurer de sa régularité & de sa droiture, quand sa pensée, son genie, & ses raisonnemens se trouvent conformes aux préceptes d'Aristote & d'Horace, & à la pratique d'Homere & de Virgile.*

FIN.

INDICE
DES
MATIERES
Contenuës dans le Tome XXIV.

A.

C.

Che-

G.

H.

Ja-

I.

L.

Leu-

M.

Otro-

Poe-

Q.

T.

Troi-


FIN.



